

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Diagnostic socio-démographique

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

DOCUMENT DE TRAVAIL

PLUi



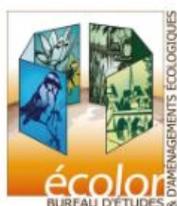
atelier d'urbanisme Nancy **insitu.nege**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN



LA VIE EN
VOSGES
le Département



NEGE insitu.
Nord-Est Géo Environnement

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rapport de présentation

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

DOCUMENT DE TRAVAIL

PLUi



atelier d'urbanisme Nancy **insitu.nege**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN



LA VIE EN
VOSGES
le Département

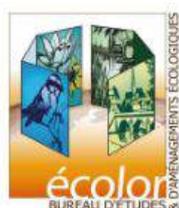


TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	1
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
A. Les données utilisées : recensements et modes d'analyse	6
B. Les documents cadres	9
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	13
A. Création de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	13
B. Bassin de vie et influence	15
C. Identité du territoire	18
1. Un territoire naturel	18
2. Une histoire ancienne	19
3. Un caractère rural	20
Les grandes tendances d'évolutions socio-démographiques	24
A. Les principales évolutions démographiques	24
1. Une croissance démographique négative	24
2. Un déséquilibre entre le solde naturel et le solde migratoire	31
3. Un vieillissement de la population constaté	35
4. Une taille moyenne des ménages qui diminue	39
B. Les principales caractéristiques socio-économiques des ménages du territoire	43
1. Un taux de chômage en progression à l'échelle de la CCOV entre 2007 et 2013	43
2. Un taux de chômage au premier trimestre 2016 plus encourageant à l'échelle de la zone d'emploi de Neufchâteau	45
3. Revenu médian et foyers fiscaux imposables : un niveau de vie moindre que dans les territoires de référence	48
4. Population et diplôme	53
Économie, emplois et équipements	55
A. Caractéristiques de l'emploi.....	55
1. Une offre d'emplois intéressante	55
2. L'emploi par secteur d'activité	62
3. Les établissements du territoire	65
B. Les principales caractéristiques des actifs du territoire	69
1. Les actifs du territoire	69

2. La population par type d'activité	70
3. Les catégories socioprofessionnelles des actifs	72
C. Les commerces et services de proximité	74
D. Le tourisme	83
E. La santé et action sociale	84
F. Enfance et éducation.....	87
1. Les effectifs scolaires	87
2. Les équipements scolaires : de la maternelle au primaire	89
3. Les équipements scolaires : du collège au lycée.....	91
G. Le périscolaire et extrascolaire.....	92
H. La petite enfance	96
1. Le Relais d'Assistance Maternelles	96
2. Les crèches.....	97
I. Equipements administratifs et services publics	98
J. Equipements sportifs et socio-culturels.....	98
K. Le tissu associatif.....	103
L. Accueil des entreprises : les zones d'activités	103
1. Foncier à vocation économique.....	103
2. Focus sur des zones d'activités du territoire	106
3. Immobilier d'entreprises	116
M. Les déchets	117
Transports, communication et énergie.....	119
A. La mobilité des ménages.....	119
B. Équipement automobile des ménages et stationnement.....	123
C. Les voies de communication et l'offre de transport	124
1. Le réseau routier	125
2. Le réseau de transport collectif	127
a. Le réseau ferroviaire	127
b. Lignes du réseau LIVO	128
D. Les déplacements doux.....	131
1. Les randonnées.....	131
2. Circuits vélo	132
E. Le numérique et la téléphonie	133
1. Le numérique	133

2.La téléphonie	135
F. Gestion des ressources naturelles	136
1. Gestion de l'eau	136
2. L'assainissement.....	139
3. L'énergie	142
Les logements	144
A. Dynamique et évolution du parc de logements.....	144
1. Une dynamique de construction soutenue malgré un décrochage dans les années 1980	144
a.A l'échelle intercommunale	144
b.A l'échelle communale	146
2. Typologie et principales caractéristiques du parc de logements.....	147
a.Un parc dominé par la maison individuelles	147
b.Un déficit de résidences principales de petite taille	151
3. Une augmentation du nombre de logements vacants	156
a.Une vacance élevée à l'échelle intercommunale	156
b.Un constat à nuancer à l'échelle communale.....	158
c.Niveau de confort des logements vacants	161
d.Durée de vacance des logements	162
e.Le potentiel de récupération des logements vacants.....	164
4. Un parc de logements anciens	164
5. Le parc de logements potentiellement indigne.....	171
6. Ancienneté d'occupation des logements : la fidélité des ménages.....	171
7. Le parc social au sein du territoire	174
a. Période de construction des logements sociaux : un parc ancien mais qui est progressivement réhabilité	178
b. Typologie du parc social : des logements adaptés aux besoins et à la demande	181
c. Un parc apprécié dont la vacance est quasiment inexistante, souvent en meilleur état que le parc banal du territoire.....	184
d. Programme de démolition et objectifs de construction.....	185
e. Profil des occupants et des demandeurs : Politique de redéploiement afin de s'adapter aux besoins des ménages du territoire.....	185
f. Quel impact de la vente de logements sociaux ?	186
8. Le marché immobilier.....	186

a. Les prix de l'immobilier	186
b. Les niveaux de loyers	191
c. Quelle accessibilité des ménages au parc de logement ?	191
B. La réponse aux populations à besoins spécifiques	193
1. Les ménages aux revenus modestes	193
2. Le logement des personnes âgées	194
3. Le logement des jeunes	199
a. Les jeunes, une population qui peut rencontrer des difficultés à s'installer sur le territoire	199
b. Qui sont les jeunes du territoire de l'Ouest Vosgien : photographie	200
c. Quelle réponse aux jeunes au sein du territoire de l'Ouest Vosgien ? ...	201
1. Les besoins des personnes handicapées.....	202
2. Les gens du voyage	204
Analyse de la consommation des espaces au cours des dix dernières années	205
A. Occupation du sol du territoire de l'Ouest Vosgien : les espaces naturels, agricoles et forestiers	206
B. Artificialisation des sols entre 1999 et 2014 sur le territoire de la CCOV	211
1. Artificialisation des sols liée à l'habitat : Un rythme de construction différent entre les communes	211
2. Typologie des constructions	219
3. Artificialisation des sols liée aux activités économiques	222

PRÉAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) en décembre 2000. Véritable outil de développement territorial et urbain, le PLUi a pour objectif de concrétiser une démarche de projet de territoire, cohérente à l'échelle intercommunale et pertinente à l'échelle locale. Il fixe notamment les règles d'occupation du sol : où, quoi et comment construire. Au même titre que pour un PLU communal, le PLUi définit précisément les choix retenus en matière de développement. Cet outil de gestion du territoire spatialise ainsi :

- Les principes de développement et d'aménagement durables au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Les choix concrets de destination des sols dans les pièces graphiques du règlement,
- Des outils de gestion du territoire tels que les emplacements réservés, les servitudes pour la mixité sociales, etc

Un document de planification unique

Au démarrage de l'élaboration du PLUi en juin 2016, la majorité des communes ne disposaient pas d'un PLU (5 communes disposaient d'un PLU).

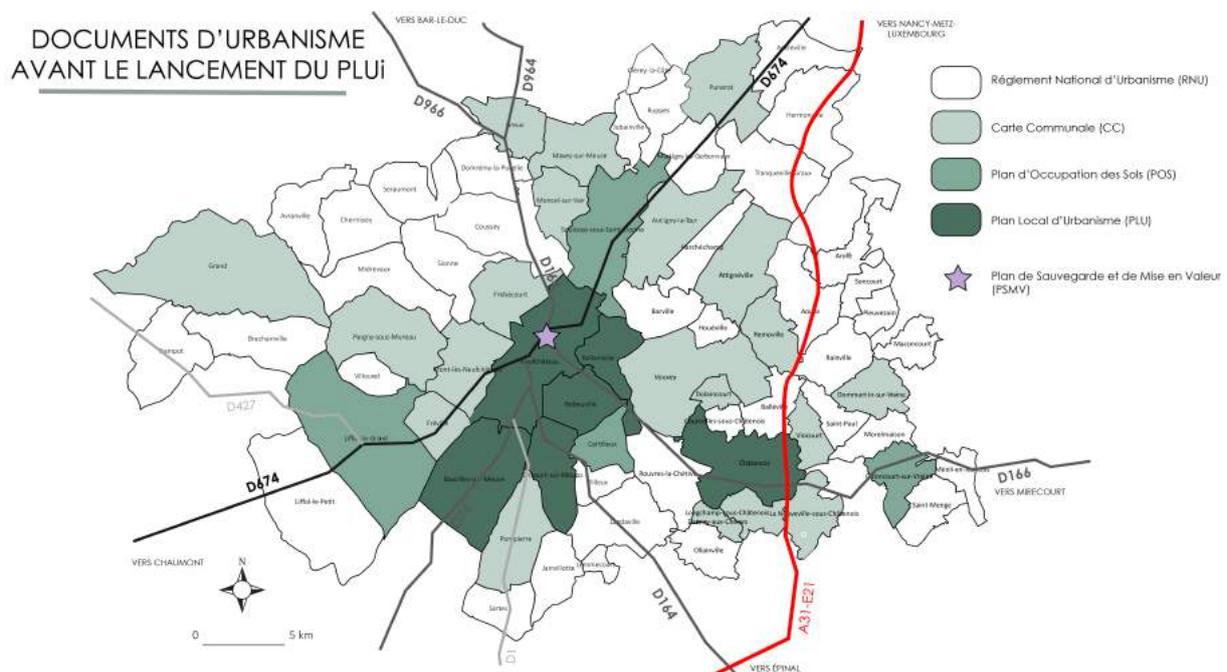


Figure 1 : PAC CCPC & Diagnostic territorial, NEGE, 2016.

Un document de planification répondant à un cadre législatif

Le PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien devra être conforme aux principes de développement durable, fixés par les lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003, Grenelle II (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010 et Alur (loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 23 mars 2015.

Le PLUi devra respecter les objectifs du développement durable définis à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme imposant :

1° **L'équilibre entre :**

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° **La qualité urbaine, architecturale et paysagère**, notamment des entrées de ville ;

3° **La diversité des fonctions urbaines** et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Le PLUi se compose des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation :

Qui contient le diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), la justification des choix retenus pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et l'Évaluation Environnementale du projet. Plus particulièrement, le diagnostic du PLUi devra être établi :

« au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques »

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. C'est un document simple et concis, donnant une

information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

- Le règlement :

Fixe, en cohérence avec le P.A.D.D, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol.

- Les pièces graphiques (plans) :

Constituent une traduction graphique du règlement. Ils font notamment apparaître les zones urbaines « U », les zones à urbaniser « AU », les zones agricoles « A » et les zones naturelles « N », ainsi que les espaces boisés classés « EBC ».

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation :

Relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, structurer ou aménager.

- Les annexes
- Une évaluation environnementale :

Conformément à l'article R.121-14 du Code de l'Urbanisme, le PLUi devra faire l'objet d'une évaluation environnementale, celui-ci abritant plusieurs sites classés Natura 2000.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A. Les données utilisées : recensements et modes d'analyse

Les données statistiques proviennent principalement **des bases de données de l'INSEE** suivant les différents recensements effectués entre 1968 et 2013. Lors de chaque recensement, l'exploitation statistique est réalisée en deux temps : l'exploitation « principale » puis l'exploitation « complémentaire ».

- **L'exploitation principale** porte sur l'ensemble des questionnaires collectés lors du recensement. Elle est exhaustive pour les communes de moins de 10 000 habitants. Les résultats issus de l'exploitation principale ont une précision supérieure.
- **L'exploitation complémentaire** propose une analyse d'échantillons représentant 25% des résidences principales recensées et leurs habitants pour les communes de moins de 10 000 habitants. L'exploitation complémentaire fournit des résultats plus complets et améliore la qualité de certaines variables.

Plusieurs échelles de comparaison ont été retenues afin de replacer la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien dans un contexte géographique plus large :

- La région Grand Est,
- Le département des Vosges,
- Des intercommunalités voisines,
- Des pôles voisins.

EPCI LIMITROPHES AU TERRITOIRE DE LA CCOV

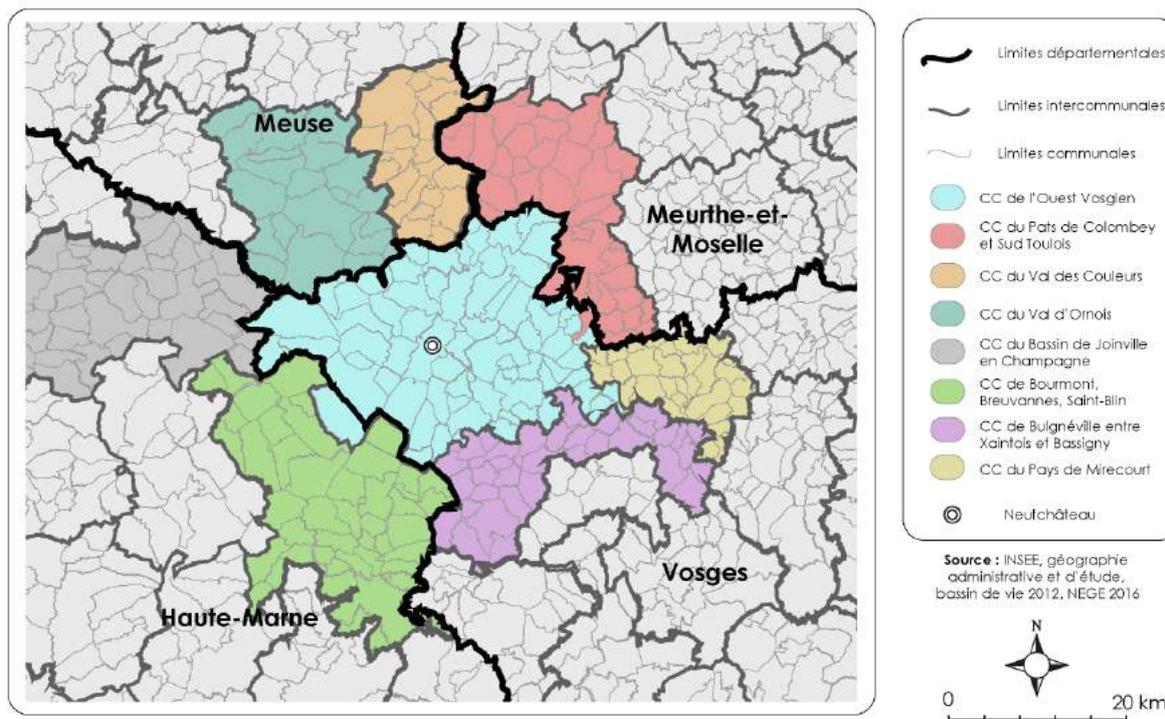


Figure 2 : Géoportail.fr, NEGE, 2016.

Note : La carte ci-dessus indique les périmètres des anciennes intercommunalités. Depuis janvier 2017 les périmètres ont changé. Toutefois, l'analyse statistique n'étant pas disponible actuellement pour les nouveaux EPCI, les comparaisons ont été faites avec les données disponibles.

D'autres sources statistiques et documentaires ont été utilisées afin de réaliser ce diagnostic :

- Porter à connaissance de la CCBN et CCPC
- Filocom 2013
- Base de données du parc social (Vosgelis & DDT 88)
- L'observatoire des territoires : espace cartographique
- Pôle emploi
- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Observatoire du très haut débit en France
- Atlas départemental de la couverture 2G et 3G
- Meilleursagents.com/ terrain-construction.com / les-terrains.com
- Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS)
- CLAMEUR (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux)
- Conseil Départemental des Vosges : Les Vosges en chiffre
- Schéma gérontologique des Vosges

- Règlement de voirie départementale
- Projet de territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, 2012
- Elaboration d'un projet de territoire, rapport de diagnostic, Communauté de Communes du Pays de Châtenois, aout 2013.
- Étude entrée de ville, CAUE, 2000
- Étude pré-op-OPAH (CCBN)
- Bilan OPAH 2010, Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau
- Bilan Programme d'Intérêt Général (PIG), Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, février 2015.
- Programme d'actions CCBN
- Schéma scolaire CCBN
- PLU de Bazoilles-sur-Meuse, Circourt-sur-Mouzon, Coussey, Neufchâteau, Rebeuville, Rollainville
- Carte communales de Frebécourt et Pargny-sous-mureau
- POS de Certilleux, Liffol-le-Grand et Soulosse-sous-Saint-Élophé
- Sites internet CCBN & CCPC
- Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien
- Questionnaires distribués à toutes les communes de la CCOV

Pour certains indicateurs, les statistiques communales sont à relativiser et à nuancer. Pour les petites communes ayant peu d'habitants, un léger changement peut faire varier de manière importante un pourcentage. C'est pourquoi certains indicateurs sont à regarder et analyser avec précaution.

B. Les documents cadres

Le code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, plans et programmes et un rapport de compatibilité entre certains d'entre eux. Les liens qui unissent les PLU avec les documents supra-communaux potentiellement existants peuvent être de deux types :

- **Prise en compte** : le document considéré est l'un des éléments de réflexion que le porteur de projet intègre dans la conduite de l'élaboration/révision du PLU.
- **Compatibilité** : le document considéré impose ses effets au PLU de telle sorte que ce dernier ne doit y contrevenir.

L'article L131-4 du code de l'urbanisme dispose : Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec (lorsqu'ils existent) :

- 1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 ;
- 2° Les schémas de mise en valeur de la mer prévus à l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;
- 3° Les plans de déplacements urbains prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports ;
- 4° Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 5° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports conformément à l'article L. 112-4.

Lorsque le PLUi, le document en tenant lieu ou la carte communale a été approuvé avant l'un des documents énumérés **aux 1° à 4° de l'article L131-4 du code de l'urbanisme, l'article L131-6 du code de l'urbanisme** dispose : Le PLUi est, si nécessaire, rendu compatible avec ce document :

- 1° Dans un délai d'un an s'il s'agit d'un schéma de cohérence territoriale ou de trois ans si la mise en compatibilité implique une révision du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu ;
- 2° Dans un délai de trois ans s'il s'agit d'un schéma de mise en valeur de la mer ou d'un plan de déplacements urbains ;
- 3° Dans un délai de trois ans s'il s'agit d'un programme local de l'habitat, ramené à un an si ce programme prévoit, dans un secteur de la commune,

la réalisation d'un ou plusieurs programmes de logements nécessitant une modification du plan. Le plan local d'urbanisme n'est pas illégal du seul fait qu'il autorise la construction de plus de logements que les obligations minimales du programme local de l'habitat n'en prévoient.

En l'absence de Schéma de Cohérence Territorial, selon **l'article L131-7 du code de l'urbanisme**, les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales sont compatibles, s'il y a lieu, avec les documents énumérés aux 1° à 10° de l'article L. 131-1 et prennent en compte les documents énumérés à l'article L. 131-2.

Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, ces derniers sont, si nécessaire, rendus compatibles ou les prennent en compte dans un délai de trois ans.

Selon le porter à connaissance, le PLUi, en l'absence de SCoT,

➤ **doit être compatible avec :**

- les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les [schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux \(SDAGE\)](#),
- les objectifs de [gestion des risques d'inondation](#) ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans, lorsque ces plans sont approuvés (dans ce cas, et par dérogation aux dispositions de l'article L123-1-9, le PLU n'a pas à être compatible avec les orientations relatives à la prévention des inondations définies par les SDAGE,
- Les objectifs de protection du [Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux](#).

➤ **Doit prendre en compte :**

- les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des projets d'intérêt général (PIG) et des opérations d'intérêt national (OIN),
- le [schéma départemental des carrières](#),
- le [schéma régional de cohérence écologique](#) et les plans climat – énergie territoriaux, lorsqu'ils existent.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien appartient au bassin Rhin-Meuse et doit donc répondre aux objectifs du SDAGE Rhin Meuse. Il s'agit d'un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre » (article L.212-1 du Code de l'Environnement).

Le dixième programme, issu d'une longue concertation, fixe les priorités et les moyens d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour les années 2013 à 2018 afin de garantir des ressources en eau, en qualité et quantité, et un bon fonctionnement des milieux aquatiques. Le 10ième programme a été révisé pour les années 2016-2018.

Les objectifs prioritaires du 10ième Programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont :

- Lutter contre les pollutions toxiques,
- Résorber les derniers foyers de pollution classique,
- Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et la continuité écologique (circulation des poissons et des sédiments),
- Reconquérir les captages d'eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole,
- Gérer l'eau en tant que ressource durable dans la perspective de l'adaptation au changement climatique (économies d'eau, gestion quantitative).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le territoire est concerné par une démarche SAGE. Les communes concernées sont Attignéville, Harchéchamp, Barville, Pleuvezain et Rouves la Chétives.

Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi)

En 2007, la Commission européenne a adopté une directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation, dite Directive « Inondation ». Cette directive permet d'identifier des Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI), afin de mettre en place un Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) fixant, à l'échelle du district hydrographique, les objectifs en matière de gestion des risques d'inondations et les mesures à

mettre en œuvre pour les atteindre (sur le Bassin Rhin-Meuse 22/12/2015). Le territoire de la CCOV est concerné par un PPRI : le PPRI de la Meuse approuvé par arrêté préfectoral 152/05/DDE du 5 juillet 2005. Les communes concernées par un aléa d'inondation sont d'amont en aval : Bazoilles-sur-Meuse, Neufchâteau, Frébecourt, Coussey, Domremy-la-Pucelle, Maxey-sur-Meuse et Greux.

Un PPRI est prescrit également pour le cours d'eau « Le Vair » sur les communes d'Harchéchamp, La Neuveville sous Châtenois et Châtenois.

Le territoire de la CCOV fait partie du Territoire à risque d'inondation important (TRI) de Neufchâteau, parmi ceux identifiés sur le territoire du bassin de la Meuse.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le SRCE est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- Favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats,
- Préserver les services rendus par la biodiversité,
- Préparer l'adaptation au changement climatique.

Le SRCE de Lorraine a été adopté le 20 novembre 2015 et approuvé par Arrêté Préfectoral du 23 juin 2006.

Le Schéma départemental des carrières des Vosges

Le schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Les autorisations d'exploitation de carrières délivrées au titre du Code de l'urbanisme doivent être compatibles avec ce schéma qui peut être consulté en Préfecture ainsi qu'en Sous-préfectures.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

A. Création de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) se situe dans la région Grand Est, au Nord Ouest du département vosgien. Le territoire est limitrophe avec les départements suivants :

- La Haute Marne (52)
- La Meuse (55)
- La Meurthe-et-Moselle (54)

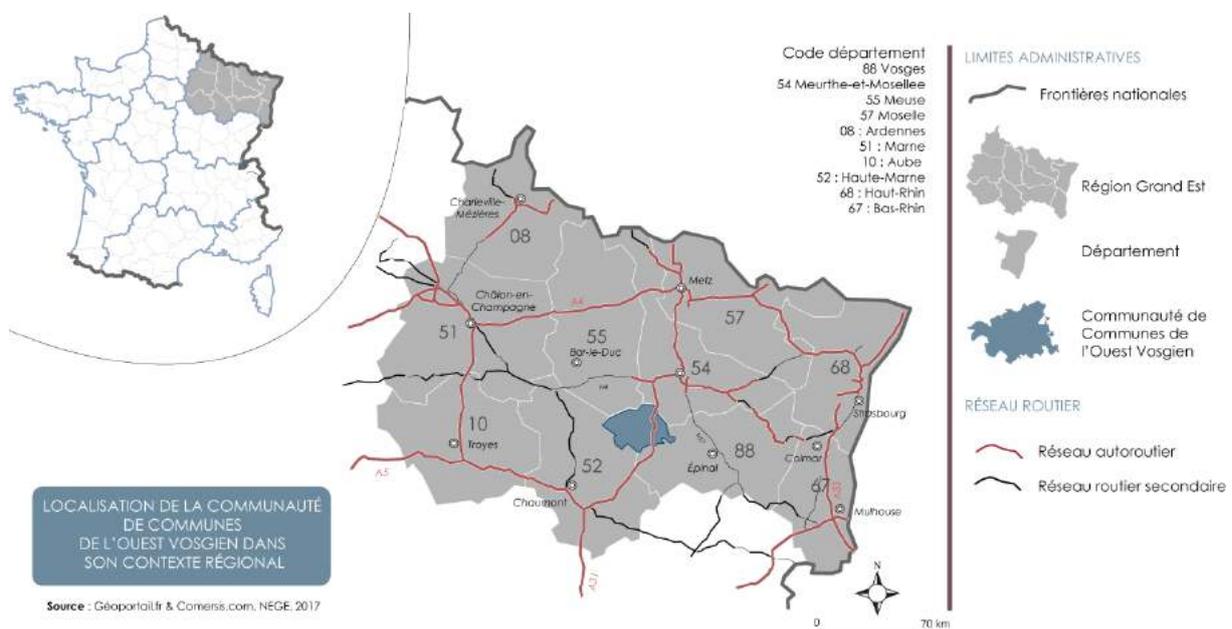


Figure 3 : Géoportail.fr, NEGE, 2016.

La CCOV est issue de la fusion entre l'ancienne Communauté de Communes de Bassin de Neufchâteau (CCBN), l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Châtenois (CCPC) et l'intégration de la commune d'Aroffe.

Depuis le 15 décembre 2012, la CCBN regroupait 42 communes issues des cantons de Neufchâteau et Coussey dans les Vosges et une commune de Haute-Marne, Liffol-le-Petit. La CCBN est le fruit de la fusion de trois

Communautés de Communes (CC du pays de Neufchâteau, CC du Pays de Jeanne et CC du Pays des Côtes et de la Ruppes) et de 11 communes isolées. Parmi les communes isolées il y a la commune de Liffol-le-Petit. Cette commune jouxte la commune de Liffol-le-Grand dans sa partie Sud et elle appartient au département voisin, la Haute-Marne. Cette spécificité fait suite à l'accord des Comités Départementaux de Coopération Intercommunale (CDCI) des départements de la Haute-Marne et des Vosges qui se sont accordés sur le rattachement de la commune à l'ancienne Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau.

Créée en 1994, la CCPC regroupait 11 communes. Son périmètre s'est peu à peu étendu avec 7 nouvelles communes au 1^{ier} janvier 2013. La commune de Ménil-en-Xaintois a intégré la CCPC au 1^{ier} janvier 2016. Au total la CCPC regroupait 27 communes.

Ces deux intercommunalités ont fusionné le 1^{ier} janvier 2017, donnant lieu à la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien regroupant ainsi 70 communes (les 42 communes de la CCBN, les 27 communes de la CCPC ainsi que la commune d'Aroffe).

PRÉSENTATION DE L'ANCIEN DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

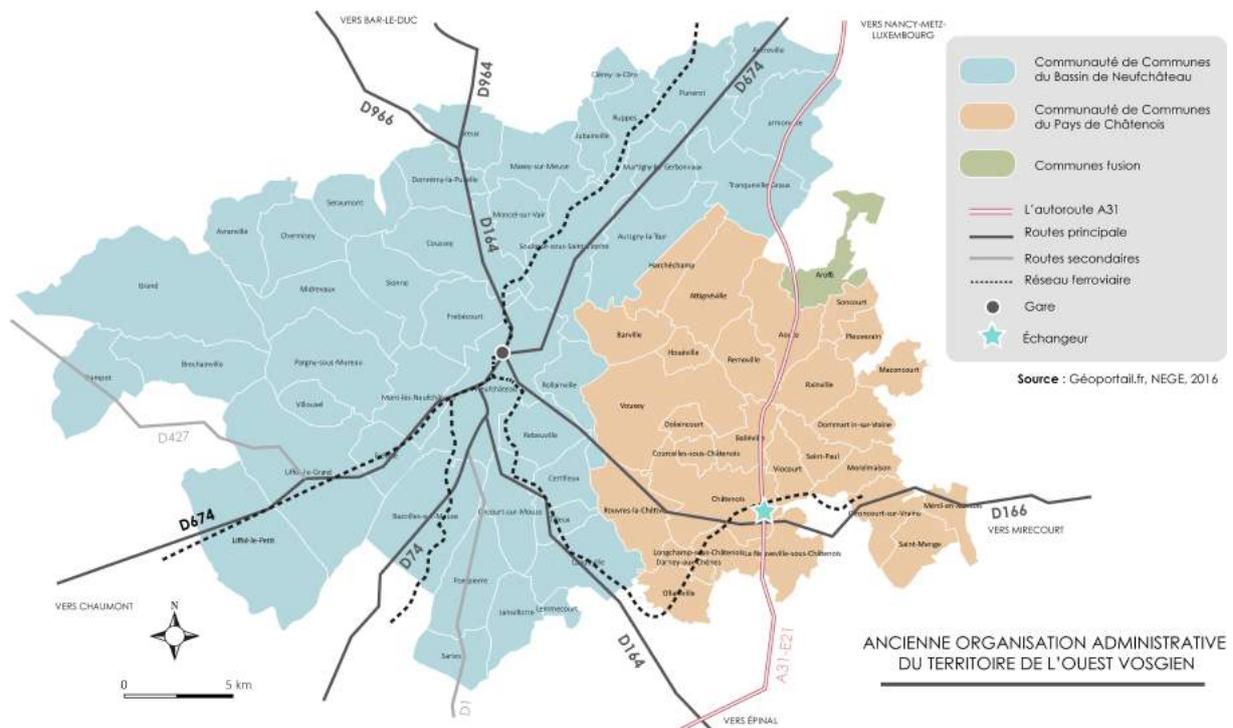


Figure 4 : Géoportail.fr, NEGE, 2016.

B. Bassin de vie et influence

La notion de bassin de vie (selon l'INSEE) : Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services. **Il constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.** L'INSEE classe les bassins de vie en trois principaux groupes : *Bassin de vie urbain, bassin de vie intermédiaire et bassin de vie rural.*

C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Les services et équipements de la vie courante servent à définir les bassins de vie. Ils sont ainsi répertoriés en quatre catégories :

- *Équipements concurrentiels* : Hypermarché et supermarché, grande surface non alimentaire, magasins (vêtements, chaussures, électroménager, meubles), librairie, droguerie, marché de détail, banque, vétérinaire,
- *Équipements non concurrentiels* : gendarmerie, perception, notaire, Pôle Emploi, maison de retraite, bureau de poste, crèche ou halte-garderie, installation sportive, piscine, école de musique, cinéma,

- *Équipements de santé* : médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, urgences, hôpital de court, moyen et long séjour,
- *Équipements d'éducation* : collège, lycée général et/ou technologique, lycée professionnel.

Chacune des communes de La Communauté de Commune l'Ouest Vosgien est donc rattachée à un bassin de vie.

L'analyse, selon les données INSEE, met en évidence l'influence de plusieurs bassins de vie sur le territoire intercommunal (*Figure n°5*) :

- **Bassin de vie de Neufchâteau** (dont les limites, comme l'indique la *carte suivante*, dépassent les frontières intercommunales),
- **Bassin de vie de Châtenois** (dont les limites s'étendent également au-delà des frontières intercommunales),
- Une commune est rattachée à un autre bassin de vie. Il s'agit de la commune de Harmonville, située dans la partie Nord de la CCOV, qui est rattachée au bassin de vie de Vézelize.

BASSINS DE VIE DU TERRITOIRE

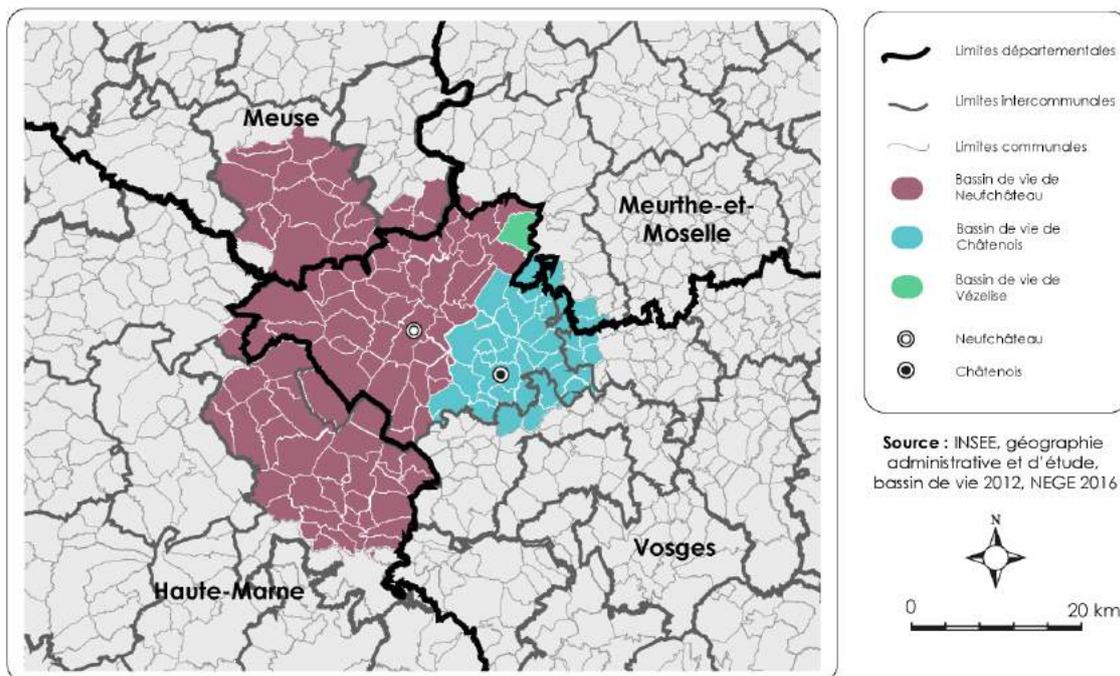


Figure 5 : INSEE, découpage des bassins de vie 2012, NEGE, 2016.

Le bassin de vie de Neufchâteau regroupe 98 communes appartenant à plusieurs départements (Les Vosges, La Meuse et la Haute-Marne). Lors de la réalisation du nouveau zonage des bassins de vie élaboré par l'INSEE, le

bassin de vie de Neufchâteau a été qualifié de « **bassin de vie rural animé par un pôle** ».

Le Bassin de vie de Châtenois regroupe 39 communes réparties en grande majorité au sein du département vosgien et quelques communes meurthe-et-mosellanes. L'INSEE a qualifié ce bassin de vie dans la catégorie « **autres bassins de vie ruraux** ». Les bassins de vie ruraux ont une plus faible concentration d'équipements. Étant plus étendus et moins densément peuplés, les temps d'accès aux équipements intermédiaires (police-gendarmerie, supermarché, librairie, laboratoire d'analyse etc.) et supérieurs (hypermarché, urgences, maternité, cinéma etc.) y sont plus longs.

La ville de Neufchâteau concentre la grande majorité des équipements (notamment ceux appartenant à la catégorie des équipements de proximité et des équipements intermédiaires). En milieu rural, les habitants n'ont accès en moyenne qu'à 9 équipements de la gamme supérieure contre 24 en milieu urbain. Neufchâteau compte plusieurs équipements de ce type : cinéma, maternité, hôpital etc.

Pour avoir accès à une diversité plus large d'équipements dits «supérieurs », les habitants du bassin de Neufchâteau et du bassin de Châtenois doivent se rendre vers d'autres bassins de vie dits « urbains ». Les plus proches sont les bassins de vie :

- D'Épinal (environ 1h en voiture depuis Neufchâteau),
- De Nancy (environ 1h en voiture depuis Neufchâteau).

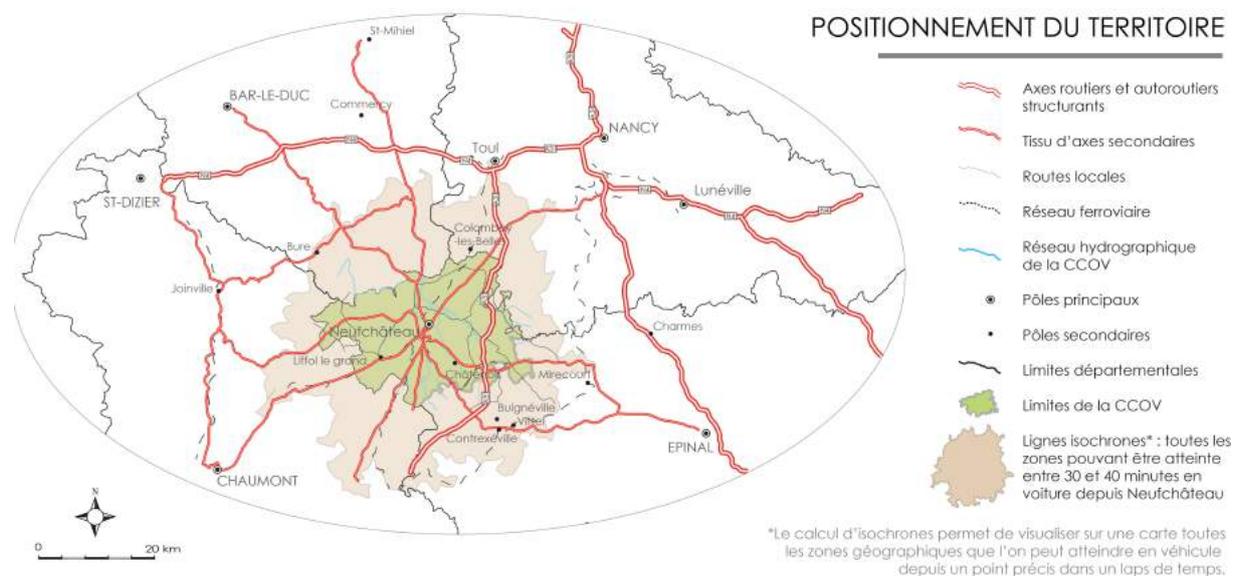


Figure 6 :géoportail.fr, NEGE, 2016, ISTAMULOV Akhmed.

Ces bassins de vie sont qualifiés par l'INSEE de « bassins de vie non ruraux animés par un grand pôle urbain ». Les équipements y sont plus nombreux et plus diversifiés. Il n'y a pas ce type de bassins de vie à moins de 50 minutes en voiture depuis le territoire de l'Ouest Vosgien. En effet, *la carte ci-dessus* indique toutes les zones pouvant être atteintes entre 30 et 40 minutes en voiture depuis Neufchâteau. Les pôles comme Épinal ou Nancy se situent à environ 1h en voiture.

C. Identité du territoire

1. Un territoire naturel

Le département des Vosges est géologiquement constitué d'un plateau de formation secondaire, s'appuyant sur un massif primaire (les Vosges) ce qui permet de distinguer trois principales zones géographiques différentes où se mêle une grande variété de paysages : la plaine, la Vôge et la montagne.

Le territoire des Vosges de l'Ouest, où s'inscrit le territoire de la CCOV, est un vaste ensemble de plateaux et de dépressions qui prolongent les côtes de Lorraine, en bordure orientale du Bassin Parisien. Le territoire de Neufchâteau est au carrefour de plusieurs Pays : le Barrois (extrémité du bassin parisien) à l'ouest, le plateau de Haye au nord-est et le Xaintois à l'est.

Les nombreux cours d'eau ont participé à façonner le territoire. La Meuse et le Mouzon ont creusé des vallées larges et relativement encaissées. La Meuse creuse une vallée dans un plateau calcaire. Le cours de la Meuse se sépare au niveau de Neufchâteau pour donner la vallée du Vair et la vallée du Mouzon.

Les vallées sont ponctuées par de nombreuses richesses patrimoniales : parcs, châteaux, ponts, églises et calvaires. Les richesses naturelles et notamment la présence des cours d'eau a suscité des activités dont l'exploitation a laissé son empreinte sur le paysage comme la présence de moulins et de forges.

Il existe un riche patrimoine paysager au sein du territoire lié aux vergers, à l'eau, aux prairies ou aux lisières forestières.

2. Une histoire ancienne

Les ressources naturelles du territoire tels que le minerai de fer, le bois en abondance et l'eau figurent parmi les atouts majeurs qui ont rendu possible l'installation des populations dès **la préhistoire**.

Le territoire s'est développé relativement tôt, **dès l'époque Antique** comme l'attestent les vestiges gallo-romains présents dans le paysage :

- La ville Gallo-Romaine de Grand, dont les vestiges sont toujours visibles, est établie sur le plateau, au carrefour de deux axes de communication, et rayonne sur la vallée de la Meuse,
- Liffol-le-Grand qui était une bourgade d'artisans,
- Soulosse-sous-Saint-Élophe qui était une station de commerçants.

Durant l'antiquité le territoire, et notamment les environs de Grand, bénéficiait d'une localisation géographique qui favorisait les échanges commerciaux. En effet, le territoire est idéalement placé, entre les points de rupture de charges, sur l'axe commercial terrestre reliant les voies navigables de la Saône à la Meuse et à la Moselle. Le territoire était traversé par des axes importants et notamment la voie qui reliait Lyon à Trèves, passant par Pompierre, Neufchâteau et Soulosse-sous-Saint-Élophe.

Durant l'époque Franque, le territoire devient synonyme de frontières. Après le traité de Verdun, en 843, la région relève :

- à l'ouest, de la Meuse de la Francie occidentale,
- à l'est, de la Francia media dont la partie septentrionale forme la Lotharingie, espace tampon particulièrement convoité et juxte les terres françaises du comté de Champagne.

La frontière avec la France suit le cours de la Meuse. Elle représente à l'époque féodale un important carrefour de circulation qui facilite la pénétration entre la Lorraine et la Champagne et qui encourage les échanges. De nouveaux axes de circulation orientés d'est en ouest s'ajoutent au réseau romain. A cette époque il y a une forte densité des forteresses dans la région de Neufchâteau. Celles-ci ont toutes eu un impact non négligeable sur l'occupation du sol et le développement du territoire.

Le positionnement stratégique du territoire a également favorisé le développement de la ville de Neufchâteau. En effet elle est située au carrefour de la Lorraine, de la Champagne et de la Bourgogne, sur un axe commercial entre les Flandres, l'Italie et la Haute Vallée du Rhin. Sa position le

long de la Meuse en fait un lieu stratégique convoité qui la destine surtout au commerce. Thierry II en fait une ville libre dès son origine. La ville profita de son statut de cité commerçante et fut épargnée par les nombreux conflits qui ont agité la région, après avoir appartenu tour à tour à la Lorraine, à la Champagne et à la Bourgogne. Toutefois, les conflits entre la Lorraine et la Bourgogne entraînèrent le déclin de l'activité commerciale à la fin du Moyen-âge.

Au début du XVème siècle, la Guerre de Cent ans agite la région avec de nombreux conflits et va révéler une enfant du pays : Jeanne d'Arc (née vers 1412 à Domrémy). En 1428 les anglais attaquent Vaucouleurs. Jeanne d'Arc quitte la région en 1429 pour se rendre à Burey-en-Vaux chez son cousin Durant Laxart qui l'accompagne à Vaucouleurs pour rencontrer Robert de Baudricourt. Elle explique vouloir « venir en secours du roi de France » et de « bouter les Anglais hors de France ». Ses faits d'arme ne durent qu'une année mais ont suffi pour faire de Jeanne d'Arc un personnage important dans l'histoire de France. Elle est faite prisonnière en mai 1430 par le bourguignon Jean de Luxembourg avant d'être vendue aux anglais. A l'issue de son procès, elle est brûlée vive le 30 mai 1431 à Rouen.

Le territoire de l'Ouest des Vosges a donc été impacté à plusieurs reprises par différents événements historiques dont les traces sont encore visibles dans le paysage (vestiges, château etc.).

Son riche passé historique fait que Neufchâteau dispose d'un patrimoine architectural et artistique remarquable comme l'atteste le secteur sauvegardé de la ville.

3. Un caractère rural

L'étude paysagère réalisée par INSITU permet d'identifier quatre unités paysagères sur le territoire de la CCOV :

- Grand plateau boisé et déboisé à l'Ouest (1),
- La plaine agricole vallonnée au nord (2),
- Les vallées du Vair, de la Vraîne, du Mouzon, de la Meuse et de la Saônelle au centre (3),
- La plaine agricole ponctuée d'îles topographiques à l'Est (4),

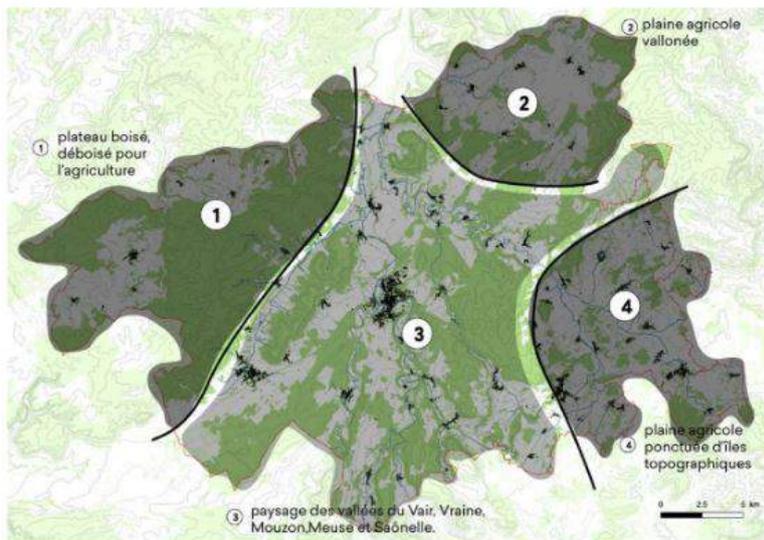


Figure 7 : INSITU, 2016.

La couverture forestière et agricole est très importante sur le territoire intercommunal (carte ci-dessous). Ces paysages boisés et de culture participent à l'identité rurale du territoire et contribuent à la richesse et la diversité paysagère.

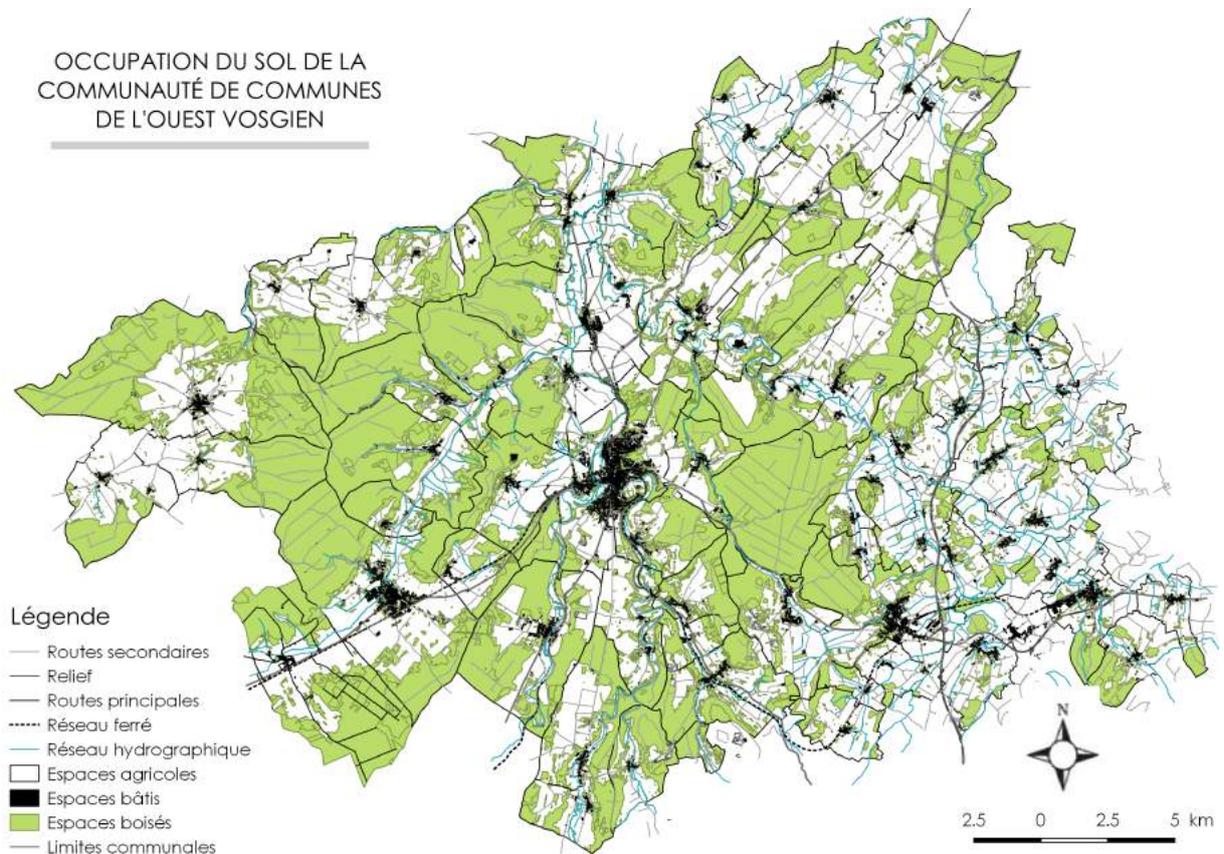


Figure 8 : BDTOPO, NEGE, 2016

Concernant le caractère rural des communes, le territoire est composé d'un grand nombre de villages. D'après les données concernant les densités de population par commune, il y a 38 communes qui ont des densités très faibles (inférieures à 20 hab/km²). La commune de Neufchâteau présente la plus forte densité avec 276 hab/km² et ainsi s'affirme comme polarité urbaine du

territoire. Dans une moindre mesure les communes de Châtenois (97 hab/km²) et de Gironcourt-sur-Vraine (129 hab/km²) présentent des densités réellement plus importantes que les autres communes. Il y a également la commune de Liffol-le-Grand qui a une densité de 64 hab/km². Ces quatre communes rassemblent 48% de l'ensemble de la population de l'intercommunalité. Gironcourt-sur-Vraine présente une densité plus importante que Liffol-le-Grand puisque son territoire est plus petit (7,51 km² contre 33,91 km² pour Liffol-le-Grand).

Par ailleurs, 66 communes ont des densités inférieures à la moyenne départementale qui est de 64 hab/km² (à titre comparatif, la moyenne nationale est de 97 hab/km²). Ces faibles densités sont caractéristiques de l'ouest du département des Vosges. Le territoire étudié est entouré d'autres espaces qui présentent des caractéristiques similaires en matière de densité. C'est le cas notamment des EPCI de Haute-Marne et de Meuse. A l'Est, le territoire autour d'Épinal présente une concentration de population plus importante (la ville d'Épinal : 540 hab/km²). Au Nord-Est, les agglomérations de Toul et de Nancy affichent également une concentration de population élevée (respectivement 522 hab/km² et 6 950 hab/km²).

D'un point de vue démographique, sur les 70 communes du territoire, une seule dépasse le seuil des 5 000 habitants en 2013 ; Neufchâteau avec 6 602 habitants. Seules deux autres communes comptent plus de 1 000 habitants : Châtenois avec 1 715 habitants et Liffol-le-Grand avec 2 240 habitants.

Quatre communes dénombrent plus de 500 habitants (Gironcourt-sur-Vraine, Coussey, Soulosse-sous-Saint-Élophé, Baziolles-sur-Meuse). Toutes les autres communes se situent sous le seuil des 500 habitants. Le nombre de très petites communes, de moins de 100 habitants, est assez élevé : 23 communes.

A l'échelle nationale, seules 9,7% des communes françaises se situent sous le seuil des 100 habitants¹. Le territoire de l'Ouest Vosgien en compte 23, soit 32,8% de ses communes membres.

Le territoire est donc très rural et un grand nombre de communes présente une densité de population relativement faible. Les communes autour de Neufchâteau présentent une densité de population légèrement plus importante, ce qui traduit un phénomène d'étalement urbain. L'ensemble du territoire est polarisé autour de trois principaux pôles ; Neufchâteau, Liffol-le-Grand, et Châtenois.

¹Source : diagnostic projet de territoire CCPC & DGCL, les collectivités locales en chiffres, 2013

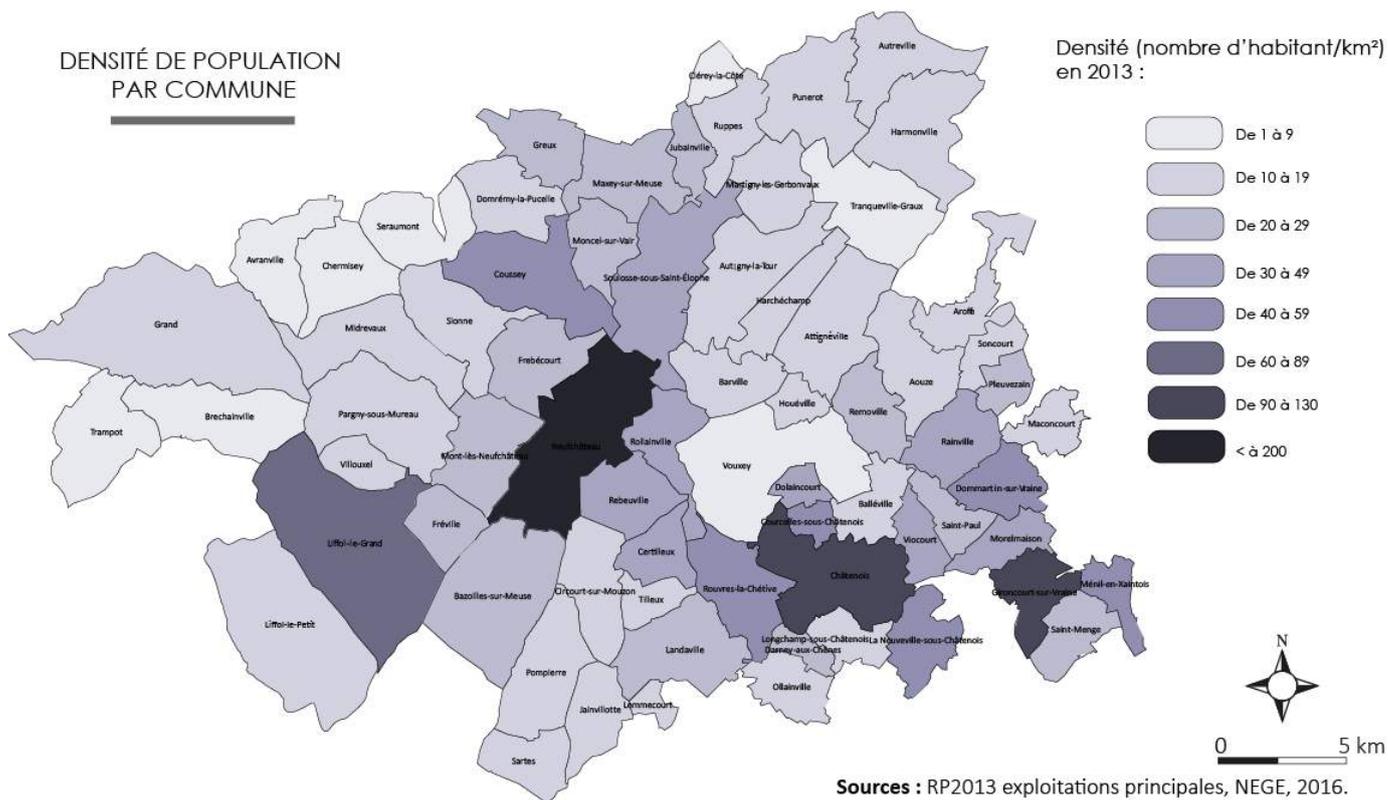


Figure 9 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

Les grandes tendances d'évolutions socio-démographiques

A. Les principales évolutions démographiques

La trajectoire de la population d'un territoire informe sur **les besoins à couvrir dans les prochaines années**. Par ailleurs, les facteurs explicatifs de cette évolution (solde naturel ou solde migratoire) informent sur l'attractivité du territoire. Ce sont donc des données de base pour **adapter le projet de territoire aux besoins ressentis actuellement en se projetant dans l'avenir**.

1. Une croissance démographique négative

De 1968 à 2013, le territoire de la CCOV a perdu **2 346 habitants**, soit une baisse de **9 %**. Mais ce phénomène n'est pas linéaire.

Le territoire a connu une hausse de 1313 habitants de 1968 à 1982 puis a amorcé une baisse démographique constante et importante : moins 3 659 habitants de 1982 à 2013. En 2013, il accueille **23 781 habitants**.

Sur la période de référence, 2007-2013, la CCOV **a perdu 649 habitants**. La baisse démographique se poursuit de manière significative.

Ces tendances démographiques s'inscrivent dans un contexte départemental. En effet, le département vosgien enregistre une évolution démographique négative depuis la fin des années 1980. Il a perdu **12 975 habitants** entre 1968 et 2013. **Cette perte de vitesse est due essentiellement au manque d'emplois et à la désindustrialisation du territoire**. Ces tendances sont similaires au département meusien.

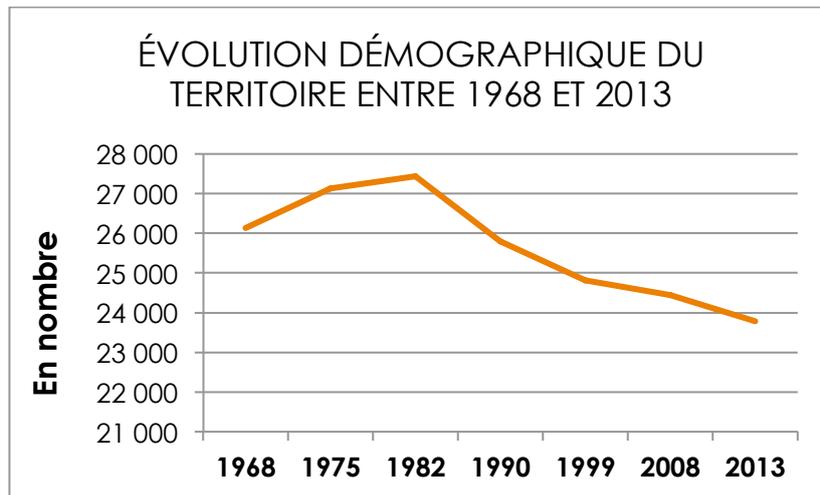


Figure 10 : INSEE, 1968 à 1999 dénombremments, RP2008 & RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

D'un point de vue géographique, le territoire ne profite pas de la proximité d'un pôle urbain attractif et dynamique à l'instar de Metz en Moselle ou Nancy en Meurthe-et-Moselle. Ces deux départements, dotés d'une agglomération approchant les 300 000 habitants, enregistrent encore des gains de population depuis les années 1990. Les Vosges et la Meuse, plus ruraux, ne peuvent s'appuyer sur un pôle urbain significatif concentrant des emplois, des universités etc. La Moselle et la Meurthe-et-Moselle ont contribué à la croissance démographique de la région Grand Est en accueillant **101 009 habitants** entre 1968 et 2013 (voir le graphique ci-dessous)

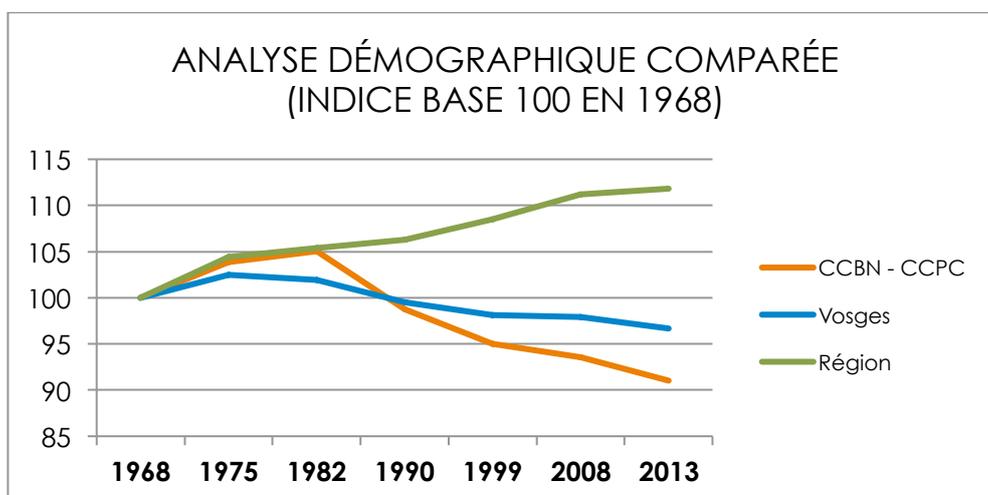


Figure 11 : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 & RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE COMPARÉE AUX TERRITOIRES VOISINS

Localisation	Évolution démographique					
Comparaison avec les territoires voisins et le département	1999	2008	2013	Taux de variation entre 1999 et 2008 (en %)	Taux de variation entre 2008 et 2013 (en %)	Évolution en nombre en 1999 et 2013
CC de l'Ouest Vosgien (88)	24819	24451	23781	-1,5	-2,7	-1038
CC du Val d'Ornois (55)	5020	4873	4554	-2,9	-6,5	-466
CC du Val des couleurs (55)	5050	5034	5094	-0,3	1,2	44
CC du Pays de Colombey et du Sud Toulais (54)	9778	10984	11382	12,3	3,6	1604
CC du Pays de Mirecourt (88)	12285	11799	11594	-4	-1,7	-691
CC de Bulgnéville Entre Xaintois et Bassigny (88)	7027	7191	7362	2,3	2,4	335
CC de Bourmont, Breuvannes, Saint-Bin (52)	7179	6891	6660	-4	-3,4	-519
CC du Bassin de Joinville en Champagne (52)	14547	13705	13316	-5,8	-2,8	-1231
Département Vosges (88)	380 952	380 145	375 226	-0,2	-1,2	-4 919

Tableau1 : INSEE, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 & RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

Les intercommunalités voisines offrent des situations démographiques hétérogènes. A l'instar de la CCOV, des Communautés de Communes telles que la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne ou encore celle du Pays de Mirecourt dans les Vosges, sont en perte de vitesse avec une population fortement en déclin depuis la fin des années 1990. En revanche, d'autres Communautés de Communes gagnent des habitants telle que la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais qui présente une hausse démographique relativement importante (+ 1604 habitants en 14 ans) (*Voir le tableau ci-dessus*).

Le positionnement géographique a des incidences sur les tendances démographiques de ces territoires. La Communauté de Communes du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulais bénéficie de la proximité de Toul et de Nancy qui contribuent ainsi à son attractivité.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PAR COMMUNE ENTRE 2007 ET 2013

Commune	Population en 2013	Population en 2007	Variation (en nombre)	Variation (en %)
Autigny-la-Tour	174	163	11	7
Aouze	185	194	-9	-5
Aroffe	94	96	-2	-3
Attignéville	231	226	5	2
Autreville	168	169	-1	-1
Avranville	78	70	8	12
Balléville	113	110	3	2
Barville	88	82	6	7
Bazoilles-sur-Meuse	604	569	35	6
Bréchainville	63	48	15	31
Certilleux	217	247	-30	-12
Châtenois	1715	1801	-86	-5
Chermisey	102	99	3	3
Circourt-sur-Mouzon	198	222	-24	-11
Clérey-la-Côte	32	38	-6	-16
Courcelles-sous-Châtenois	82	85	-3	-4
Coussey	739	714	25	4
Darney-aux-Chênes	56	69	-13	-19
Dolaincourt	87	85	2	2
Dommartin-sur-Vraine	317	326	-9	-3
Domrémy-la-Pucelle	126	155	-29	-18
Frebécourt	303	304	-1	0
Fréville	152	135	18	13
Gironcourt-sur-Vraine	969	972	-3	0
Grand	404	459	-55	-12
Greux	170	164	6	4
Harchéchamp	96	109	-13	-12
Harmonville	232	224	8	4
Houéville	42	39	3	7
Jainvillotte	78	90	-12	-13
Jubainville	88	89	-1	-1
La Neuveville-sous-Châtenois	383	360	23	6
Landaville	301	312	-11	-4
Lemmecourt	32	28	4	16
Liffol-le-Grand	2240	2360	-120	-5
Liffol-le-Petit	316	351	-35	-10
Longchamp-sous-Châtenois	83	113	-30	-27
Maconcourt	85	92	-7	-8
Martigny-les-Gerbonvaux	121	123	-2	-1
Maxey-sur-Meuse	244	262	-18	-7

Ménil-en-Xaintois	182	144	38	26
Midrevaux	207	209	-2	-1
Moncel-sur-Vair	211	223	-12	-5
Mont-lès-Neufchâteau	301	261	40	15
Morelmaison	201	191	10	5
Neufchâteau	6602	7056	-454	-6
Ollainville	66	73	-7	-9
Pargny-sous-Mureau	182	191	-9	-4
Pleuvezain	80	80	0	0
Pompierre	237	229	8	4
Punerot	173	168	5	3
Rainville	281	271	10	4
Rebeuville	266	264	2	1
Removille	202	200	2	1
Rollainville	311	327	-16	-5
Rouvres-la-Chétive	450	435	15	3
Ruppes	123	128	-5	-4
Saint-Menge	133	102	31	30
Saint-Paul	135	136	-1	-1
Sartes	101	102	-1	-1
Seraumont	48	46	2	3
Sionne	145	136	9	7
Soncourt	50	54	-4	-7
Soulosse-sous-Saint-Élophe	637	584	53	9
Tilleux	68	62	6	9
Tranpot	97	117	-20	-17
Tranqueville-Graux	92	82	10	12
Villouxel	81	91	-10	-11
Viocourt	153	146	7	5
Vouxey	158	167	-9	-6
Ensemble	23781	24430	-649	-3

Tableau 2 : INSEE, RP2007 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

Malgré une baisse démographique significative depuis les années 1980 sur l'ensemble du territoire de l'Ouest Vosgien, l'évolution démographique de ses communes est assez hétéroclite. Différentes catégories peuvent être mises en exergue :

- **Les communes qui ont gagné des habitants et ce, de manière importante (de 31 à 53 habitants)**. C'est le cas des communes rurales à proximité immédiate de Neufchâteau : Soulosse-sous-Saint-Élophe,

Mont-lès-Neufchâteau ou encore Bazoilles-sur-Meuse. Ces communes ont connu une croissance démographique positive entre 2007 et 2013, tandis que Neufchâteau, sur la même période, a perdu 454 habitants (soit une variation de - 6%). Les communes périphériques sont attractives pour les nouveaux habitants venant s'installer sur le territoire mais également pour ceux résidant déjà au sein du territoire.

Deux autres communes ont connu des augmentations de population assez importantes : Ménil-en-Xaintois et Saint-Menge. Ces communes, situées à l'extrémité Sud-Est du territoire bénéficient de la proximité de Mirecourt (environ 15 minutes en voiture) et Épinal (environ 40 minutes en voiture).

- Des communes ont vu leur population augmenter de manière modérée (**De 11 à 30 habitants**) comme Autigny-la-Tour, Coussey, Bréchainville, Fréville, Rouvres-la-Chétives ou encore La Neuveville-sous-Châtenois.
- Des communes ont eu une augmentation très faible, voire nulle (**De 0 à 10 habitants**) comme Avranville, Barville, Chermisey, Harmonville, Morelmaison, Pleuvezain ou encore Sionne.
- A l'inverse d'autres communes connaissent une baisse démographique entre 2007 et 2013. Cette perte de vitesse peut être plus ou moins importante selon les communes. (**de 1 habitant jusqu'à 454 habitants en moins**). Seules deux communes ont perdu plus de 100 habitants. C'est le cas de Neufchâteau avec 454 habitants en moins et Liffol-le-Grand avec 120 habitants en moins. 15 communes ont perdu entre 10 et 100 habitants et 20 communes ont perdu entre 1 et 10 habitants. Ces communes semblent moins attractives.

Certaines communes connaissent des baisses démographiques constantes et conséquentes, jusqu'à des proportions pouvant atteindre les 50% dans les années 2000. Ce constat concerne de très petites communes comme Clérey-la-Côte qui compte 32 habitants en 2013. Domrémy-la-Pucelle, Trampot et Tranqueville-Graux sont des communes qui ont également perdu une part significative d'habitants. Les données les plus récentes indiquent une poursuite de ces baisses démographiques.

Ces évolutions disparates sont observables sur la *carte suivante*. Ainsi des communes semblent attractives alors que d'autres souffrent d'un manque de dynamisme.

L'analyse à l'échelon local de la croissance démographique révèle une hétérogénéité. Des dynamiques locales permettent de comprendre cette répartition hétérogène.

Les communes qui connaissent les plus fortes croissances démographiques sont celles situées autour de Neufchâteau. Les axes de communication influencent également la répartition démographique du territoire. Les communes situées à proximité immédiate de la route de Nancy ou de l'A31 sont celles qui gagnent des habitants. A l'Est la proximité de Mirecourt et Épinal a une incidence sur la croissance démographique de Saint-Menge et Ménil-en-Xaintois.

En revanche, concernant les communes qui rencontrent des difficultés sur le plan démographique, plusieurs facteurs sont à prendre en considération : les prix du terrain, la qualité esthétique des espaces publics, le nombre de logements vacants, l'éloignement géographique de pôles structurants, le foncier disponible etc.

Pour l'ensemble du territoire, malgré la croissance positive de certaines communes, cela ne suffit pas à compenser la perte d'habitants des autres communes (*Figure n°12*). C'est pourquoi, dans l'ensemble, le territoire perd des habitants de façon constante depuis les années 1980.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

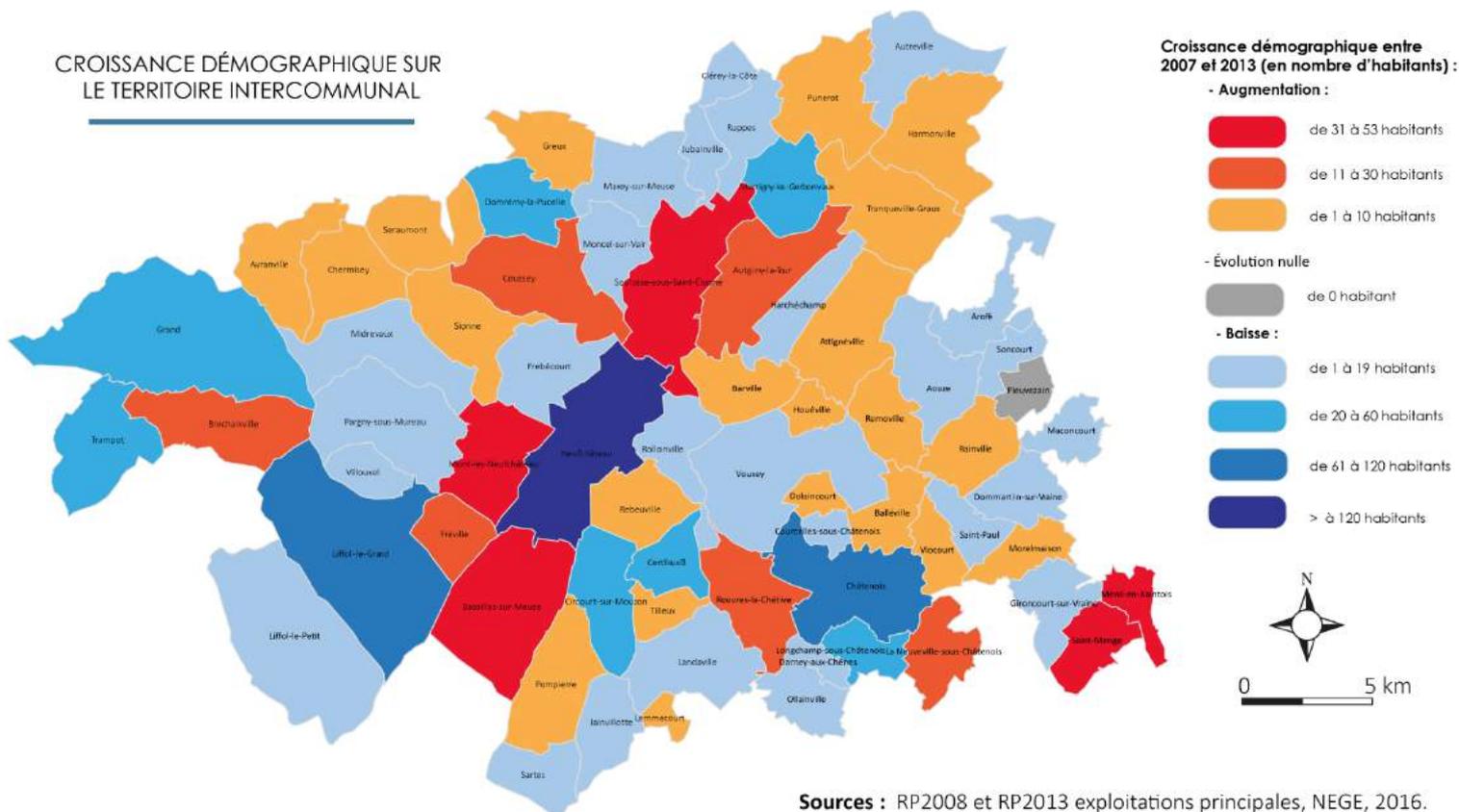


Figure 12 : INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

2. Un déséquilibre entre le solde naturel et le solde migratoire

Éléments de définition : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

L'analyse de ces deux indicateurs permet de dégager des éléments concernant l'attractivité du territoire. Ainsi, un territoire peut bénéficier d'une croissance démographique positive sans pour autant être attractif. Dans ce cas bien précis la croissance sera due au solde naturel positif qui compensera un solde migratoire négatif.

Le territoire intercommunal rencontre des difficultés démographiques puisque son solde naturel et son solde migratoire sont négatifs. Ce manque d'attractivité indique également un vieillissement de la population. Ce problème d'attractivité n'est pas propre au territoire intercommunal puisqu'à l'échelle départementale, le solde migratoire est négatif depuis les années 1960. Malgré un solde naturel positif, de 1968 à 2008, cela ne suffit pas toujours à compenser les départs (Tableau 3).

SOLDE NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE PAR RAPPORT AUX TERRITOIRES VOISINS

		1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Bassin de Neuchâteau*	Solde naturel	0,8	0,6	0,4	0,2	0	-0,1
	Solde migratoire	-0,4	-0,5	-1,1	-0,6	-0,4	-0,6
Pays de Châtenois*	Solde naturel	0,9	0,6	0,3	0,1	0,1	-0,1
	Solde migratoire	0,1	-0,4	-1,2	-0,7	0,2	-0,2
CC du Val d'Ornois (55)	Solde naturel	0,2	-0,1	0,3	-0,1	-0,2	-0,4
	Solde migratoire	-1,1	-0,3	-0,5	-0,7	-0,1	-0,9
CC du Val des Couleurs (55)	Solde naturel	-0,2	-0,3	-0	-0,1	-0,1	-0,1
	Solde migratoire	-1,7	-0,6	-0,4	0,2	0	0,3
CC du Pays Colombey et Sud Toulinois (54)	Solde naturel	0,1	0,1	0,3	0,2	0,6	0,7
	Solde migratoire	-1,4	0,5	0,2	0,5	0,7	-0,1
CC du Pays de Mirecourt (88)	Solde naturel	0,6	0,3	0,2	0	-0	-0,2
	Solde migratoire	-0,6	-0,3	-1	-0,8	-0,4	-0,1
CC de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (88)	Solde naturel	0,5	0,2	0,4	0,3	0,3	0,4
	Solde migratoire	-0,6	-0,1	-0,6	-0,6	-0,1	0
CC de Bourmont, brevannes, Saint Brin (52)	Solde naturel	0,5	0,1	0,1	-0,1	-0,2	-0,4
	Solde migratoire	-1,4	-1,1	-1,2	-0,7	-0,3	-0,3
CC de Joinville entre Champagne (52)	Solde naturel	0,6	0,3	0,2	-0	-0	-0
	Solde migratoire	-1,3	-0,4	-0,7	-0,5	-0,6	-0,5
Département Vosges (88)	Solde naturel	0,6	0,4	0,3	0,2	0,1	0
	Solde migratoire	-0,2	-0,4	-0,6	-0,3	-0,1	-0,3
Région	Solde naturel	0,7	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3
	Solde migratoire	-0,1	-0,3	-0,4	-0,1	-0,1	-0,2

Tableau 3 : INSEE, RP1968 et RP1999 dénombremments, RP2008 & RP2013 exploitations principales, NEGE 2016.

* Les données concernant le solde migratoire et le solde naturel ne sont pas disponibles à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. C'est pourquoi, nous avons pris les données des deux anciennes intercommunalités.

Toutefois l'intercommunalité de l'Ouest Vosgien n'a pas toujours souffert d'un solde naturel négatif. Cette tendance est récente (depuis la fin des années 1990).

Pour chacune des deux anciennes Communautés de Communes, (CCBN et CCPC) les statistiques indiquent que le **taux de natalité baisse de manière constante depuis les années 1960 mais il a été supérieur au taux de mortalité jusque dans les années 2000**. Depuis 2008, pour l'ensemble du territoire le taux de mortalité est passé devant le taux de natalité, ce qui renforce le vieillissement de la population intercommunal. (Tableau n°4).

TAUX DE NATALITÉ ET TAUX DE MORTALITÉ DE L'OUEST VOSGIEN

Bassin de neufchâteau	1968	1975	1982	1990	1999	2008
	à 1975	à 1982	à 1990	à 1999	à 2008	à 2013
Taux de natalité (‰)	19	16,6	13,8	11,9	11,3	9,7
Taux de mortalité (‰)	11,2	10,4	9,4	9,7	10,8	11,1

Pays de Châtenois	1968	1975	1982	1990	1999	2008
	à 1975	à 1982	à 1990	à 1999	à 2008	à 2013
Taux de natalité (‰)	19,6	15,4	12,8	11,9	11	10
Taux de mortalité (‰)	10,3	9,5	10,2	10,7	10	10,7

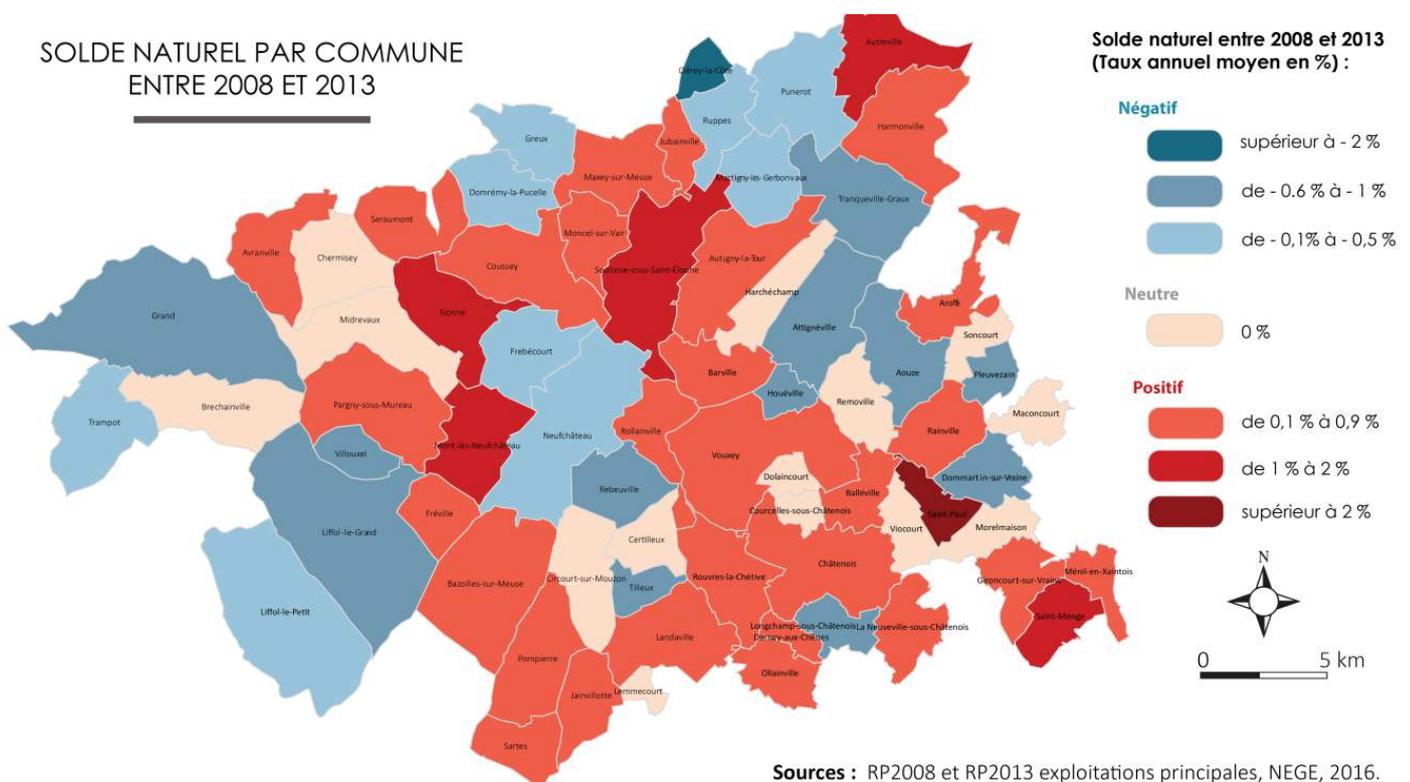
Tableau 4 : INSEE, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil, NEGE, 2016.

L'hétérogénéité concernant la croissance démographique sur l'ensemble du territoire s'observe également au regard du solde naturel et du solde migratoire par commune entre 2007 et 2013. **Les origines de la croissance démographique varient donc selon les communes :**

- Les communes dont la dynamique naturelle ne suffit pas à compenser la perte due au solde migratoire,
- Les communes dont la croissance est due à la dynamique naturelle,
- Les communes dont la croissance est due à l'attractivité,

- Les communes dont le solde migratoire ne compense pas le solde naturel négatif.

D'après les cartes suivantes, il y a un certain nombre de communes qui bénéficient d'un solde naturel positif mais cela ne compense pas toujours les départs, ce qui explique une croissance démographique négative. Ce manque d'attractivité laisse présager un vieillissement de la population à court et moyen terme. Pour certaines, la croissance naturelle relativement faible est couplée à un solde migratoire négatif. Par exemple, les communes situées au Sud-Ouest du territoire rencontrent des difficultés démographiques importantes. Les pôles principaux (Neufchâteau, Châtenois et Liffol-le-Grand) sont également en souffrance sur le plan démographique.



SOLDE MIGRATOIRE PAR COMMUNE ENTRE 2008 ET 2013

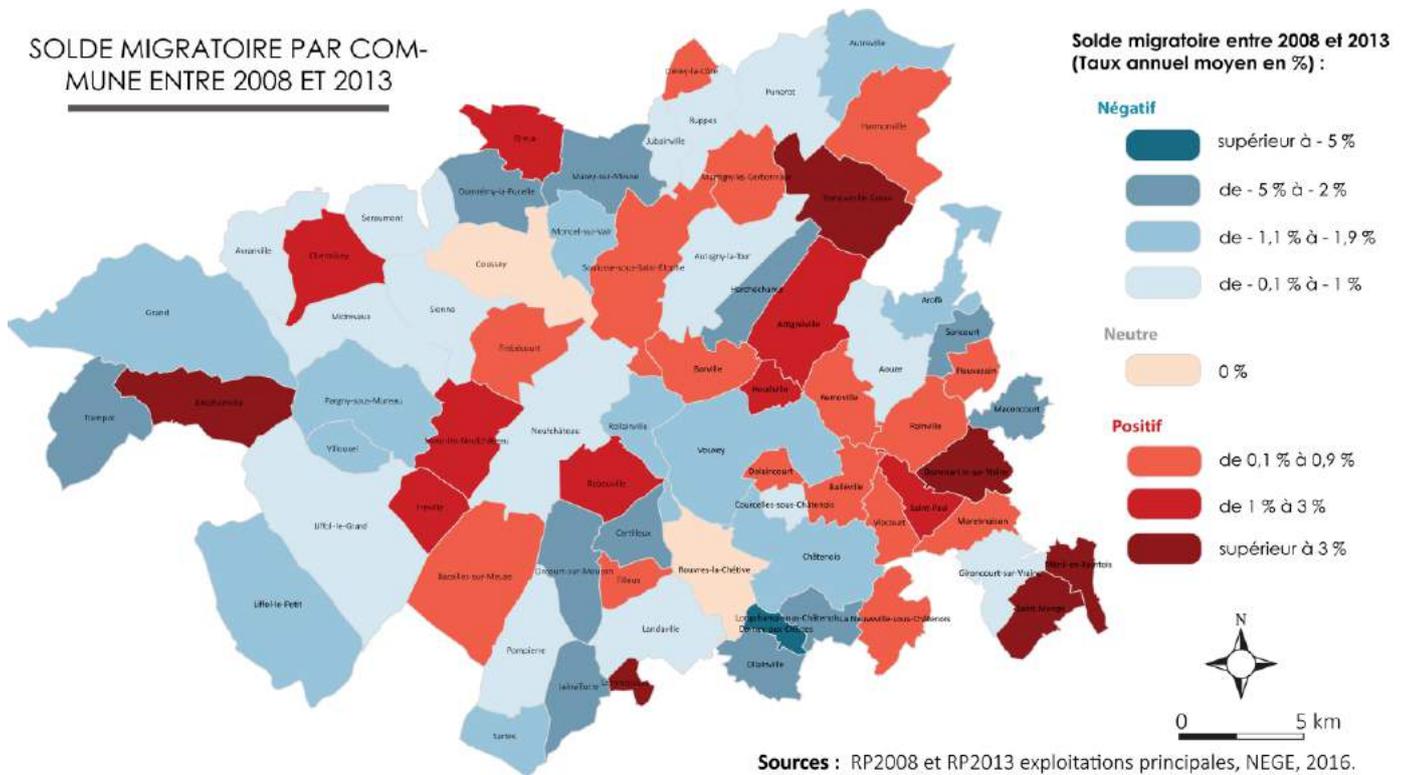


Figure 13 : INSEE RP2008 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

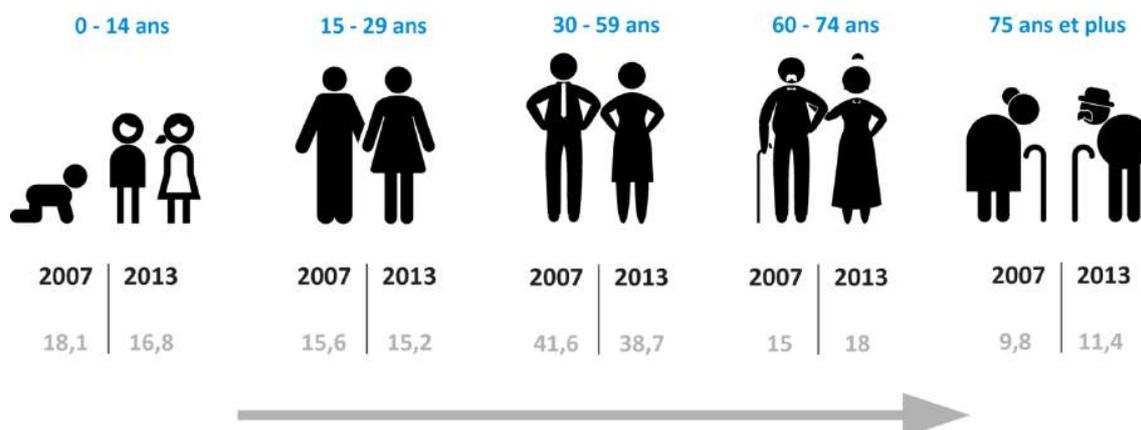
Les communes qui jouxtent la frontière de la Haute Marne et la frontière avec la Meuse sont moins attractives que les communes situées autour de Neufchâteau ou celles situées à proximité des axes structurants (route de Nancy et A31).

Les différents indicateurs ci-dessus, le solde migratoire et le solde naturel ainsi que le taux de mortalité et le taux de natalité, **indiquent un vieillissement de la population du territoire intercommunal.**

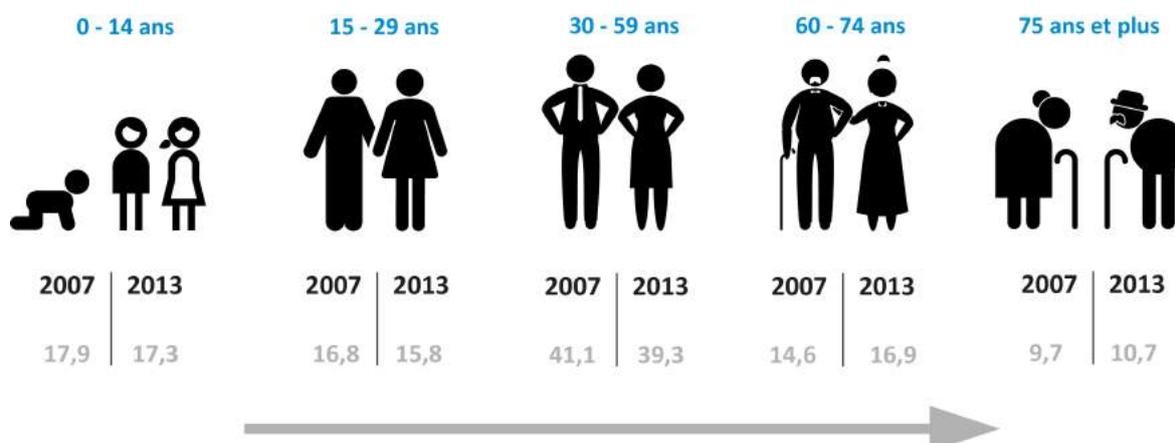
3. Un vieillissement de la population constaté

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien connaît un vieillissement de sa population assez marqué. En effet, alors que les classes d'âges qui se situent entre 0 et 59 ans ont tendance à diminuer entre 2007 et 2013, celles des 60 à 74 ans et 75 ans et plus ont augmenté. *Le graphique ci-dessous*, montre un phénomène de transvasement entre les classes intercentennaires les plus jeunes (de 0 à 59 ans) et les classes intercentennaires supérieures (de des 60 ans et plus). Les individus ayant 60 ans ou plus représentent presque 30% de l'ensemble de la population du territoire intercommunal en 2013 (ils représentaient 24,8% de la population en 2007).

ÉVOLUTION DES TRANCHES D'ÂGES DE LA POPULATION DE LA CCOV (en %)



ÉVOLUTION DES TRANCHES D'ÂGES DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (en %)



ÉVOLUTION DES TRANCHES D'ÂGES DE LA POPULATION DE LA RÉGION GRAND EST (en %)

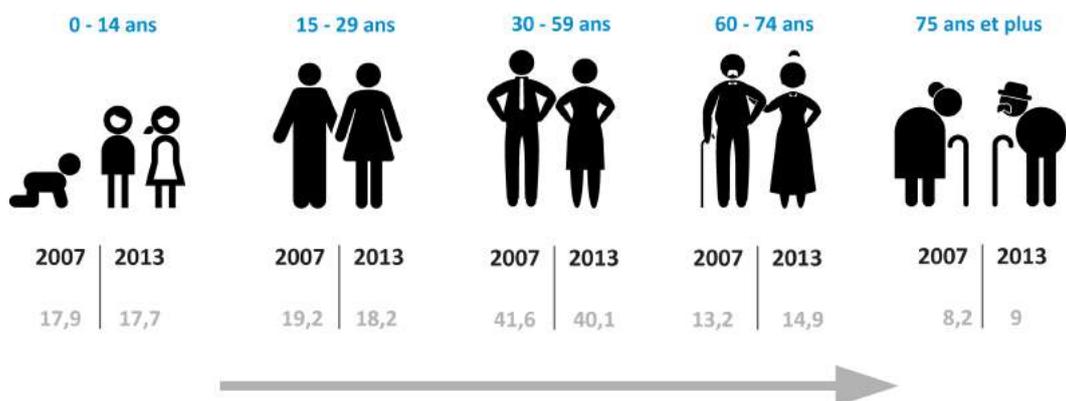


Figure 14 : INSEE, RP2007 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

Le territoire est peu attractif pour les jeunes voulant poursuivre des études supérieures et des formations ainsi que pour les jeunes actifs. Les individus de cette tranche d'âge quittent souvent le territoire pour suivre des formations dans l'enseignement supérieur ailleurs et éprouvent ensuite des difficultés à trouver un emploi local correspondant à leur niveau de formation. Ils ne reviennent donc pas sur leurs terres d'origine.

Le vieillissement de la population est confirmé au regard des données concernant **l'indice de jeunesse**. **L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.**

La carte suivante révèle une répartition inégale de la population. Tandis que des communes bénéficient de la concentration de jeunes de moins de 20 ans, d'autres connaissent un vieillissement de leur population. Des dynamiques locales permettent d'expliquer cette répartition :

- La présence des écoles,
- La répartition des commerces et services,
- Le prix du foncier,
- Etc.

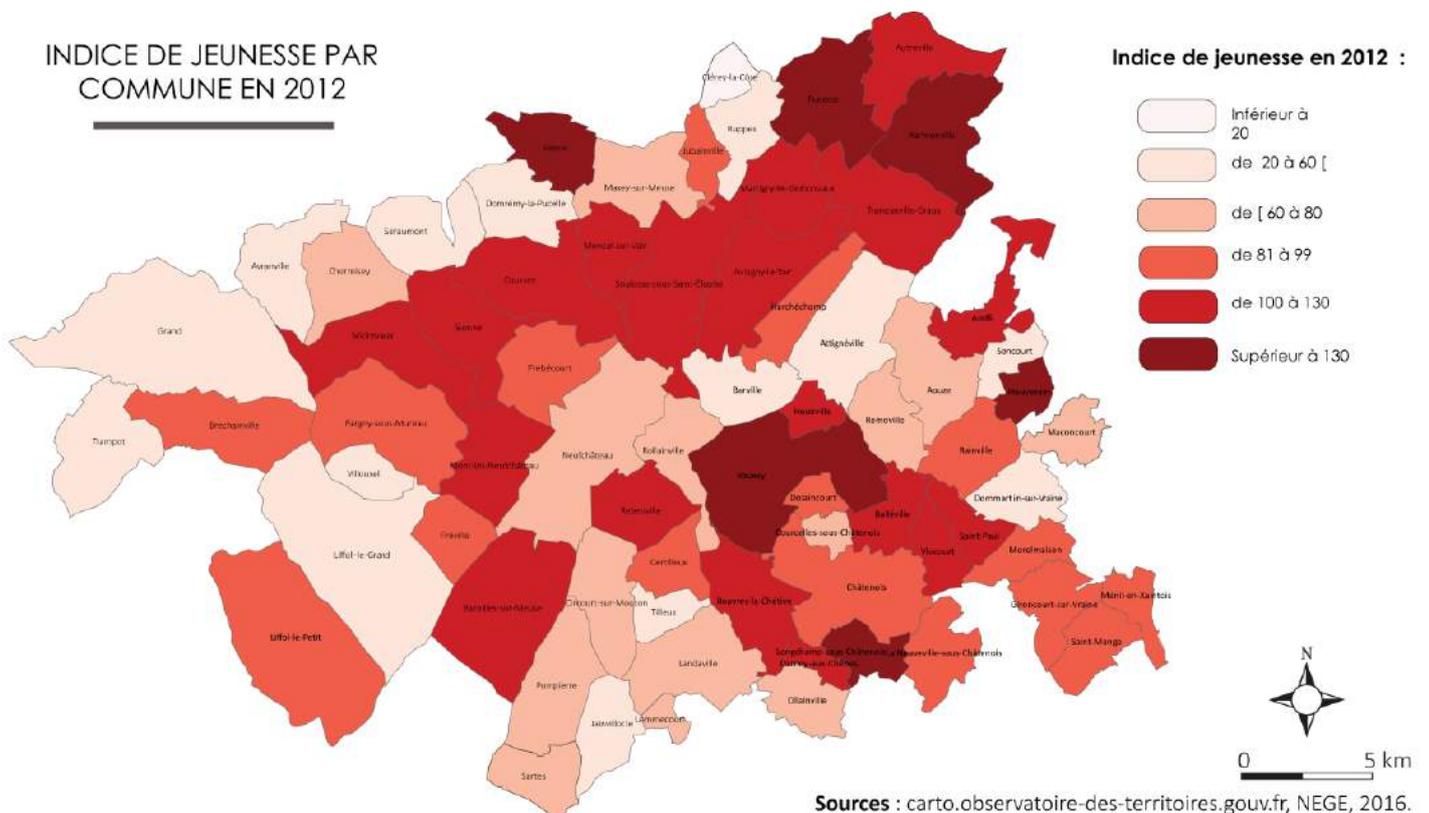


Figure 15 : Carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr, NEGE, 2016.

La lecture d'analyse de la carte ci-dessus est la suivante :

La moyenne française est de 104,2. Plus les données sont supérieures à 100, plus le territoire bénéficie d'une population jeune. Plus les données sont inférieures à 100, plus le territoire doit faire face à un vieillissement.

Cette tendance se confirme au regard des données concernant l'indice de vieillissement de la population. **L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.** Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important. D'après les données suivantes, le territoire se situe au-dessus de la moyenne nationale (71,8).

Le vieillissement constaté de la population du territoire de l'Ouest Vosgien est à mettre en parallèle avec l'évolution de la structure de la population à l'échelle départementale. Le département vosgien connaît un vieillissement de sa population. Tandis qu'en 2007, les 60 ans et plus représentaient 24,3% de l'ensemble de la population vosgienne, en 2013 ils étaient 27,6%. Dans le même temps, les moins de 30 ans ont diminué. Cette tendance ne se retrouve pas dans d'autres territoires tels que Toul ou Nancy car ce sont des territoires attractifs pour la jeunesse.

INDICE DE JEUNESSE ET INDICE DE VIEILLISSEMENT

Tableau 5 : carto.observatoire-des-territoires-gouv.fr, NEGE, 2016

	Indice de jeunesse en 2013
Bassin de Neufchâteau*	72,9
Pays de Châtenois*	84,4
CC du Val d'Ornois (55)	70,6
CC du Val des Couleurs (55)	80,8
CC du Pays Colombey et Sud Toulous (54)	131
CC du Pays de Mirecourt (88)	77,1
CC de Bourmont, Brevannes, Saint Brin (52)	64,4
CC de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (88)	103,9
CC de Joinville entre Champagne (52)	76,2
Département Vosges (88)	83,6
France	103

	Indice de vieillissement en 2013
Bassin de Neufchâteau*	101,8
Pays de Châtenois*	86,3
CC du Val d'Ornois (55)	100,4
CC du Val des Couleurs (55)	93,9
CC du Pays Colombey et Sud Toulous (54)	54,5
CC du Pays de Mirecourt (88)	94,1
CC de Bourmont, Brevannes, Saint Brin (52)	118,1
CC de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (88)	68,4
CC de Joinville entre Champagne (52)	98,1
Département Vosges (88)	88
France	71,8

** Les données concernant l'indice de jeunesse ne sont pas disponibles à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. C'est pourquoi, nous avons pris les données des deux anciennes intercommunalités.*

Ce vieillissement peut être expliqué par deux phénomènes :

- La concurrence qu'exercent d'autres territoires plus urbanisés sur la tranche d'âge des 20-30 ans notamment (emploi, formation, étude etc.).
- A l'image des zones rurales, le territoire semble moins adapté ou moins attractif pour les jeunes que des territoires plus urbanisés à proximité ou que l'agglomération nancéenne par exemple.

Cette situation soulève donc le défi du maintien de la part des moins de 20 ans ou des 20-30 ans, qui s'impose comme un objectif essentiel pour maintenir la vitalité du territoire (l'emploi, logement, l'animation du territoire via la vie scolaire et associative etc).

L'analyse de l'évolution de la population ainsi que de sa structure indiquent des enjeux à prendre en compte à court et moyen terme. En effet, même si les situations des communes sont parfois différentes et que leurs besoins ne sont donc pas forcément les mêmes, le vieillissement touche le territoire dans son ensemble. Cela soulève des défis importants pour l'avenir notamment en termes de logements, de transports, de soins, de prise en charge et de services à la personne.

4. Une taille moyenne des ménages qui diminue

La taille moyenne des ménages a diminué pour l'ensemble du territoire intercommunal. Cette diminution est constante et progressive depuis la fin des années 1960.

En 2013, il y a 2,2 personnes en moyenne par ménage. Cette moyenne se retrouve à l'échelle départementale mais aussi régionale.

Même s'il y a une augmentation du nombre de ménages entre 2007 et 2013 (+ 242 ménages), il y a une diminution de la taille moyenne de ces derniers. Toutefois, la diminution de la taille des ménages n'est pas une tendance

propre au territoire. Ce constat se retrouve à l'échelle nationale. Les évolutions sociétales et les pratiques des ménages ne sont plus les mêmes qu'il y a 30 ans. La progression des divorces, les maternités et paternités plus tardives, mais également la décohabitation (départ des enfants hors du domicile familial), sont à la base d'une diminution de la taille moyenne des ménages.

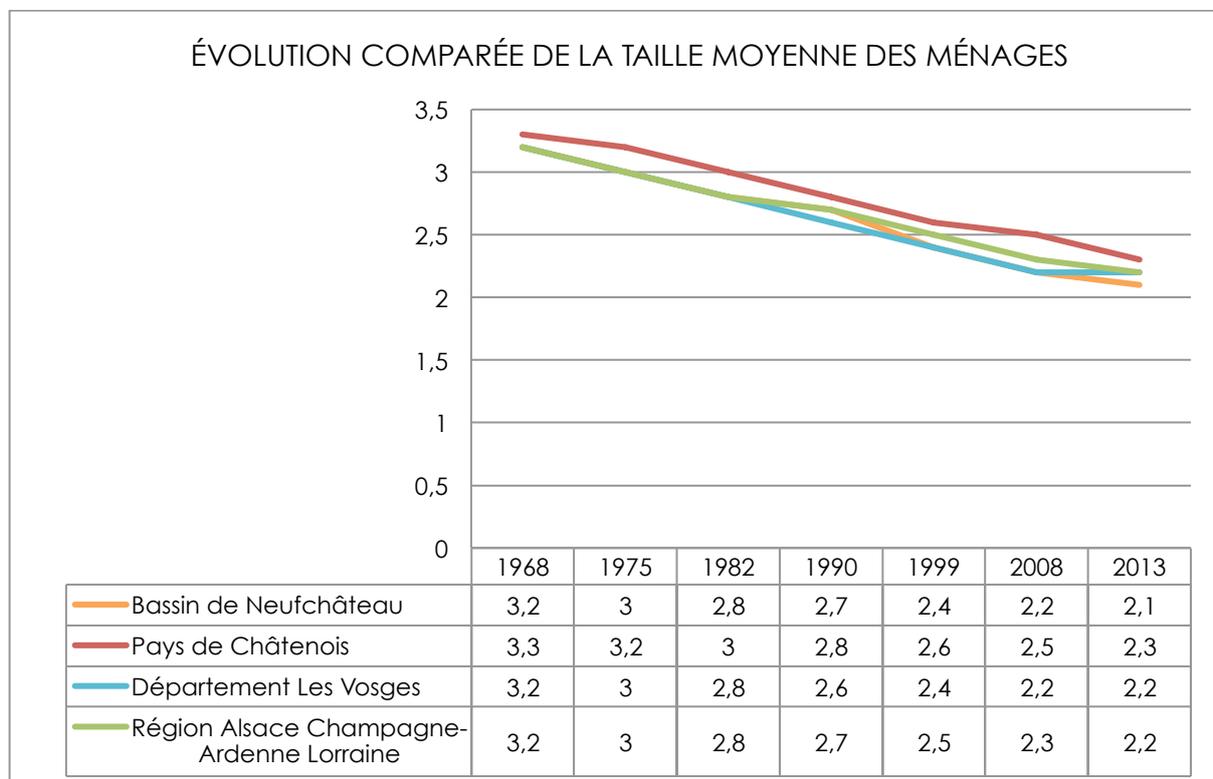


Figure 16 : INSEE, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013, exploitations principales – Etat civil, NEGE 2016.

* Les données concernant la taille moyenne des ménages ne sont pas disponibles à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. C'est pourquoi, nous avons pris les données des deux anciennes intercommunalités.

Ce constat est conforté au regard de l'évolution de la composition des ménages sur l'ensemble du territoire intercommunal de l'Ouest Vosgien. Entre 2007 et 2013, le nombre de personnes seules a augmenté (de 30,2 % à 33,4 %) tandis que les couples avec enfant(s) ont diminué (de 29,4 % à 25,1 %). Le nombre de couples sans enfant a également augmenté passant de **30,9 % à 32,08 %**.

Le nombre de familles monoparentales représente une part non négligeable en 2013 : **7,7 % (soit près de 12% des ménages avec familles)**. Par rapport à d'autres EPCI voisins, cette part est supérieure (CC du Pays de Colombey et du Sud Toulousain : 5,3 % en 2013). Cette évolution est conforme à ce qui

s'observe à l'échelle du territoire national mais elle pose, dans les zones rurales, la question des solutions de garde pour les enfants pour permettre aux parents d'assumer une vie professionnelle.

Les familles avec enfant(s) sont donc moins nombreuses. En revanche le nombre de retraités et de ménages sans enfant ont augmenté, ce qui correspond à l'évolution de la population des 60 ans et plus. Cela démontre une certaine désaffection des couples avec enfant(s) pour le territoire au bénéfice des ménages d'une personne ou des ménages sans enfant.

	Ménages selon leur composition du territoire de l'Ouest Vosgien			
	2013		2007	
	En nombre	%	En nombre	%
Ensemble	10626	100	10384	100
- Ménages d'une personne	3548	33,4	3134	30,2
<i>hommes seuls</i>	1430	13,4	1262	12,1
<i>femmes seules</i>	2117	19,9	1871	18,1
- Autres ménages sans famille	180	1,7	176	1,7
- Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	6896	64,9	7074	68,1
<i>un couple sans enfant</i>	3409	32,08	3211	30,9
<i>un couple avec enfant(s)</i>	2669	25,1	3063	29,4
<i>une famille monoparentale</i>	819	7,8	802	7,7

Tableau 6 : INSEE, RP2007 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

La baisse des familles avec enfant(s) est marquée sur les familles nombreuses (3 enfants ou plus). Les familles sans enfant représentent la majorité des familles (56,3 %). (Figure n°17)

COMPOSITION DES FAMILLES DU TERRITOIRE DE LA CCOV

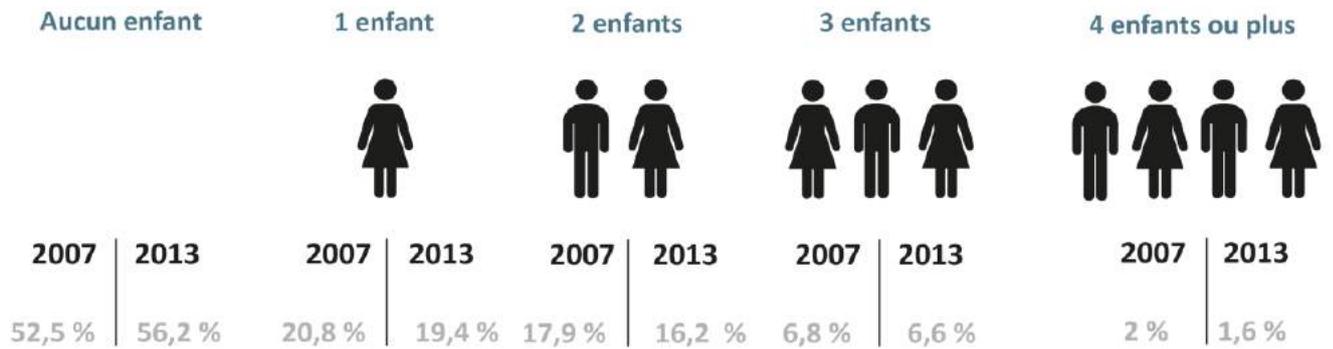


Figure 17 : INSEE, RP2007 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

Le modèle familial n'est donc plus le même qu'il y a quarante ans. Cela se traduit par une diminution de la taille moyenne des ménages. La part des familles nombreuses tend fortement à diminuer puisque désormais les familles avec enfant(s) sont principalement composées d'un voire deux enfants.

Ces changements sociétaux s'accompagnent de nouveaux enjeux pour le territoire à savoir : adapter l'offre de logements aux besoins des ménages (logements adaptés pour une personne seule ou des couples sans enfant). Outre la réponse à la demande existante, il est important de proposer également des logements adaptés à une population jeune (personne seule, jeunes couples etc.) afin de limiter le vieillissement de la population.

B. Les principales caractéristiques socio-économiques des ménages du territoire

1. Un taux de chômage en progression à l'échelle de la CCOV entre 2007 et 2013

Il existe plusieurs définitions du taux de chômage :

Au sens du recensement : est considérée comme chômeur toute personne se déclarant spontanément comme tel, sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. Le concept de chômage au sens du Recensement ne s'appuyant ni sur une date précise, ni sur des critères définis, est donc plus large que celui de l'Enquête Emploi.

Au sens du BIT : Est considérée comme chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) pendant la semaine de référence, est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours, et a recherché activement un emploi au cours du mois précédent - ou en a trouvé un commençant dans les trois mois suivants.

Au sens de Pôle emploi : Sont aux chômages les demandeurs d'emploi inscrits auprès de ses services.

Dans un premier temps nous aborderons le taux de chômage au sens du recensement que l'on pourrait plutôt définir comme « taux d'inactivité ». Celui-ci est un indicateur intéressant puisqu'il recense l'ensemble des 15-64 ans n'ayant pas d'emploi (sauf les personnes ayant explicitement déclarées ne pas en chercher.)

Entre 2007 et 2013, « **ce taux d'inactivité** » du territoire intercommunal a **progressé** passant de **11,3%** en 2007 à **15,2 %** en 2013, ce qui représente 378 chômeurs supplémentaires. Cette progression est due d'une part à la diminution du nombre d'actifs occupés et d'autre part à l'augmentation du nombre de chômeurs sur la même période.

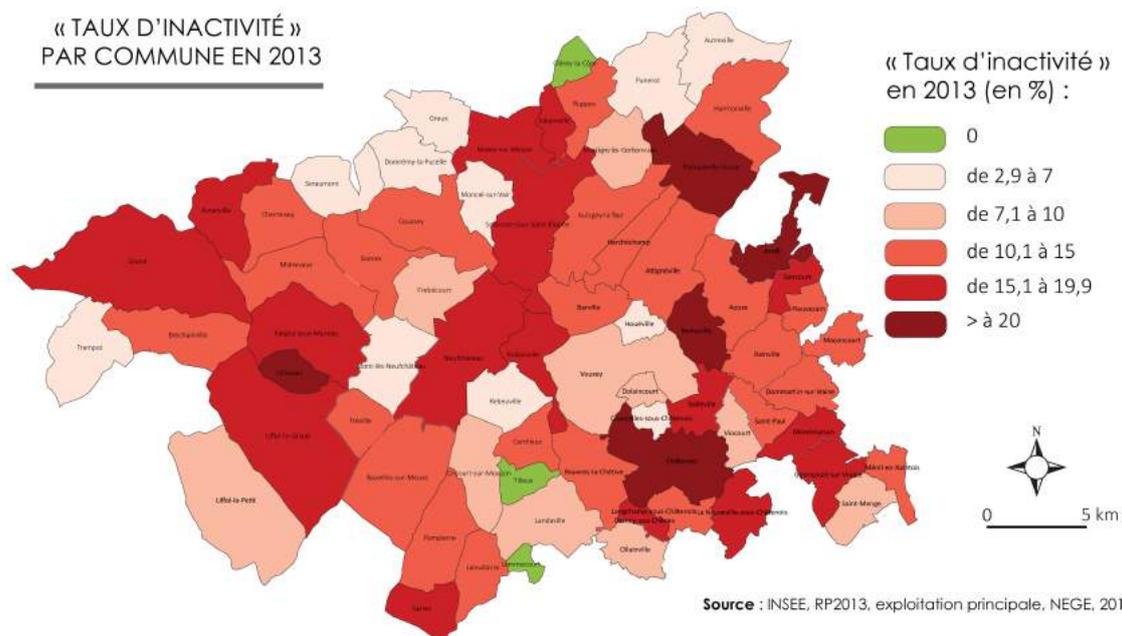


Figure 18 : INSEE, le chômage au sens du recensement, RP2013, exploitation principale, NEGE, 2016.

En comparaison à des pôles voisins :

- Le taux de chômage de Mirecourt (88) a progressé pour atteindre 22,7% en 2013,
- Le taux de chômage de Vittel (88) a progressé : 11,9 % en 2008 et 16,4 % en 2013,
- Le taux de chômage de Contrexéville (88) a augmenté. Il est passé de 14,4 % en 2008 à 18,6 % en 2013,
- Le taux de chômage de Joinville (52) a progressé, il est de 26,4% en 2013.

Le marché de l'emploi est fragilisé au sein du territoire. Depuis plusieurs années les suppressions de postes se sont multipliées. L'année 2009 a été particulièrement difficile pour le territoire (par exemple suppression de 248 des 382 postes de l'entreprise Manuest basée à Châtenois (entreprise du secteur industriel, cuisiniste) et de 104 postes de l'entreprise OI Manufacturing basée à Gironcourt-sur-Vraine (secteur industriel, verrerie).

2. Le taux de chômage au premier trimestre 2016 selon Pôle emploi à l'échelle de la zone d'emploi de Neufchâteau

La DIRRECTE utilise une autre échelle et un autre mode de calcul pour analyser le chômage sur le territoire : celle de la zone d'emploi et le chômage au sens de pôle emploi. La zone d'emploi de Neufchâteau dépasse les limites de la CCOV en englobant 154 communes dont Contrexéville ou encore Vittef.

CHOMAGE PAR DEPARTEMENT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2016

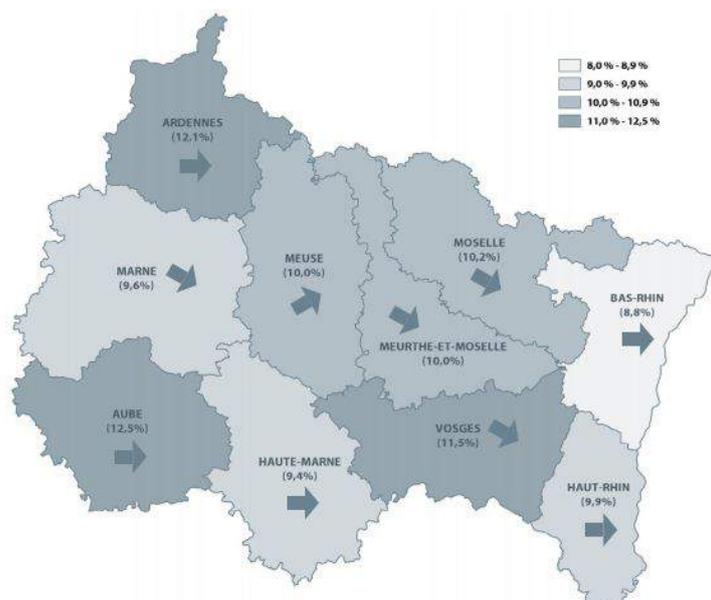


Figure 19 : Alsace-champagne-ardenne-lorraine.direccte.gouv.fr.

CHOMAGE PAR ZONE D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2016

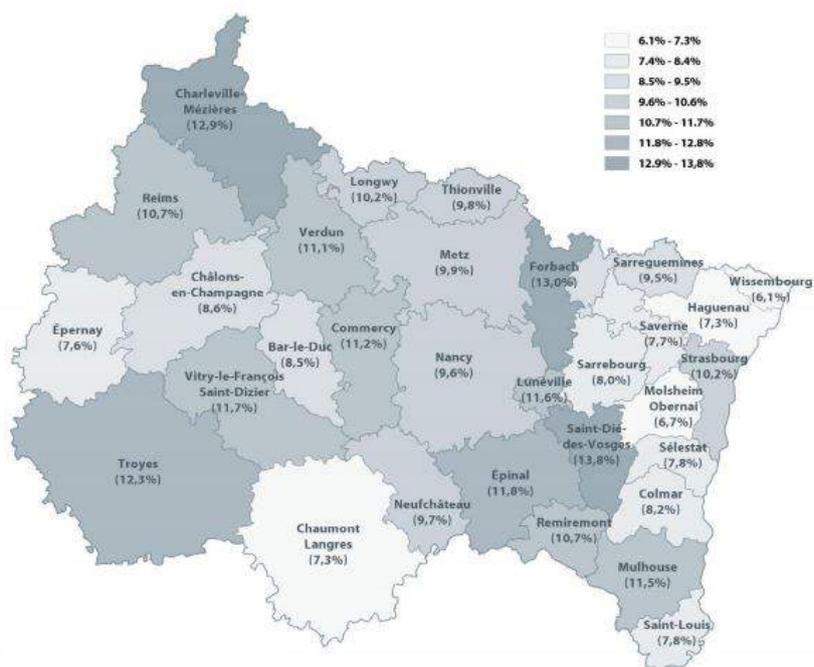


Figure 20 : Alsace-champagne-ardenne-lorraine.direccte.gouv.fr.

A l'échelle de la zone d'emploi de Neufchâteau, au premier trimestre 2016, le **taux de chômage représente 9,7 %**(en baisse par rapport à 2013), le plus faible du département des Vosges.

La demande d'emploi est caractérisée par **un poids élevé de demandeurs d'emploi de longue durée**. D'après les statistiques de pôle emploi :

- 50,8 % des demandeurs sont inscrits depuis plus d'un an,
- 31,8 % des demandeurs sont inscrits depuis plus de deux ans.

Les métiers les plus recherchés par les employeurs concernent le secteur tertiaire, ce qui correspond à la tertiairisation de l'économie du territoire. Il y a une corrélation avec les profils les plus recherchés par les employeurs dans l'Ouest Vosgien. En effet, le secteur tertiaire est également le plus représenté.

CLASSEMENT DES 10 MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS DANS L'OUEST VOSGIEN

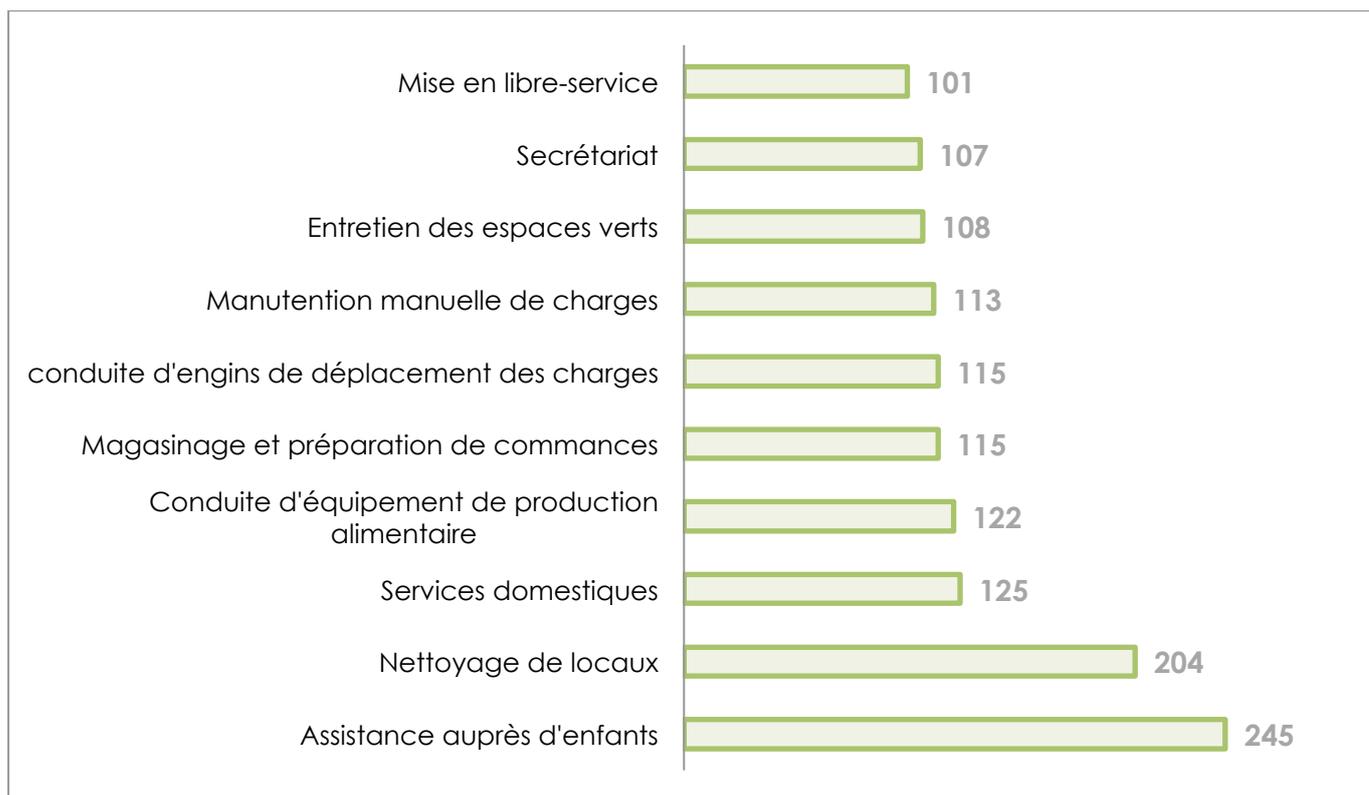


Figure 21 : Statistiques pôle emploi.

LES PROFILS LES PLUS RECHERCHÉS PAR LES EMPLOYEURS DANS L'OUEST VOSGIEN

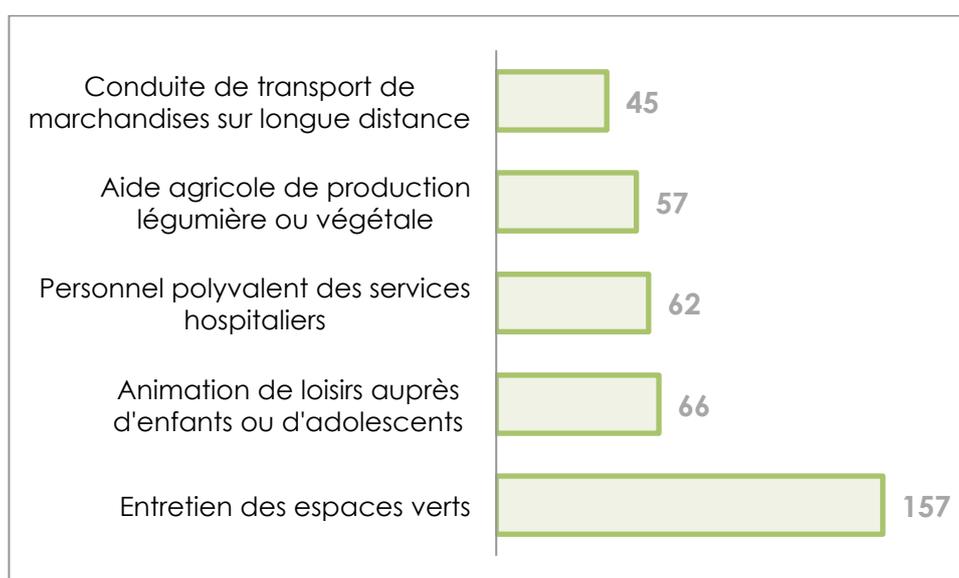


Figure 22 : Statistiques pôle emploi.

3. Revenu médian et foyers fiscaux imposables : un niveau de vie moindre que dans les territoires de référence

Ménages fiscaux de l'année 2012								
	Bassin de Neufchâteau*	Pays de Châtenois*	CC du Val d'Ornois (55)	CC du Pays de Colombey et Sud Toulinois (54)	CC du pays de Mirecourt (88)	CC de Joinville entre Champagne (52)	Vosges (88)	Région
Nombre de ménages fiscaux	7 678	2 680	1 863	4 333	4 864	5 648	163 523	2 297 839
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	17 093,5	6 348,50	4 354	11 187,50	10 819,00	12 929,00	369 557	5 306 278
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 054	17 760	18 945	19 709	19 204	17 513	18 403	20 241
Part des ménages fiscaux imposables en %	56,1	55,3	48,7	51,3	52,9	45,7	58,3	56,3

Tableau 7 : INSEE-DGFIP-CnAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, NEGE, 2016.

* Les données concernant les ménages fiscaux ne sont pas disponibles à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. C'est pourquoi, nous avons pris les données des deux anciennes intercommunalités.

Les revenus médians du Bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois sont respectivement de **18 054 euros** et **17 760 euros**. Pour le premier, cela est assez proche du département (18 403 euros). Quant au Pays de Châtenois, le revenu médian se situe en-dessous du revenu médian du département. **Le niveau de vie des ménages se situe en-dessous de la moyenne départementale et de la moyenne régionale.**

Par rapport à des EPCI voisins, le niveau de vie des ménages de la CCOV est inférieur à ces territoires (Tableau n°7). Toutefois ce constat diffère d'une commune à l'autre, ce qui renforce le profil hétérogène des communes.

La part des foyers fiscaux non imposable à l'échelle du territoire est de 51,2%.

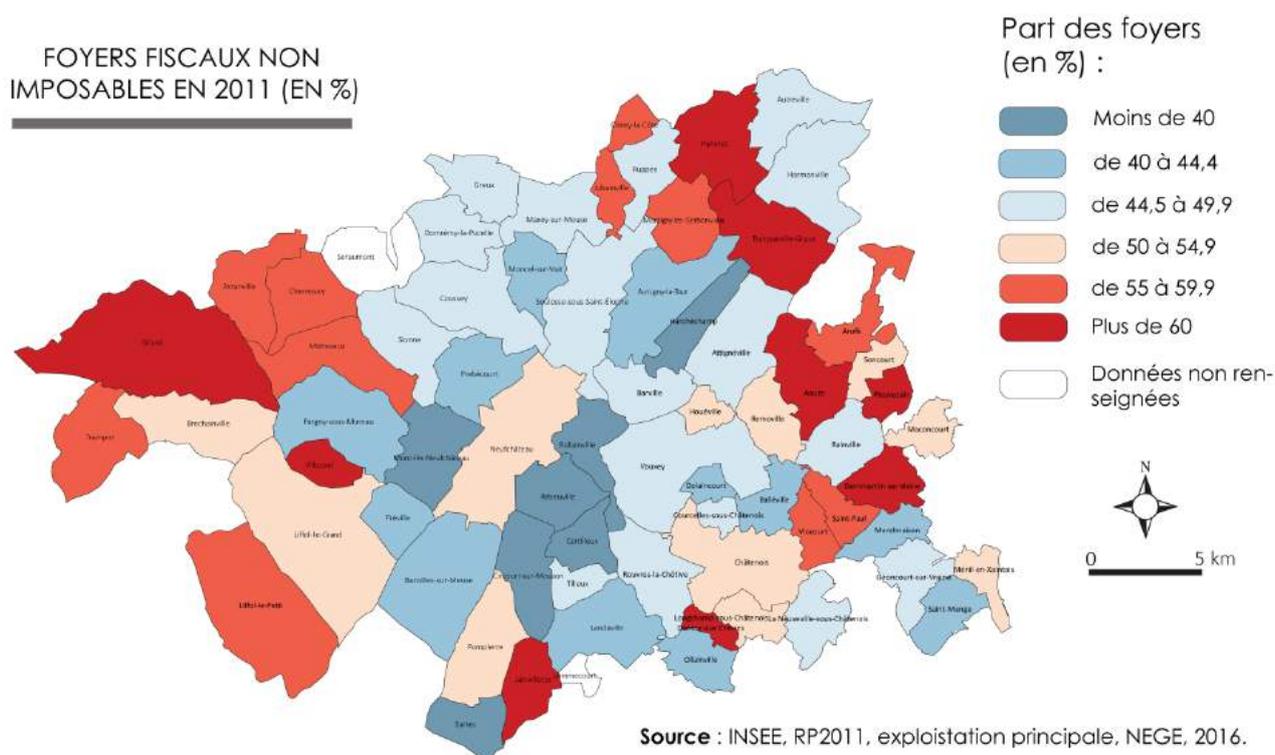


Figure 23 : INSEE, RP2011, exploitation principale, NEGE, 2016.

Certaines communes ont une part de foyers fiscaux non imposables relativement importante comme l'illustre la carte ci-dessus. Les ménages des communes situées au Nord-Ouest de l'intercommunalité rencontrent des difficultés.

Ces différences d'une commune à l'autre s'observent sur la carte suivante. En effet, elle permet de rendre compte des disparités de revenu par commune au sein du territoire de l'Ouest Vosgien. Sept communes ont des revenus qui s'approchent de la moyenne régionale (inférieur à 20 000 euros). La différence entre la commune où les ménages sont les plus aisés (Rebeuville, avec un revenu fiscal moyen net de 23 144 euros) et la commune où les ménages sont les plus modestes (Grand, avec un revenu fiscal moyen net de 16 213 euros) était 6 931 euros en 2012.

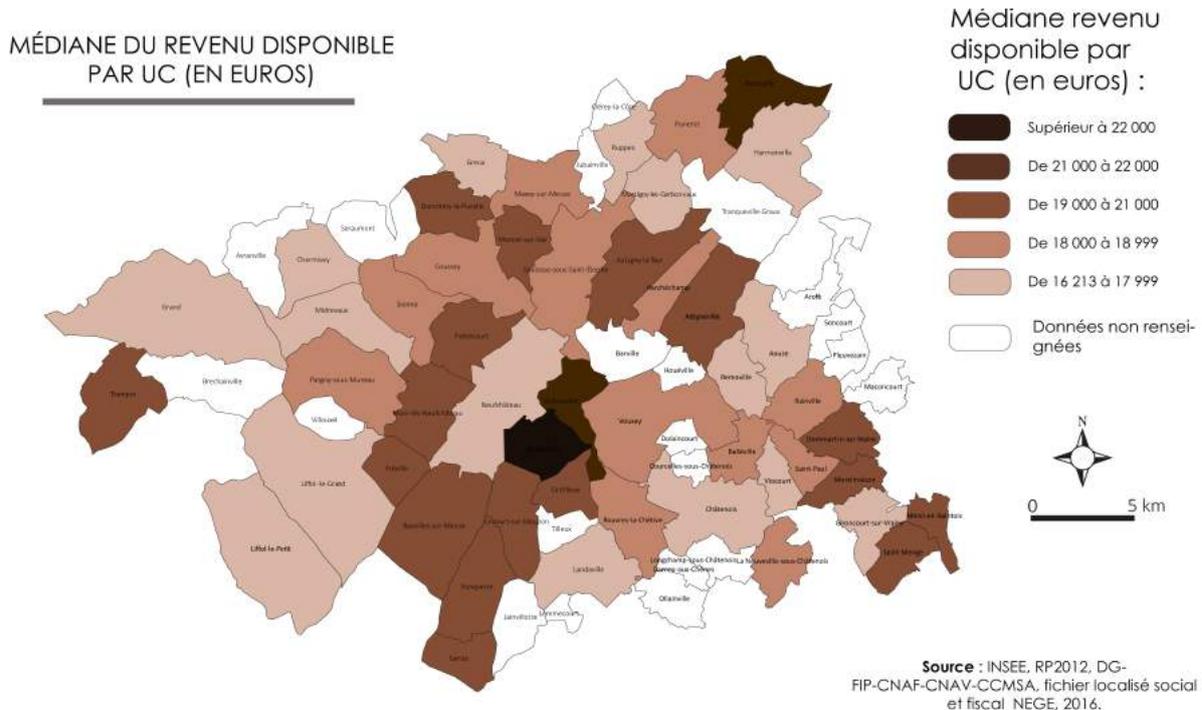


Figure 24 : INSEE, RP2012 DG-FIP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier localisé social et fiscal, NEGE, 2016.

Note : L'unité de consommation est, selon l'INSEE, un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Ce constat se renforce au regard des données concernant le taux de pauvreté du territoire. **Le taux de pauvreté correspond à la part de personnes dans la population totale dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté².** En 2012, le taux de pauvreté en France était de 13,9 %. Durant les années 2000, le taux de pauvreté en France était d'environ 13 % contre 19 % en 1970.

Le taux de pauvreté du territoire de la CCBN et de la CCPC est supérieur aux moyennes départementale et régionale.

Par rapport aux EPCI voisins, tels que le Pays de Colombey et du Sud Toullois et le Pays du Mirecourt, le taux de pauvreté est plus élevé au sein de l'Ouest Vosgien. En revanche, la CC de Joinville entre Champagne semble rencontrer plus de difficultés.

² Le seuil de pauvreté est un niveau de revenus au-dessous duquel un ménage est conventionnellement considéré comme pauvre. En France, un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 1 008 euros (60 % du revenu mensuel médian des français).

Le taux de pauvreté est assez marqué sur le territoire. **Il concerne surtout les moins de 30 ans** chez qui le taux de pauvreté est le plus important, ainsi que la tranche d'âges des 40 à 49 ans. A l'échelle départementale, le taux de pauvreté est également plus important chez les moins de 30 ans.

Enfin, le taux de pauvreté concerne davantage les locataires que les propriétaires. Parallèlement, l'accès à la propriété est devenu plus sélectif. Les propriétaires ont en moyenne des niveaux de vie supérieurs et leur investissement leur permet (une fois leurs emprunts remboursés) de réduire leurs dépenses en logement. Les locataires sont plus pauvres et doivent faire face à des dépenses importantes dans ce domaine, ce qui réduit d'autant leurs niveaux de vie réels, une fois le logement pris en compte. Il y a encore une vingtaine d'années, les locataires et les accédants à la propriété avaient des revenus similaires, et la location n'était pas toujours perçue comme une solution par défaut. Même parmi des foyers aux revenus confortables, certains préféraient louer leur logement pour être plus mobiles, être en mesure de se saisir plus facilement d'opportunités professionnelles ou adapter leur logement à leur situation personnelle ou familiale. L'augmentation des prix de l'immobilier a changé la donne.

		Taux de pauvreté en 2012						
		Pays de Châtenois*	Bassin de Neufchâteau*	CC du pays de Colombey et Sud Toulous (54)	CC du Pays de Mirecourt (88)	CC de Joinville entre Champagne (52)	Département Vosges (88)	Région
selon l'âge du référent fiscal du ménage (en %)	Ensemble	16,6	16,3	11,8	15,7	19,6	15,2	13,8
	Moins de 30 ans	29,3	25,3	-	32,1	33,6	25,5	23,6
	De 30 à 39 ans	17,5	19,3	13,7	26,7	22,7	18,3	17,1
	De 40 à 49 ans	20,4	21,7	10,5	17	23,9	18	15,9
	De 50 à 59 ans	14,2	15,1	16,4	14,5	21,2	14,5	11,8
	De 60 à 74 ans	10,6	8,9	-	-	10,8	9,5	9
	75 ans ou plus	14,4	11,1	-	-	12,7	9	8,4
par statut d'occupation du logement du référent fiscal (en %)	Ensemble	16,6	16,3	11,8	15,7	19,6	15,2	13,8
	Propriétaire	12,1	9	8	7,4	12,2	8	6,3
	Locataire	31,7	32,3	27,2	31,8	37,8	30,5	26,9

Tableau 8 : INSEE, ménages fiscaux – hors communautés et sans abris.

* Les données concernant le taux de pauvreté ne sont pas disponibles à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. C'est pourquoi, nous avons pris les données des deux anciennes intercommunalités.

Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013					
	Pays de Châtenois*	Bassin de Neufchâteau*	Département	Région	France métropolitaine
Ensemble	11,8	11,4	12,2	13	14,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	23,2	20,8	22,5	23,4	25,5
Professions intermédiaires	14,1	13,9	13,9	14,3	14,6
Employés	9,5	9,7	10	10,2	10,6
Ouvriers	11	10,3	10,7	11	11

Tableau 9 : INSEE, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

* Les données concernant le taux de pauvreté ne sont pas disponibles à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. C'est pourquoi, nous avons pris les données des deux anciennes intercommunalités.

En 2013, le salaire horaire moyen des salariés du bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois, se situe en-dessous de celui constaté au niveau départemental comme l'atteste le *tableau ci-dessus*. Les écarts sont relativement importants avec les moyennes nationales :

- Le Pays de Châtenois a un salaire net moyen de 11,8 euros
- Le Bassin de Neufchâteau a un salaire net moyen de 11,4 euros
- La moyenne nationale est de 14,3 euros net de l'heure.

L'analyse de la situation socio-économique des ménages du territoire de l'Ouest Vosgien induit des enjeux à prendre en considération. Les ménages les plus fragiles qui résident sur le territoire ont des besoins spécifiques notamment en termes de logements et de mobilité.

4. Population et diplôme

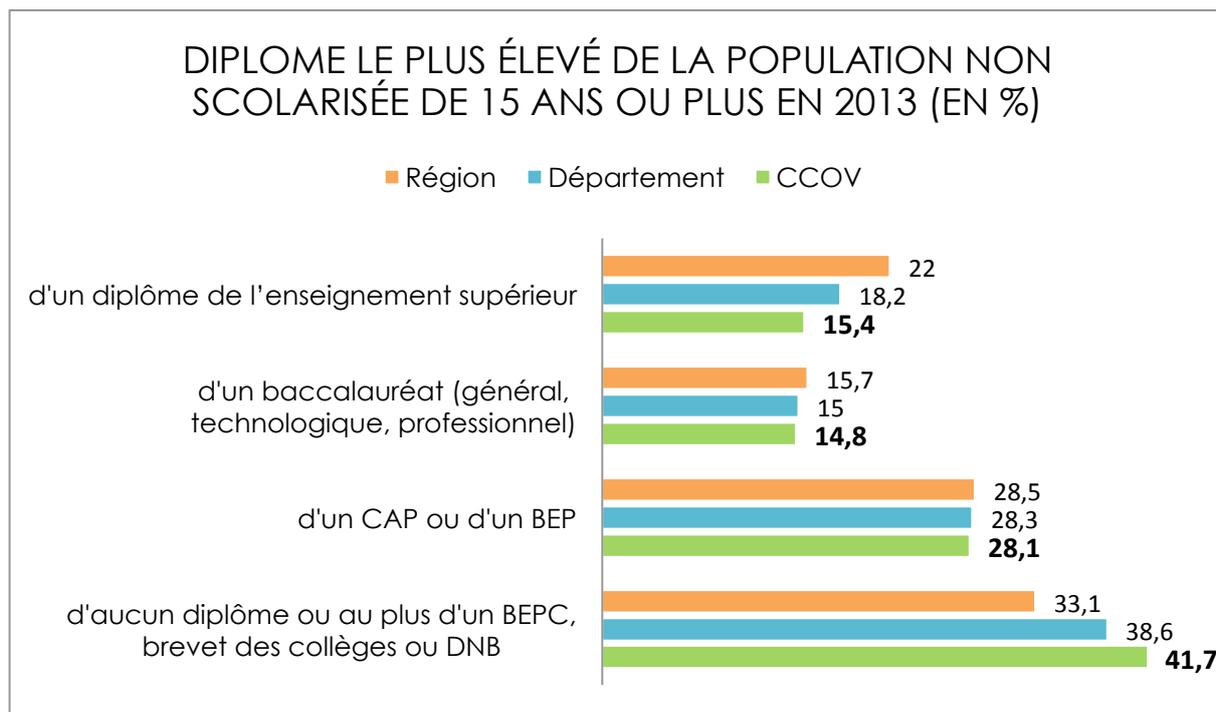


Figure 25 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

La part des individus non scolarisés de 15 ans ou plus ne disposant d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB était de **41,7 % en 2013** pour l'ensemble du territoire de l'Ouest Vosgien. Cette part est plus élevée que les parts départementale (38,6 %) et régionale (33,1 %).

Seulement **15,4 %** disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette part est inférieure par rapport à l'échelle départementale (18,2 %) et régionale (22 %).

DIPLOME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE 15 ANS OU PLUS EN 2013 (EN %)

- d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)
- d'un CAP ou d'un BEP
- d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB

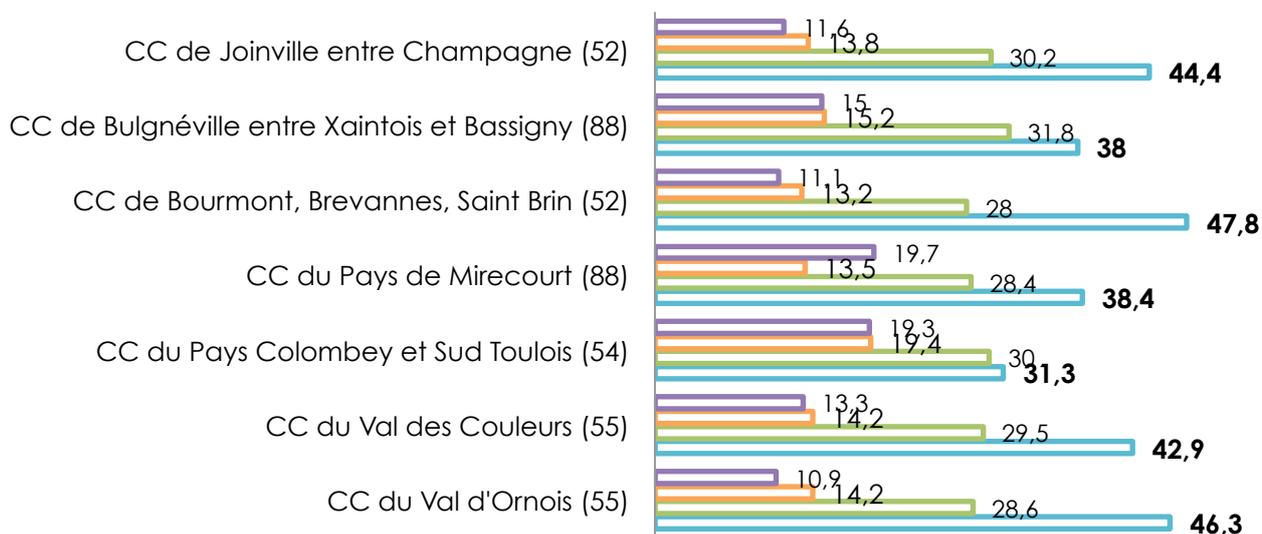


Figure 26 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

A l'échelle communale, des disparités apparaissent sur le territoire au regard de la population de 15 ou plus non scolarisée n'ayant aucun diplôme ou au plus un BEPC, brevet des collèges ou DNB. Alors que des communes telles que Houéville (18,2%), Vouxey (18,3%), Pleuvezain (18,6%) ou encore Longchamp-sous-Châtenois (23,8%) semblent être les moins touchées, d'autres dépassent la moyenne départementale (38,6 %). En effet, 31 communes ont un taux supérieur à la moyenne départementale qui est de 38,6% en 2013.

Cet indicateur contribue à expliquer le taux de chômage du territoire. Cette part de la population peu, ou pas, qualifiée, rencontre plus de difficultés à trouver un emploi. Cela se vérifie avec le taux de chômage par commune et la part des individus de 15 ans ou plus n'ayant aucun diplôme ou au plus un BEPC, un brevet des collèges ou un DNB. Un grand nombre de communes ayant un taux de chômage relativement élevé, ont également un taux d'individus pas ou peu qualifiés assez élevé (Aroffe, Attignéville, Avranville, Châtenois, Darney-aux-Chênes, Gironcourt-sur-Vraine, Grand, Liffol-le-Grand, Midrevaux, Neufchâteau, Removille, Sartes, Tranqueville-Graux ou encore Villouxel).

Économie, emploi et équipements

A. Caractéristiques de l'emploi

1. Une offre d'emplois intéressante

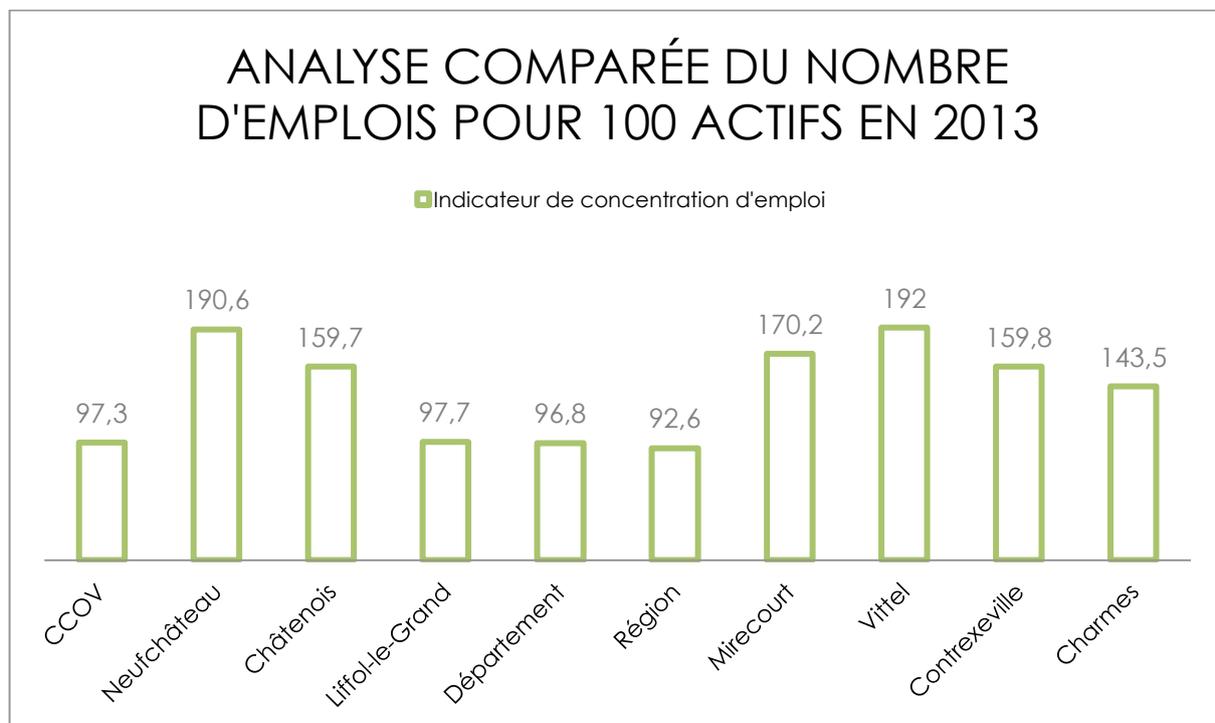


Figure 27 : INSEE, RP2013, exploitation principale lieu de résidence et lieu de travail, NEGE, 2016.

Le graphique ci-dessus représente l'indicateur de concentration d'emploi sur le territoire. **L'indicateur de concentration d'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire et le nombre de résidents qui en ont un (les actifs occupés).** Cet indicateur permet d'informer sur l'attractivité d'un territoire. Lorsque l'indicateur de concentration d'emploi sur un territoire est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi, le territoire est qualifié de résidentiel. L'offre d'emploi est intéressante à l'échelle de la CCOV: environ 98 emplois pour 100 actifs. En 2013, il y a 9 072 actifs ayant un emploi qui résident sur le territoire et 8 899 emplois sur le territoire intercommunal. L'indicateur de concentration d'emplois s'inscrit également dans les moyennes départementale (96,8 emplois) et régionale (92,5 emplois).

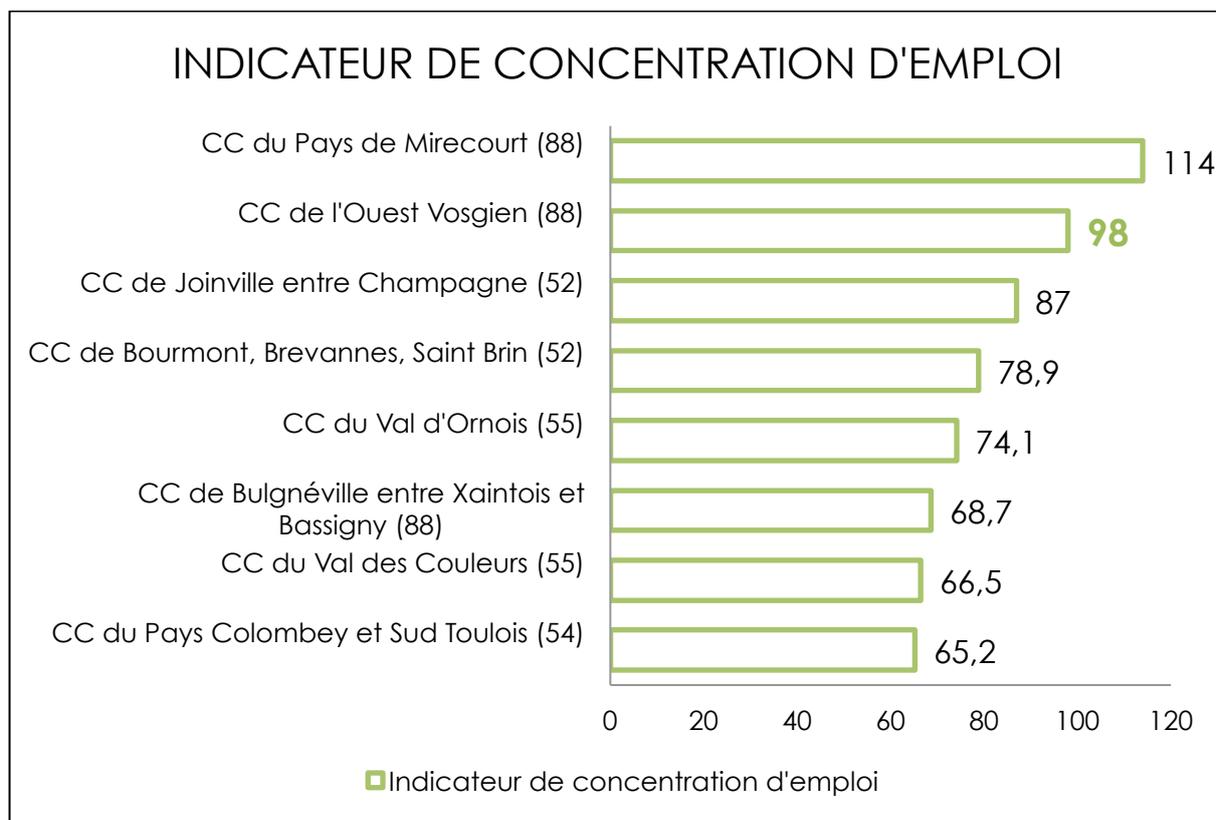


Figure 28 : INSEE, RP2013, exploitation principale lieu de résidence et lieu de travail, NEGE, 2016.

En comparaison aux intercommunalités voisines, la CCOV présente un indicateur de concentration d'emploi plus favorable (sauf pour la CC du Pays de Mirecourt qui recense 114 emplois pour 100 actifs en 2013).

Les emplois sont concentrés principalement au sein de Neufchâteau (190,6 emplois pour 100 actifs). Cette polarité entraîne donc de nombreux déplacements dans et hors de la zone d'emploi). D'autres communes concentrent, dans une moindre mesure, des emplois : Châtenois et Liffol-le-Grand.

Toutes les communes n'ont pas la même offre d'emplois. Certaines communes proposent un faible nombre d'emplois et peuvent être qualifiée de résidentielles tandis que d'autres vont avoir une concentration d'emplois importante.

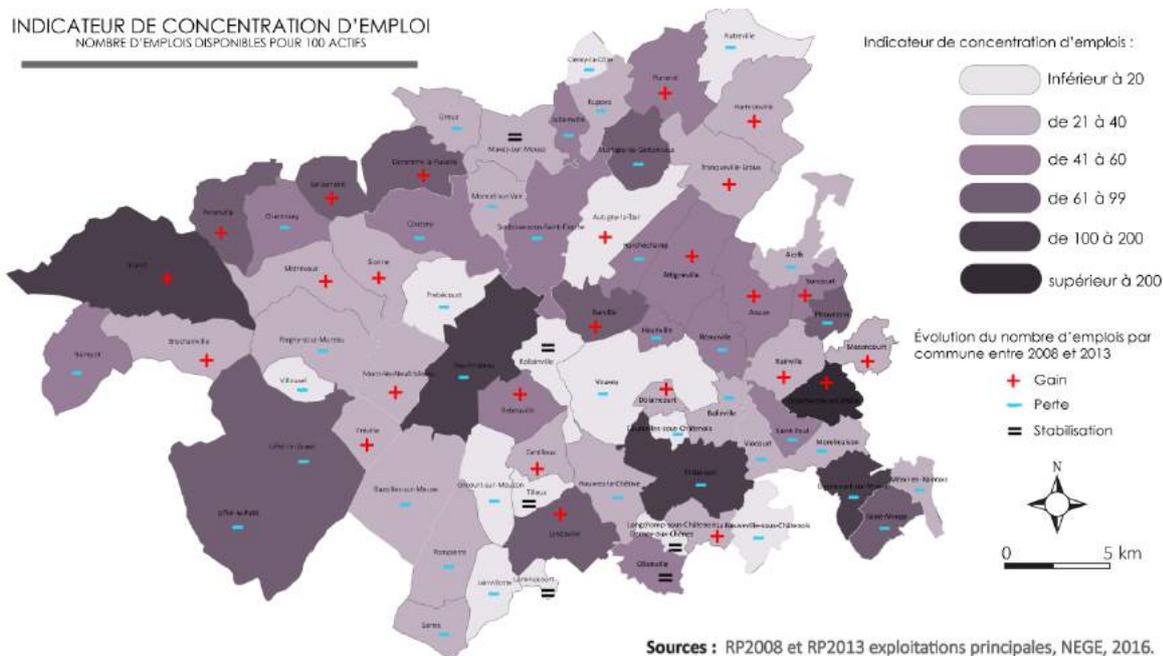


Figure 29 : INSEE, RP2008 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

L'évolution de l'emploi a également été différente selon les communes :

- **39 communes ont perdu des emplois** entre 2008 et 2013 : 1 062 emplois en moins au total. Cette perte oscille de quelques emplois par commune à plus de 50, voire 100 emplois pour d'autres.
- **6 communes ont le même nombre d'emplois** entre les deux dates de référence 2008 et 2013 : Darney-aux-Chênes (1 emploi), Lemmecourt (2 emplois), Maxey-sur-Meuse (32 emplois), Ollainville (8 emplois), Rollainville (19 emplois) et Tilleux (1 emploi).
- **25 communes ont vu leur nombre d'emplois augmenter** entre 2008 et 2013 : 214 emplois supplémentaires (allant de quelques emplois pour certaines à plus de 50). Toutefois ce gain ne suffit pas à compenser la perte importante d'emplois sur le territoire intercommunal.

Les emplois de la CCOV sont donc concentrés seulement au sein de quelques communes. Les communes qui disposent de plus de 100 emplois sont peu nombreuses.

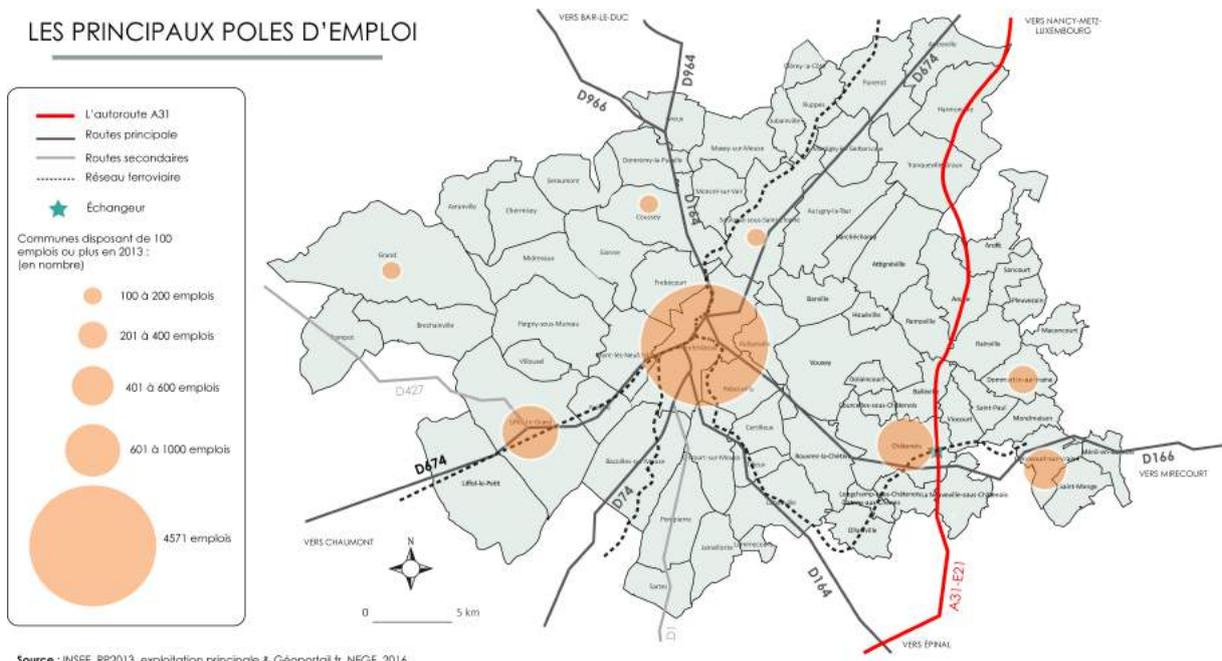


Figure 30 : INSEE, RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

Cinq communes ont une concentration d'emplois importante :

- **Neufchâteau** est la commune qui compte le plus d'emplois : **4 571 en 2013**. Cela en fait un **bassin d'emplois important** pour le territoire malgré une baisse importante entre 2008 et 2013. (l'indicateur de concentration d'emplois est de 190,6 emplois en 2013).
- **Châtenois** compte au total **962 emplois** (soit un indicateur de concentration d'emploi de 159,7 emplois en 2013). Cependant, Châtenois est également la commune qui a le plus perdu d'emplois entre 2008 et 2013 : 358 emplois en moins. L'année 2009 a été la plus difficile pour l'emploi au sein de la commune avec la suppression de 248 des 382 postes de l'entreprise Manuest basée à Châtenois (entreprise du secteur industriel, cuisiniste)
- **Liffol-le-Grand** regroupe **741 emplois** en 2013 avec un indicateur de concentration d'emploi de 97,7 emplois pour 100 actifs. La commune a aussi connu une baisse du nombre d'emplois assez importante entre 2008 et 2013 : 166 emplois en moins.
- **Dommartin-sur-Vraine** et **Gironcourt-sur-Vraine** concentrent un nombre d'emploi intéressant. Toutefois l'emploi de ces deux communes dépend de très peu d'établissements ce qui induit une forme de dépendance.

Ces cinq communes sont des foyers d'emplois importants, voire même cruciaux pour l'ensemble du territoire intercommunal **puisqu'elles**

rassemblent au total presque 80 % des emplois du territoire (6 953 emplois sur les 8 931 du territoire en 2013). Neufchâteau reste la principale polarité du territoire (avec 50% de l'emploi qui y est regroupé), sa zone d'emploi dépasse les frontières de l'intercommunalité. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'actifs venant travailler au sein du territoire intercommunal en fonction de leur territoire de résidence.

PROVENANCE DES ACTIFS QUI NE RÉSIDENT PAS AU SEIN
DE LA CCOV EN 2013.

Communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin	205
Communauté de communes de la Vallée du Rognon	16
Communauté de Communes du bassin de Joinville-en-Champagne	4
Communauté de Communes du Pays de Der	4
Communauté de communes du Bassigny	4
Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais	73
Communauté de Communes Moselle et Madon	4
Communauté de Communes du Toulais	11
Communauté de Communes du Pays du Saintois	19
Communauté de Communes du Bassin de Pompey	4
Métropole du Grand Nancy	49
Communauté de Communes du Lunévillois	4
Communauté de Communes du Bayonnais	4
Communauté de Communes du Val d'Ornois	66
Communauté d'agglomération bar-le-Duc Sud Meuse	7
Communauté de Communes du val des Couleurs	47
Communauté de Communes de la Haute-Saulx	4

Communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny	39
Communauté d'agglomération d'Épinal	11
Communauté de Communes des Marches de Lorrain	16
Communauté de Communes du pays de la Saône Vosgienne	8
Communauté de Communes de Vittel-Contrexéville	60
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	8
Communauté de Communes du Pays de Mirecourt	44
Communauté de Communes du Pays des Abbayes	20
Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges	6

Tableau 10 : INSEE, RP2012, exploitation complémentaire, NEGE, 2016.

Données : La seconde exploitation statistique dite " exploitation complémentaire " permet d'affiner les caractéristiques de l'emploi et de procéder à l'analyse détaillée de la composition des ménages et des familles. Ces variables sont plus complexes à obtenir, c'est pourquoi l'exploitation complémentaire procède par sondage en métropole. L'échantillon est d'un logement sur quatre.

L'insuffisance d'emplois au sein d'un grand nombre de communes explique la forte mobilité des actifs pour se rendre sur leur lieu de travail engendrant ainsi des flux domicile-travail importants et de ce fait, une forte dépendance à l'automobile.

C'est pourquoi, parmi les actifs occupés de 15 ans ou plus, 62,5 % d'entre eux travaillent dans une autre commune que la commune où ils résident. Tous les actifs occupés du territoire de la CCOV ne travaillent pas au sein du territoire. Certains travaillent en dehors du territoire intercommunal.

La majorité des actifs travaillent au sein du département vosgien :

- 37,5 % au sein de leur commune où ils résident,
- 48 % dans une autre commune que leur commune de résidence mais au sein du même département.
- Presque 10 % des actifs occupés de 15 ans ou plus travaillent dans un autre département que les Vosges. Les communes de Autreville,

Harmonville ou encore Punerot jouxtent la frontière avec le département de Meurthe-et-Moselle (Autreville se situe à environ 35 à 40 minutes de Nancy).

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI QUI RÉSIDENT DANS LA ZONE

	Commune résidence	Autre commune que commune résidence	Autre commune même dépt résidence	Autre dépt même région résidence	Autre région en métropole	Autre région hors métropole
en nombre	3440	5733	4405	893	418	17
en %	37,5	62,5	48,0	9,7	4,6	0,2

Tableau 11 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI QUI RÉSIDENT DANS LA ZONE PAR COMMUNE

LES PRINCIPAUX POLES D'EMPLOI

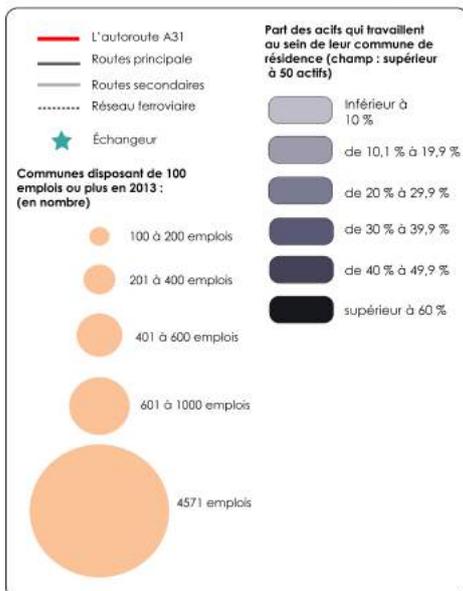


Figure 31 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

Représentation cartographique : les communes qui ont 100 emplois ou plus ont été prises en compte et les communes ayant 50 actifs au moins.

Quasiment toutes les communes ont plus de 70 % de leurs actifs qui travaillent dans une autre commune que là où ils résident, sauf quelques communes

dont Neufchâteau qui a une part significative de ses actifs qui travaillent et résident au sein de la commune.

2. L'emploi par secteur d'activité



Figure 32 : INSEE, RP2013, exploitation complémentaire, NEGE, 2016.

Le secteur industriel reste bien implanté au sein du territoire de l'Ouest Vosgien en 2013 (22%) malgré des pertes d'emplois importantes ces dix dernières années. Sur la période observée 2007-2013, le secteur industriel est le plus touché par les fermetures de postes. Alors qu'en 2007 il regroupait 2442 emplois, soit 25,3% de l'ensemble des emplois du territoire intercommunal, en 2013 il regroupe 1 967 emplois.

Le département vosgien a une longue histoire avec l'industrie. Les ressources naturelles ont contribué à l'essor industriel des Vosges (bois, textile etc.). **L'Ouest vosgien s'est spécialisé dans le travail du bois et plus particulièrement celui de l'ameublement** permettant ainsi le développement d'un savoir-faire local reconnu. Au milieu du XXème siècle une forte demande nationale en mobilier a contribué à l'essor de l'ébénisterie dans l'Ouest Vosgien. Neufchâteau et Liffol-le-Grand, qui regroupent le plus d'entreprises dans ce secteur, sont labélisés « Ville et métiers d'Art ». La filière bois est très présente sur le territoire comme l'atteste l'Association pour la Formation professionnelle des Industries de l'Ameublement (AFPIA), du Lycée professionnel Régional du Haut de Bellieu (LRP) à Neufchâteau et la proximité de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB). Cette spécialisation tournée vers le bois et l'ameublement est visible dans le paysage avec la présence d'industries, d'artisans-ébénistes, sculpteurs et tapissiers. Ainsi,

malgré le fait que l'activité se désagrège petit à petit, le territoire a été et reste encore un pôle d'excellence dans tous les domaines du meuble (style contemporain ou ancien, moyen et haut de gamme, grand public ou destiné aux cafés/hôtels/restaurants). Ce secteur caractérise encore l'image du territoire mais force est de constater que depuis les années 1970 il rencontre des difficultés et le tissu des entreprises (PME essentiellement) s'est fragilisé avec de nombreuses fermetures et des pertes d'emplois en découlant.

Aujourd'hui, le secteur compte encore une cinquantaine d'entreprises essentiellement basées à Liffol-le-Grand et Neufchâteau. Dans les années 1990, il y avait encore 1 300 entreprises dans ce secteur. Une grande partie des entreprises spécialisées dans le bois et l'ameublement sont des petites entreprises familiales anciennes. Malgré la crise que rencontre le secteur de l'ameublement et du bois, il reste encore un vecteur de dynamisme, mais recentré sur le haut de gamme. La régression du nombre d'emplois dans le secteur industriel concerne essentiellement quatre communes du territoire : Châtenois, Gironcourt-sur-Vraine, Liffol-le-Grand et Neufchâteau (figure ci-dessous).

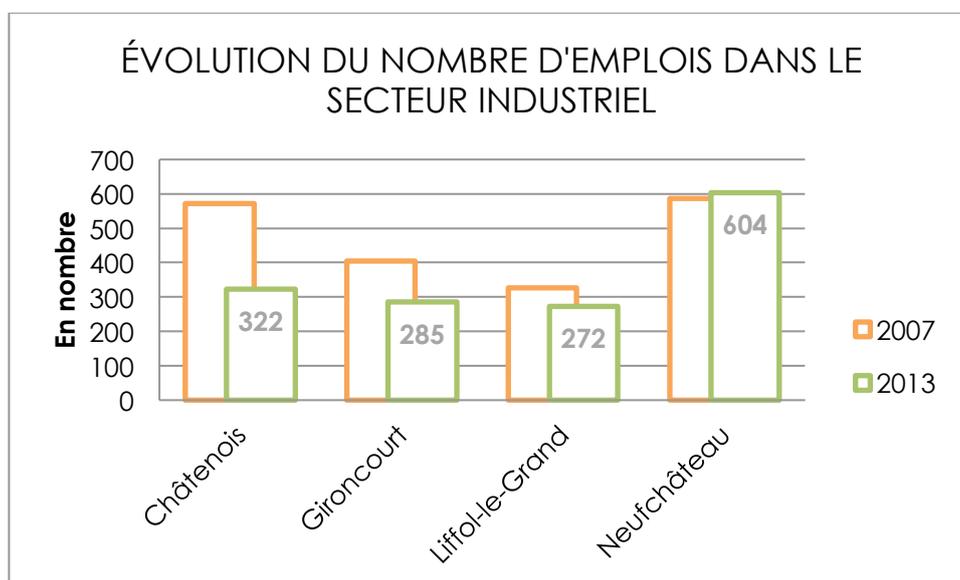


Figure 33 : INSEE, RP2013 exploitation complémentaire lieu de travail, NEGE, 2016.

Même si les emplois industriels sont principalement concentrés au sein des communes citées ci-dessus, d'autres communes présentent une part non négligeable d'emplois dans l'industrie et des entreprises spécialisées dans le bois :

- la commune de Bazoilles-sur-Meuse accueille une scierie et une fabrique de sièges employant plusieurs personnes,
- Pargny-sous-Mureau accueille des ébénistes,

- ou encore Soulosse-Sous-saint-Elophé qui accueille une fabrique de meubles et une fabrique de sièges.

Malgré un savoir faire important et une spécialisation autour du bois (entreprises, commerces etc.), L'activité de l'ameublement est en perte de vitesse sur le territoire face à une concurrence mondialisée.

Parallèlement à l'industrie spécialisée autour du bois, **le territoire a vu se développer des industries agro-alimentaires**. Comme la filière du bois et de l'ameublement, le secteur agro-alimentaire a pu s'implanter et se développer au sein de l'Ouest Vosgien grâce à l'importance et la qualité des ressources naturelles. L'industrie laitière, et notamment l'industrie fromagère, a pu voir le jour et est fortement exportatrice. La fromagerie de Neufchâteau implantée depuis plusieurs décennies, emploie une centaine de salariés. Elle produit au sein du groupe TRIBBALAT quatre types de fromages sous les marques TRIBBALLAT et RIANIS.

D'autres types d'industries sont également présents et emploient un nombre de salariés non négligeable : l'industrie du recyclage de bouteilles plastiques. L'usine SOREPLA, située à la limite sud de la commune de Neufchâteau, sur le territoire de Rebeuville. L'entreprise, créée en 1991, a traité des milliers de bouteilles et flacons plastiques ménagers transformés en paillettes pour de nombreuses utilisations dans le domaine industriel.

L'USINE DE RECYCLAGE A LA LIMITE SUD DE NEUFCHATEAU

Source : Géoportail.fr



Le recul du secteur industriel laisse place de plus en plus à une économie essentiellement tournée vers le tertiaire. Depuis, plusieurs années le territoire connaît une diversification de l'économie locale qui a accompagné les

restructurations dans l'industrie. Entre 2008 et 2013, il y a eu une hausse des emplois dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et plus largement du secteur tertiaire dans son ensemble. Le secteur tertiaire représente une grande part de l'emploi au sein du territoire avec des employeurs importants : l'hôpital, les lycées et collèges. La fonction publique est très représentée parmi les actifs du territoire.

Le secteur tertiaire est celui qui rassemble aujourd'hui le plus d'emplois au sein du territoire de la CCOV avec :

- Le secteur du « Commerce, transports, services divers », qui rassemble 32,4 % des emplois en 2013,
- Le secteur concernant « l'Administration, santé, action sociale » qui regroupe 32,3 % des emplois en 2013.

Ces tendances s'inscrivent dans un contexte national avec une tertiarisation de l'économie française.

Enfin, la part des emplois agricoles au sein de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien représente un peu plus de 6% de l'emploi en 2013. L'emploi agricole, bien que peu représenté, reste important dans certaines communes : Avranville, Chermissey, Seraumont, Jubainville, Clérey-la-Côte, Ruppes ou encore Tranqueville-Graux. Ce secteur est en perte de vitesse puisqu'il a perdu un grand nombre d'emplois ces dernières années.

3. Les établissements du territoire

Éléments de définition (INSEE) :

Etablissement : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un hôtel d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique etc. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Entreprise : Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Elle peut comporter un ou plusieurs établissements.

ÉTABLISSEMENTS ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	2242	100	1478	634	69	41	19
Agriculture, sylviculture et pêche	260	11,6	193	64	2	1	0
Industrie	239	10,7	122	81	18	11	6
Construction	267	11,9	186	76	4	1	0
Commerce, transports, services divers	1147	51,2	804	298	25	16	4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	419	18,7	263	139	9	7	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	329	14,7	173	115	20	12	9

Tableau 12 : INSEE, CLAP, 31.12.2014, NEGE, 2016.
Champ : ensemble des activités.

Le territoire national s'inscrit dans un contexte économique fragilisé depuis le début de la crise économique. Malgré ce contexte économique plutôt difficile, le territoire intercommunal dispose encore d'un certain nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2014. Le tableau précédent indique le nombre d'établissements actifs par secteur d'activité et par nombre de salariés.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 1^{er} JANVIER 2015

	CC de l'Ouest Vosgien	
	En nombre	En %
Ensemble	1491	100
Industrie	233	15,6
Construction	219	14,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	491	32,9
Services aux entreprises	257	17,2

Services aux particuliers	291	19,5
---------------------------	-----	------

Tableau 13 : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE), NEGE, 2016.
Champ : activités marchandes hors agriculture

En 2014, il y a au total **1491 établissements** sur le territoire. Toutefois, **la majorité n'emploie aucun ou peu de salariés**. Il y a donc une **surreprésentation des petites entreprises**.

Peu d'établissements embauchent plus de 50 salariés. Les établissements qui ont plus de 50 salariés sont essentiellement des établissements industriels et des établissements du secteur tertiaire. Ce constat rejoint les observations émises concernant l'emploi sur le territoire, à savoir, la présence aujourd'hui encore d'industries et une tertiairisation de l'économie. Ces établissements sont les principaux employeurs du territoire.

La taille des entreprises explique en grande partie la concentration géographique des emplois. En effet, les établissements ayant 50 salariés ou plus sont regroupés au sein de 7 communes : Châtenois, Barville, Dommartin-sur-Vraine, Gironcourt-sur-Vraine, Neufchâteau, Rebeuville et Liffol-le-Grand. Neufchâteau concentre la plupart de ces établissements : 12 établissements dont 8 qui concernent l'administration publique.

ÉTABLISSEMENTS ACTIFS DE 50 SALARIÉS OU PLUS SUR LE TERRITOIRE DE L'OUEST VOSGIEN

	Ets actifs de 50 salariés ou plus	Agriculture	Industrie	Construction	Commerces et services	Administration publique
Châtenois	2	0	1	0	1	0
Barville	1		1			
Dommartin-sur-Vraine	2	0	1	0	0	1
Gironcourt-sur-Vraine	1	0	1	0	0	0
Neufchâteau	12	0	1	0	3	8
Rebeuville	1	0	1	0	0	0
Liffol-le-Grand	1	0	1	0	0	0

Tableau 14 : INSEE, CLAP, 31.12.2014, NEGE 2016.
Champ : ensemble des activités.

Neufchâteau :

Fromagerie RIANS de Neufchâteau : 140 salariés

Néocodis (hypermarché) : 180 salariés

SADAP : Elle fait partie du secteur des transports routiers réguliers de voyageurs : 144 salariés

Centre hospitalier intercommunal de l'ouest vosgien : plus de 600 salariés

Le scolaire (lycée, collège etc.) : plus de 200 salariés

Rebeuville :

Société de recyclage de matières plastiques : 64 salariés

Dommartin-sur-Vraine :

Entreprise THIEBAUT, menuiserie, environ 140 employés

On peut également citer la maison de retraite qui emploie 45 salariés

Gironcourt-sur-Vraine :

OI-MANUFACTURING : 284 emplois

Barville :

Entreprise PAUL CALIN : 50 emplois environ

Liffol-le-Grand :

Manufacture de mobilier Henryot & Cie : 60 salariés environ

Entreprise Laval : 90 salariés

Châtenois :

Entreprise Wm88, fabricant de meubles : 150 salariés

Entreprise de transports routiers de lots complets, marchandises diverses, service de gestion logistique et travaux de pose de cuisines : 67 salariés

CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2015

	CC de l'Ouest Vosgien		Vosges		Région	
	Ensemble	En %	Ensemble	En %	Ensemble	en %
Ensemble	139	100	2 306	100	33 860	100
Industrie	19	13,7	221	9,6	2 296	6,8

Construction	33	23,7	331	14,4	3 850	11,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	32	23,0	681	29,5	10 238	30,2
Services aux entreprises	27	19,4	571	24,8	9 253	27,3
Services aux particuliers	28	20,1	502	21,8	8 223	24,3

Tableau 15 : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE), NEGE, 2016.
Champ : activités marchandes hors agriculture

Le maintien de postes salariés est rendu possible par la création d'établissements en 2015. Au total, il y a 139 établissements supplémentaires. Le secteur le plus dynamique en 2015 a été celui du tertiaire. En effet, le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration, les services aux entreprises et les services aux particuliers concernent **62 % des créations d'établissements sur le territoire**.

En comparaison avec les échelles de référence (département et région), la part de création d'établissements dans le secteur de la construction ainsi que l'industrie est plus importante au sein du territoire intercommunal.

B. Les principales caractéristiques des actifs du territoire

1. Les actifs du territoire

ACTIVITÉ ET EMPLOI DE LA POPULATION DE 15 A 64 ANS EN 2013 DE L'OUEST VOSGIEN

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
2013	23660	10 686	45	9 143	84,8
2007	24 429	11 156	46	9 867	88

Tableau 16 : INSEE, RP2013, exploitation principale, NEGE, 2016.

Éléments de définition (INSEE) : Selon l'INSEE :

Taux d'emploi : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Taux d'activité : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Entre 2007 et 2013, **le nombre d'actifs a diminué au sein de la CCOV**. Ce constat est à mettre en corrélation avec :

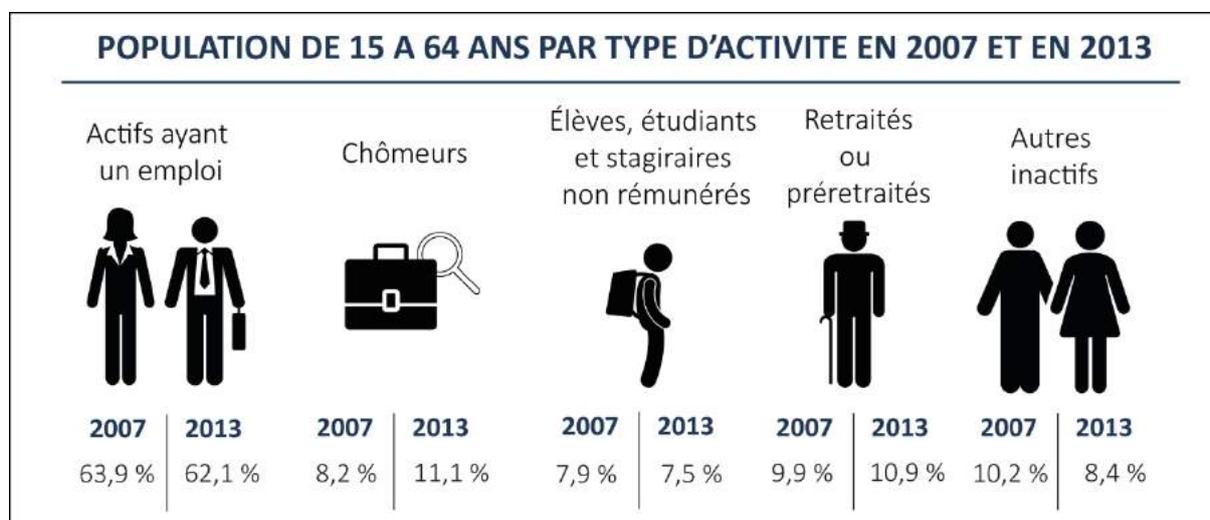
- La diminution de la population,
- Le manque d'attractivité pour les jeunes et donc leur départ,
- La progression du chômage.

2. La population par type d'activité

La catégorie des actifs, regroupant les **actifs ayant un emploi** ainsi que les **chômeurs**, a légèrement augmenté. Cela s'explique essentiellement par la hausse du nombre de chômeurs sur le territoire (8.2% de chômeurs en 2007 contre 11,1 % en 2013). Les actifs ayant un emploi ont diminué (passant de 63,9 % en 2007 à 62,1 % en 2013).

Parallèlement, **la part des retraités a augmenté** (passant de 9,9 % en 2007 à 10,9 % en 2013). Ces chiffres renforcent l'idée du vieillissement constaté de la population intercommunale.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN



DÉPARTEMENT DES VOSGES

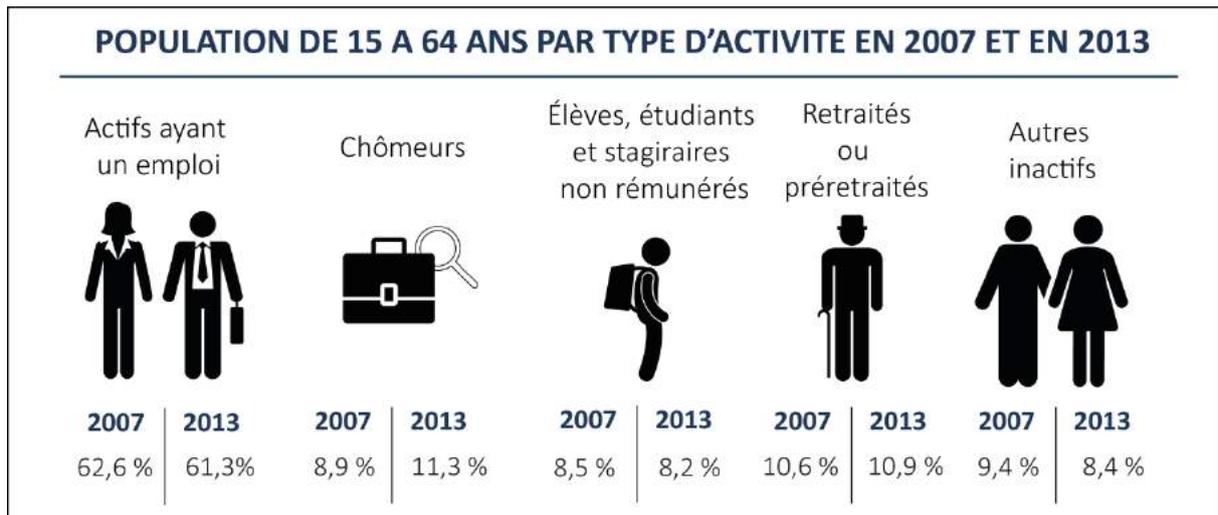


Figure 34: INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

A titre de comparaison, des EPCI voisins ont également vu leur nombre de retraités augmenter :

- CC du Val d'Ornois : 12,3 % de retraités
- CC du Val des Couleurs : 11,2 % de retraités
- CC de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny : 10,6 % de retraités
- CC du Pays de Mirecourt : 11,8 % retraités
- CC du Pays de Colombey et du Sud Toulous : 8,9 % retraités
- CC du Bassin de Joinville en Champagne : 11,2% de retraités

Ces tendances se retrouvent également à l'échelle départementale puisque la part des retraités a progressé pour atteindre 10,9 % en 2013.

3. Les catégories socioprofessionnelles des actifs

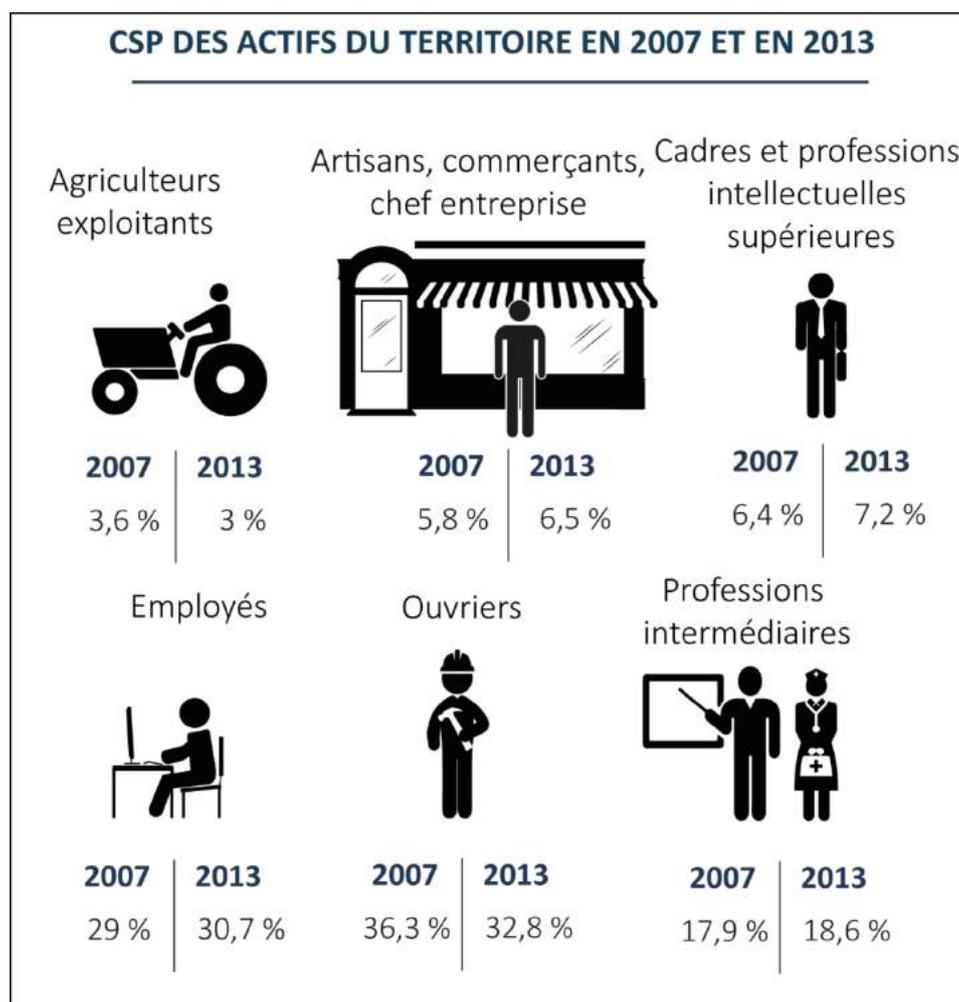


Figure 35 : INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

Les CSP les plus représentées parmi les actifs sont :

- La catégorie « **employé** » avec **30,7 %** des actifs en 2013,
- La catégorie « **ouvriers** » avec **32,8%** des actifs en 2013.

Le recul du secteur industriel s'observe également au regard de l'évolution des catégories socioprofessionnelles des actifs du territoire. Entre 2007 et 2013, il y a une forte diminution du nombre d'ouvriers (- 454 ouvriers). Malgré cette baisse la CSP « ouvrier » est la plus représentée chez les actifs avec 32,8 % d'actifs en 2013. Dans le même temps la CSP « agriculteurs exploitants » a également vu ses actifs diminuer : 72 actifs en moins.

Parallèlement, d'autres CSP ont vu leur nombre d'actifs augmenter entre 2007 et 2013 :

- Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise (+ 65 actifs),

- Les cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 80 actifs),
- Les professions intermédiaires (+38 actifs),
- Les employés (+ 128 actifs).

Ces hausses correspondent également à la tertiarisation de l'économie du territoire.

L'évolution des CSP des actifs de la CCOV suit les tendances départementales :

- **Diminution de la part des agriculteurs exploitants.**
- **Augmentation des actifs des catégories « artisans, commerçants, chef d'entreprise », « cadres et professions intellectuelles supérieures », « employés » et « professions intermédiaires ».** Le département connaît également une tertiarisation de son économie. En effet, face à la baisse des emplois industriels, les services sont, avec la construction, un bon moteur de la croissance dans les Vosges.
- **Une diminution du nombre d'ouvriers.** Le département a développé de longue date de l'activité liée à ses ressources que complète une industrie encore très présente et qui, malgré les crises successives, continue d'employer une part importante des actifs. Mais, à l'image du textile, l'industrie vosgienne peine à s'inscrire dans une économie mondialisée. Malgré l'importante présence de l'industrie dans les Vosges, ce secteur a perdu 10 000 emplois en sept ans. Toutefois, de ce caractère encore très industriel, les ouvriers sont encore très largement représentés parmi la population active du département (31,3% en 2013).

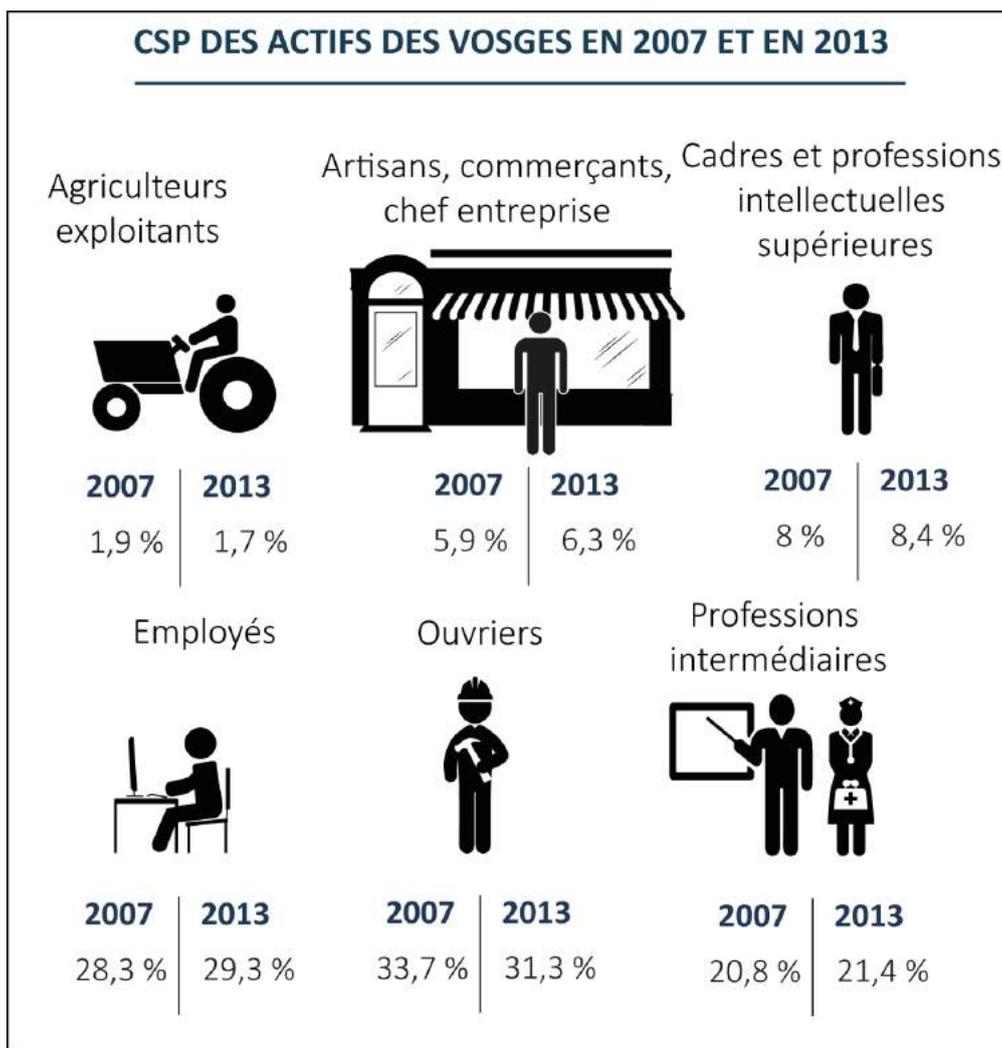


Figure 36 : INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

C. Les commerces et services de proximité

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Toutes ces données sont rapportées à une zone géographique qui peut être infra-communale. Les équipements sont répartis en trois gammes :

- Gammes de proximité : Ecole, maternelle, pharmacie, boulangerie etc.
- Gamme intermédiaire : Collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie etc.
- Gamme supérieure : lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi etc.

Éléments de définition (INSEE) : Selon l'INSEE, les catégories suivantes regroupent :

Commerces: hypermarché, supermarché, grande surface, boulangerie, boucherie, épicerie, librairie, magasin de vêtements etc.

Services aux particuliers: gendarmerie, banque, pompes funèbres, bureau de poste, relais poste, agence postale, coiffeur, vétérinaire, restaurant, agence immobilier etc.

Fonctions médicales et paramédicales : médecin omnipraticien, spécialiste en cardiologie, spécialiste en dermatologie, en gynécologie médicale et obstétrique, en gastro-entérologie, en psychiatrie, en ophtalmologie, en pneumologie, en radiodiagnostic et imagerie médicale, en stomatologie, chirurgie dentiste, sage-femme, infirmier, masseur kinésithérapeute, orthophoniste etc.

Services d'action sociale : hébergement pour personnes âgées, services d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants périscolaire etc.

Établissements de santé : urgence, maternité, centre de santé, établissement santé court, moyen et long séjour, pharmacie, ambulance etc.

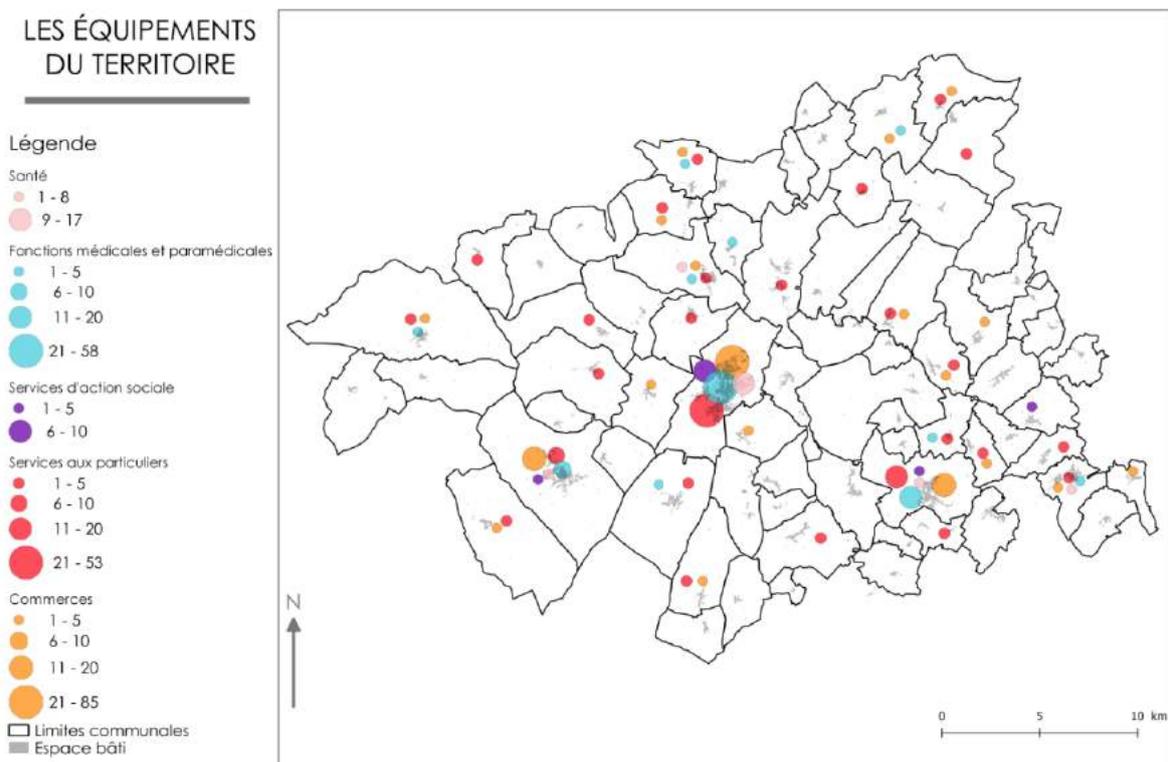


Figure 37 : INSEE, Base des équipements 2015, NEGE, 2016.

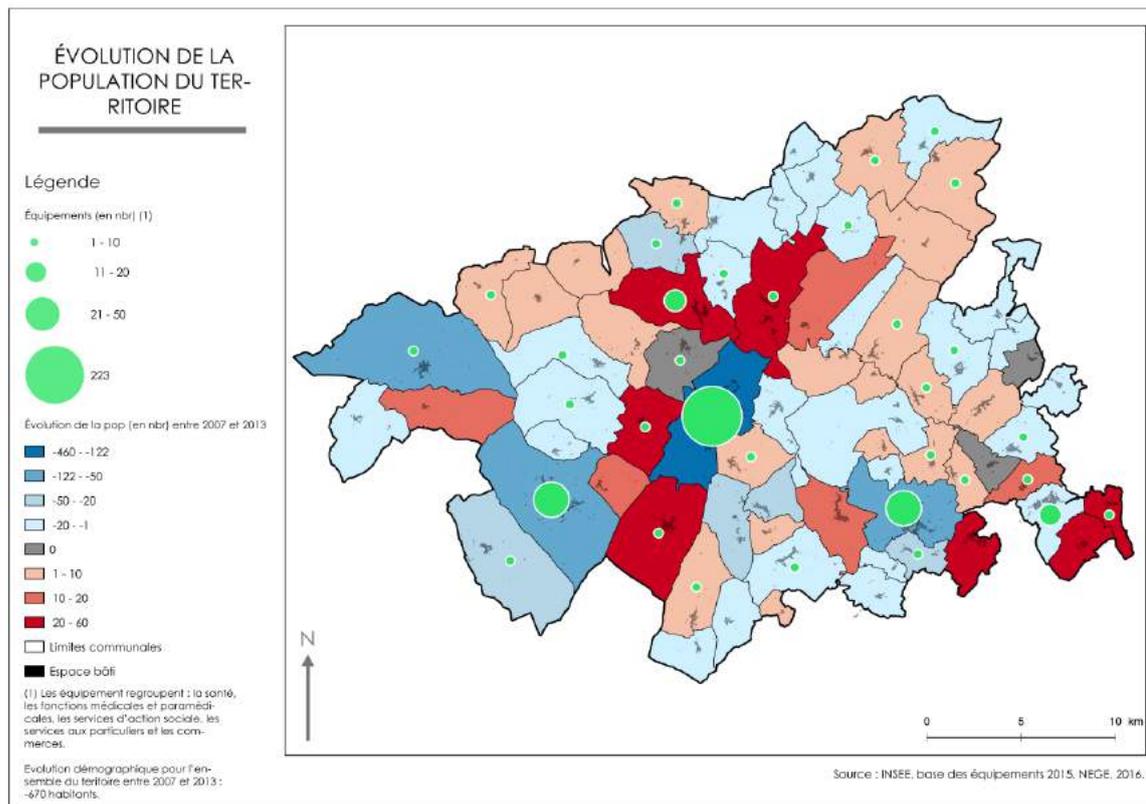


Figure 38 : INSEE, Base des équipements 2015, NEGE, 2016.

Détail par commune des commerces et services :

Source : INSEE, Base des équipements en 2015 et réponses des questionnaires.

Attignéville

Un commerce polyvalent avec boucherie, charcuterie, alimentation, dépôt de pain, café, restaurant, tabac, journaux

Autreville

Un magasin de meuble
Un restaurant

Avranville

Vente directe à la ferme

Bazoilles-sur-Meuse

Un café

Châtenois

Deux supermarchés
Vente directe de produits fermiers
Une grande surface de bricolage

Deux boulangeries

Vente directe de produits fermiers à la ferme
Une boucherie charcuterie
Trois magasins de vêtements
Un magasin d'équipement du foyer
Deux magasins de meuble
Un magasin d'articles de sports et de loisirs
Trois fleuristes
Trois banques, caisse d'épargne
Une pompe funèbre
Un bureau de poste
Deux écoles de conduite
Trois salons de coiffure
Trois restaurants
Trois bars
Un salon d'esthéticienne
Un antiquaire
Un magasin d'articles agricoles
Un salon de toilettag

Coussey

Une épicerie
Deux boulangeries
Une boucherie charcuterie
Une agence postale
Deux salons de coiffure
Un restaurant
Un magasin de vente de produits de la ferme

Domrémy-la-Pucelle

Deux restaurants
Magasin de souvenirs
Antiquaire
Service postal

Gironcourt-sur-Vraine

Une boulangerie
Un salon de coiffure
Un bureau de tabac
Un magasin d'électroménager

Grand

Un restaurant
Une épicerie

Greux

Un restaurant

Harmonville

Un salon de coiffure

Landaville

Une agence postale
Un restaurant

Liffol-le-Grand

Un supermarché
Deux épiceries
Quatre boulangeries
Une boucherie charcuterie
Une librairie papeterie journaux
Six magasins de meuble
Une droguerie, quincaillerie, bricolage
Une station service
Deux banques caisse d'épargne
Un bureau de poste
Deux écoles de conduite
Salons de coiffure
Un restaurant + deux restaurations rapides
Un soin de beauté
Une pharmacie
Un fleuriste
Bureau de tabac/presse
Bar

Liffol-le-Petit

Une agence postale

Martigny-les-Gerbonvaux

Trois restaurants
Un magasin d'usine de meubles

Midrevaux

Commerce de viande à la ferme

Neufchâteau

Un hypermarché
Quatre supermarchés
Quatre grandes surfaces de bricolage
Une épicerie
Cinq boulangeries
Trois boucheries charcuteries
Quatre librairies papeteries journaux
Seize magasins de vêtements
Trois magasins d'équipement du foyer
Six magasins de chaussure
Trois magasins d'électroménager et de matériel audio-vidéo
Neuf magasins de meuble
Un magasin d'articles de sports et de loisirs
Un magasin de revêtements murs et sols
Trois drogueries quincailleries, bricolage
Trois parfumeries
Deux horlogeries bijouteries
Cinq fleuristes
Cinq magasins d'optique
Six stations services
Une gendarmerie
Huit banques, caisse d'épargne
Un bureau de poste
Quatre écoles de conduite
Seize salons de coiffure
Restaurants
Six agences immobilières
Deux blanchisseries teinturerie
Sept soins de beauté

La Neuveville-sous-Châtenois

Un soin de beauté

Pargny-sous-Mureau

Un bar restaurant

Pompierre

Une boulangerie (avec point café et petite restauration)
Un cabinet d'esthéticienne
Magasin d'articles pour l'aménagement paysager

Punerot

Un fleuriste

Rainville

Un débit de boissons et tabac
Un antiquaire

Removille

Une boulangerie

Soulosse-sous-Saint-Éloph

Un salon coiffure
Une boulangerie

Vouxey

Une activité de vente directe de fruits et légumes

La majorité des services répertoriés dans la base permanente des équipements de l'INSEE sont présents sur le territoire intercommunal, permettant ainsi aux ménages de se ravitailler sur place (produit alimentaire, habillement etc.). Une étude menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Vosges publiée en 2013, met en avant les points forts du territoire en ce qui concerne le commerce. La CCI a élaboré, avec son observatoire du commerce, une expertise des habitudes de consommation dans les différents bassins commerciaux du département.

Le bassin commercial de Neufchâteau regroupe les cantons de Neufchâteau et de Coussey. Ce périmètre correspondant à la zone d'attraction dominante exercée par la commune de Neufchâteau sur les ménages résidant au sein du bassin. L'étude révèle qu'en moyenne, les habitants du territoire dépensent moins que l'ensemble des vosgiens et des lorrains. Les pratiques des ménages du territoire diffèrent peu des tendances nationales. Ils privilégient les grandes surfaces pour faire leurs achats plutôt que le commerce de proximité. De ce fait, le commerce traditionnel (alimentaire ou non) arrive en seconde place.

Cette offre commerciale permet au bassin de Neufchâteau **d'exercer une attraction très forte sur sa population et se situe, d'un point de vue commercial, selon la CCI, parmi les aires dites « performantes »** (taux d'attraction interne de 82 %). Outre l'attractivité interne importante, le territoire exerce une emprise commerciale qui s'étend au-delà de ses limites. En effet, les statistiques issues de la CCI indiquent que cette emprise représente 35 % sur le territoire de Châtenois, 15 % sur le territoire de Vancouleurs et 7 % sur le territoire de Lamarche/Bulgnéville. Sa zone de chalandise est intéressante. **Cette attractivité interne limite donc l'évasion**

« tous produits » vers les territoires voisins (18%, dont 8% vers le département de Meurthe-Et-Moselle et 5% vers la VPC et internet). L'éloignement de la concurrence explique principalement cette attraction locale sur un territoire rural.

Neufchâteau conserve son influence commerciale au sein de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien puisque c'est la commune qui concentre le plus de commerces et services. Les habitants du territoire de Châtenois se tournent davantage vers le bassin de Neufchâteau que les autres territoires limitrophes (à peine 3,4 % vers le bassin de Mirecourt contre 35% vers le bassin de Neufchâteau en 2013). **Toutefois cette offre est inégalement répartie sur le territoire.** Tandis que Neufchâteau concentre les commerces, plusieurs communes ne disposent d'aucune offre commerciale. Dans une moindre mesure, Châtenois et Liffol-le-Grand constituent de petits pôles commerciaux qui disposent de commerces et services de proximité.

Plusieurs communes ne disposent donc pas de commerces, la répartition des commerces et services est déséquilibrée. Néanmoins certaines bénéficient du passage de commerces ambulants (Certilleux, Rebeuville, Seraumont, Sionne, Tilleux ou encore Tranqueville-Graux). Ce système permet ainsi aux ménages ne disposant pas de véhicules motorisés ou les personnes ayant des difficultés à se déplacer de pouvoir acheter du pain par exemple. Ces commerces sont également vecteurs de lien social en milieu rural. Cependant, pour l'essentiel, les ménages doivent se rendre au sein des pôles concentrant des commerces et services (tels que Neufchâteau et Châtenois/Liffol-le-Grand). Pour un grand nombre de communes le temps d'accès moyen en voiture est supérieur à 15 min (*carte ci-dessous*).

Malgré une attraction interne forte et une zone de chalandise évaluée à plus de 50 000 habitants, **il y a une vacance commerciale importante au sein de la commune de Neufchâteau et principalement dans l'hypercentre.** Plus d'une trentaine de commerces sont vacants (principalement dans les rues Neuve, Jeanne d'Arc, Saint-Jean, de France). La rue Saint-Jean est la plus touchée, en 2016 il y a une quinzaine de commerces vacants. Certains commerces sont vacants depuis plusieurs années. Une stratégie se développe afin de changer d'affectation ces anciens commerces et d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux afin de les transformer en logement.

LES ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

Santé

- 1 - 8
- 9 - 17

Fonctions médicales et paramédicales

- 1 - 5
- 6 - 10
- 11 - 20
- 21 - 58

Services d'action sociale

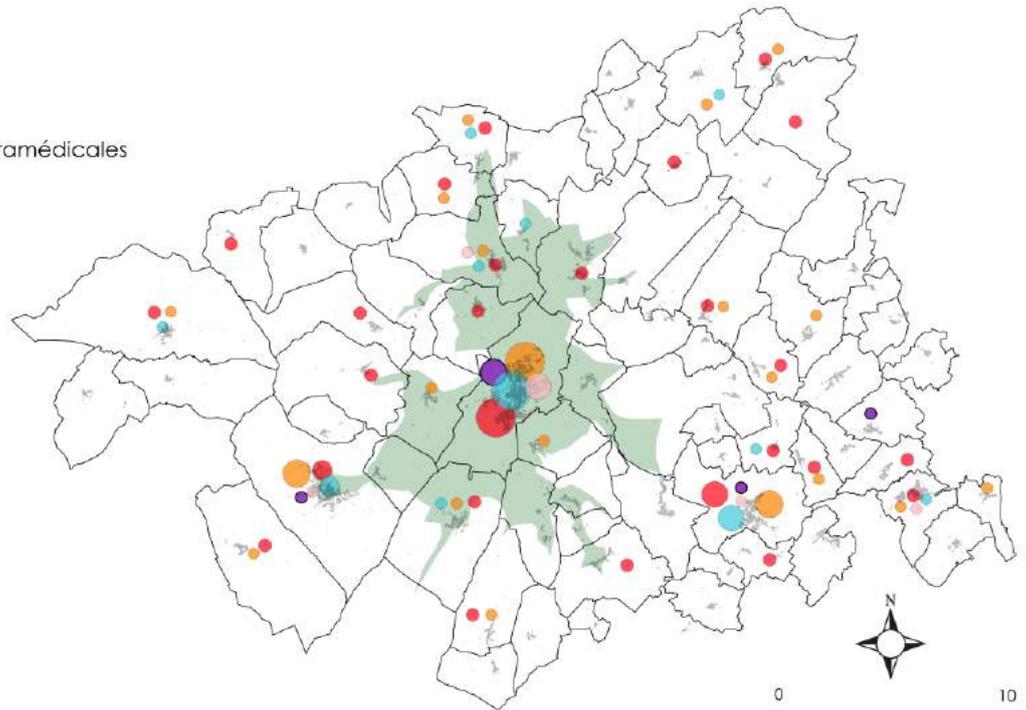
- 1 - 5
- 6 - 10

Services aux particuliers

- 1 - 5
- 6 - 10
- 11 - 20
- 21 - 53

Commerces

- 1 - 5
- 6 - 10
- 11 - 20
- 21 - 85



Zone géographique que l'on peut atteindre en voiture depuis le centre de Neufchâteau en 15 minutes maximum

Source : INSEE, base des équipements 2015 & géoportail.fr, NEGE, 2016

Figure 39 : INSEE, Base des équipements 2015 & géoportail.fr, NEGE, 2016.

VACANCE COMMERCIALE A NEUFCHATEAU



Vacance commerciale
à Neufchâteau
Rue Saint Jean

Photographies : INSTIU, NEGE, 2017.

D'autres communes ont indiqué la présence de commerces vacants sur leur territoire :

- Greux : une épicerie et un local de boulangerie,
- La Neuveville-sous-Châtenois : un café-bar,
- Gironcourt-sur-Vraine : magasin d'alimentation huit à huit fermé depuis 2005,
- Liffol-le-Petit : Un ancien café,
- Liffol-le-Grand : quelques commerces vacants (rue de la corvée, grande rue, rue de l'Église)

Afin de soutenir le commerce local, une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) a été mise en place depuis 1999 sur l'ensemble de l'ancienne Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau). Ce programme a pour objectif de dynamiser les activités de services des bassins d'emplois ruraux fragilisés par l'évolution démographique et les mutations économiques. Le territoire a mis en place ce programme afin de subventionner les commerces qui désirent améliorer leur devanture (vitrine et façade commerciale uniquement). Un certain nombre de dossiers est traité chaque année sur le territoire. Ce programme devrait se poursuivre puisqu'en janvier 2017, la CCOV a déposé une demande pour un quatrième volet. Plusieurs commerces du centre ville ont bénéficié de ce programme.

Par ailleurs, il existe une association de commerçants : l'UNAE (Union Néocastrienne des Acteurs Economiques). Cette association a pour missions :

- De représenter les intérêts des commerçants, des artisans, des industriels Néocastriens et de certaines professions libérales dont l'activité s'apparente à celle du commerce de proximité, dit de centre-ville,
- De contribuer à la dynamisation commerciale de Neufchâteau, de mener des actions d'information, de communication, de promotion,
- De réaliser des animations commerciales et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leurs réalisations,
- D'inciter l'installation de nouveaux commerçants, artisans ou acteurs économiques,
- De représenter les adhérents dans les différents débats et commissions et défendre leurs intérêts,
- De privilégier la préservation et l'exercice du commerce de proximité, la défense du cadre de vie, de l'environnement, de l'urbanisme commercial, l'intérêt pour le développement de la ville et de ses commerces.

Aux équipements recensés précédemment (commerces et services), il faut également ajouter un réseau non négligeable d'artisans présents sur le territoire : maçons, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien etc.

Les commerces et services contribuent à l'attractivité d'un territoire. Un juste équilibre doit se trouver entre le commerce de proximité et le commerce périphérique. Le maintien de commerces de proximité est vital pour les ménages les plus fragiles et/ou ne disposant pas de voiture.

D. Le tourisme

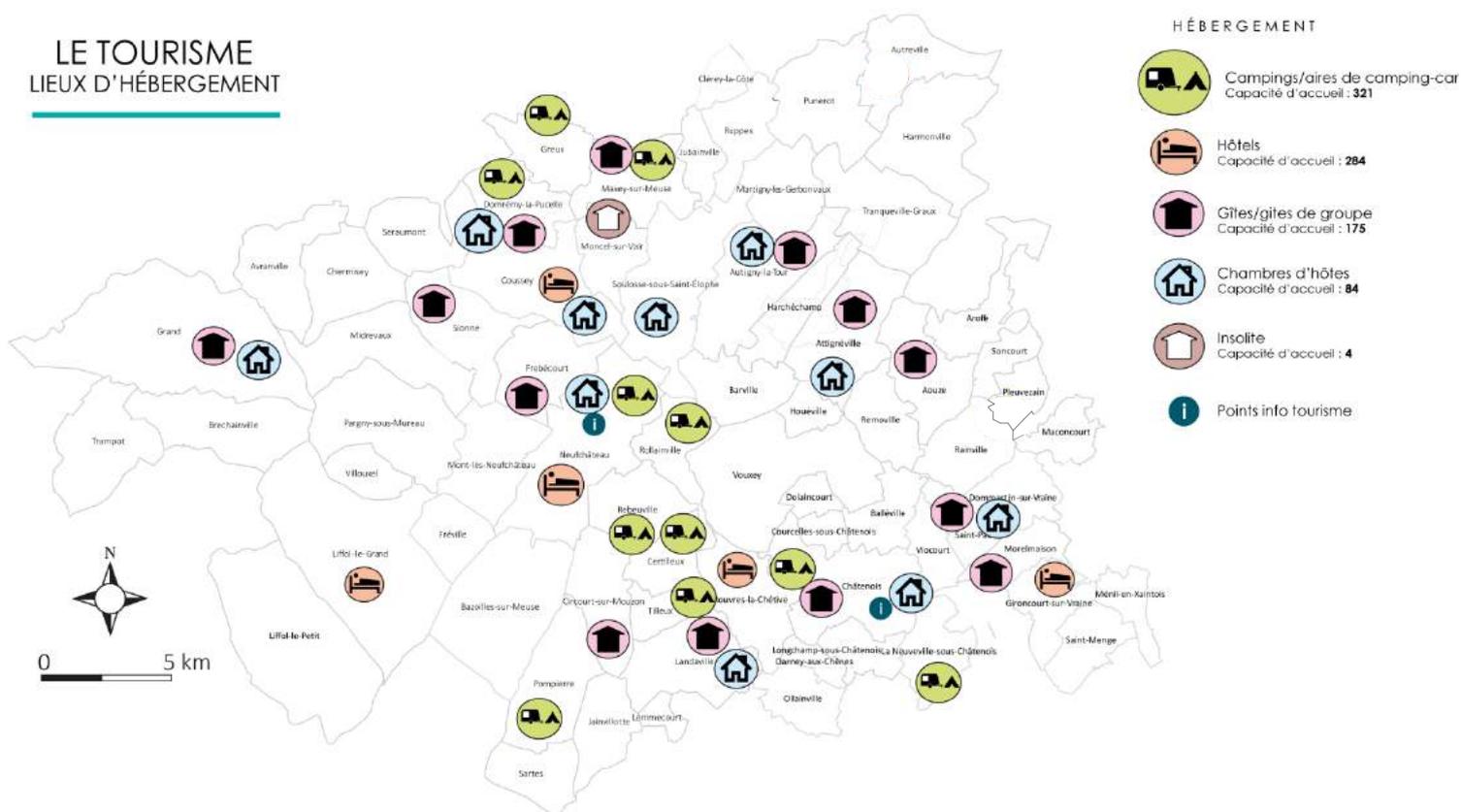


Figure 40 : INSEE, Base des équipements & Communauté de Communes, NEGE, 2016.

Le tourisme est un secteur économique particulier, étant donné qu'il repose sur le patrimoine culturel, architectural, naturel et les savoir-faire locaux. En conséquence, l'offre touristique peut varier très fortement d'un territoire à un autre, selon également le degré d'organisation des différents acteurs de ce secteur (hébergement, restauration, gestionnaires de sites touristiques et/ou muséaux etc.)

Créé en 2012 par la volonté de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, l'Office de tourisme de l'Ouest des Vosges est un établissement public industriel et commercial. Affilié à la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI), son action s'étend sur les 42 communes de l'ancienne Communauté de communes du Bassin de

Neufchâteau et sur l'ensemble des communes de l'ancienne intercommunalité du Pays de Châtenois depuis 2015.

L'office de tourisme a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à optimiser l'activité touristique. Il assure les missions d'accueil et d'information des visiteurs, de promotion et de commercialisation des produits touristiques de l'Ouest des Vosges et participe à son animation. Il contribue également à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

L'intercommunalité dispose d'une offre d'hébergement touristique intéressante (certains hébergements disposent d'un label de qualité) mais qui présente toutefois des lacunes : manque de solutions d'hébergement de groupe ou de gamme moyenne et haute.

Il existe un réel potentiel touristique avec de nombreux atouts en matière de tourisme vert, d'agrément et de détente (paysages, nature, randonnées), et de tourisme de découverte du patrimoine local. Toutefois, la part du tourisme est assez faible dans l'économie et l'emploi local. Actuellement, il y a **une prédominance des produits touristiques non marchands** (randonnées etc.) ce qui limite les retombées directes sur l'économie locale. Il s'agit surtout d'un tourisme de passage et de court séjour.

E. La santé et action sociale

Source : INSEE, Base des équipements en 2015 et réponses des questionnaires.

Balléville

Un masseur kinésithérapeute

Bazoilles-sur-Meuse

Deux infirmières libérales

Châtenois

Trois médecins

Un dentiste

Un masseur kinésithérapeute

Six infirmiers

Un orthophoniste

Une pharmacie

Une pédicure-podologue

Ambulance

1 service d'aide aux personnes âgées

Un service à domicile ou ambulatoire pour les enfants handicapés

Une structure d'hébergement pour les adultes handicapés

Une maison de santé

Circourt-sur-Mouzon

Une activité de santé non classée (profession libérale axée sur la naturopathie et l'iridologie)

Coussey

Un médecin généraliste

Un infirmier

Une pharmacie

Un pédicure-podologue

Dommartin-sur-Vraine

Une structure d'hébergements pour personnes âgées

Gironcourt-sur-Vraine

Maison médicale comprenant deux médecins
Un masseur kinésithérapeute
Trois cabinets d'infirmières
Une pharmacie

Grand

Un médecin généraliste
Trois infirmiers
Une pharmacie

Greux

Un infirmier

Liffol-le-Grand

Un cabinet médical mais actuellement sans médecin
Un cabinet composé de trois masseurs kinésithérapeutes et un ostéopathe
Un cabinet composé de trois infirmières
Une pharmacie
Taxi/Ambulance
Deux structures d'hébergement pour personnes âgées
Un établissement pour adultes et familles en difficulté
Un médecin du travail

Maxey-sur-Meuse

Une infirmière libérale

Neufchâteau

Onze médecins
Onze dentistes
Neuf masseurs kinésithérapeutes

Onze infirmiers
Cinq orthophonistes
Quatre pharmacies
Deux pédicure-podologues
Deux spécialistes en cardiologie
Un spécialiste en dermatologie vénérologie
Un gynécologue
Deux ophtalmos
Un spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
Ambulance
Un laboratoire d'analyse et de biologie médicale
Deux structures psychiatriques en ambulatoire
Un hôpital
Une maternité
Urgences
Un établissement psychiatrique
Un établissement santé court séjour
Un établissement santé moyen séjour
Deux structures d'hébergement pour personnes âgées
Un soin à domicile pour personnes âgées
Une structure d'hébergement pour enfants handicapés
Un service à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés
Une structure d'hébergement pour adultes handicapés
Des services pour adultes handicapés
Une structure d'hébergement d'aide sociale à l'enfance
Un établissement pour adultes en difficulté

Punerot

Un cabinet d'infirmières

Le territoire dispose d'une offre de santé intéressante allant du médecin généraliste aux spécialistes mais qui est mal répartie. Toutefois, comme l'ensemble du département, le territoire intercommunal est confronté à des difficultés. En effet, à l'échelle du département il y a 98 médecins pour 100 000 habitants. De plus, le nombre de médecins généralistes baisse alors

que la population vieillit et que les besoins vont s'accroître dans les années à venir. Sur le territoire de l'Ouest Vosgien, certaines communes ont actuellement une offre médicale mais cette dernière est menacée par des départs en retraite :

- Coussey : Le départ en retraite d'un médecin généraliste est problématique non seulement pour la population mais également pour le maintien de la pharmacie. Actuellement la commune recherche un médecin pour remplacer ce départ en retraite.
- Gironcourt-sur-Vraine : La commune dispose d'une maison médicale comprenant deux médecins. Toutefois ces derniers sont tous les deux proches de la retraite. Il en est de même pour le pharmacien.
- Liffol-le-Grand : Actuellement la commune est confrontée à une forte pénurie de médecins généralistes. La commune est reconnue zone désertifiée par l'Agence Régionale de Santé en novembre 2016.

Pour la CCOV, les services liés à la santé sont en grande partie regroupés au sein de Neufchâteau et Châtenois/Liffol-le-Grand dans une moindre mesure.

Un grand nombre de communes ne disposent pas d'offre médicale sur leur territoire. Toutefois, certains professionnels de la santé (médecin, infirmiers, kiné etc.) exercent des consultations à domicile. L'ADMR, qui est un réseau associatif de services à la personne, est aussi très présente auprès des personnes âgées. L'ADAVIE, le service à domicile dans les Vosges, assure également ces actions.

L'offre de soin de proximité reste satisfaisante et la présence d'un centre hospitalier à Neufchâteau est un atout important pour le territoire.

En milieu rural, la pénurie de médecins pose problème pour la population. Pour la CCOV, le vieillissement de la population et la difficulté de se déplacer pour les plus fragiles (malades, personnes âgées etc.) **interroge sur la question de l'isolement et de la mobilité.** Des enjeux importants se dessinent à court et moyen terme.

F. Enfance et éducation

1. Les effectifs scolaires

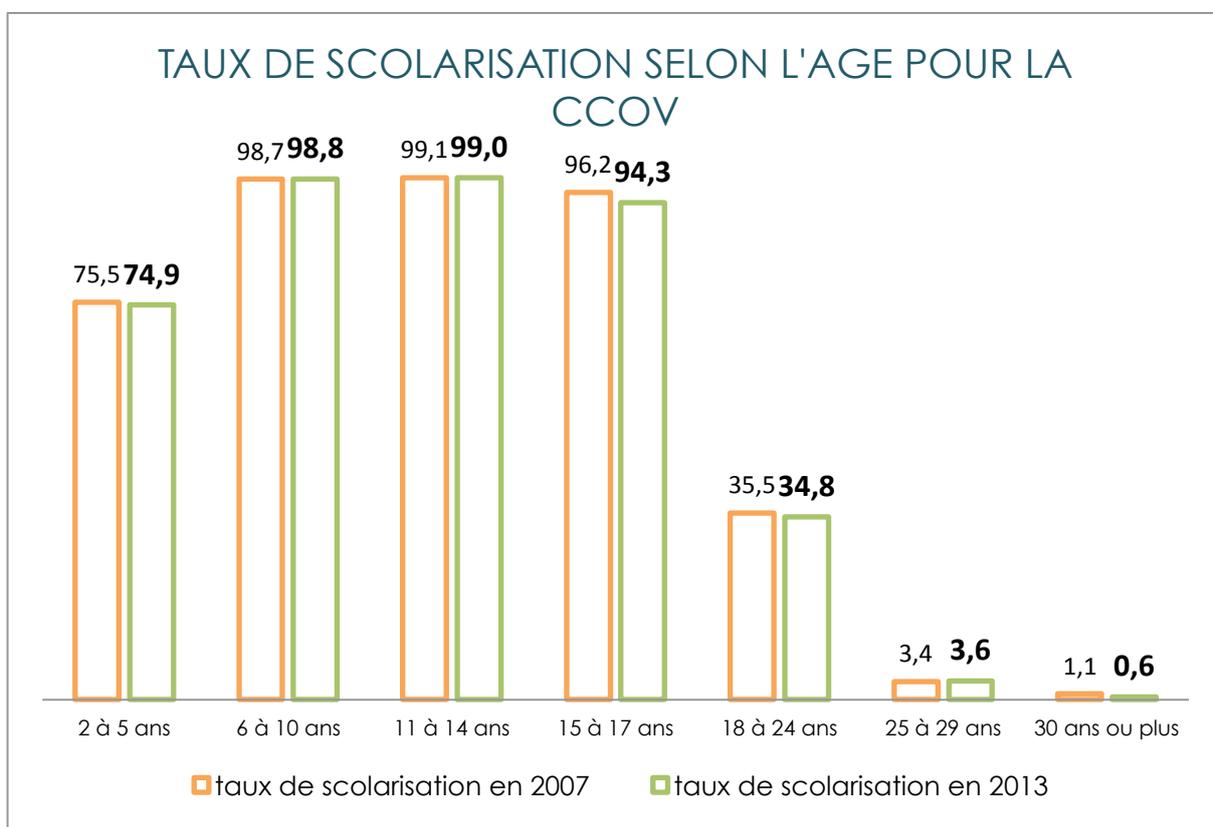


Figure 41 : INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

La scolarisation étant obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans révolus, les enfants doivent pouvoir être accueillis dans de bonnes conditions jusque-là (ce qui correspond environ à l'âge à la fin du collège).

Au regard du graphique précédent, concernant le taux de scolarisation selon l'âge entre 2007 et 2013, il y a :

- **Une légère diminution pour les plus jeunes** (2 à 5 ans avec une diminution de 0,6% soit 172 élèves scolarisés de cette tranche d'âge en moins),
- **Une relative stabilisation** des 6 à 10 ans ainsi que des 11 à 14 ans scolarisés,
- **Une diminution de presque deux points** des 15 à 17 ans scolarisés.

Ces diminutions correspondent à la diminution des individus de ces différentes tranches d'âge sur le territoire de la CCOV. Le faible taux de scolarisation des 18 ans est cohérent avec le fait que le territoire ne compte

aucune structure d'enseignement supérieur. Les jeunes qui désirent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur quittent le territoire pour aller étudier au sein de pôles proposant de telles structures.

A long terme, la baisse des effectifs scolaires pourrait s'accroître. Depuis 2000, le département a perdu en moyenne 1,2% d'élèves par an, diminution due notamment à une baisse du nombre de personnes de moins de 20 ans.

Sur le territoire de la CCOV en termes d'effectifs, les 2 à 17 ans ont diminué entre 2007 et 2013. Cette baisse correspond à 512 élèves en moins (4019 élèves de 2 à 17 ans scolarisés en 2013 contre 4531 élèves de 2 à 17 ans scolarisés en 2007).

L'Ouest Vosgien suit donc les tendances départementales. **Il faut potentiellement anticiper d'autres baisses des effectifs d'enfants scolarisés au sein du territoire dans les années à venir.**

2. Les équipements scolaires : de la maternelle au primaire

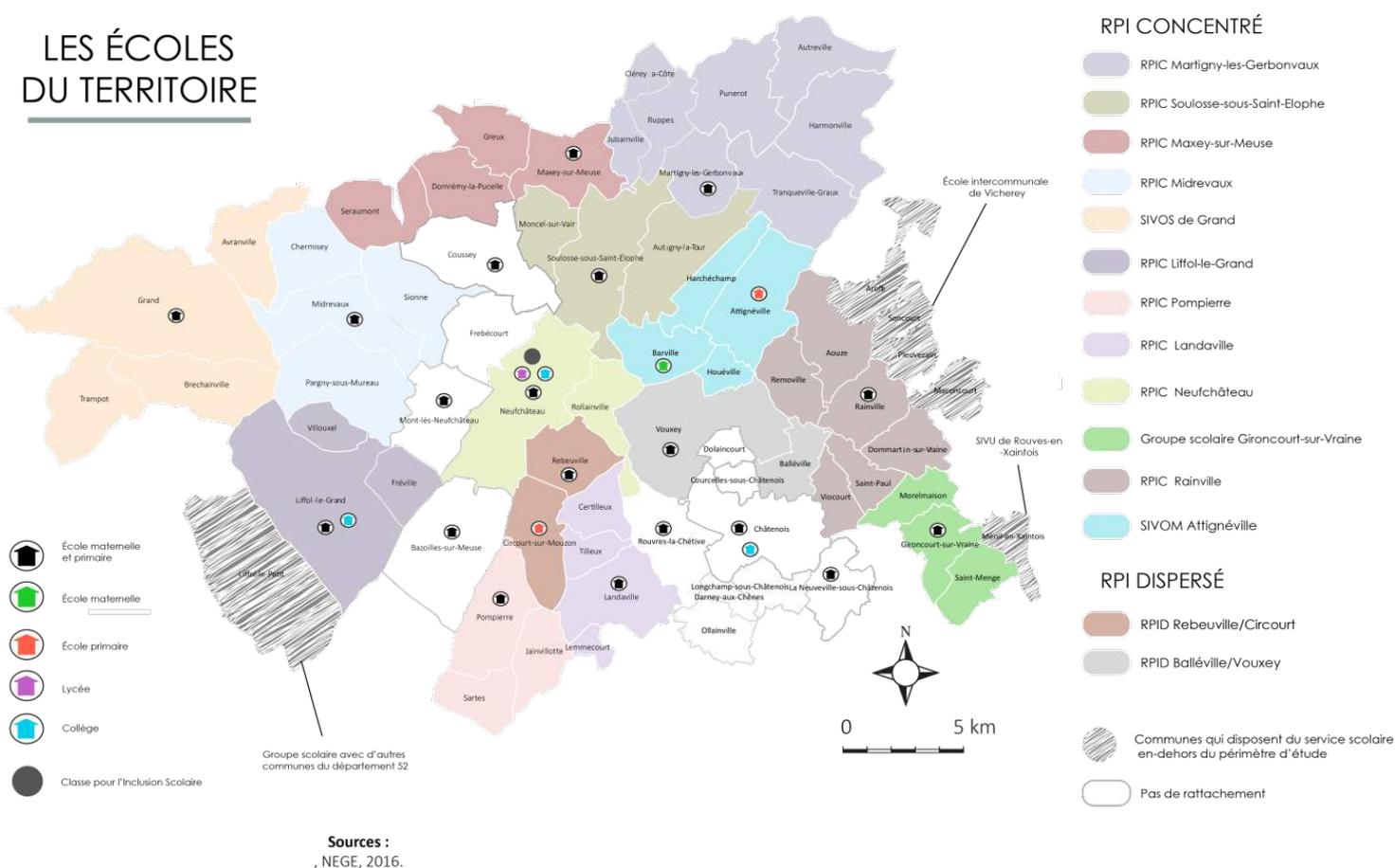


Figure 42 : Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et questionnaire, NEGE, 2016.

En ce qui concerne les établissements scolaires, le territoire compte des structures allant de la maternelle au lycée. Il y a 22 écoles sur l'ensemble du territoire intercommunal, dont 12 en RPI concentrés et 2 en RPI dispersé (Carte ci-dessus) :

- 22 communes bénéficient de la présence d'une école sur leur territoire.
- 12 communes échappent à une logique de regroupement
- 6 communes disposent du service scolaire en-dehors du périmètre :
 - o Liffol-le-Petit est un cas spécifique puisque la commune se situe au sein du département voisin
 - o Ménil-en-Xaintois dépend du SIVU de Rouves-en-Xaintois
 - o Aroffe, Soncourt, Pleuvezain et Maconcourt dépendent de l'école intercommunale de Vicherey.

Par ailleurs des écoles bénéficient également de flux entrants (des élèves sont scolarisés au sein d'écoles de la CCOV mais résident en dehors de l'intercommunalité).

L'organisation du territoire présente des formes de centralisations pour l'exercice de la compétence. Cette organisation s'explique principalement par le fait que la quasi-totalité des sites sont formés en RPI Concentrés.

La majorité des écoles est composée d'un accueil maternel et primaire. Par ailleurs, les classes à plusieurs niveaux sont nombreuses. Les écoles ont entre une et six classes et 1/3 d'entre elles ont quatre classes ou moins contre ¾ des écoles des Vosges en 2007³.

Au total, 48 communes ne disposent d'aucune structure d'enseignement, soit 68,5% des communes, contre une moyenne départementale de 42% et nationale de 40%.

Pour l'année 2012-2013, au total, il y avait 2 985 élèves scolarisés dans l'une de ces 22 écoles du territoire (dont 20% à Neufchâteau, renforçant ainsi la centralité de la commune). Les effectifs des écoles sont compris entre 24 élèves (Mont-lès-Neufchâteau) et 151 élèves (école de Liffol-le-Grand qui dispose de 6 classes) en 2012.

EFFECTIFS SCOLAIRES DES ÉCOLES EN 2013

	2013
Bazoilles-sur-Meuse	60
Grand	54
Liffol-le-Grand	212
Midrevaux	62
Attignéville-Balléville	38
Châtenois	209
Gironcourt-sur-Vraine	112
Houécourt	51
La Neuveville sous Châtenois	36
Rainville	102
Rouves-la-Chêtives	53
Vicherey	124
Attignéville-Vouxey	37

³Source : diagnostic de territoire de la CCPC, INSEE Lorraine, « Enseignement », dans Ecoscopie des Vosges, Economie Lorraine n° 158-159, février 2009.

Circourt/Rebeuville	40
Coussey	94
Frebécourt	27
Landaville	60
Martigny-les-Gerbonvaux	108
Mawey-sur-Meuse	45
Mont-lès-Neufchâteau	27
Neufchâteau	593
Pompierre	45
Soulosse-sous-Saint-Élophé	84
Châtenois	215
Gironcourt-sur-Vraine	123
Le Neuville-sous-Châtenois	39
Rainville	98
Balléville-Vouxey	37
Rouves-la-Chêtives	64
Attignéville-Vouxey	44
<i>Neufchâteau Jeanne d'arc, privé</i>	92

Tableau 17 : Communauté de Communes, NEGE, 2016

3. Les équipements scolaires : du collège au lycée

Le territoire compte quatre collèges (dont un privé) :

- Collège Charles Edouard Fixary de Liffol-le-Grand,
- Collège Jean Rostant à Châtenois,
- Collège Pierre et Marie Curie à Neufchâteau,
- Collège privé Jeanne d'Arc à Neufchâteau.

Il y a également deux lycées sur le territoire de la CCOV :

- Un lycée d'enseignement général technologie et professionnel (lycée polyvalent Pierre et Marie Curie),
- Un lycée privé d'enseignement professionnel (le lycée privé Jeanne d'Arc qui permet d'obtenir un baccalauréat professionnel ASSP « Accompagnement, Soins et Service à la Personne »).

La cité scolaire Pierre et Marie Curie propose également :

- Des formations professionnelles dans le domaine du bois et de l'ameublement,
- Un CAP Ebéniste,
- Une formation professionnelle Maintenance des Equipements Industriels.

Par ailleurs, le territoire intercommunal dispose des structures suivantes :

- D'un institut de Formation en Soins Infirmiers à Neufchâteau,
- Des BTS à Neufchâteau,
- Le pôle formation Afpia Est-Nord à Liffol-le-Grand.

L'offre de formations dans l'enseignement supérieur est très limitée. Les élèves qui désirent poursuivre des études doivent se rendre au sein de pôles qui concentrent ce type de structures (Nancy par exemple).

G.Le périscolaire et extrascolaire

Source : Schéma scolaire CCBN & Diagnostic territorial CCPC

La garde d'enfants en âge préscolaire et des enfants en âge scolaire sur leur temps de loisir fait partie des critères importants pour l'attractivité d'un territoire. En effet, les ménages actifs envisageant d'avoir des enfants ou ayant de jeunes enfants doivent trouver des solutions pour la garde de leurs enfants pour pouvoir continuer à travailler.

Une grande partie des sites scolaires bénéficie d'une solution périscolaire,

A Rainville (RPI concentré des communes d'Aouze – Dommartin-sur-Vraine - Rainville – St Paul – Viocourt), les enfants de 4 à 12 ans sont accueillis le midi entre 12h45 et 13h45 (environ 25 à 30 enfants) et le soir entre 16h45 et 18h45 (environ 7 à 8 enfants). Le tarif est de 2€/heure de garderie. La garde le matin n'a pas été mise en place étant donné qu'aucun besoin en ce sens n'a été formulé par les familles. Le dispositif est géré en régie par le SIVU des écoles Vair-Vraine, en charge également de l'école. Quatre personnes sont en charge du service.

A Châtenois, le service périscolaire a été créé en 2007 pour répondre à une demande forte des parents d'enfants scolarisés aux écoles maternelle et primaire. Le service peut accueillir au maximum 32 enfants par jour. L'accueil se fait dans les locaux de l'école primaire, et a été créé en direction des

enfants entre 2 ans et demi et 11 ans scolarisés dans l'une des deux écoles de Châtenois. Les horaires sont les mêmes qu'à Rainville, mais avec un accueil le matin en plus : l'accueil le matin se fait à partir de 6h50 jusqu'au début des classes (8h20), le midi entre 11h30 et 13h30, et le soir de 16h30 jusqu'à 18h30. Le tarif est d'1,50€/heure pour les familles dont le coefficient familial est inférieur à 700, et de 1,60€/heure pour les autres familles. Le repas est facturé 3,70€ (vendus par cartes de 10 repas).

A Gironcourt-sur-Vraine, deux personnes sont en charge du service périscolaire. Le service offre 24 places, 14 places pour les 6 à 11 ans et 10 places pour les moins de 6 ans, qui permettent à 40 enfants de bénéficier de l'accueil. Les locaux sont neufs, construits en 2012. Les horaires d'accueil sont comparables à ceux de Châtenois. Le repas est à 4€ (+0,40€ ou 0,50€ selon le coefficient familial).

A Grand, le site bénéficie d'une restauration scolaire ainsi qu'un accueil périscolaire le soir jusque 18h et est assuré par le SIVOS. Le tarif de garde périscolaire est fixé selon le quotient familial conformément aux attentes de la CAF. L'organisation du temps de midi se fait par le recours d'un prestataire (la Couronne d'Or, restaurant de Grand). Le tarif du repas est à la charge des parents (4,50 €).

A Midrevaux, l'école bénéficie d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire. Le tarif garde est un prix fixe de l'heure. Le périscolaire est assuré le matin et le soir (7h30-18h30) et est totalement intégré dans l'école. Le périscolaire est assuré en régie directe. Les repas du midi sont réalisés par le collège de Liffol-le-Grand pour un tarif à la charge des parents de 4 euros par repas.

A Liffol-le-Grand, les sites bénéficient d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire. Seul le temps d'accueil périscolaire est facturé (Prix fixé selon le quotient familial conformément aux attentes de la CAF). Le périscolaire est assuré matin et soir (7h/18h30). Le périscolaire de Liffol-le-Grand est géré dans le cadre associatif avec Familles Rurales. Le repas repose sur la gestion qui s'organise autour des repas fournis par les parents

A Bazoilles-sur-Meuse, l'école bénéficie de la présence d'une restauration scolaire ainsi qu'un accueil périscolaire. L'organisation périscolaire repose sur la base d'une régie directe qui est assuré le matin et le soir (7h30/18h30) avec un prix fixe de l'heure. Les repas du midi sont assurés par le collège de Liffol-le-Grand pour un prix fixe de 3,60€.

A Landaville, le site dispose d'une restauration rapide et d'un accueil périscolaire. . L'organisation périscolaire repose sur la base d'une régie directe qui est assuré le matin et le soir (7h30/18h30) avec un prix fixé selon le quotient familial conformément aux attentes de la CAF. Les repas du midi sont assurés par un prestataire pour un prix fixe de 4,20€ le repas (prix en fonction du quotient familial).

A Neufchâteau, il y a également un service de restauration scolaire ainsi qu'un accueil périscolaire. L'organisation du périscolaire est sur la base d'une régie directe. Le tarif de garde est fixé selon le quotient familial conformément aux attentes de la CAF et le lieu d'habitation (hors et dans la commune). Le périscolaire est assuré matin et soir (7h30/18h30). Pour la restauration, la commune a opté pour une production sur site, gérée en régie directe. Le tarif repas est fixé en fonction du quotient familial (3,30€ le repas).

A Mont-lès-Neufchâteau, le site dispose d'une restauration scolaire ainsi qu'un accueil périscolaire. Le mode de gestion du périscolaire se fait en régie directe et le tarif est fixé selon le quotient familial conformément aux attentes de la CAF. Le périscolaire se fait le soir jusque 19h45. La restauration se fait par un prestataire pour 3,60€ le repas (prix du repas à la charge des parents). L'école ne dispose d'aucun espace dédié pour un éventuel périscolaire, le temps de restauration est assuré dans la salle du conseil municipal.

A Coussey, il y a une restauration scolaire et un accueil périscolaire. Le mode de gestion du périscolaire se fait en régie directe pour un tarif fixe (prix fixe de l'heure). Les horaires d'accueil du périscolaire se font le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 19h15. Les repas du midi sont assurés par le restaurant de Coussey pour un prix fixe de 4,50€ le repas.

A Soulosse-sous-Saint-Élophé, le site bénéficie de la présence d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire. Le périscolaire est géré en régie directe pour un prix fixé selon le quotient familial conformément aux attentes de la CAF. Le périscolaire est ouvert le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h. Les repas sont réalisés par un prestataire pour un prix à la charge des parents (prix repas/garderie : 4,50€)

A Martigny-les-Gerbonvaux, l'école est dotée d'une restauration rapide et d'un accueil périscolaire. Le périscolaire est organisé sur la base d'une régie directe pour un prix fixé selon le quotient familial conformément aux attentes de la CAF. Le périscolaire est assuré le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h15. Les repas sont réalisés par un prestataire pour un prix à la charge des parents (4€ le repas). D'après le schéma scolaire réalisé par l'ancienne

CCBN, le périscolaire n'enregistre pas beaucoup de demandes, il y a certaines demandes de dérogation vers Colombey-les-Belles.

A Maxey-sur-Meuse, le site dispose d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire. Le mode de gestion est sur la base d'une régie directe en ce qui concerne le périscolaire pour un prix fixe de l'heure. Le périscolaire est assuré le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h. La restauration est assurée par un prestataire pour un prix fixe de 4€ le repas. Le schéma scolaire réalisé par l'ancienne CCBN faisait état du service périscolaire qui n'est pas permanent dans la commune car il est peu utilisé.

A Circourt-sur-Mouzon, il n'y a pas d'accueil périscolaire ni de restauration scolaire. C'est le site de Rebeville qui accueille les élèves pour ces activités avec la mise en œuvre d'un transport organisé entre les deux communes dans le cadre du RPID.

A Rebeville, le site bénéficie d'une restauration scolaire ainsi qu'un accueil périscolaire. Le périscolaire est organisé sur la base d'une régie directe pour un prix fixé selon le quotient familial conformément aux attentes de la CAF. Le périscolaire est assuré le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h30. La restauration est assurée par un prestataire pour un prix à la charge des parents (3,60€ le repas).

A Pompierre, il n'y a pas de périscolaire ni de restauration scolaire. Même si il y a des réflexions sur l'éventuel mise en place d'un périscolaire, les parents ont plutôt l'habitude de confier les enfants à des nourrices, il n'y a donc pas de besoin de garderie exprimé (6 nourrices dans le village).

La plupart des sites bénéficie d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire offrant ainsi un taux théorique d'accès au service assez satisfaisant. Le développement des RPI a généralement déclenché des initiatives pour mettre en œuvre des accueils périscolaires. Pour la majorité, le mode de gestion choisi pour le périscolaire est la régie directe (sauf pour Liffol-le-Grand dont l'organisation est gérée par l'association Familles Rurales. Les tarifs de garde varient le plus souvent suivant le montant du quotient familial. Les périscolaires affichent des horaires d'ouverture variés avec des plages horaires qui s'étendent de 7h30 à 18h30 à quelques exceptions. Les besoins en amplitudes semblent se justifier par les besoins des parents qui travaillent en dehors du territoire et générant donc un temps de déplacement important le matin et le soir.

Concernant l'organisation du temps de midi, le recours aux prestataires est particulièrement important. La gamme des prix varie de 3,30€ à 4,60€ le

repas. Les prix des repas se regroupent autour de 4€, néanmoins le périscolaire de Neufchâteau propose le tarif le plus bas à 3,30€. Concernant la commune de Liffol-le-Grand le repas repose sur la gestion qui s'organise autour des repas fournis par les parents. La multiplicité des prestataires pour les repas, explique qu'on observe une grande disparité entre les prix proposés.

H. La petite enfance

En matière d'accueil de la petite enfance, des solutions sont proposées aux parents via les structures de type crèches et via le Relais d'Assistantes maternelles (RAM). De nombreux projets sont ainsi mis en œuvre pour répondre aux attentes des habitants en matière d'accueil, d'activités et de loisirs pour les enfants à la fois pendant et hors temps scolaire. Les ménages disposent d'une offre complète de lieux et services liés à la petite enfance.

1. Le Relais d'Assistance Maternelles

Le R.A.M de Neufchâteau est installé depuis peu d'années au sein du territoire. Il est implanté au sein de la commune de Neufchâteau. Ce service, jusqu'alors géré par la commune de Neufchâteau est désormais du ressort de la Communauté de Communes. C'est un service gratuit destiné aux parents et futurs parents, aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ou souhaitant le devenir, et toutes les personnes concernées par l'accueil du jeune enfant. Le R.A.M. remplit des missions d'information, d'animation et de médiation. Des rencontres enfants – parents – assistantes maternelles sont ainsi organisées autour d'activités ludiques (peinture au doigt, « contes sur mesure », ludothèque, rencontres avec la P.M.I., ouverture et espace commun avec le multi-accueil...) durant trois matinées par semaine (les mardis, jeudi et vendredi de 9h à 11h). Des manifestations avec les partenaires petite enfance (PMI, LP Jeanne d'Arc, Val de Meuse, bibliothèque, ESAT...) sont aussi mises en place deux fois par an.

Le R.A.M des P'tits Loups à Châtenoisa été créé en 2016 et est ouvert depuis le 1^{er} mars 2016. Le RAM est un service gratuit. C'est aussi un lieu pour trouver des informations sur l'agrément, le statut, les droits et obligations des

assistant(e)s maternel(le)s. Mais aussi un lieu de rencontres et d'échanges, d'animations collectives et d'accompagnement professionnel. Le RAM informe sur les modes de garde existants sur le territoire, accompagne dans les fonctions de parents employeurs et écoute sur les interrogations concernant l'accueil et l'accompagnement des enfants.

La Hutte des Loupiots à Dommartin-sur-Vraine, est une maison des assistantes maternelles, regroupant 3 assistantes maternelles, ouverte en septembre 2012 et pouvant accueillir 12 enfants. Ces structures ont été mises en place suite à la loi du 9 juin 2010. Les trois assistantes maternelles ont opté pour cette structuration compte-tenu de la plus grande flexibilité qu'elle offre par rapport à une mini-crèche et pour disposer de locaux mieux situés et indépendants de leur logement personnel. Elles ont organisé une rencontre en 2011 avec des MAM de Mayenne, où le concept est très répandu, afin de s'informer sur les démarches et le fonctionnement des MAM. La Hutte des loupiots est ainsi située en plein centre de Dommartin-sur-Vraine, dans l'ancienne école. Le bâtiment a été réhabilité par la mairie pour l'occasion et mis à disposition de l'association La hutte des Loupiots. Les horaires sont très flexibles, les assistantes maternelles s'adaptant aux besoins des parents (la prise en charge peut se faire depuis 6h30 le matin jusqu'à 21h30 le soir).

Il existe également un RAM à Rouvres-la-Chétive.

Plusieurs communes bénéficient également de la présence d'assistantes maternelles (Saint Paul, Gironcourt-sur-Vraine etc.)

2. Les crèches

« **La Souris Verte** » installée à Soulosse-sous-saint-Élophé accueille les plus jeunes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h. Elle a ouvert ses portes en 2008. D'abord communale, cette structure est aujourd'hui gérée et financée par la Communauté de Communes et la CAF.

« **Bious-câlins** », a été créée par l'Association Familles Rurales de Liffol-le-Grand et est financée par les familles, la CAF et la Communauté de Communes. Installée à Liffol-le-Grand, cette structure multi-accueil reçoit les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le Multi-accueil des Charmilles est un espace multi-fonctionnel situé sur la commune de Neufchâteau qui est géré par l'Association des Usagers du

Centre Social et financé par la CAF, les familles et la Communauté de Communes. Le multi-accueil est un service à part entière au sein du Centre Social dans lequel il est installé. Il a vocation à accueillir les enfants de 0 à 6 ans. Il accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

I. Equipements administratifs et services publics

Communauté de Communes	Neufchâteau
Préfecture	Épinal
Pôle Emploi	Neufchâteau
CAF	Neufchâteau
Caserne des pompiers	Neufchâteau - Châtenois - Liffolle-Grand - Coussey - Gironcourt-sur-Vraine
Chambre d'agriculture	Neufchâteau - Épinal
Chambre de Commerce et d'Industrie	Épinal
Chambre des métiers et de l'artisanat	Épinal
Gendarmerie Nationale	Neufchâteau - Châtenois
Poste	Neufchâteau - Châtenois
Sécurité sociale	Mirecourt - Épinal
Tribunal d'Instance	Epinal
ONF	Neufchâteau

Tableau 18 : INSEE & géoportail.fr, NEGE, 2016.

J. Equipements sportifs et socio-culturels

Les équipements sportifs et socio-culturels participent activement au dynamisme d'un territoire. Ces derniers, à l'échelle de l'intercommunalité, permettent de pratiquer de nombreuses activités. Ces équipements sont un support très important pour les associations. Ils sont soutenus par un tissu associatif.

En effet, au regard du *tableau ci-dessous*, de nombreuses communes accueillent sur leur territoire des équipements permettant la pratique sportive. Neufchâteau concentre une gamme d'équipements sportifs variée.

Communes	Équipements sportifs
Autigny-la-Tour	terrain de football
Autreville	terrain de football, terrain de football
Balléville	terrain de pétanque, terrain de quilles
Bazoilles-sur-Meuse	salle de tennis de table, terrain de football, terrain multisports (plateau EPS, multisports, city stades)
Châtenois	gymnases (plateau EPS, multisports, city stades), salle d'arts martiaux, terrain de football, court de tennis
Circourt-sur-Mouzon	court de tennis, terrain de football, terrain de pétanque
Coussey	terrain de football
Dommartin-sur-Vraine	terrain de football
Domrémy-la-Pucelle	terrain de pétanque, terrain de quilles
Gironcourt-sur-Vraine	mur de tennis, parcours sportif/santé, salle multisports (stade municipal), terrain de football, circuit de motocross, court de tennis
Grand	terrain de football, plateau du groupe scolaire (plateau EPS, multisports, city stades)
Greux	terrain de football
Harchéchamp	aire de jeux
Harmonville	terrain de quilles, terrain mixte
Landaville	écurie d'équitation, city-stade,
laneuveville-sous-Châtenois	terrain multisports
Liffol-le-Grand	circuit automobile, courts de tennis, gymnase, terrain de football, circuit de motocross, terrain multisports (plateau EPS/multisports/city-stades), skate parc.
Martigny-les-Gerbonvaux	terrain multisports (plateau EPS, multisports, city stades)
Maxey-sur-Meuse	terrain de football
Midrevaux	circuit de motocross
Moncel-sur-Vair	terrain de boules, terrain de football

Neufchâteau	Aérodrome, salle multisports, bassin sportif de natation, 3 circuits VTT, courts de tennis, salles multisports, équipements sportifs de la Maladière (plateau EPS, multisports, city stade), bassin ludique de natation stade d'athlétisme, terrain du haut Bellieu (plateau EPS/multisports, city stades), salle d'arts martiaux, salles de cours de danse, salle de musculation/cardiotraining, salle de tennis de table, pas de tir à l'arc, skate park, terrains de football, stand de tir, terrains de basket-ball, terrain de handball, terrains de pétanque, course sur piste
Pargny-sous-Mureau	terrain multisports (plateau EPS, multisports, city stades)
Pleuvezain	terrain de football, terrain de pétanque, court de tennis
Punerot	skate park, terrain mixte
Rainville	terrain de football
Rebeuville	centre équestre, site d'escalade en falaise
Rollainville	terrains de pétanque, terrain de football, terrain de quilles
Rouvres-la-Chétive	terrain multisports (plateau EPS, multisports, city stades)
Soulosse-sous-Saint-Elophé	terrain de football
Viocourt	centre équestre, terrain de football

Tableau 19 : géoportail.fr & recensement des Équipements sportifs, espaces et sites pratiques, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, NEGE, 2016.

Aux équipements sportifs s'ajoutent les équipements socio-culturels qui sont importants pour le dynamisme local (organisation de manifestations, de spectacles, intérêt touristique etc.).

Trois lieux permettent d'organiser des spectacles ou autres divertissements culturels:

- L'Arbrasserie à Attignéville, située dans l'ancienne brasserie de la commune. Il s'agit d'un lieu de diffusion culturel et artistique qui propose des ateliers de pratiques artistiques avec mixité sociale, accueil d'artistes et organisation d'événements culturels.
- La scène Ernest Lambert a été construite en 2001 à Châtenois. Il s'agit d'une salle multi-activités (spectacle, cinéma, conférence, réunion etc.). Elle dispose de 294 places en gradins fixes face à une scène de 78 m². La salle propose une programmation pluridisciplinaire en saison culturelle.

- Le Trait d'Union est un espace culturel de 3 000 m² dédié à la culture sous toutes ses formes. Ouvert en 2003 et situé à Neufchâteau, il s'agit d'un centre culturel qui dispose d'une salle de spectacle équipée. C'est un lieu de création et de diffusion. Il peut accueillir 282 personnes en configuration assise (gradins) ou 500 personnes debout (sans gradins). Sa programmation est à la fois pluridisciplinaire (Théâtre, Musique, Humour, Danse et Conférences), et destinée à un très large public. Ce lieu est aussi un espace d'exposition qui accueille des artistes et des œuvres très diversifiées, un foyer, espace de rencontre pour le public et les artistes mais également un espace de travail puisque trois espaces sont dédiés à un studio de danse, une salle d'Arts Plastiques et un studio de théâtre.

Par ailleurs, pour se divertir, Neufchâteau bénéficie de la présence d'un cinéma, Le Scala. Le bâtiment était un couvent des sœurs Augustines qui a été vendu à la Révolution comme bien national. Il est classé bâtiment de France pour ses nombreux décors en stuc et le plafond réalisé par l'artiste vosgien Gaston Save. Il est équipé de matériel technologique dernier cri puisqu'il combine un projecteur 35 mm à bobines mais aussi un projecteur numérique dernier modèle qui permet la projection en 3D. Comptant 145 places sur deux étages, il est ouvert du lundi au dimanche (fermé le jeudi sauf pendant les vacances scolaires).

Le territoire est également équipé d'une école de musique intercommunale. Équipement essentiel à l'enseignement et à la pratique de la musique, l'école de musique intercommunale accueille 250 élèves. Depuis 2013, les écoles de musique de Neufchâteau et Liffol-le-Grand ont fusionné et propose de nouvelles activités sur chacun des sites. L'école de musique contribue au dynamisme local en participant aux différentes manifestations : chœur de scène Maïalis à Domremy-en-Mai, première partie de spectacle au Trait d'Union, concerts dans les communes etc. Par ailleurs, pour intégrer un public plus large, elle propose des interventions dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire. Les élèves et leurs professeurs ont également donné des auditions dans les maisons de retraite de la Communauté de Communes, ainsi qu'à l'hôpital de Neufchâteau.

Il y a également un réseau de 16 bibliothèques et points de lecture répartis sur l'ensemble du territoire. Le réseau est animé par des professionnels et

bibliothécaires bénévoles. Disposant d'un fonds de plus de 75 000 ouvrages, il est possible pour la population de réserver par le biais d'un catalogue en ligne les documents et ainsi les emprunter dans le point de lecture de leur choix. Plusieurs communes proposent des équipements ou des services en matière de lecture publique.

Communes	Équipements socio-culturels
Autigny-la-tour	Château, bibliothèque
Attignéville	L'arbrasserie, médiathèque, salle polyvalente
Bazoilles-sur-meuse	Bibliothèque
Châtenois	École de musique, Scène Ernest Lambert, salle polyvalente, bibliothèque
Circourt-sur-Mouzon	Bibliothèque
Dommartin-sur-Vraine	Château
Domrémy-la-Pucelle	Site départemental de la maison natale, Centre johannique, centre culturel
Certilleux	Salle des fêtes
Coussey	Bibliothèque, salle des fêtes
Gironcourt-sur-Vraine	Bibliothèque, salle des fêtes
Grand	Amphithéâtre, la mosaïque, salle polyvalente
Jainvillotte	Point de lecture
Liffol le petit	Bibliothèque
Liffol-le-grand	Musée d'histoire Bernard Counot, salle polyvalente, bibliothèque, école de musique intercommunale
Martigny-les-Gerbonvaux	Bibliothèque
Maxey-sur-Meuse	Bibliothèque
Mont-les-Neufchâteau	Fort de Bourlemont (fort aux énigmes)
Neufchâteau	Musée de la poupée, le trait d'union, école de musique intercommunale, bibliothèque, cinéma
Pleuvezain	Salle polyvalente
Rebeuville	Salle des fêtes, Point de lecture
Rollainville	Bibliothèque
Saint-Menge	Salle polyvalente
Sandaucourt	Château
Sionne	Salle des fêtes
Soulosse-sous-Saint-Éloph	Musée gallo-romain

Tableau 20 : géoportail.fr & recensement des Équipements Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, NEGE, 2016.

K. Le tissu associatif

Le tissu associatif du territoire est dynamique. Il y a près de 300 associations sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ces associations proposent une offre diversifiée d'animation du territoire (culturel, sportif, loisir, troisième âge, la jeunesse etc.) :

- Les associations présentes dans chaque commune habituellement de type comités des fêtes qui organisent des activités sur le territoire. Les différentes associations des villages animent les salles soit pour la pratique artistique, soit par des programmations artistiques, soit par des programmes de loisirs.
- Des associations sportives
- Des associations destinées aux plus âgées type club des aînés
- Des associations en lien avec des événements ponctuels : brocante, Saint-Nicolas etc.

Ces nombreuses associations présentes, notamment dans les villages, pallient parfois le manque d'équipements publics ou d'animations notamment pour les jeunes.

L. Accueil des entreprises : les zones d'activités

1. Foncier à vocation économique

Les zones industrielles, artisanales et d'activité demeurent les sites les plus propices à l'implantation d'établissements, notamment ceux nécessitant une emprise au sol importante. Le territoire intercommunal dispose de 13 zones d'activités réparties sur différentes communes.

Dans le cadre de la compétence « le développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire », la CCOV gère toutes les zones d'activité du territoire (sauf deux qui relèvent de la compétence communale : Zone artisanale à Dommartin-sur-Vraine et la zone artisanale la Moïse à Châtenois).

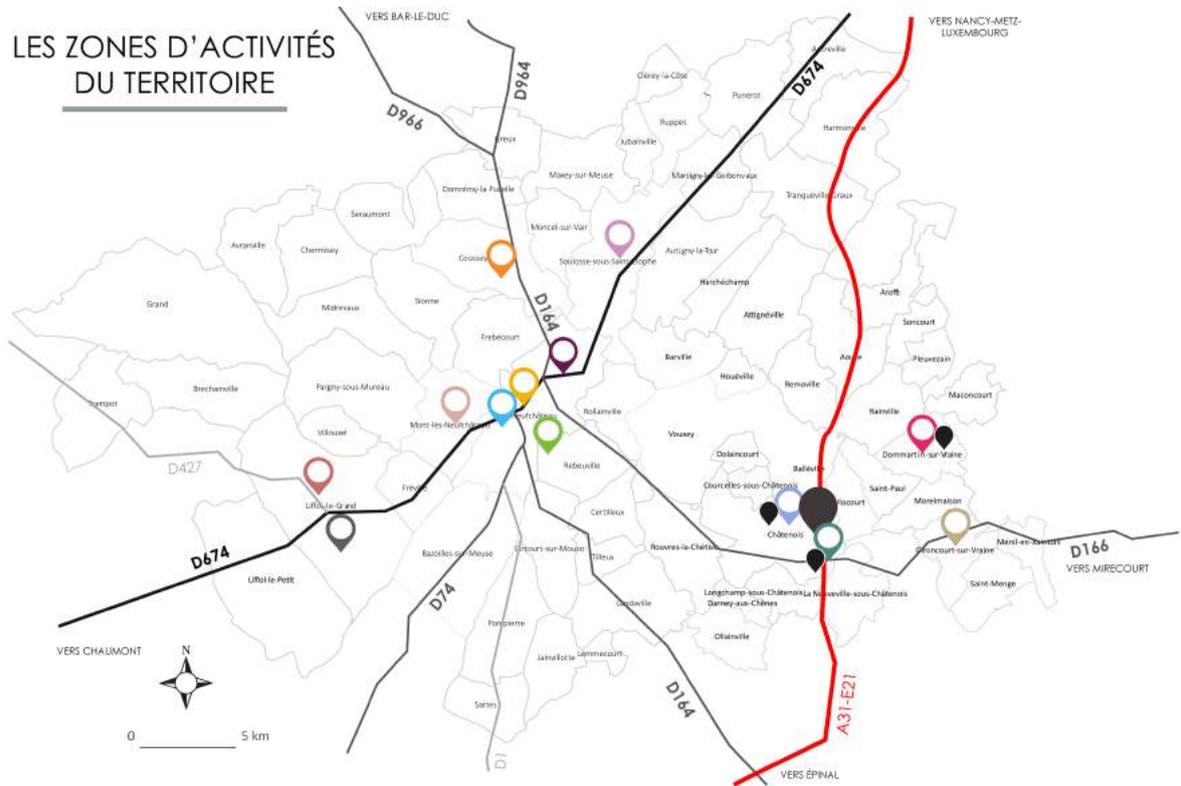
Dans le cadre de l'intérêt communautaire, la CCOV a défini les zones d'activité selon trois critères :

- Viabilisation de la zone
- Classement en zone économique au sein des documents d'urbanisme
- Propriété foncière publique pour les terrains qui restent

Les entreprises qui viennent s'installer sur les différentes zones d'activités du territoire sont essentiellement des entreprises locales. Il y a peu d'entreprises extérieures au territoire qui viennent s'implanter.

Le roulement est plutôt bon même si il y a un stock important de bâtiments vacants sur l'ensemble du territoire. Ces bâtiments représentent un réel potentiel mais posent certains problèmes (isolement, pas adaptés à l'activité etc.).

LES ZONES D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE



- | | | | |
|--|---|--|--|
|  Zone d'Activités
Champ Le Roi
à Neufchâteau |  |  Zone d'Activités
à Coussey |  |
|  ZAC de la Petite
Champagne
(Rebeville-
Neufchâteau) |  |  Zone d'Activités
à Mont-lès-
Neufchâteau |  |
|  Zone d'Activités
des Torrières
à Neufchâteau |  |  Zone Industrielle
de Neuilly
à Châtenois |  |
|  Zone Artisanale
de Richevaux
à Neufchâteau |  |  Zone Artisanale
La Moïse à
Châtenois |  |
|  Zone Artisanale
à Liffol-le-Grand |  |  Zone d'Activités
à Gironcourt-sur-
Vraine |  |
|  Zone d'Activités
à Liffol-le-Grand |  |  Zone artisanale
à Dommartin-sur-
Vraine |  |
|  Zone Artisanale
de la voie romaine
à Soullasse-sous-
Saint-Elophe |  |  Zone Industrielle
départementale
à Châtenois |  Bâtiments relais |

Figure 43 : Communauté de Communes & géoportail.fr, NEGE, 2016.

L'avantage du territoire est le faible coût du foncier qui permet d'attirer des entreprises. Toutefois, il y a une concurrence avec l'extérieur et notamment le GIP de Haute-Marne et de Meuse. Le GIP (Groupement d'Intérêt Public), est un établissement public qui a pour objectif de gérer un dispositif d'accompagnement économique autour de Bure. Les bénéficiaires peuvent être des Communautés de Communes, des communes, des établissements publics, des entreprises ou encore des associations. Ces aides au sein des départements voisins représentent une concurrence importante puisqu'il n'y a pas de GIP qui concerne le territoire de la CCOV.

A l'intérieur du territoire, qui est entièrement placé en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale : Il s'agit d'un zonage qui attribue un régime fiscal plus clément aux entrepreneurs, aux investisseurs et aux employeurs), les zones d'activités ne se font pas concurrence. Le taux fiscal est le même pour tous.

Le coût du foncier assez faible ne suffit pas pour l'attractivité du territoire. L'image que véhiculent les zones d'activité est très importante.

2. Focus sur des zones d'activités du territoire

ZONE D'ACTIVITÉ LES TORRIERES A NEUFCHATEAU :

Cette zone, regroupant différents types activités, a été réalisée dans les années 1990. Géographiquement plutôt bien située, elle bénéficie du cadre paysager remarquable qui n'est cependant pas mis en avant.

Le taux de remplissage est assez satisfaisant, il reste quelques parcelles résiduelles. La dernière installation est le centre de tri postal au Nord de la zone.

Il n'y a pas de possibilités d'extensions sur la zone, c'est pourquoi à l'intérieur il y a des bâtiments qui ont subi des mutations. En effet le bâtiment d'une ancienne menuiserie a été repris et divisé afin d'y accueillir trois installations (dont une entreprise de Pompierre qui ne pouvait plus s'étendre sur la commune). Il existe donc un potentiel sur les bâtiments existants.

Forces	Faiblesses	Recommandations
Cadre paysager : vallée de la Meuse	Ancienneté de la zone (mobilier urbain etc.)	Revoir le mobilier urbain et notamment l'éclairage
Positionnement géographique	Absence de parking de livraison et parking sauvage	
Taux de remplissage satisfaisant	Absence de trottoirs à certains endroits ou peu entretenus	Élaborer un projet paysager
Mutation et reprise de bâtiments : potentiel des bâtiments existants	Absence de plan paysager	valoriser le foncier existant



ZONE ARTISANALE DE RICHEVAUX A NEUFCHATEAU

Cette zone est ancienne et assez vétuste. Malgré la présence de quelques activités, elle n'est pas attractive. Sur le plan paysager, les extérieurs sont très dégradés et pas entretenus. Il y a des bâtiments en friches et en mauvais état (présence d'amiante). Cette zone enclavée, est desservie par une route qui n'est pas adaptée aux semis et aux poids lourds. A l'entrée de la zone la circulation se fait difficilement.

Forces	Faiblesses	Recommandations
Des activités sont encore présentes sur la zone	Circulation compliquée à l'entrée de la zone	Cette zone, très ancienne et assez vétuste pose beaucoup de problèmes. L'état dégradé de la zone ne lui confère pas une image à connotation positive. D'importants efforts sur le plan paysager devraient être faits pour donner une image attractive au site.
	Dégradation importante des caniveaux	
	Absence de travail paysager	
	Eclairage ancien et abîmé	
	Bâtiments en friches ou en mauvais état	
	Présence de bâtiments d'habitations pouvant induire des nuisances par rapport aux activités encore présentes	



ZONE D'ACTIVITÉ CHAMP LE ROI A NEUFCHATEAU

La partie Nord de Neufchâteau fait face à une forte demande. En effet son positionnement stratégique, sur la route de Nancy, lui confère une forte attractivité.

VUE AÉRIENNE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS CHAMP LE ROI



Figure 44 : Géoportail.fr, NEGE, 2016.

La zone de chalandise est très importante et s'étend sur plusieurs départements. Selon l'étude menée par la CCI sur les comportements d'achat des ménages, il y a peu d'évasion commerciale. Elle est très attractive pour les ménages du territoire avec une diversité d'enseignes. Toutefois il manquerait quelques enseignes et notamment un commerce proposant des articles de puériculture (présence de la maternité à proximité). Il y a quelques cellules commerciales vacantes mais il y a un bon roulement sur la zone.

Forces	Faiblesses	Recommandations
Positionnement attractif (partie Nord de Neufchâteau - route de Nancy)	La route principale génère des flux importants puisqu'il s'agit également de l'entrée de ville de Neufchâteau qui dessert aussi l'hôpital et des zones d'habitations.	
Des cellules commerciales bénéficient d'un effet vitrine en bordure de route	A l'intérieur de la zone, la circulation pour les semi et les poids lourds est difficile : giratoire et profils en travers ne sont pas adaptés. De plus le sens unique rend également la circulation complexe (notamment avec les camions de livraison qui se garent en bordure de trottoir)	
Roulement des enseignes		Élaborer un plan paysager afin de travailler sur son image.
Possibilité d'extensions de la zone vers le Nord, au-delà de l'hôpital		Valoriser le foncier existant.
Zone de chalandise importante (sur plusieurs départements) limitant l'évasion commerciale	Absence de plan paysager : lonciera autour des parcelles et quelques arbres atrophiés	
Diversité des enseignes présentes		



ZONE D'ACTIVITÉ LA PETITE CHAMPAGNE A NEUFCHATEAU

Cette zone est assez récente et regroupe une vingtaine d'ha (mais la ZAC en elle-même compte 7 ha). Entre 2001 et 2017, 40 000m² ont été vendus. Il y a actuellement deux ventes en cours.

La zone est récente mais des enjeux se dessinent, notamment sur le plan paysager et l'aspect extérieur. Il est important là aussi de définir un plan paysager pour contribuer à rendre la zone attractive.

L'objectif aujourd'hui est de remplir cette zone car il y a encore de la place disponible et des terrains viabilisés.

Forces	Enjeux
Foncier disponible pour accueillir des entreprises	Faire venir des entreprises afin de remplir la zone
Les terrains sont viabilisés	
La route est large et adaptée à la circulation des semis et des poids lourds	
La zone est bien située et bénéficie d'un cadre paysager intéressant avec un bâtiment lui conférant une image positive	
Le cadre paysager	

ZONE D'ACTIVITÉ A MONT-LES-NEUFCHATEAU

Cette petite zone située à l'entrée de la commune fonctionne très bien sur le plan paysager. En effet la zone est mieux intégrée et l'aspect extérieur est plus soigné. Le bâtiment à l'entrée de par son architecture véhicule une image positive de la zone. Elle bénéficie également d'un cadre paysager favorable.



Zone Industrielle de Neuilly à Châtenois

Cette zone accueille principalement des activités logistiques. Elle bénéficie d'une situation géographique largement avantageuse : entre l'A31 dont l'échangeur se situe à proximité immédiate, et l'embranchement ferroviaire. Elle est située également à proximité de la route départementale en direction d'Épinal. Il y a encore un grand nombre de parcelles commercialisées (15 ha).

Forces	Faiblesses	Recommandations
Position géographique (entre l'A31 et l'embranchement ferroviaire)	Absence de sanitaire ou point de ravitaillement pour les semis qui viennent passer la nuit	Elaboration d'un plan paysager
Présence d'activités		
Les entreprises ont un effet vitrine sur l'autoroute A31		
L'ensemble est relativement bien intégré au paysage (volume des bâtiments, couleurs etc)		
Terrains en zone AFR et éligibles aux activités ICPE		
Couverture Haut débit		



ZONE ARTISANALE LA MOISE A CHATENOIS

Cette zone artisanale présente une double lecture. Concernant la partie située à proximité de la route Départementale 16, les premiers bâtiments s'intègrent bien. En effet, l'absence de clôtures entre les parcelles permet de rendre les espaces aérés. Par ailleurs la forme (à double pan) et le volume des bâtiments contribuent à l'intégration paysagère de l'ensemble. Toutefois, la partie de la zone qui se situe à proximité de la rue du Cimetière présente

des faiblesses. Les extérieurs y sont dégradés. Cette zone est très hétérogène puisqu'il y a non seulement des activités mais aussi des habitations.

Forces	Faiblesses	Recommandations
Le volume et l'architecture des bâtiments	Dent creuse	Élaborer un plan paysager Valoriser le foncier existant
	Les extérieurs sont dégradés et peu entretenus à certains endroits	
Cadre paysager	Présence d'habitations	



ZONE ARTISANALE DE LIFFOL-LE-GRAND

Cette zone de 5ha est située route de Villouxel. Quelques entreprises y sont présentes (ameublement, travaux publics etc.). L'aspect général de la zone n'est pas attractif. Elle semble dégradée et pas entretenue. Pourtant sa localisation est intéressante puisqu'elle s'inscrit à proximité d'une extension de la commune.

Forces	Faiblesses	Recommandations
Cadre paysager lointain intéressant	Absence de vitrine sur la route de Villouxel	Aménager les extérieurs et élaborer un traitement paysager afin de valoriser le foncier existant et ainsi donner une image attractive à la zone
	Dent creuse en friche à l'entrée avec des dépôts et des déchets	
La zone s'inscrit à proximité d'un développement de la commune	La zone ne semble pas entretenue	
	Aucun traitement paysager	
	Absence de signalétique	



ZONE D'ACTIVITÉS DE LIFFOL-LE-GRAND

Cette zone de 10 ha se situe rue de l'Europe, le long de la voie ferrée. Elle regroupe trois entreprises (fabrication de volets, serrurerie et un garage). Sur le plan paysager, cette zone présente des lacunes.

Forces	Faiblesses	Recommandations
Zone qui s'inscrit dans un grand paysage	Peu de signalisation, la zone n'a pas de visibilité depuis les routes	Elaborer un plan paysager afin de donner une image positive à la zone et valoriser le foncier existant
	la chaussée n'est pas aménagée	
	Impression de friche à certains endroits avec des dépôts de matériaux	
	L'aspect de la zone est vieillissant	
	Les entrées des bâtiments ne sont pas visibles	



3. Immobilier d'entreprises

Bien qu'il n'existe pas de pépinière d'entreprises ni d'hôtel d'entreprises sur le territoire, la CCOV propose un service de bâtiment relais aux entreprises. L'ancienne Communauté de Communes du Pays de Châtenois a ainsi aidé à 8 reprises les entreprises du territoire à s'implanter ou à se développer grâce à ce service. Ce système de bâtiment relais consiste pour la Communauté de Communes à supporter l'investissement de départ pour la construction d'un bâtiment à vocation économique, puis à le faire rembourser à l'entreprise après le début de ses activités sous forme d'une location dans un premier temps (les 23 premiers mois), puis par un rachat pour le solde. L'entreprise est aidée dans ses démarches de demandes de subvention, dont le montant est déduit pour calculer le coût du rachat au terme des 23 mois de location initiaux. Cette action permet d'activer un effet de levier, étant donné que l'entreprise peut rembourser l'investissement avec les bénéfices tirés du nouveau bâtiment.

Cette possibilité offerte aux entreprises du territoire est ancienne : dès 1996, la SA Menuiserie Guy Thiébaud implantée à Dommartin-sur-Vraine, avait pu en bénéficier, ce qui avait permis de créer 25 emplois. TransVallées est l'entreprise ayant le plus souvent sollicité ce service (4 projets au total), ce qui a permis de créer 77 emplois au total.

L'ancienne CCBN a également réalisé trois bâtiments relais.

M. Les déchets

- Pour le territoire de l'ancienne CCPC

L'ancienne CCPC assurait la gestion des déchets ménagers et assimilés par le biais de la collecte et du traitement des déchets et par la gestion des deux déchèteries (celle de Châtenois et celle de Rainville ainsi que les points d'apport volontaires pour le verre présents dans chaque commune membre). Pour financer les dépenses liées à la collecte des déchets ménagers, l'ancien conseil communautaire a adopté le principe de la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire.

En moyenne chaque habitant de l'ancienne CCPC produit 239,32 kg/an d'ordures ménagères, soit un peu moins que la moyenne départementale⁴.

La CCPC assurait la collecte des ordures ménagères en régie. Pour ce faire, elle met à disposition gratuitement un seul et unique conteneur de 240 litres par foyer. Une collecte hebdomadaire est assurée dans chaque commune.

Depuis juillet 2012, les déchets recyclables (hors verre) sont collectés en porte à porte dans des sacs jaunes tous les 15 jours.

La Communauté de Communes effectuait également le ramassage des ordures ménagères d'autres collectivités limitrophes telles que la Communauté de Communes du Xaintois et deux autres communes isolées.

Les horaires des déchetteries sont les suivants :

Déchetterie de Rainville

ETE (du 01/04 au 31/10)	HIVER (du 01/11 au 31/03)
Les lundis de 16h à 18h Du mardi au mercredi 9h-12h	Les lundis de 15h à 17h Du mardi au mercredi 9h-12h
Le vendredi 10h-12h et 16h-18h	Le vendredi 10h-12h et 15h-17h
Le samedi de 9h- 12h et 14h-17h	Le samedi de 9h- 12h et 14h -17h
Fermée les jeudis et les dimanches	

Tableau 21 : Communauté de Communes, NEGE, 2016.

⁴Chiffre 2011.

Déchetterie de Châtenois

ETE (du 01/04 au 31/10)	HIVER (du 01/11 au 31/03)
Les lundis de 9h-12h et 13h30-18h Les mardis, mercredis et vendredis de 13h30-18h	Les lundis de 9h-12h et 13h30-17h Les mardis, mercredis et vendredis de 13h30-17h
Les jeudis de 9h-12h et 13h30-18h	Les jeudis de 9h-12h et 13h30-17h
Le samedi de 9h à 12h et de 13h30-17h	Le samedi de 9h à 12h et de 13h30-17h
Fermée les dimanches	

Tableau 22 : Communauté de Communes, NEGE, 2016 ;

- Pour le territoire de l'ancienne CCBN

Le ramassage des ordures ménagères se faisait en régie pour la Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau. Les ordures ménagères sont collectées hebdomadairement en porte à porte, selon un système de collecte conteneurisé. Les emballages recyclables sont collectés en sacs jaunes. Chaque commune possède un point d'apport volontaire pour le verre.

C'est le SIVU Nord Ouest des Vosges qui se charge de la gestion des ordures ménagères à l'échelle des deux autres Communautés de Communes ainsi que de deux communes isolées, Pargny-sous-Mureau et Villouxel. Les emballages recyclables sont collectés en points d'apport volontaire.

Le SIVOM de Grand gère la collecte et le traitement des déchets des communes de Grand, Trampot et Bréchainville. Les déchets sont gérés par la Syndicat Mixte de traitement des déchets de Haute Marne, en ce qui concerne la commune de Liffol-le-Petit. La déchetterie est localisée à Neufchâteau et est réservée aux habitants de la CCBC. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

ETE (du 01/04 au 30/09)	HIVER (du 01/10 au 31/03)
Les lundis de 10h à 12h Du mardi au vendredi 10h-12h et 14h-17h40	Les lundis de 10h à 12h Du mardi au vendredi 10h-12h et 14h-16h40
Le samedi 8h30-12h et 14h-17h40	Le samedi 8h30-12h et 14h-16h40
Le dimanche 8h-11h40	Le dimanche 8h-11h40
Fermée les lundis après-midi et les jours fériés	

Tableau 23 : Communauté de Communes, NEGE, 2016.

Transports, communication et énergie

A. La mobilité des ménages

Les données de l'INSEE révèlent qu'en 2013 :

- **37,5 %** des actifs travaillent au sein de leur commune de résidence,
- **62,5 %** des actifs travaillent dans une autre commune que la commune où ils résident.

	travaillent commune résidence	travaillent autre commune que commune résidence	<i>travaillent autre commune même dépt résidence</i>	<i>travaillent autre dépt même région résidence</i>	<i>travaillent autre région en métropole</i>	<i>travaillent autre région hors métropole</i>
En nombre	3440	5733	4405	893	418	17
En %	37,5	62,5	48,0	9,7	4,6	0,2

Tableau 24 : RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

Parmi les actifs qui travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence, ils restent principalement au sein du département vosgien (48 %).

Neufchâteau se présente comme une des 4 zones d'emplois du département vosgien. L'INSEE définit des zones d'emplois comme étant «**des espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent** ». Leur construction s'est faite à partir des données de flux de déplacements domicile-travail collectées lors des recensements de la population.

L'offre d'emploi sur le territoire intercommunal se concentre principalement sur quelques communes :

- Neufchâteau (4 571 emplois en 2013),
- Châtenois (962 emplois en 2013),
- Liffol-le-Grand (741 emplois en 2013),
- Gironcourt-sur-Vraine (503 emplois en 2013),
- Dommartin-sur-vraine (228 emplois en 2013),

La présence de pôles sur le territoire concentrant des emplois, limite ainsi les déplacements domicile/travail vers des pôles plus importants tels qu'Epinal, Toul ou Nancy. En effet, D'après les données ci-dessous, seuls les pôles les plus proches situés hors du territoire intercommunal attirent une légère proportion de navetteurs pour motif professionnel (Vittel, Mirecourt).

Par ailleurs, la Meurthe-et-Moselle capte des actifs du territoire intercommunal, notamment la Communauté de Communes du Toulois et la Métropole du Grand Nancy.

Les données ci-dessous sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement. Sont pris en compte, tous les individus ayant un emploi, âgés de 15 ans ou plus, qui habitent sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. Le recensement complémentaire se base sur un échantillon équivalent à 25 % de la population.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLES DES ACTIFS DE LA CCOV

Communauté de Communes de l'Ouest vosgien					
	Châtenois	Dommartin-sur-Vraine	Gironcourt-sur-Vraine	Liffol-le-Grand	Neufchâteau
en nombre	495	117	284	712	1432
en %	11,75	2,78	6,74	16,9	34

Autres communes (88)					
	Charmes	Contrexéville	Communauté d'Agglomération d'Épinal	Mirecourt	Vittel
en nombre	4	79	81	121	209
en %	0,09	1,88	1,9	2,87	4,96

Autres communes (54 et 57)					
	Colombey-les-Belles	Communauté de Communes du Toulois	Lunéville	Metz	Métropole du Grand Nancy
en nombre	12	110	4	19	272
en %	0,2	2,6	0,09	0,4	6,4

Autres communes (55)			
	Bar-le-Duc	Commercy	Verdun
en nombre	10	20	7
en %	0,2	0,5	0,2

Autres communes (52)				
	Châlons-en-Champagne	Chaumont	Joinville	Saint-Dizier
en nombre	3	43	3	4
en %	0,07	1,02	0,07	0,09

Tableau 25 : INSEE, Base flux de mobilité, Mobilités professionnelles en 2010 : déplacements domicile-lieu de travail, NEGE, 2016.

MOBILITÉS PROFESSIONNELLES VERS L'EXTERIEUR DE LA CCOV

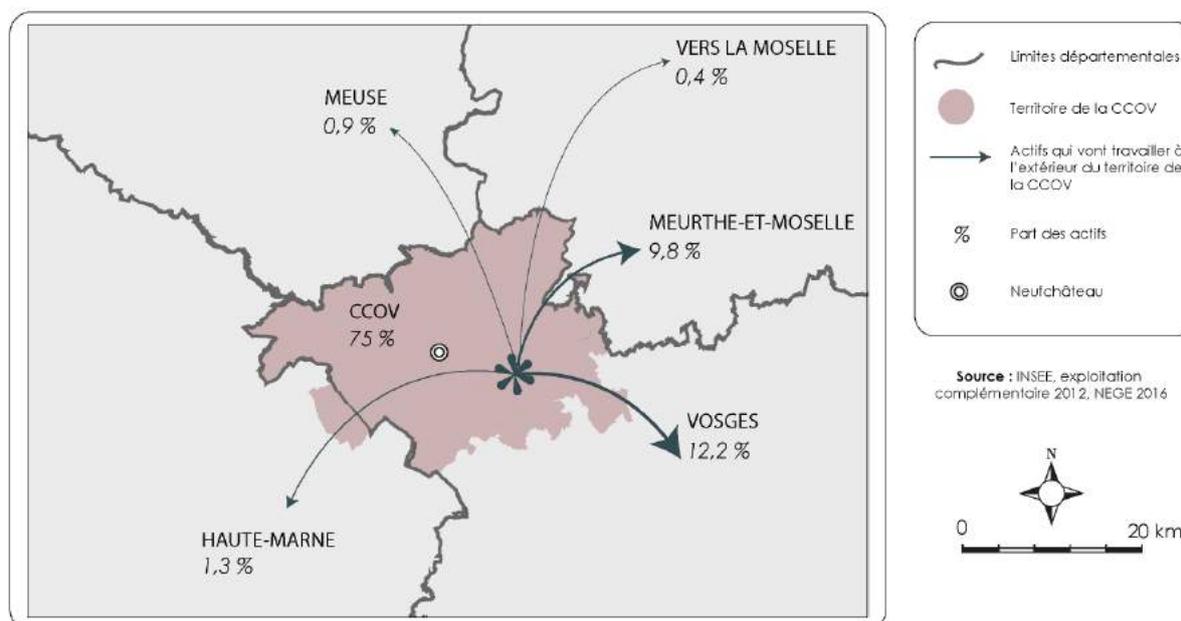


Figure 45 : INSEE, Base flux de mobilité, Mobilités professionnelles en 2010 : déplacements domicile-lieu de travail, NEGE, 2016.

Les déplacements dits pendulaires (domicile-travail) représentent le principal motif de déplacement des ménages.

Pour se rendre au travail, les actifs de la CCOV privilégient l'utilisation de la voiture (82 % en 2013). La marche à pied représente 9% en 2013. Cette part

s'explique par le fait que des actifs travaillent au sein de la commune où ils résident et se trouvent donc à proximité de leur lieu de travail.

Outre les flux internes ou vers l'extérieur du territoire intercommunal il y a également des déplacements qui se font à destination du territoire et qui sont réalisés par des non résidents (travail, commerce etc.). Les flux entrants se font également en voiture.

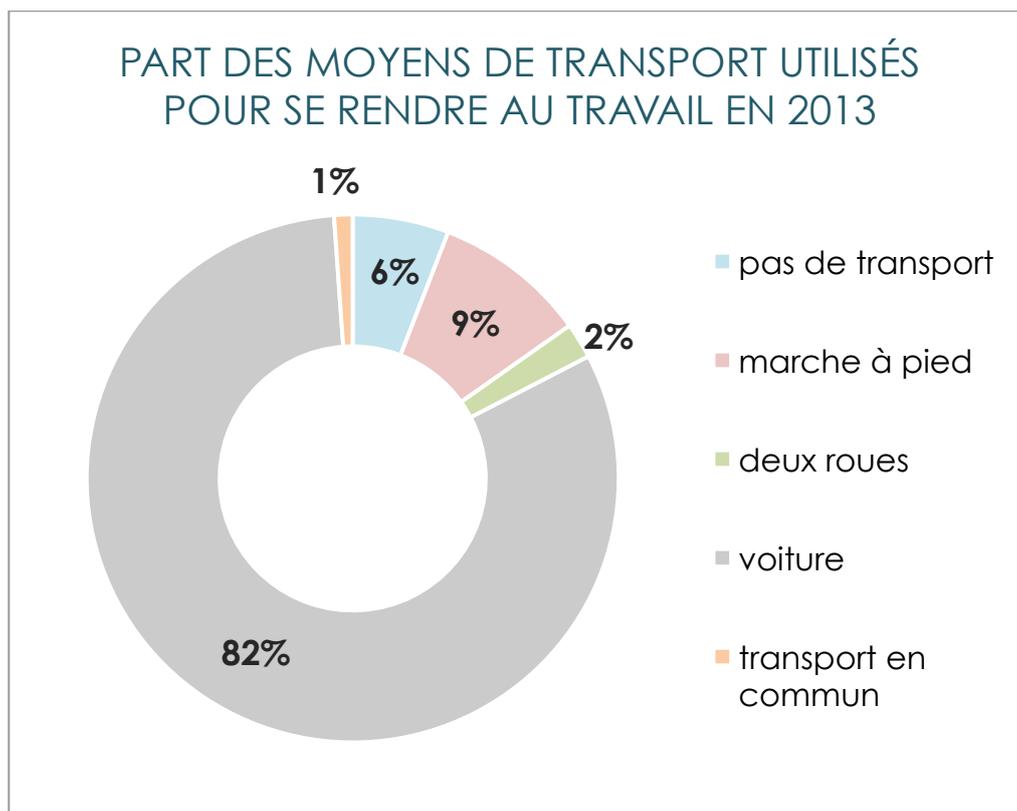


Figure 46 : INSEE, RP2013, exploitation principale, NEGE, 2016.
Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

B. Équipement automobile des ménages et stationnement

	CCOV	
	2013	%
Ensemble	10 616	100
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	7 524	70,9
Au moins une voiture	9 246	87,1
<i>1 voiture</i>	5 148	48,5
<i>2 voitures ou plus</i>	4 097	38,6

Tableau 26 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

Comme la plupart des territoires ruraux, **les déplacements se font essentiellement en voiture**. L'équipement automobile des ménages du territoire de la CCOV est donc important. En 2013, **87,1%** des ménages possèdent au moins une voiture. Parmi eux, **38,6%** possèdent deux voitures ou plus.

Sur 100 % des ménages, 70,9 % disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement en 2013. Des ménages ne disposent donc pas de place réservée au stationnement.

Ainsi, plusieurs modes de stationnement peuvent être distingués:

- Stationnement sauvage / sur trottoir,
- Parking et emplacement réservé,
- Stationnement le long des axes.

Dans les petites communes rurales, Le nombre limité de place de stationnement entraîne un stationnement sauvage ou sur le trottoir. Ce type de stationnement est en général très présent au cœur de village et est pénalisant pour les déplacements piétonniers, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou les parents avec des enfants en bas âge. Par ailleurs,

cela peut également poser problème pour le déplacement des engins agricoles au sein des communes.

C. Les voies de communication et l'offre de transport

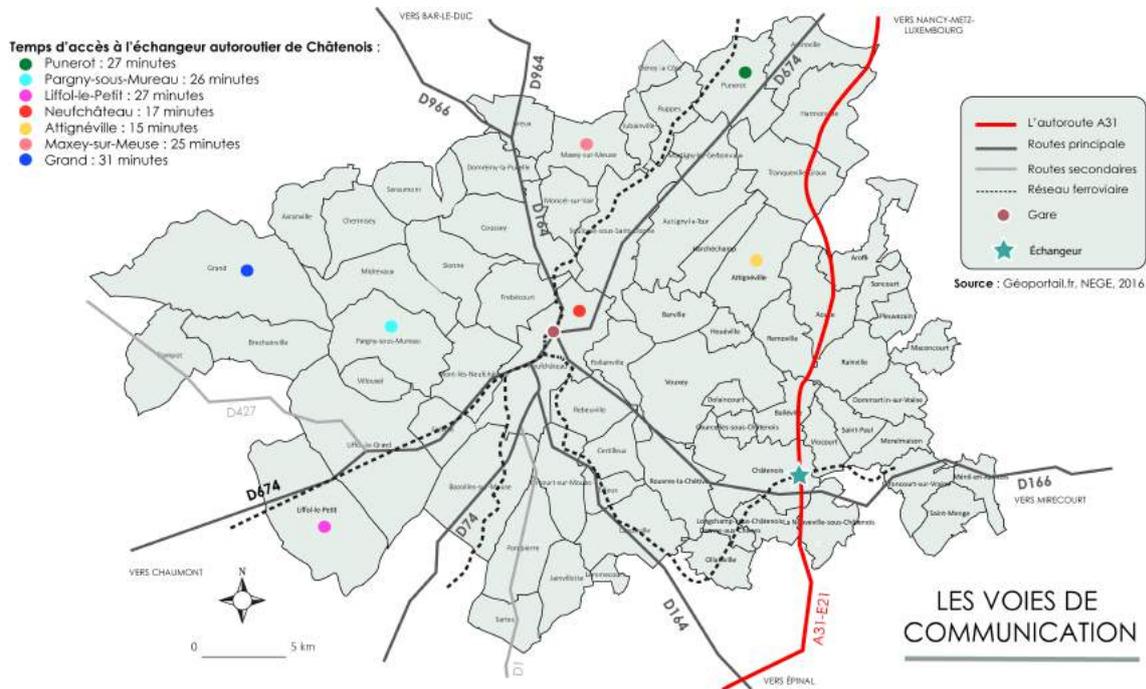


Figure 47 : Géoportail.fr, NEGE, 2016.

La capacité de développement d'un territoire est fondamentalement déterminée par la qualité et la performance de ses infrastructures de transport, qui impacte directement son potentiel de développement économique.

La mobilité des habitants, phénomène qui s'accroît depuis plusieurs années, soulève des contraintes fortes en termes d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. La question de la promotion mais aussi de la maîtrise de la mobilité de ses habitants constitue un enjeu fort, à la fois pour venir en aide aux populations les moins mobiles mais aussi pour limiter les effets néfastes sur l'environnement et le cadre de vie. La promotion des transports en commun et de tous les modes de circulation alternatifs à la voiture s'affirment, dans ce contexte, comme une priorité.

Le territoire intercommunal de l'Ouest Vosgien se caractérise par une **accessibilité plutôt bonne**. Toutefois, Il souffre **d'un développement encore insuffisant des transports en commun** à l'intérieur de son territoire, le potentiel de la ligne SNCF semble sous exploité et la réflexion sur la mise en place de l'intermodalité n'en est qu'à ses débuts.

1. Le réseau routier

Sources : géoportail & google map

a. L'accès autoroutier

L'autoroute A31 : Elle traverse le territoire sur un axe nord/sud, avec un échangeur complet au niveau de Châtenois. Cette connexion au réseau routier est un des atouts du territoire en termes d'accessibilité, notamment pour l'implantation d'entreprises. Elle place Châtenois à 35 minutes de Nancy par l'autoroute.

L'autoroute A5 : Cette autoroute permet de rejoindre Chaumont et Paris. Elle est accessible depuis Neufchâteau en environ 1h.

b. Le réseau de routes départementales

La Route Départementale 674 : Axe traversant l'intercommunalité du Nord au Sud en passant par Neufchâteau. Elle permet de rejoindre Nancy et Chaumont. Depuis Neufchâteau, il faut une heure en empruntant la RD674 pour rejoindre Nancy.

La Route Départementale 966 : Cet axe permet de se rendre à Bar-le-Duc et ses alentours en Meuse.

La Route Départementale 964 : cet axe permet de rejoindre la N4 (axe reliant Paris à Strasbourg).

La Route Départementale 164 : Cette route départementale relie Domrémy-la-Pucelle à Bains-les-Bains, reprenant l'ancienne RN 64 déclassée en 1972.

La Route Départementale 166 : elle permet de relier Châtenois à Neufchâteau en 10 minutes et Châtenois et Mirecourt en 15 minutes.

Des axes routiers secondaires (RD3, RD27, RD77 etc.) permettent de faire les connexions entre les villages de l'intercommunalité de manière satisfaisante.

Parmi ces routes, certaines sont classées « **routes à grande circulation** » :

- D 674 (Liffol-le-Grand-Autreville),
- D166 (Neufchâteau-Uxegney).

D'autres sont classées comme étant des « **routes à caractère prioritaire** » :

- D 74,
- D 1,
- D 164.

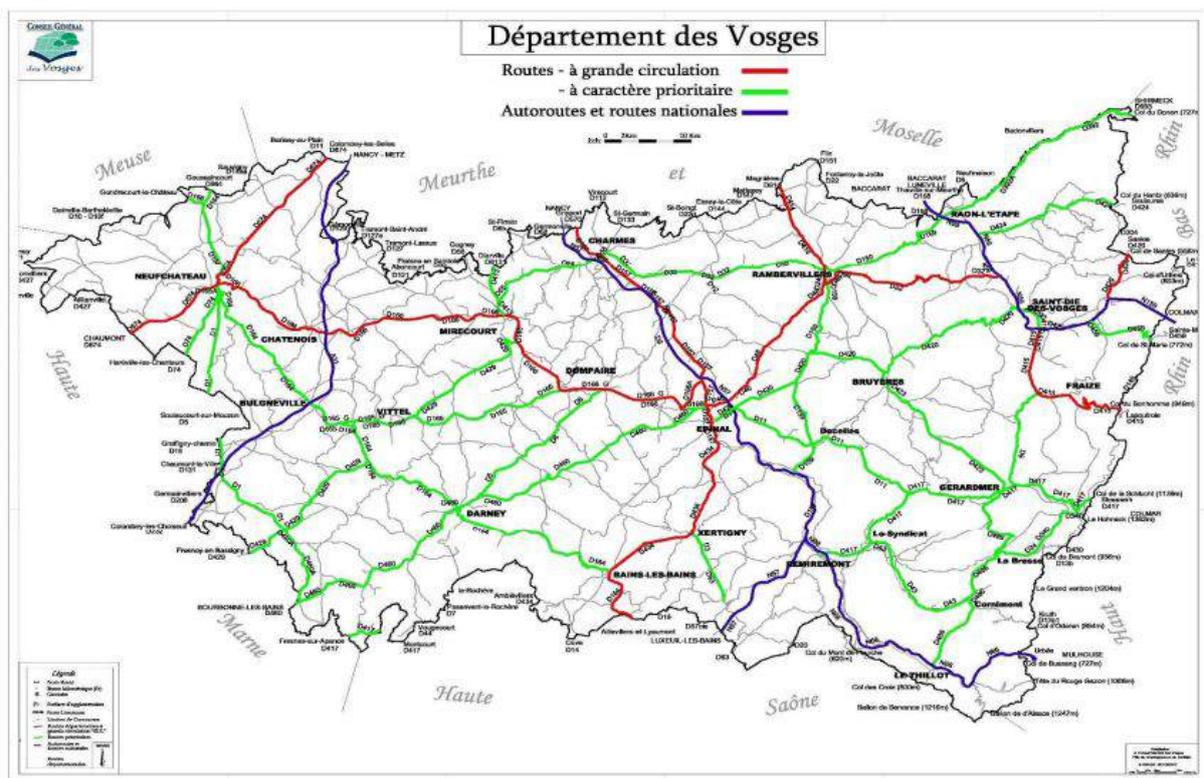


Figure 48 : Conseil Général des Vosges, règlement de voirie départementale.

Les projets d'extension en entrée de ville qui se font à moins de 75 mètres d'un axe classé à grande circulation devront faire l'objet d'une étude d'entrée de ville.

2. Le réseau de transport collectif

Sources : géoportail, Projet de territoire CCPN, Rapport de diagnostic CCPC & voyages-sncf

Le réseau de transport collectif comprend d'une part le réseau de bus départemental LIVIO, et d'autre part le réseau SNCF à partir de Neufchâteau ou Mirecourt (soit en bus soit en train). Les deux réseaux sont interconnectés, avec des horaires de bus LIVIO permettant de faire plus facilement les correspondances avec le réseau SNCF.

a. Le réseau ferroviaire

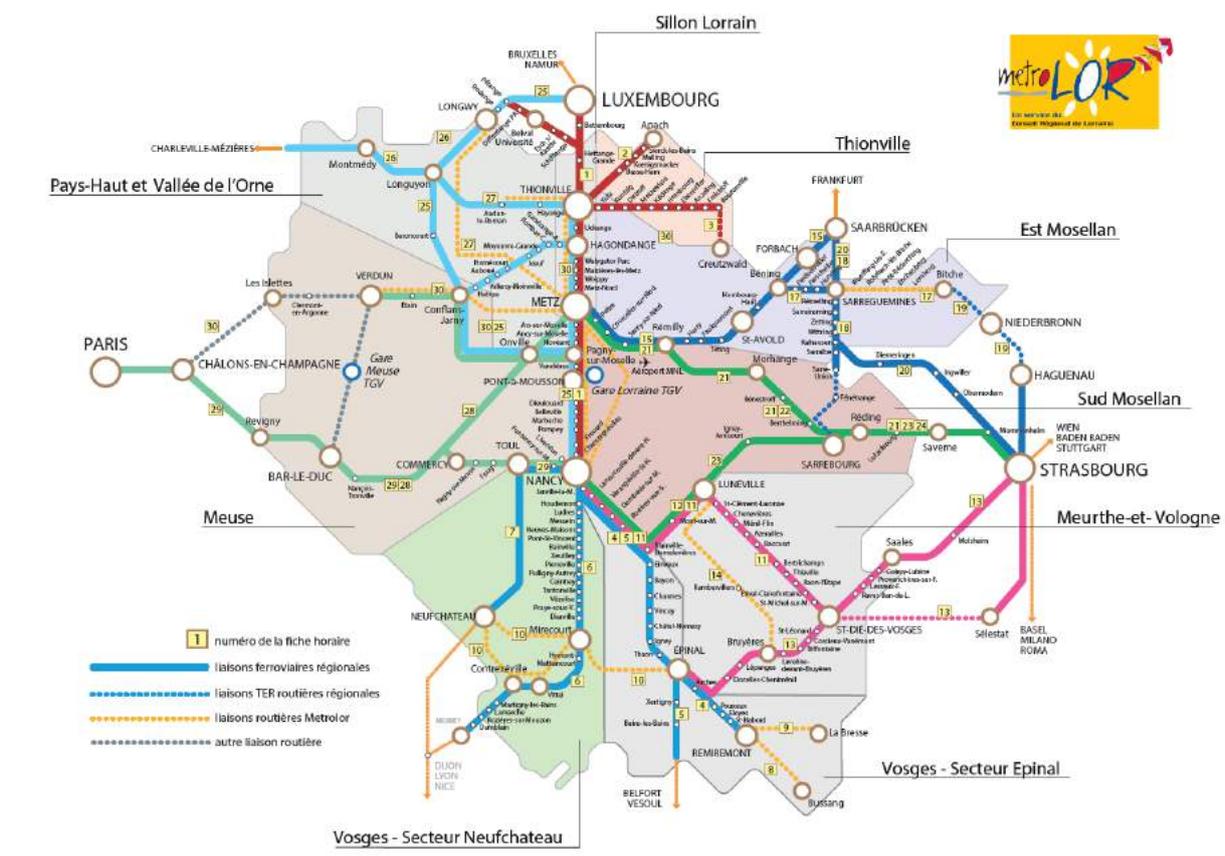


Figure 49 : ter.sncf.com.

Le territoire intercommunal dispose d'une unique gare SNCF qui se situe à Neufchâteau. Toutefois, selon le lieu de résidence des habitants de l'intercommunalité, la gare de Mirecourt est tout aussi proche (par exemple pour ceux qui résident dans les communes les à l'est du territoire).

La ligne 10 Nancy-Toul-Neufchâteau : Depuis ou vers Neufchâteau, il y a 8 départs par jour en semaine pour se rendre à Nancy en 1h dont 5 trajets

s'arrêtant également à Toul par la ligne 10 Nancy-Toul-Neufchâteau. La moitié de ces trajets sont effectués en bus, ce qui rallonge le temps de transport d'environ 20 min par rapport au train. Vers Neufchâteau depuis Nancy, cette ligne permet 11 trajets journaliers en semaine (12 le vendredi) dont la plupart (7) sont effectués en bus. Le weekend, cette ligne offre 5 trajets vers Nancy le samedi et 2 le dimanche, ainsi que 4 trajets de Nancy vers Neufchâteau le samedi et 2 trajets de Nancy vers Neufchâteau le dimanche.

La ligne 7 Neufchâteau-Épinal : elle permet 2 trajets depuis Neufchâteau vers Épinal en semaine (3 le lundi en période scolaire), tous effectués en bus. Seuls deux trajets permettent de rallier Neufchâteau depuis Épinal avec cette ligne en semaine (également en bus). Les trajets durent environ 1h. Le week-end il y a 2 trajets vers Épinal et 3 vers Neufchâteau.

La ligne 7 passe à la fois par Mirecourt et par Neufchâteau. La ligne 6 permet d'effectuer 8 trajets par jour depuis Mirecourt vers Nancy en semaine, et 9 trajets depuis Nancy vers Mirecourt. Le weekend, cette ligne s'arrête 5 fois à Nancy en direction de Mirecourt le samedi et 4 fois le dimanche, ainsi que 5 fois à Mirecourt direction Nancy et 2 fois le dimanche vers Nancy toujours.

Même s'il existe une cadence régulière de TER, un nombre important de TER ont été remplacés par des autocars. Les trains sont de moins en moins nombreux.

Pour accéder en train vers d'autres pôles :

- Chaumont : L'accessibilité ferroviaire à Chaumont est plus difficile (voire impossible) car cela nécessite de nombreux changements et de ce fait, ne favorise pas le recours au chemin de fer pour cette destination. Néanmoins, un service de bus du Conseil Général permet de relier les deux villes.
- Paris : Avec le jeu des correspondances et grâce à la mise en place de la ligne TGV Est, Paris est accessible entre 2h26 et 3h16, via Nancy.
- Dijon : 1 TGV par jour permet de rejoindre Dijon en moins d'1h40.
- Strasbourg : En passant par Nancy, le temps de trajet varie entre 2h48 et 3h30.

b. Lignes du réseau LIVO

Le Conseil Départemental des Vosges a créé LIVO, un réseau de transport en commun constitué de 27 lignes. Plusieurs de ces lignes desservent le territoire

de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. Toutefois, ce réseau de transport en commun ne couvre pas toutes les communes du territoire. Le territoire de la CCOV est desservi par 4 lignes de bus au total. Toutefois, un certain nombre de communes n'est pas desservi par le réseau LIVO. Les quatre lignes de bus sont les suivantes :

La ligne 41 – Neufchâteau/Mirecourt : 13 circuits par jour. La ligne est destinée avant tout aux besoins de mobilité scolaire ou professionnelle. Les bus circulent du lundi au vendredi, très peu le samedi et aucun le dimanche. Ils sont moins adaptés aux besoins de mobilité pour des motifs de loisir.

Ligne 42 – Neufchâteau/Liffol-le-grand : Cette ligne ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés. En revanche elle circule les jours scolaires et durant les vacances scolaires.

Ligne 51 – Neufchâteau/Vicherey : 3 circuits par jour en direction de Neufchâteau et 6 circuits en direction de Vicherey. Cette ligne ne circule pas les weekends ou pendant les vacances scolaires.

Ligne 133 – Neufchâteau/Grand : Cette ligne ne fonctionne pas les dimanches et les jours fériés. Les voyages de cette ligne sont desservis sur réservation en appelant avant 15h la veille ou le dernier jour ouvrable pour un lundi ou lendemain de jour férié.

Les lignes 41 et 51 sont complétées par le ramassage scolaire, pour lequel les horaires et les points de ramassage ne sont pas disponibles sur internet. Une partie du ramassage scolaire pour le collège de Châtenois est opéré grâce au bus intercommunal. Deux lignes passent également par le lycée de Neufchâteau.

Les communes situées au Nord du territoire ne sont pas desservies dans le cadre du réseau LIVO. Cela crée un déséquilibre au niveau du territoire en matière de desserte de transports en commun. Pour cette partie du territoire, ou pour des communes situées plus au sud de la Communauté de Communes, les possibilités de déplacements en transports en commun sont donc limitées et favorisent l'usage de la voiture individuelle. Ainsi, le développement de systèmes de transports innovants (transports à la demande ou covoiturage) mis en place dans le cadre du LIVO est important pour compléter la desserte en TER ou car du territoire. Cette initiative a un double sens puisque d'une part cela rend possible la mobilité pour tous (notamment pour les ménages ne disposant pas de voiture ou pour les plus âgés) et d'autre part cela peut limiter l'usage de la voiture.

LES COMMUNES DESSERVIES PAR LES LIGNES LIVO

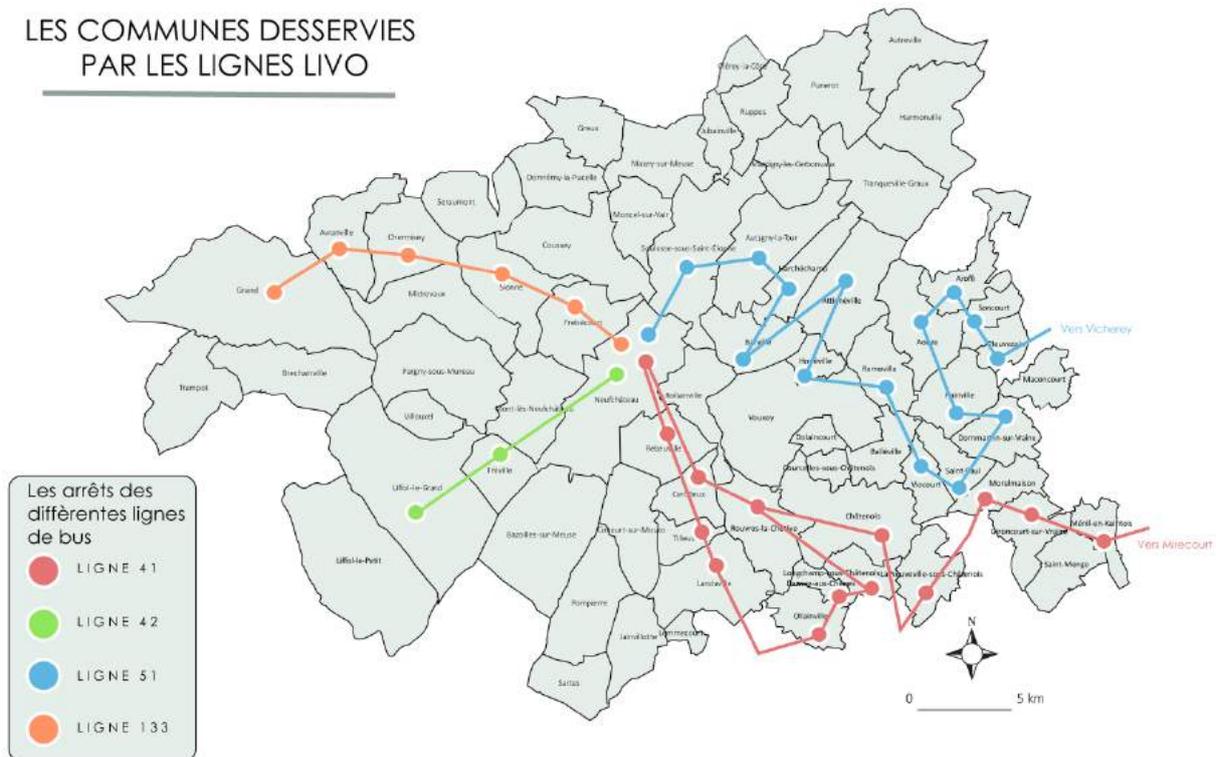


Figure 50 : livo-vosges.fr, NEGE, 2016.

Tous les arrêts ne sont pas desservis à chaque passage du bus. Certains bus peuvent néanmoins ajouter un arrêt à leur circuit à la demande. Cette possibilité est offerte sur les circuits « express » qui comprennent en temps normal peu d'arrêts, permettant ainsi de relier Mirecourt et Neufchâteau plus rapidement par exemple.

Cependant, le rapport de diagnostic du projet de territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Châtenois révèle que les autobus mis à disposition ne sont que très peu utilisés. Les usagers privilégient toujours la flexibilité et la praticité de la voiture. De plus une autre raison à cette sous utilisation se trouve également dans le manque de connaissance dans la population locale des possibilités offertes par le réseau LIVO.

Dans l'ensemble, l'utilisation de l'automobile est très importante. Les transports en commun sont très peu utilisés par les habitants, surtout pour les courts trajets. **Le caractère rural du territoire limite de fait le potentiel de développement des transports en commun** (l'aspect économique et la rentabilité peuvent expliquer le faible cadencement des TER par exemple). Ce constat pose des enjeux à court et moyen terme car il y a une augmentation des problèmes de mobilité d'une partie croissante de la population avec l'évolution démographique (vieillesse) et la montée de la précarité pour les ménages aux faibles ressources.

D. Les déplacements doux

1. Les randonnées

Le territoire dispose d'un maillage de circuits de randonnées intéressant :

- Le circuit pédestre « *La Frézelle* » au départ de Rollainville
- Le circuit pédestre « *Les Crans* » à Neufchâteau.
- Le circuit pédestre « *Saint-Jacques au Mont* » à Neufchâteau
- Le circuit pédestre « *L'abbaye de l'Etanche* » à Neufchâteau
- Le circuit pédestre« *Des pelouses calcaire de Rollainville* » au départ de Neufchâteau
- Le circuit pédestre« *Les Vergères* » au départ de Liffol-le-Grand
- Le circuit pédestre « *A la découverte de la Forêt de Neufveys* » au départ de Rollainville
- Le circuit pédestre« *La croix blanche* » au départ de Pleuvezain
- Le circuit pédestre « *Sur les chemins de Jeanne d'Arc* » à Domrémy-la-Pucelle
- Le circuit pédestre« *De la Maldite* » au départ de Grand
- Le circuit pédestre « *La vierge* » au départ de Aouze
- Le circuit pédestre « *Saint-Remy* » au départ de Châtenois
- Le circuit pédestre« *Le Haut des Anges* » au départ de Châtenois
- Le circuit pédestre« *Bon secours* » au départ de châtenois
- La boucle de randonnées « *Les Huit vies d'Acturus* » à Soulosse-sous-Saint-Éloph
- Le sentier« *Des grottes* » à Rebeuville
- Le sentier« *Saint-Jean* » de Rainville
- Le sentier« *Des roches* » au départ de Circourt-sur-Mouzon

- Le sentier « *Des hêtres tortillards* » au départ de Sionne
- Le sentier « *La combe aux enfants* » au départ de Coussey
- Le sentier « *De Bermont* » au départ de Greux
- Le Sentier « *De la Haie Charmois* » au départ de grand
- Le sentier « *La Sermone* » au départ de Dolaincourt
- Visite guidée de Neufchâteau
- Un parcours pédestre, cycliste et équestre le long de la Meuse a été réhabilité entre Bourmont en Haute-Marne et Neufchâteau d'environ 25km.

2. Circuits vélo

- Le circuit VTT de Neufchâteau
- « *Entre vallées de la Meuse et du Mouzon* », escapade à TVC de 30 km au départ de Neufchâteau ;
- Circuit les « *Vergères* » au départ de Liffol-le-Grand
- Circuit de 47.8 km au départ de Neufchâteau passant par Frebécourt et Liffol-le-Grand
- Sentier VTT de Frebécourt de 11,3 km au départ de Neufchâteau
- Circuit « *la Willy* » de 27,7 km au départ de Neufchâteau

Par ailleurs, il faut ajouter « la Meuse à vélo » qui est un projet touristique à dimension européenne. En juin 2012, les territoires partenaires (Pays-Bas, Belgique et la France dont les départements de la Haute-Marne, des Vosges, de la Meuse, des Ardennes et le C.R.T Lorraine) ont émis la volonté de réaliser un circuit cyclo touristique international « la Meuse à Vélo » sur plus de 900 km, depuis la source de la Meuse sur le plateau de Langres en Haute Marne jusqu'au delta de son embouchure vers la mer du Nord, avec une identité commune sur l'ensemble du tracé.

Actuellement un projet de création de voie verte entre Neufchâteau et Coussey est en cours.

Il existe un choix assez important de circuit de randonnées pédestres. Toutefois, il y a une insuffisance des aménagements sécurisés pour les cyclistes au sein du territoire notamment pour relier les communes entre elles.

E. Le numérique et la téléphonie

1. Le numérique

Le « très Haut Débit » est un enjeu important pour le territoire national. Il s'agit d'un enjeu économique, facteur de croissance, d'emploi, d'attractivité etc. En ce sens, l'État a fixé l'objectif d'une couverture Très Haut Débit (30 Mbit/s ou plus) pour l'ensemble du territoire national en 2022.

Le département vosgien, conscient de l'enjeu que constitue le très haut débit et soucieux de contribuer à l'attractivité économique et sociale de ses territoires, notamment ruraux, a engagé une politique volontariste visant à diffuser le haut-débit et le très haut-débit sur l'ensemble de son territoire. En ce sens, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département des Vosges a été élaboré et adopté le 25 novembre 2013. Ce SDTAN a pour ambition de garantir une couverture complète du territoire en service haut Débit à 3 Mbits/s et plus, d'ici l'année 2017 et d'adopter à l'horizon 2022, le très Haut débit sur fibre optique à 43 % des foyers et entreprises. Ce programme s'articule autour de deux axes :

Axe « résidentiels » : résorption des zones blanches haut Débit :

- Fourniture d'un débit minimum de 3 à 4 Mbit/s (pouvant aller jusqu'à 50 Mbit/s) sur tout le territoire, par l'implantation de solutions technologiques filaires (fibre optique) et équipements de montées en débit (Points de Raccordement Mutualisés - PRM).
- Amorçe de déploiement du Très Haut Débit (plus de 100 Mbit/s) avec la construction de 2 plaques de fibre à l'abonné (FttH) : sur les communautés de communes de la Porte des Hautes Vosges et sur 6 communes de l'agglomération d'Epinal (plus de 20 000 prises).
- Recours à des solutions satellites pour les foyers non impactés par les autres travaux

Axe « professionnels » : progression des débits vers le Très Haut Débit :

- Desserte optique de l'ensemble des parcs d'activités d'intérêt départemental (CAP VOSGES).
- Mise en œuvre d'un guichet « Très Haut Débit » à destination des professionnels (entreprises, éducation, santé, administration, etc...), complété par un dispositif de soutien aux professionnels pour le raccordement à un réseau Très Haut Débit, ou par la construction par

le Département d'infrastructures passives permettant le raccordement à la fibre optique.

Au regard de la carte ci-dessous, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien propose actuellement une couverture numérique inégale sur ses différentes communes :

- **Des communes ont une connexion jugée mauvaise** voire très mauvaise, c'est-à-dire moins de 3 mégabits par seconde,
- **Des communes bénéficient d'un débit jugé « raisonnable » voire satisfaisant**, c'est-à-dire entre 3 et 30 mégabits par seconde,
- **Des communes ont une excellente connexion internet**, c'est-à-dire supérieure à 30 mégabits par seconde.

La téléphonie, comme le numérique, sont des critères fondamentaux dans le choix d'installation de nouveaux habitants ainsi que pour l'implantation des activités professionnelles.

LE DÉBIT DES COMMUNES DE LA CCOV

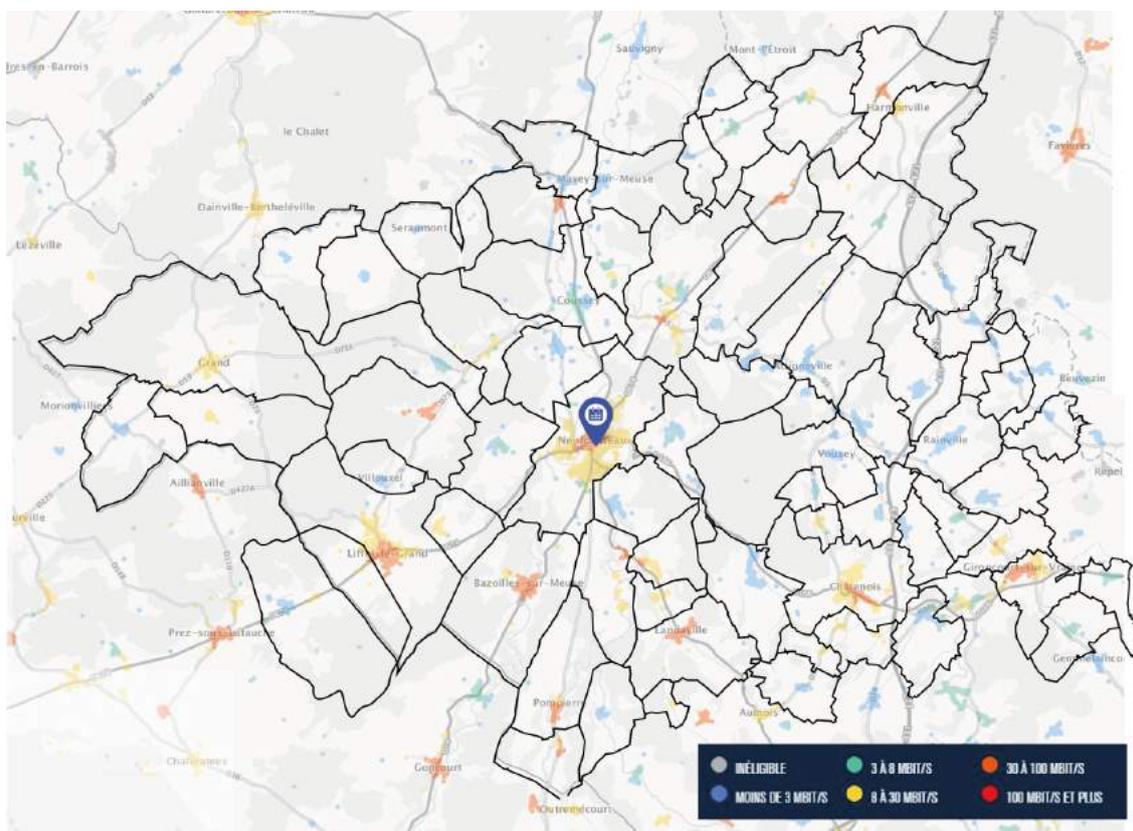


Figure 51 : observatoire.francethd.fr, NEGE, 2016.

2. La téléphonie

Le territoire comporte une couverture mobile inégale. Pour le réseau 2G, la plupart des communes bénéficie de 3 réseaux. D'autres sont couvertes par 1 voire deux réseaux mobiles 2G. La couverture mobile du réseau 2G est satisfaisante. Pour le réseau 3G, l'offre est moins bonne puisque des communes ne possèdent pas de réseau mobile 3G (notamment certaines situées à l'ouest de Neufchâteau).

La téléphonie, comme le numérique, sont des critères fondamentaux dans le choix d'installation de nouveaux habitants ainsi que pour l'implantation des activités professionnelles.

COUVERTURE 2G DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (88)

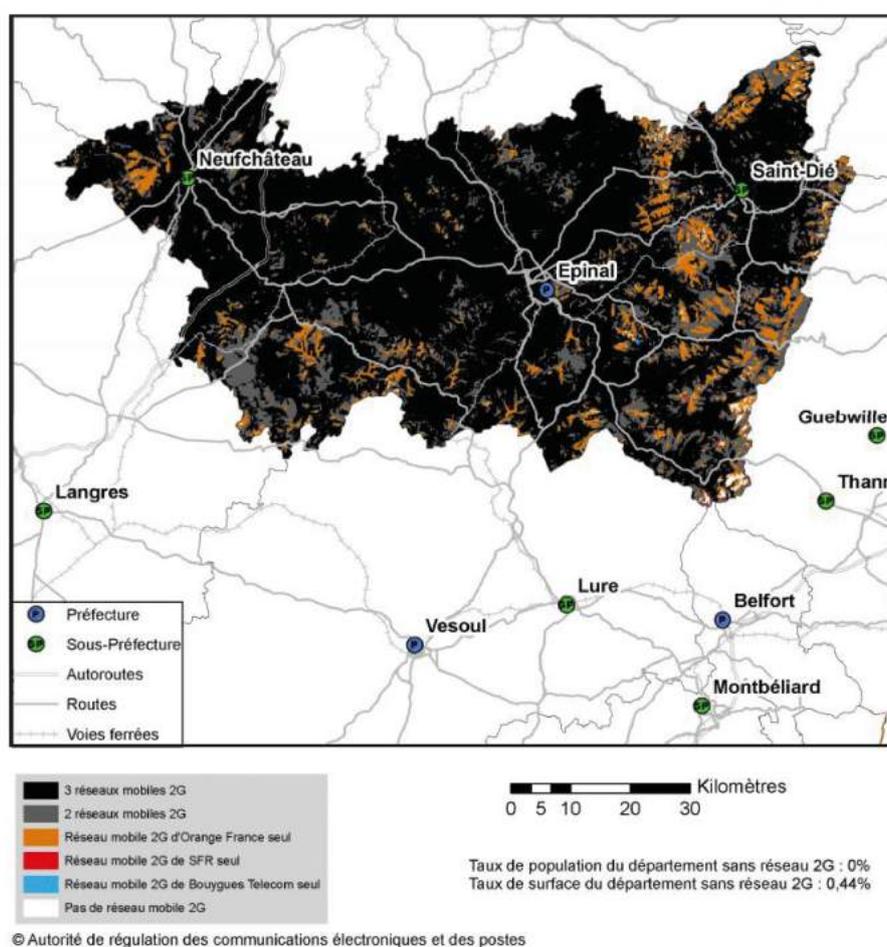


Figure 52 : Atlas départemental de la couverture 2G et 3G en France métropolitaine : VOSGES (88), NEGE, 2016.

COUVERTURE 3G DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (88)

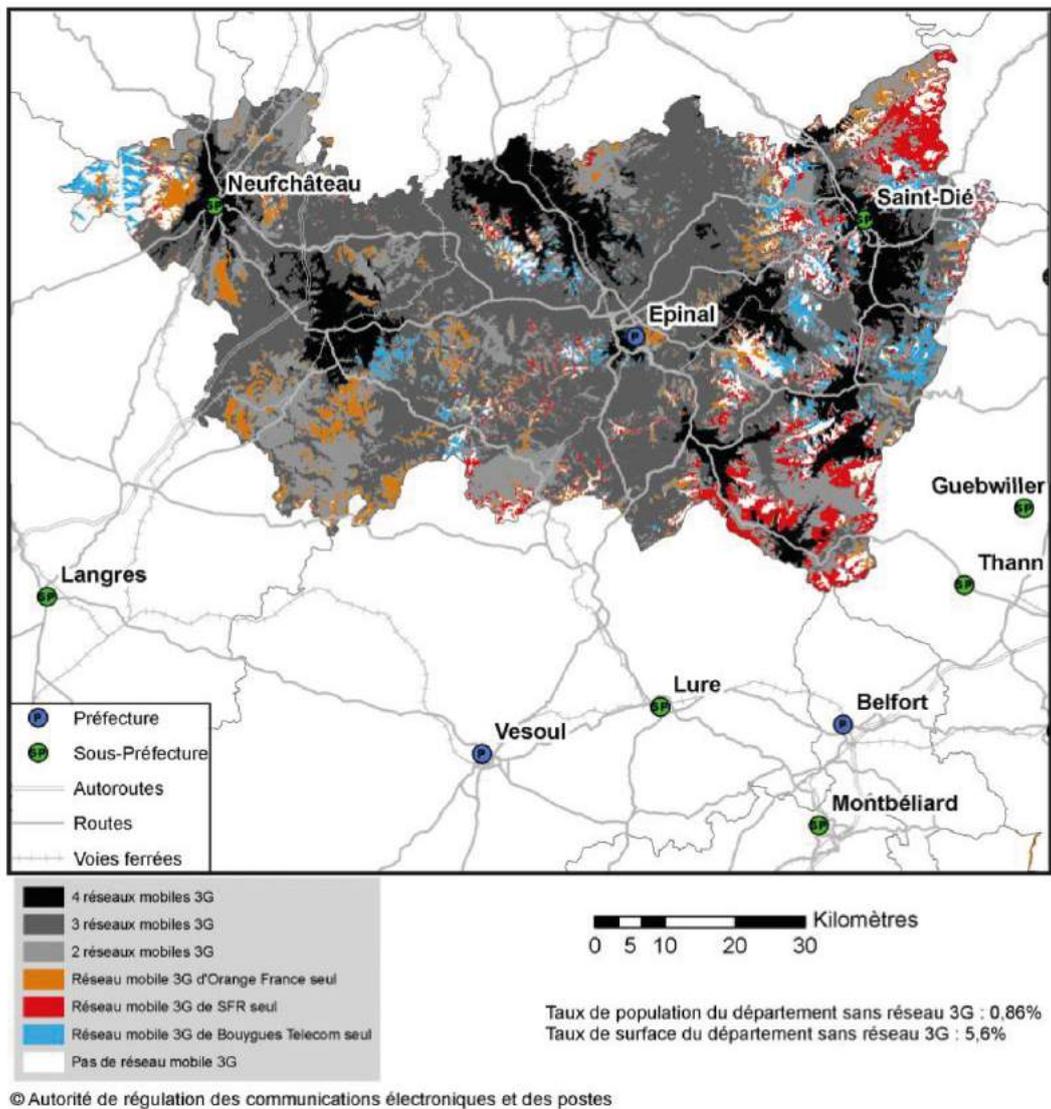


Figure 53 : Atlas départemental de la couverture 2G et 3G en France métropolitaine : VOSGES (88), NEGE, 2016.

F. Gestion des ressources naturelles

1. Gestion de l'eau

L'eau constitue incontestablement une des grandes richesses du territoire qui est traversée par la Vallée de la Meuse. La gestion de l'eau est assurée :

- Soit en régit (Courcelles-sous-Châtenois, La Neuveville-sous-Châtenois (le service est facturé 1,56 euros le m³), Neufchâteau, Avranville, Chermisey, Midrevaux ou encore Rouves-la-Chétive

- Soit par différents syndicats.

Les syndicats qui interviennent sur le territoire sont :

- Le syndicat des eaux de la Vraine et du Xaintois : il regroupe 30 communes dont 17 sont membres (Aouze, Attignéville, Balléville, Barville, Châtenois, Dolaincourt, Dommartin-sur-Vraine, Gironcourt-sur-Vraine, Harchéchamp, Houéville, Morelmaison, Rainville, Removille, Saint-Menge, SaintPaul, Viocourt et Vouxey). Le syndicat dessert au 1er janvier 2013, 7 416 habitants. Le coût du service s'élève à 2,72 €/m³,
- Le syndicat des eaux de Froide Fontaine qui regroupe les communes de Darney-aux-Chênes, Longchamp-sous-Châtenois et Ollainville,
- Le syndicat intercommunal des eaux d'Aboncourt-Maconcourt qui dessert ces deux communes,
- Le syndicat de Vicherey et de la vallée de l'Aroffe qui dessert 5 communes dont Pleuvezain, Soncourt et Maconcourt,
- Le syndicat Frezelle et du Vair qui dessert 3 communes,
- Le syndicat de la Manoise qui dessert 7 communes,
- Le syndicat de Landaville qui dessert 6 communes,
- Le syndicat des Côtes et de la Ruppe qui dessert 8 communes.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE LA CCOV

	Alimentation en eau potable
Aouze	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Aroffe	Syndicat de Vicherey et de la Vallée de l'Aroffe
Attignéville	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Autigny-la-Tour	Syndicat Frezelle et du Vair
Autreville	Syndicat des Côtes et de la Ruppe
Avranville	Régie
Balléville	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Barville	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Bazoilles-sur-Meuse	Syndicat de la Manoise
Brechainville	Syndicat de la Manoise
Certilleux	Syndicat de Landaville
Châtenois	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Chermisey	Régie autonome
Circourt-sur-Mouzon	Syndicat de Landaville
Clérey-la-Côte	Syndicat des Côtes et de la Ruppe
Courcelles-sous-Châtenois	Régie
Coussey	Régie autonome

Darney-aux-Chênes	Syndicat de Froide Fontaine
Dolaincourt	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Dommartin-sur-Vraine	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Domrémy-la-Pucelle	Régie autonome
Frebécourt	Régie autonome
Fréville	Syndicat de la Manoise
Gironcourt-sur-Vraine	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Grand	Syndicat de la Manoise
Greux	Régie
Harchéchamp	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Harmonville	Syndicat des Côtes et de la Ruppe
Houéville	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Jainvillotte	Régie
Jubainville	Syndicat des Côtes et de la Ruppe
La Neuveville-sous-Châtenois	Syndicat
Landaville	Syndicat de Landaville
Lemmecourt	Syndicat de Landaville
Liffol-le-Grand	Syndicat de la Manoise
Liffol-le-Petit	?
Longchamp-sous-Châtenois	Syndicat de Froide Fontaine
Maconcourt	Syndicat d'Aboncourt-Maconcourt
Martigny-les-Gerbonvaux	Syndicat des Côtes et de la Ruppe
Maxey-sur-Meuse	Régie
Ménil-en-Xaintois	?
Midrevaux	Régie
Moncel-sur-Vair	Régie
Mont-lès-Neufchâteau	Régie
Morelmaison	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Neufchâteau	Régie autonome
Ollainville	Syndicat de Froide Fontaine
Pargny-sous-Mureau	Régie communale
Pleuvezain	Syndicat de Vicherey et de la Vallée de l'Aroffe
Pompierre	Régie communale
Punerot	Syndicat des Côtes et de la Ruppe

Rainville	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Rebeuville	Syndicat de Landaville
Removille	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Rollainville	Syndicat Frezelle et du Vair
Rouvres-la-Chétive	Régie communale
Ruppes	Syndicat des Côtes et de la Ruppe
Saint-Menge	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Saint-Paul	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Sartes	Régie communale
Seraumont	Syndicat
Sionne	Régie
Soncourt	Syndicat de Vicherey et de la Vallée de l'Aroffe
Soulosse-sous-Saint-Élophé	Syndicat Frezelle et du Vair
Tilleux	Syndicat de Landaville
Trampot	Syndicat de la Manoise
Tranqueville-Graux	Syndicat des Côtes et de la Ruppe
Villouxel	Syndicat de la Manoise
Viocourt	Syndicat de la Vraine et du Xaintois
Vouxey	Syndicat de la Vraine et du Xaintois

Tableau 27 : PAC CCPC et Diagnostic territorial CCBN et CCPC, NEGE, 2016.

2. L'assainissement

Les eaux usées nécessitent d'être évacuées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. Il convient donc de traiter les polluants véhiculés par les eaux usées (essentiellement matière organique, azote et phosphore) afin de limiter leur impact sur les milieux aquatiques. Pour ce faire deux modes de traitement peuvent être mis en œuvre :

- L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel. Pour l'ANC il appartient à la commune d'assurer un contrôle de la performance des installations. Ce contrôle peut être géré en régie ou délégué à une structure intercommunale
- L'assainissement collectif : l'assainissement collectif, lorsqu'il existe, est géré en régie par les communes ou confié à un syndicat intercommunal

Certaines communes gèrent des réseaux et ouvrages d'assainissement en régie comme Châtenois (convention avec les communes de Viocourt, Darney-aux-Chênes et Longchamp-sous-Châtenois). Il existe aussi des syndicats, comme celui de Removille/Vouxey.

Pour assurer le contrôle des installations d'assainissement autonome présentes sur leur territoire, certaines communes ont adhéré au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif. Il regroupe 450 collectivités des Vosges (Attignéville, Balléville, Barville, Courcelles-sous-Châtenois, Dommartin-sur-Vraine, Gironcourt-sur-Vraine, Harchéchamp, Ollainville, Pleuvezain, Saint-Menge, Saint-Paul ou encore Vouxey.)

SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LA CCOV

	Système d'assainissement
Aouze	Ass autonome
Aroffe	?
Attignéville	Ass collectif en cours
Autigny-la-Tour	Ass autonome
Autreville	STEP
Avranville	Ass autonome
Balléville	Ass autonome
Barville	Ass autonome
Bazoilles-sur-Meuse	Filtre planté
Brechainville	Ass autonome
Certilleux	Filtre planté
Châtenois	Ass collectif
Chermisey	Lagunage
Circourt-sur-Mouzon	Filtre planté
Clérey-la-Côte	Ass autonome
Courcelles-sous-Châtenois	Ass collectif en cours
Coussey	Filtre
Darney-aux-Chênes	Ass collectif
Dolaincourt	Ass collectif
Dommartin-sur-Vraine	Ass autonome
Domrémy-la-Pucelle	?
Frebécourt	?
Fréville	Ass autonome
Gironcourt-sur-Vraine	Ass autonome
Grand	STEP
Greux	Ass autonome
Harchéchamp	Ass collectif en cours

Harmonville	Ass autonome
Houéville	Ass autonome
Jainvillotte	Filtre planté
Jubainville	Ass autonome
La Neuveville-sous-Châtenois	Ass collectif
Landaville	Lagunage
Lemmecourt	Ass autonome
Liffol-le-Grand	STEP
Liffol-le-Petit	?
Longchamp-sous-Châtenois	Ass collectif
Maconcourt	?
Martigny-les-Gerbonvaux	Ass autonome
Maxey-sur-Meuse	Ass autonome
Ménil-en-Xaintois	?
Midrevaux	Ass autonome
Moncel-sur-Vair	Filtre planté
Mont-lès-Neufchâteau	Ass autonome
Morelmaison	?
Neufchâteau	STEP
Ollainville	Ass collectif en cours
Pargny-sous-Mureau	?
Pleuvezain	Ass autonome
Pompierre	Ass autonome
Punerot	Ass autonome
Rainville	Ass collectif
Rebeuville	Filtre planté
Removille	Ass collectif en cours
Rollainville	STEP de Neufchâteau
Rouvres-la-Chétive	Ass collectif
Ruppes	Ass autonome
Saint-Menge	Ass autonome
Saint-Paul	Ass autonome
Sartes	Ass autonome
Seraumont	Ass autonome
Sionne	Filtre planté
Soncourt	?
Soulosse-sous-Saint-Élophé	?
Tilleux	Ass autonome
Trampot	Ass autonome
Tranqueville-Graux	Ass autonome
Villouxel	Ass autonome
Viocourt	?
Vouxey	Ass collectif en cours

3. L'énergie

La protection de l'environnement et la gestion prudente et durable des ressources naturelles représentent pour tout territoire un enjeu essentiel pour son attractivité et son avenir. Cet enjeu s'affirme comme une priorité de plus en plus pressante à toutes les échelles.

Certaines communes de la CCOV sont impliquées dans le développement de parcs éoliens. Deux parcs éoliens existent déjà sur les communes de Seraumont et Chermisey. Par ailleurs, une grande partie du territoire de l'ancienne CCPC est intégré dans le périmètre du schéma régional éolien. Deux zones de développement éolien ont été acceptées : à Viocourt et Removille. Le projet vise à l'implantation de 11 éoliennes pour une puissance de 29 MW. Toutefois ce projet est actuellement suspendu.

Des chaudières collectives ont été mises en place sur certaines communes, notamment à Liffol-le-Grand. Un autre est en projet à Rebeuville. Enfin, il y a une centrale de méthanisation à Coussey et à Dommartin-sur-Vraine.

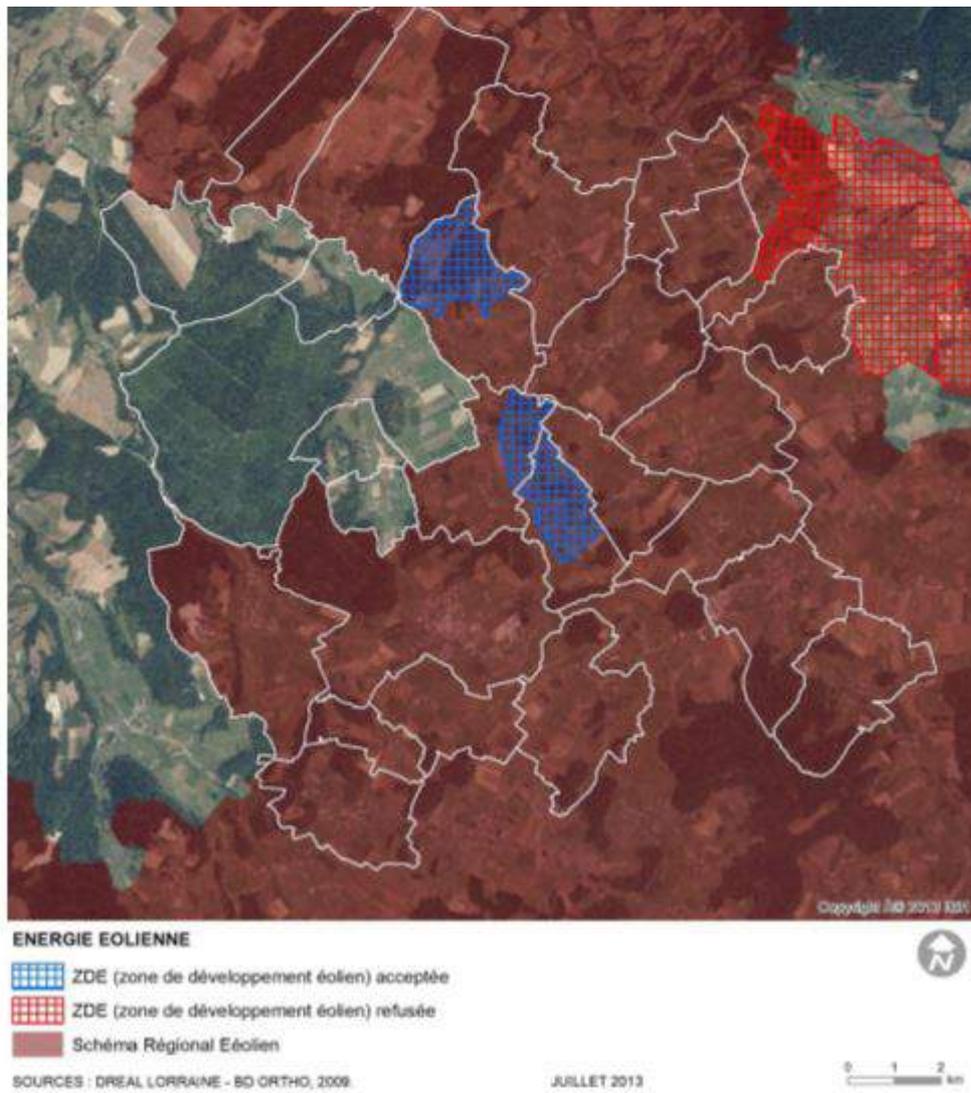


Figure 54 : Diagnostic territorial CCPC.

A. Dynamique et évolution du parc de logements

1. Une dynamique de construction soutenue malgré un décrochage dans les années 1980

a. A l'échelle intercommunale

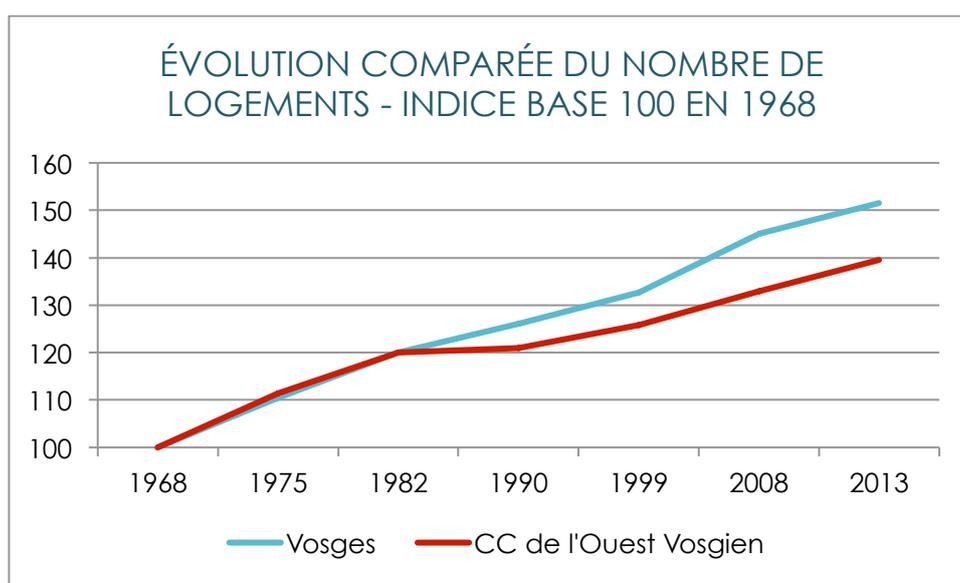


Figure 55 : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

En 2013, le territoire de l'Ouest Vosgien comptait au total **12 476 logements**, soit **3 537 logements de plus qu'en 1968** (soit une moyenne de 78,6 logements supplémentaires par an depuis 1968). Ceci représente une **évolution de 39 %**.

Au regard de l'évolution du parc de logements, trois périodes peuvent être identifiées:

- Entre 1968 et 1982, le nombre de logements progresse de façon régulière (+ 20 %), au même rythme que le département vosgien. Sur cette période le territoire gagne des habitants (jusqu'en 1982),
- Entre 1982 et 1990, tandis que le rythme d'évolution du nombre de logements continue de progresser à l'échelle du département, le

nombre de logements se stabilise (+0,8 %). A partir des années 1980, la population du territoire commence à diminuer,

- Enfin l'évolution reprend dans les années 1990 pour se poursuivre jusque 2013 (+ 15,3 %). Durant cette période la baisse démographique se poursuit (- 8.9% depuis 1968).

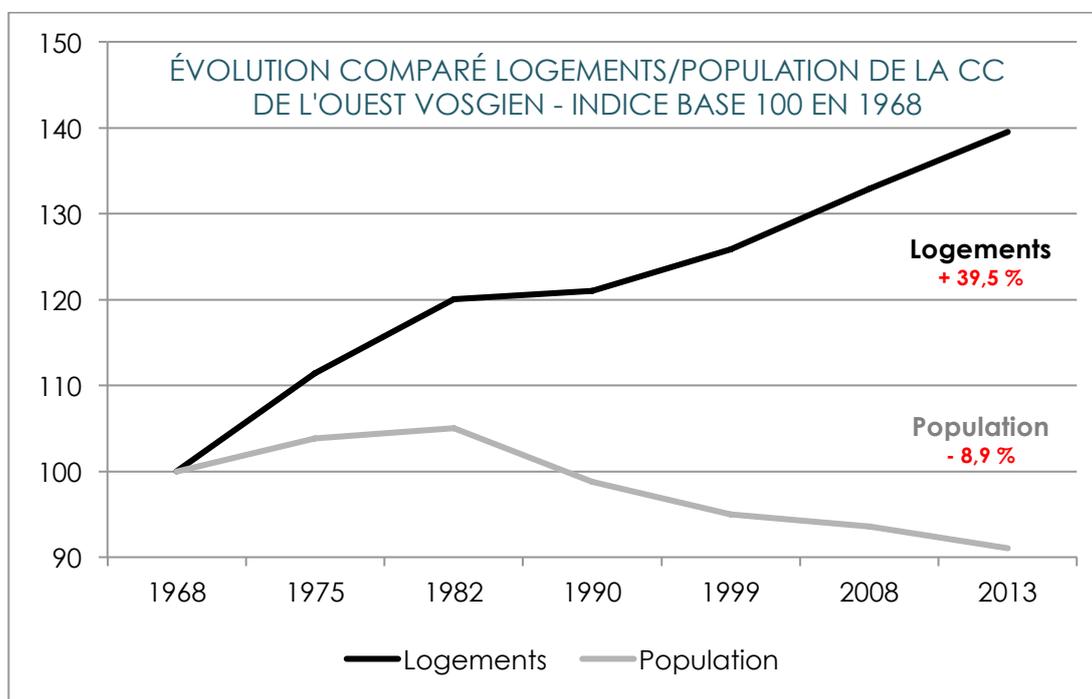


Figure 56 : INSEE, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

Le rythme de construction est cependant insuffisant au regard des besoins du territoire. Le point mort*,

ÉVOLUTION COMPARÉE DU NOMBRE DE LOGEMENTS

	Évolution du nombre de logements							Évolution entre 1968 et 2013	
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	en nombre	en %
CC du Val des Couleurs	2 495	2 501	2 542	2 505	2 523	2 682	2 798	303	12,1
CC du pays de Colombey et du Sud Toullois	3 498	3 539	3 778	3 904	4 159	4 750	5 056	1558	44,5
CC du Pays de Mirecourt	4 235	4 705	5 217	5 313	5 433	5 826	6 081	1846	43,6

Tableau 29 : INSEE, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

Par rapport aux Communautés de Communes voisines:

- Le Val des Couleurs connaît une augmentation du nombre de logements moins importante depuis les années 1960 (+ 12,1 %),
- En revanche, le Pays de Colombey et du Sud Toulais ainsi que le Pays de Mirecourt rencontrent une évolution du nombre de logements plus importante sur la même période (respectivement 44,4 % et 43,6%).

b. A l'échelle communale

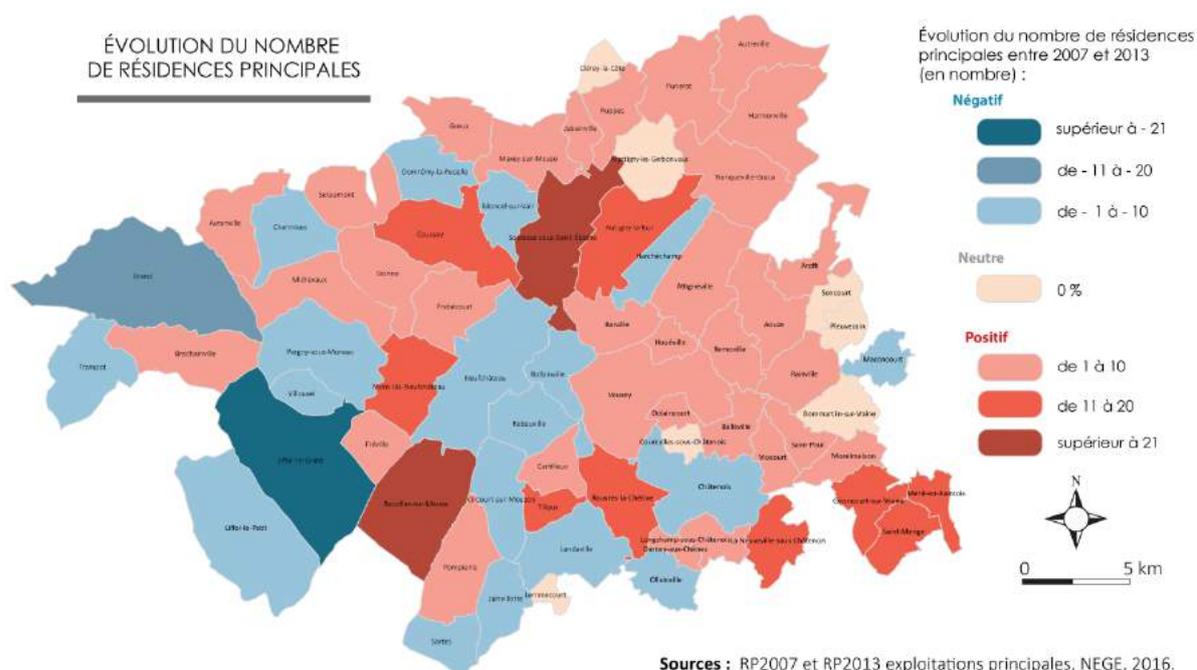


Figure 57 : INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

Bien que le nombre total de logements ait augmenté depuis les années 1960 sur l'ensemble du territoire intercommunal, toutes les communes ne rencontrent pas la même évolution. En effet, la carte ci-dessus représente l'évolution du nombre de résidences principales par commune entre 2007 et 2013. Elle nous indique que les communes qui ont connu l'évolution démographique la plus favorable sont celles qui ont vu leur nombre de résidences principales augmenter entre 2007 et 2013 :

- Bazoilles-sur-Meuse : + 36 résidences principales / + 35 habitants
- Soulosse-sous-saint-Élophé : +25 résidences principales / + 53 habitants
- Coussey : + 19 résidences principales / + 25 habitants
- La Neuveville-sous-Châtenois : + 17 résidences principales / + 23 habitants
- Mont-lès-Neufchâteau : + 16 résidences principales / + 40 habitants

- Rouves-la-Chétive : + 13 résidences principales / + 15 habitants
- Ménil-en-Xaintois : + 13 résidences principales / + 38 habitants
- Autigny-la-Tour : + 10 résidences principales / + 11 habitants
- Saint-Menge : + 10 résidences principales / + 31 habitants

L'évolution du nombre de résidences principales correspond d'une part à l'évolution démographique du territoire et d'autre part à l'évolution des mouvements de la population. En effet, les communes autour de Neufchâteau (Bazoilles-sur-Meuse, Mont-lès-Neufchâteau, Coussey, Soulosse-sous-Saint-Élophé, Autigny-la-Tour) ont vu leur nombre de logements augmenter entre 2007 et 2013 avec des taux allant jusqu'à 15% pour Mont-lès-Neufchâteau ou Bazoilles-sur-Meuse par exemple. Ces évolutions sont supérieures à la moyenne départementale qui est de + 4% sur la même période.

Enfin, concernant le nombre de résidences secondaires et le nombre de logements occasionnels, ils ont diminué entre 2007 et 2013 : 490 logements en 2013 contre 532 en 2007. Par rapport aux données départementales, la part de résidences secondaires est relativement faible (9,3 % en 2013 sur l'ensemble du département des Vosges).

2. Typologie et principales caractéristiques du parc de logements

a. Un parc dominé par la maison individuelle

A l'image d'un territoire principalement rural, le territoire de l'Ouest Vosgien se caractérise par un parc de résidences principales dominé par la maison individuelle : **73 % en 2013**.

Cette tendance se confirme lors ces dix dernières années. En effet, 71% des nouvelles constructions sont des maisons individuelles.

CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

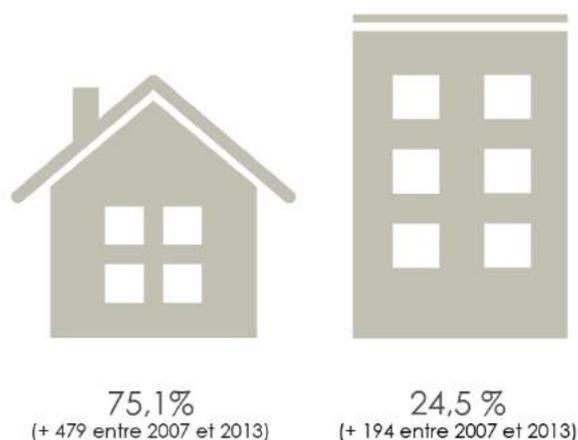


Figure 58 : INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

Cette tendance s'observe à l'échelle départementale. Même si elle est moins représentée, la maison individuelle domine le parc de logements vosgien (**64%**).

Le territoire de l'Ouest Vosgien connaît un déficit en logements collectifs qui pourrait être corrigé, notamment en zones périurbaines afin de favoriser le développement des parcours résidentiels sur le territoire. Une offre non équilibrée en faveur des logements individuels, peut pousser les ménages les moins aisés, en majorité ceux situés aux extrémités de la pyramide des âges, à quitter le territoire.

D'après les données INSEE et les données FILOCOM, les logements collectifs sont majoritairement implantés au sein de 3 communes :

- Liffol-le-Grand (220 appartements en 2013, soit 22% des logements),
- Châtenois (280 appartements en 2013, soit 38% des logements),
- Neufchâteau (1620 en 2013, soit 49% des logements).

Au total, 40 communes ne disposent pas ou dispose de très peu d'appartements (moins de 5 appartements).

Communes	Logements individuels en 2013	Logements collectifs en 2013
Aouze	77	3
Aroffe	40	1
Attignéville	109	5
Autigny-la-Tour	72	3

Autreville	59	11
Avranville	28	5
Balléville	46	2
Barville	40	4
Bazoilles-sur-Meuse	234	32
Brechainville	24	2
Certilleux	94	5
Châtenois	457	280
Chermisey	43	0
Circourt-sur-Mouzon	75	7
Clérey-la-Côte	18	0
Courcelles-sous-Châtenois	37	0
Coussey	269	37
Darney-aux-Chênes	23	1
Dolaincourt	33	0
Dommartin-sur-Vraine	83	10
Domrémy-la-Pucelle	46	4
Frebécourt	127	10
Fréville	57	2
Gironcourt-sur-Vraine	361	48
Grand	169	18
Greux	69	0
Harchéchamp	39	4
Harmonville	86	0
Houéville	18	0
Jainvillotte	35	2
Jubainville	35	1
La Neuveville-sous-Châtenois	141	15
Landaville	122	3
Lemmecourt	12	1
Liffol-le-Grand	752	220
Liffol-le-Petit	118	16
Longchamp-sous-Châtenois	39	0
Maconcourt	37	0
Martigny-les-Gerbonvaux	45	5
Maxey-sur-Meuse	99	7
Ménil-en-Xaintois	57	20
Midrevaux	83	6
Moncel-sur-Vair	75	8
Mont-lès-Neufchâteau	97	22

Morelmaison	76	1
Neufchâteau	1654	1620
Ollainville	29	1
Pargny-sous-Mureau	75	7
Pleuvezain	26	5
Pompierre	95	7
Punerot	68	0
Rainville	112	1
Rebeuville	111	12
Removille	84	3
Rollainville	122	4
Rouvres-la-Chétive	180	9
Ruppes	51	6
Saint-Menge	52	4
Saint-Paul	46	9
Sartes	44	0
Seraumont	19	2
Sionne	58	4
Soncourt	23	1
Soulosse-sous-Saint-Élophe	245	7
Tilleux	33	3
Trampot	47	1
Tranqueville-Graux	37	2
Villouxel	42	1
Viocourt	66	3
Vouxey	65	2

Tableau 30 : INSEE, RP2013 exploitation principale & FILOCOM 2013, NEGE, 2016.

b. Un déficit de résidences principales de petite taille

RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIÈCES EN 2013 Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



Département des Vosges



Figure 59 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

Il y a une surreprésentation des logements type T4 et T5 (ou plus) au sein du parc immobilier du territoire. Les 4 pièces regroupent **26,7%** des logements et les logements de grande taille (5 pièces ou plus) rassemblent **50,9%** des logements en 2013.

A l'inverse, **les logements de petite taille sont sous représentés :**

- 1,9 % de logements constitués d'une pièce,
- 5,7 % de logements constitués de 2 pièces,
- 14,8 % de logements constitués de 3 pièces.

A titre de comparaison, le département des Vosges dispose d'un parc de logement similaire. En effet, les logements de petites tailles y sont également sous représentés et le parc est dominé par des logements type T4, T5 ou plus.

Entre 2007 et 2013, les logements de 4 pièces et 5 pièces ou plus ont augmenté (+ **308 logements**) au sein de la CCOV. En revanche dans le même temps le nombre de logements qui sont constitués d'une pièce, deux pièces et trois pièces ont diminué.

La composition de ce parc est pénalisante pour le territoire intercommunal. **La présence d'une offre équilibrée dotée d'une partie de logements de petite taille est indispensable au respect des parcours résidentiels.** L'inverse peut décourager les jeunes célibataires ou jeunes couples, aux moyens financiers limités, à venir s'installer sur le territoire.

Le parcours résidentiel consiste à proposer des logements adaptés à chaque étape de la vie (jeunes en décohabitation, jeunes couples actifs, retraités etc.). **Les besoins en logement d'un jeune couple sans enfant ne seront pas les mêmes que ceux d'une couples avec enfant(s) ou d'un couple de retraités.**

Le parcours résidentiel

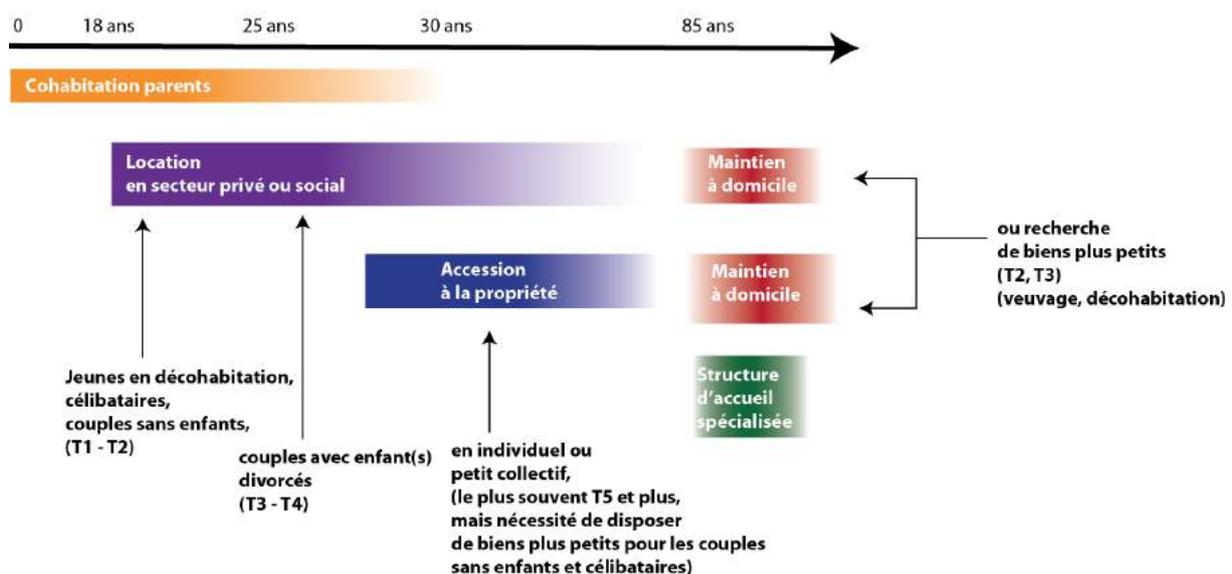


Figure 60 : Schéma du parcours résidentiel, NEGE, 2016.

c. Un déficit de logements locatifs

RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION EN 2013 : CCOV

	Rés princ occupées Propriétaires		occupées Locataires		Rés princ HLM louée vide		Rés princ logé gratuit	
	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007
Aouze	73	67	4	4	0	0	3	0
Aroffe	36	30	5	3	0	0	0	3
Attignéville	102	98	12	12	0	0	1	2
Autigny-la-Tour	67	57	7	6	0	0	2	3
Autreville	48	51	21	15	0	0	1	2
Avranville	24	21	5	7	0	0	4	0
Balléville	44	34	3	4	0	0	1	1
Barville	33	34	10	6	0	0	1	0
Bazoilles-sur-Meuse	210	178	52	44	26	25	4	9
Brechainville	22	18	4	3	0	0	0	2
Certilleux	90	83	8	10	0	0	1	0
Châtenois	399	405	323	320	219	216	15	19
Chermissey	39	37	4	4	0	0	0	3
Circourt-sur-Mouzon	69	75	12	11	0	0	1	0
Clérey-la-Côte	17	18	0	0	0	0	2	1
Courcelles-sous-Châtenois	29	30	7	6	0	0	1	1
Coussey	214	188	82	88	28	28	10	11
Darney-aux-Chênes	19	19	4	4	0	0	1	0
Dolaincourt	28	29	5	3	0	0	0	0
Dommartin-sur-Vraine	75	80	17	12	0	0	1	0
Domrémy-la-Pucelle	40	48	7	7	0	0	3	2
Frebécourt	117	110	17	16	0	0	3	3
Fréville	48	47	9	7	0	0	2	2
Gironcourt-sur-Vraine	311	305	91	87	34	32	7	6
Grand	150	159	31	31	21	24	7	10
Greux	58	53	7	6	0	0	4	7
Harchéchamp	29	29	12	16	0	1	2	0
Harmonville	74	72	7	6	0	0	5	5
Houéville	17	12	1	1	0	0	0	2
Jainvillotte	30	33	7	6	0	0	1	2
Jubainville	32	28	3	2	0	0	1	1
La Neuveville-sous-Châtenois	137	124	17	13	0	0	2	2
Landaville	108	108	17	18	6	7	1	4
Lemmecourt	11	11	1	1	0	0	1	1
Liffol-le-Grand	662	658	314	343	182	193	14	17

Liffol-le-Petit	111	103	19	31	12	17	3	6
Longchamp-sous-Châtenois	33	27	5	6	0	0	1	3
Maconcourt	32	37	5	2	0	0	0	1
Martigny-les-Gerbonvaux	42	39	8	11	0	0	1	2
Maxey-sur-Meuse	87	79	17	22	0	0	2	1
Ménil-en-Xaintois	50	48	27	17	0	0	1	0
Midrevaux	78	67	9	11	0	0	1	6
Moncel-sur-Vair	69	73	10	9	0	0	5	3
Mont-lès-Neufchâteau	90	80	27	23	1	2	2	1
Morelmaison	70	68	6	5	0	0	1	1
Neufchâteau	1533	1535	1688	1685	910	896	64	72
Ollainville	27	32	2	0	0	0	1	1
Pargny-sous-Mureau	64	63	19	23	0	0	0	1
Pleuvezain	21	24	9	7	4	4	1	0
Pompierre	74	73	24	21	0	0	3	0
Punerot	64	58	4	4	0	0	0	2
Rainville	105	99	8	6	0	0	0	0
Rebeuville	103	109	17	14	4	4	2	2
Removille	73	69	12	16	0	0	2	1
Rollainville	109	112	16	16	0	0	1	0
Rouvres-la-Chétive	163	150	25	23	0	0	1	3
Ruppes	47	48	8	2	0	0	2	3
Saint-Menge	52	43	4	1	0	0	0	2
Saint-Paul	35	37	17	13	0	0	3	1
Sartes	39	40	5	6	0	0	1	0
Seraumont	15	13	5	4	0	0	1	1
Sionne	49	51	11	4	0	0	2	0
Soncourt	21	22	2	2	0	0	1	0
Soulosse-sous-Saint-Élophe	208	194	43	26	0	0	2	8
Tilleux	34	24	2	2	0	0	0	0
Tramopot	47	48	0	2	0	0	1	4
Tranqueville-Graux	32	31	6	7	0	0	1	0
Villouxel	40	42	3	2	0	0	0	0
Viocourt	59	58	8	5	0	0	2	0
Vouxey	57	54	10	5	0	0	1	1
CCOV en nombre	7194	6996	3211	3152	1446	1449	210	247

Tableau 31 : INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

Les statuts d'occupation des résidences principales sont relativement stables entre 2007 et 2013. Les propriétaires occupants sont majoritairement représentés (**67,8 % en 2013**).

Toutefois, il y a une offre intéressante de logements locatifs (30,3 % en 2013). **Le logement locatif s'inscrit dans la construction logique d'une offre de logements répondant aux besoins du parcours résidentiel des habitants. Le locatif offre une porte d'accès aux jeunes qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété.** Cette offre locative est intéressante également en comparaison avec les Communautés de Communes voisines. Certaines ont une surreprésentation des propriétaires occupants (avec des parts pouvant aller jusque 80%).

Par ailleurs ce type d'occupation permet de mettre en place un turn-over sur le territoire, contribuant à son dynamisme et à son attractivité. En effet, les jeunes installés en locatif pourront par la suite acheter un bien sur le territoire et laisser ainsi la place afin d'accueillir d'autres personnes.

RÉSIDENSES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION EN 2013 : ÉCHELLES DE COMPARAISON

	Rés princ occupées Propriétaires		Rés princ occupées Locataires		dont Rés princ HLM louée vide		Rés princ logé gratuit	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
CC du Val d'Ornois (55)	1494	76,2	428	21,8	199	10,2	39	2,0
CC du Val des Couleurs (55)	1667	75,0	502	22,6	155	7,0	53	2,4
CC du Pays de Colombey et du Sud Toulousain (54)	3 473	80,3	754	17,4	92	2,1	101	2,3
CC du Pays de Mirecourt(88)	3097	59,6	1990	38,3	974	18,8	109	2,1
CC du Bassin de Joinville en Champagne (52)	4094	69,8	1629	27,8	753	12,8	141	2,4
Département (88)	106 682	63,7	57 314	34,2	21 664	12,9	3 594	2,1
Région	1 418 913	58,7	943 144	39,0	357 806	14,8	54 762	2,3

Tableau 32 : INSEE, RP 2013, exploitation principale, NEGE, 2016.

Même si l'offre est présente, elle est insuffisante au sein d'un grand nombre de communes. Le logement locatif est une réponse aux besoins en logement des jeunes (jeunes en décohabitation, jeunes actifs etc.).

Pourtant, des communes ont fait part de l'existence d'une demande pour du logement locatif au sein de leur territoire. Cette demande peut être plus ou moins importante selon les communes et émane principalement des individus qui ont entre 20 et 30 ans et des individus ayant plus de 60 ans.

3. Une augmentation du nombre de logements vacants

a. Une vacance élevée à l'échelle intercommunale

La vacance est en constante évolution et n'est pas une situation figée. Depuis 2013 (derniers chiffres disponibles), les logements vacants ont pu diminuer ou augmenter suivant les communes.

Parmi les logements vides, trois grandes catégories peuvent être distinguées :

- **Les logements disponibles**, c'est-à-dire ceux proposés sur le marché de la vente ou de la location (qu'ils soient neufs ou anciens) ;
- **Les logements provisoirement indisponibles**, car faisant l'objet de travaux ou en attente de règlement de succession ;
- **Les logements hors marché**, c'est-à-dire ceux destinés à disparaître (désaffectation, démolition), ou sans affectation définie (réservés par leur propriétaire sans usage précis ou ne pouvant être rénovés en raison du coût élevé des travaux.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien connaît une augmentation importante du taux de vacance de ses logements entre 2007 et 2013 : **518 logements vacants supplémentaires**, soit un taux de vacance de **11,9 % en 2013**. Ce taux illustre un disfonctionnement du marché.

ÉVOLUTION DES LOGEMENTS VACANTS : ECHELLES DE COMPARAISON

	1999	2007	2013	Évolution en nombre entre 2007 et 2013	taux de vacance en 2013
CC du Val des Couleurs	187	262	347	85	12,4%
CC du pays de Colombey et du Sud Toulinois	251	371	486	115	9,6%
CC du Pays de Mirecourt	435	581	766	185	12,6%

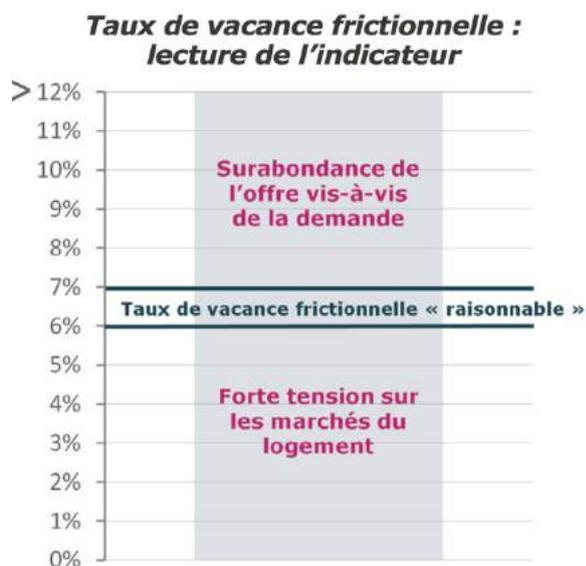
Tableau 33 : INSEE, RP1999, dénombrement, RP2007 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

Par rapport aux Communauté de Communes voisines, le Pays de Mirecourt et Le Val des Couleurs présentent également des taux de vacance importants (respectivement de 12,6 % et 12,4 % en 2013). En revanche le Pays de Colombey et du Sud Toulinois comptabilise un taux de vacance plus faible, 9,6% en 2013.

Pour un marché fluide du logement, il est communément admis qu'un taux de 5 à 7 % est nécessaire. Un taux inférieur indique que le marché est tendu (offre insuffisante en qualité pour répondre à la demande). Un taux supérieur à **10 % révèle un dysfonctionnement du marché** (l'offre en logements ne répond pas à la demande).

Un taux de vacance de 7 à 8 % correspond à la vacance dite conjoncturelle, induite par le fonctionnement normal du marché (travail, délai de relocation, de revente etc.). La vacance dite « conjoncturelle » ou « frictionnelle » correspond à la vacance courte durée (moins de 3 ans). Elle correspond au temps nécessaire pour la revente ou la relocation du logement. A l'inverse la vacance d'une durée d'inoccupation plus longue (plus de trois ans, dite « structurelle », correspond soit à des logements mis sur le marché mais inadaptés à la demande, soit des logements qui ne sont plus proposés sur le marché.

Les 4 types de vacance structurelle



<ul style="list-style-type: none"> Logements obsolètes, inadaptés à la demande Logements en attente de destruction Logements « hors marché de fait » ne pouvant trouver acquéreur ou locataire : trop chers, dévalorisés... <p>Vacance d'obsolescence ou de dévalorisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Logements en travaux Logements en situation bloquée : indivision, succession, propriétaire en maison de retraite... <p>Vacance de transformation du bien</p>
<ul style="list-style-type: none"> Logements réservés pour soi ou pour un proche Rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers <p>Vacance expectative</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faible valeur économique du bien Désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même (par exemple logements reçus en héritage) <p>Vacance de désintérêt économique</p>

Figure 61 : NEGE, 2016.

b. Un constat à nuancer à l'échelle communale

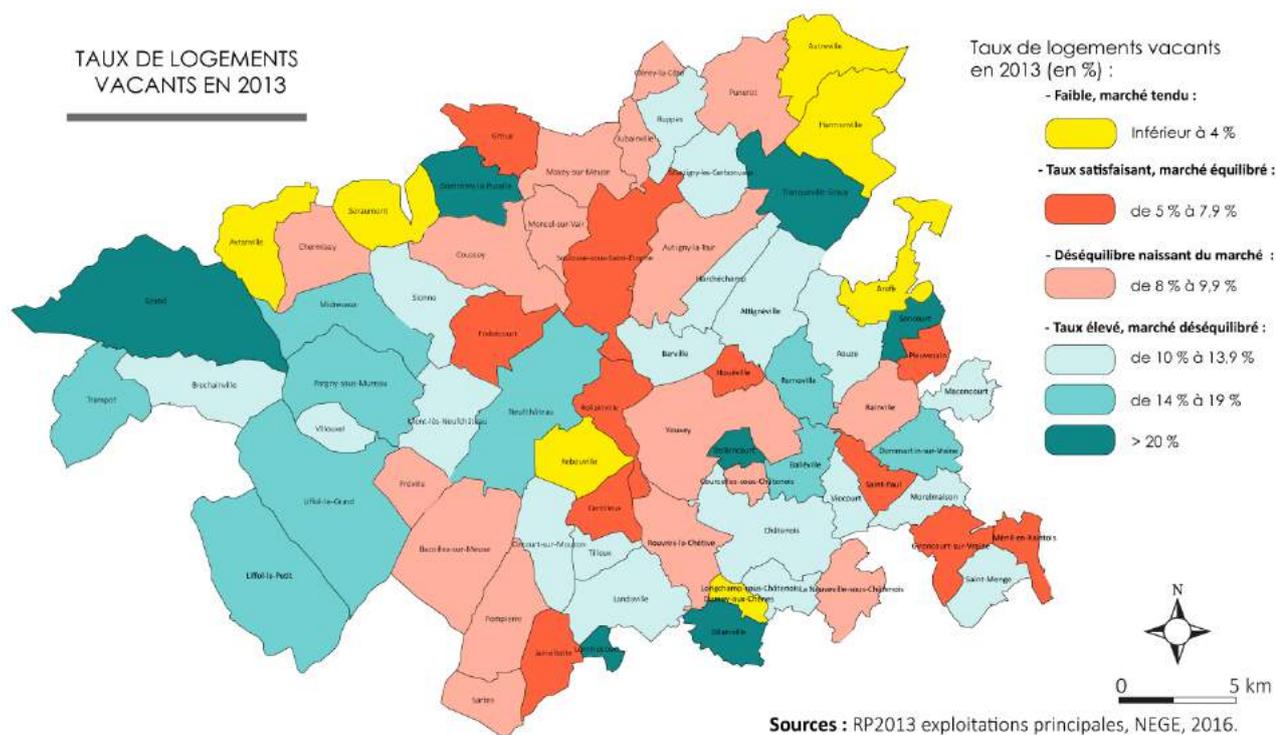


Figure 62 : INSEE, RP2013, exploitation principale, NEGE, 2016.

La vacance est inégalement répartie sur le territoire intercommunal en 2013. Tandis que des communes disposent d'un marché équilibré (Greux, Soulosse-sous-Saint-Élophé, Frebécourt, Rollainville, Certilleux, jainviollotte, Houéville, Saint-Paul, Pleuvezain, Gironcourt-sur-Vraine et Ménil-en-xaintois), des communes ont un marché déséquilibré avec des taux de logements vacants importants, (Grand, Ollainville, Lemmecourt, Dolaincourt, Domrémy-la-Pucelle, Soncourt ou encore Tranqueville-Graux). Par ailleurs, certaines communes ont des marchés tendus puisqu'elles présentent un taux de vacance inférieur à 4% (Aroffe, Harmonville, Autreville, Rebeuville, Seraumont, Avranville et Darney-aux-Chênes).

ÉVOLUTION DES LOGEMENTS VACANTS ENTRE 2007 ET 2013 : CCOV

	2013			2007			Augmentation (en nombre)
	Logements total en nombre	Logements vacants en (nombre)	taux de vacance (en %)	Logements total en nombre	Logements vacants (en nombre)	taux de vacance (en %)	
Aouze	100	10	10,0	92	10	10,7	0
Aroffe	53	2	4,0	52	6	11,9	-4
Attignéville	149	19	12,8	137	9	6,7	10
Autigny-la-Tour	95	8	8,2	84	8	9,0	0
Autreville	78	3	4,4	78	6	8,0	-3
Avranville	37	1	4,0	31	0	0,0	1
Balléville	58	8	14,5	48	5	11,2	3
Barville	55	6	10,7	59	10	17,3	-4
Bazoilles-sur-Meuse	302	24	8,0	254	11	4,5	13
Brechainville	32	4	12,5	27	2	8,8	2
Certilleux	114	7	6,2	105	5	4,8	2
Châtenois	847	88	10,4	848	77	9,1	10
Chermisey	53	5	9,4	52	5	9,6	0
Circourt-sur-Mouzon	99	10	10,1	97	5	4,9	5
Clérey-la-Côte	25	2	7,9	26	2	7,7	0
Courcelles-sous-Châtenois	44	4	9,1	43	6	14,1	-2
Coussey	348	33	9,5	319	22	6,8	11
Darney-aux-Chênes	25	0	0,0	24	0	0,0	0

Dolaincourt	50	14	28,5	41	2	4,9	12
Dommartin-sur-Vraine	106	14	13,0	103	9	9,1	4
Domrémy-la-Pucelle	78	19	24,4	72	10	14,3	9
Frebécourt	159	11	6,9	150	11	7,6	0
Fréville	67	6	9,0	60	2	3,7	4
Gironcourt-sur-Vraine	442	23	5,2	426	19	4,4	4
Grand	265	54	20,6	242	19	7,9	35
Greux	81	6	7,4	80	5	6,2	1
Harchéchamp	54	7	13,3	50	3	6,0	4
Harmonville	94	1	1,2	90	2	1,9	-1
Houéville	23	2	7,0	21	3	14,7	-2
Jainvillotte	56	3	5,4	57	3	5,3	0
Jubainville	42	4	9,3	41	1	2,5	3
La Neuveville-sous-Châtenois	176	14	8,0	160	14	8,8	0
Landaville	147	15	10,2	147	11	7,5	4
Lemmecourt	18	5	28,1	15	2	13,5	3
Liffol-le-Grand	1180	174	14,8	1138	105	9,2	69
Liffol-le-Petit	166	27	16,3	165	17	10,3	10
Longchamp-sous-Châtenois	46	6	13,4	38	1	2,7	5
Maconcourt	50	6	12,3	49	3	6,1	3
Martigny-les-Gerbonvaux	64	8	12,8	62	8	12,8	0
Maxey-sur-Meuse	144	12	8,6	138	7	5,3	5
Ménil-en-Xaintois	83	5	6,0	73	6	8,7	-1
Midrevaux	111	16	14,4	104	8	7,8	8
Moncel-sur-Vair	100	8	8,0	101	7	6,7	1
Mont-lès-Neufchâteau	142	15	10,7	123	12	9,8	3
Morelmaison	89	9	10,2	84	6	7,5	3
Neufchâteau	3885	571	14,7	3696	356	9,6	215
Ollainville	45	10	22,3	44	7	16,2	3
Pargny-sous-Mureau	115	18	15,7	107	6	5,6	12
Pleuvezain	35	2	5,5	32	1	3,1	1
Pompierre	115	9	7,8	114	19	16,3	-10
Punerot	88	8	8,7	80	10	12,6	-2
Rainville	129	12	9,6	120	9	7,4	4

Rebeuville	133	2	1,6	132	3	1,9	0
Removille	114	17	14,9	109	10	9,3	7
Rollainville	141	9	6,4	138	7	4,8	2
Rouvres-la-Chétive	209	17	8,3	197	13	6,6	4
Ruppes	73	8	10,5	64	0	0,0	8
Saint-Menge	63	7	11,2	49	3	6,4	4
Saint-Paul	62	4	6,8	59	5	8,5	-1
Sartres	53	5	9,4	52	2	4,2	3
Seraumont	23	0	0,0	22	2	10,5	-2
Sionne	73	7	9,7	63	5	7,9	2
Soncourt	32	7	21,0	27	2	7,3	5
Soulosse-sous-Saint-Élophé	292	20	6,9	258	12	4,7	8
Tilleux	44	5	11,8	28	1	2,4	4
Trampot	66	11	16,7	65	8	12,2	3
Tranqueville-Graux	55	14	25,5	42	1	2,4	13
Villouxel	52	7	13,5	50	4	7,9	3
Viocourt	82	8	9,6	76	5	7,1	3
Vouxey	86	8	9,5	84	10	12,1	-2

Tableau 34 : INSEE, RP2007 et RP2013, exploitations principales, NEGE, 2016.

c. Niveau de confort des logements vacants

Définition : L'évaluation du confort de base recense les résidences principales dépourvues du confort sanitaire de base, c'est-à-dire manquant d'au moins l'un de ces trois éléments essentiels que sont les WC intérieurs, une installation sanitaire de type baignoire ou douche et l'eau courante.

Les données ci-dessous, issues de la base de données FILOCOM, indiquent le niveau de confort des logements vacants et leur évolution depuis 2007.

En 2013, il y a 20% des logements vacants du territoire de l'Ouest Vosgien qui sont sans confort (soit 318 logements) et seulement 51 % des logements vacants sont caractérisés de tout confort.

Cette part importante révèle que la part de vacance structurelle pourrait être contenue grâce à une amélioration de l'habitat, au travers d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) par exemple. La vacance dite « structurelle » concerne soit des logements mis sur le marché

mais inadaptés à la demande, soit des logements qui ne sont plus proposés sur le marché.

A l'échelle départementale la part des logements vacants sans confort est largement inférieure (14% en 2013).

NIVEAU DE CONFORT DES LOGEMENTS VACANTS EN 2013

		2007	2009	2011	2013
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	<i>Sans confort</i>	319	339	331	318
	<i>Confort partiel</i>	424	449	433	442
	<i>Tout confort</i>	577	704	713	806
Vosges	<i>Sans confort</i>	4019	3967	3788	3741
	<i>Confort partiel</i>	7429	7517	7357	7748
	<i>Tout confort</i>	10084	12028	12935	13993

Tableau 35 : FILOCOM 2013, NEGE, 2016.

d. Durée de vacance des logements

Les causes de la vacance sont diverses et peuvent expliquer qu'un bien soit vacant depuis un certain nombre d'années ou qu'au contraire il ne soit pas resté vacant très longtemps. Parmi ces causes:

- Des logements proposés à la location ou à la vente mais hors marché, car ils sont **inadaptés à la demande** : logements inconfortables, obsolètes, dévalorisés, environnement nuisant.
- Des logements qui ne sont plus proposés à la location ou à la vente car ils sont **en travaux de rénovation ou dans une situation d'attente** : réservation de logement pour soi ou un proche, indivision, succession, propriétaire en maison de retraite ou encore rétention spéculative.
- **Un désintérêt économique** dans le cas de propriétaires à haut revenus ou d'une faible valeur économique du bien.

Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude pré-OPAH⁵ auprès des mairies de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau

⁵ Étude datant de 2007.

révélaient quelques causes récurrentes de la vacance au sein des communes rurales en 2007 :

- Des successions en cours ou des propriétaires âgés en situation d'attente,
- L'utilisation de ces maisons comme granges ou hangars de stockage.

L'étude Pré-OPAH abordait également le cas de la vacance au sein de Neufchâteau. A Neufchâteau, où la problématique de la vacance ressort particulièrement dans le centre, une enquête téléphonique avait été réalisée auprès des propriétaires de logements vacants dans 4 rues (dans le cadre de cette étude pré-OPAH). L'enquête révélait qu'une partie des logements nécessitait des travaux de réhabilitation coûteux avant leur possible remise sur le marché. Or certains propriétaires ne sont pas prêts à investir lourdement.

De plus, il est apparu que certains propriétaires se sont désintéressés de leurs biens suite à des conflits avec leurs locataires mais également à cause du faible rendement économique des biens.

DURÉE DE VACANCE DES LOGEMENTS

				2011	2013	en % (en 2013)
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	Moins de 1 an	500	510	440	502	32,1
	De 1 à < 2 ans	213	225	213	216	13,8
	De 2 à < 3 ans	114	182	164	152	9,7
	De 3 à < 4 ans	86	118	111	93	5,9
	De 4 à < 10 ans	219	252	344	384	24,5
	10 ans ou plus	188	205	205	219	14,0

Tableau 36 : FILOCOM, 2013, NEGE, 2016.

DURÉE DE VACANCE DES LOGEMENTS

		2007	2009	2011	2013	en % (en 2013)
Vosges	Moins de 1 an	7 571	8 757	8 357	8 911	35,0
	De 1 à < 2 ans	3 281	3 842	3 959	4 199	16,5
	De 2 à < 3 ans	2 039	2 167	2 603	2 450	9,6
	De 3 à < 4 ans	1 449	1 487	1 775	1 782	7,0
	De 4 à < 10 ans	3 922	4 031	4 221	4 919	19,3
	10 ans ou plus	3 270	3 228	3 165	3 221	12,6

Tableau 37 : FILOCOM, NEGE, 2016.

La base FILOCOM indique que près de **32,1 % des logements vacants étaient inoccupés depuis moins d'un an en 2013 et 13,8 % des logements vacants**

étaient inoccupés depuis un à deux ans. Les communes ayant un taux de vacance de courte durée sont des communes dynamiques sur le marché immobilier. Ce *turn-over* illustre le phénomène de vacance conjoncturelle (travaux, délais de relocation, de revente etc.).

En revanche, une part significative de logements vacants est inoccupée depuis plus de deux ans, **54,2 %** (soit 848 logements). Cette vacance de longue durée peut résulter de deux phénomènes :

- **Le bien est inadapté à la demande du marché,**
- **Le bien peut-être soumis à une rétention foncière.**

En comparaison avec le département des Vosges, près de 50% des logements vacants, sur l'ensemble du département, sont vides depuis plus de deux ans.

Les communes ayant un nombre de logements soumis à une vacance de longue durée, sont confrontées à une vacance dite structurelle. Les biens en questions sont inadaptés aux attentes des acquéreurs potentiels.

e. Le potentiel de récupération des logements vacants

Il existe un potentiel de récupération de logements vacants sur le territoire puisque 11,9% de ces logements étaient vacants en 2013. Ce taux dépasse le taux de ratio dit « normal » d'un parc logement lié aux mutations du parc (décès, déménagement, mise en location etc.).

Toutefois, les résultats du questionnaire mettent en lumière les problématiques liées à la récupération de logements vacants. En effet, certaines communes ont signalé que des biens vacants sont soumis à de la rétention foncière puisque les propriétaires ne vendent pas ces biens. Cela est d'autant plus important à souligner puisque certains de ces biens se situent en cœur de village et ne sont pas forcément entretenus.

4. Un parc de logements anciens

Avec **39 % de logements construits avant 1945**, le parc de logement de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien peut être considéré comme ancien. Le poids relatif de ces logements est supérieur aux moyennes départementales (31 %) et régionales (27%).

Par rapport aux EPCI voisins, la part de logements antérieurs à 1945 est plus importante que le Pays de Mirecourt mais moins que le Bassin de Joinville ou encore le Pays de Colombey et du Sud Toulousain :

- Le Pays de Mirecourt (88) : 33,2 %
- Le Bassin de Joinville (52) : 49,6 %
- Le Pays de Colombey et du Sud Toulousain (54) : 45,7 %
-

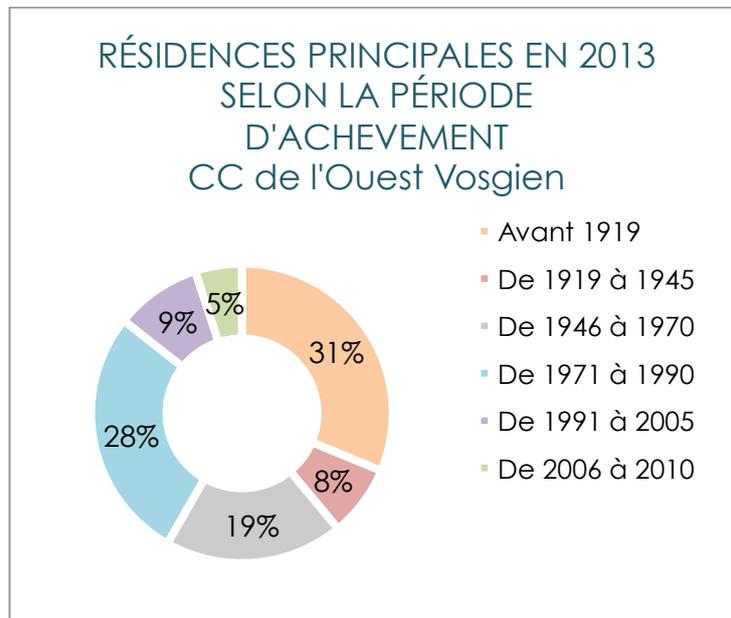


Figure 63 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

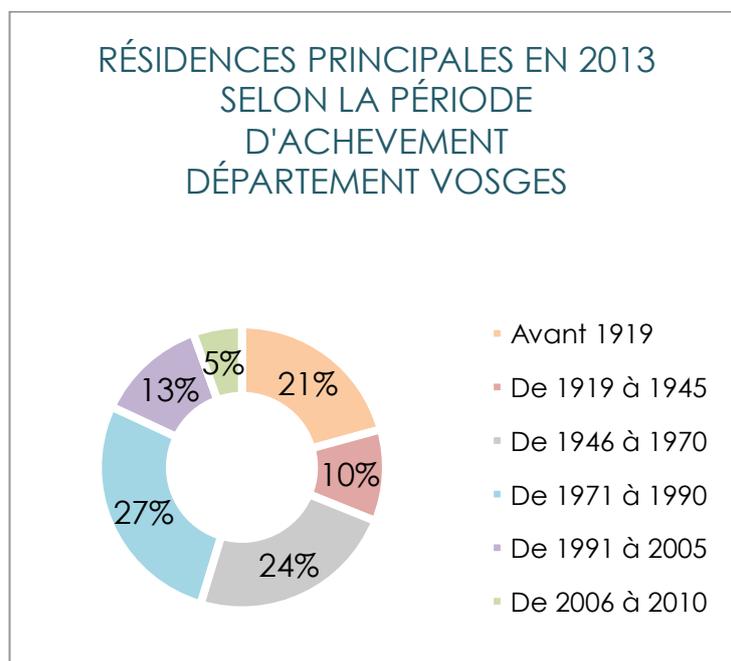


Figure 64 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

Certaines communes de la CCOV se distinguent par une part plus importante de logements anciens (construits avant 1945) **allant de 40% et pouvant atteindre 80%** du parc total de logements : Sartes (40 %), Clérey-la-Côte (50%), Aroffe (60%), Houéville (70%), Soncourt (86 %) ou encore Tranqueville-Graux (89,5 %).

Dans une moindre mesure, des communes possèdent un parc de logements construits avant 1945 qui représente **entre 30 % et 40 %** de leur parc total (Liffol-le-Grand (30,5 %), Viocourt (33,3 %) Rebeuville (35,8%) ou encore La Neuveville-sous-Châtenois (38,5%)).

Dans les autres communes, la part des logements anciens ne pèse pas autant dans l'ensemble du parc, **inférieur à 30 %**(Villouxel (7,3 %), Rollainville (25,2%), Châtenois (25,2%) Bazoilles-sur-Meuse (28%), Neufchâteau (29,2 %)). Pour autant, certaines de ces communes sont constituées d'un ancien centre bourg qui peut connaître au même titre que les communes citées précédemment des besoins d'amélioration en termes de confort et de consommation énergétique.

Les logements construits à partir de la fin des années 1940 jusqu'au milieu des années 1970, aussi bien collectifs qu'individuels, sont également concernés par des besoins d'amélioration, en particulier sur le plan énergétique. L'efficacité thermique des logements dépend des caractéristiques du bâti. Le type de logement, l'ancienneté et le mode de chauffage influent sur les consommations.

Au sein du parc de logements du territoire intercommunal de l'Ouest Vosgien, **58% des logements sont antérieurs à 1970** (légèrement au-dessus de la moyenne départementale qui est de 55 % dont 24 % construits entre 1946 et 1970). Ces logements sont classés parmi les plus déperditifs thermiquement. Les isolations sont médiocres et les chauffages à faible rendement.

SCHÉMA DES DÉPERDITIONS DES BATIMENTS NEUFS ET ANCIENS



Schéma des déperditions des bâtiments neufs et anciens et de leur consommation d'énergie depuis 1975 jusqu'aux futures maisons écologiques et maisons passives à énergie positive.

1 : maison ancienne (avant 1975)

2 : Maison conforme à la réglementation actuelle ; En attendant la prochaine réglementation thermique 2010

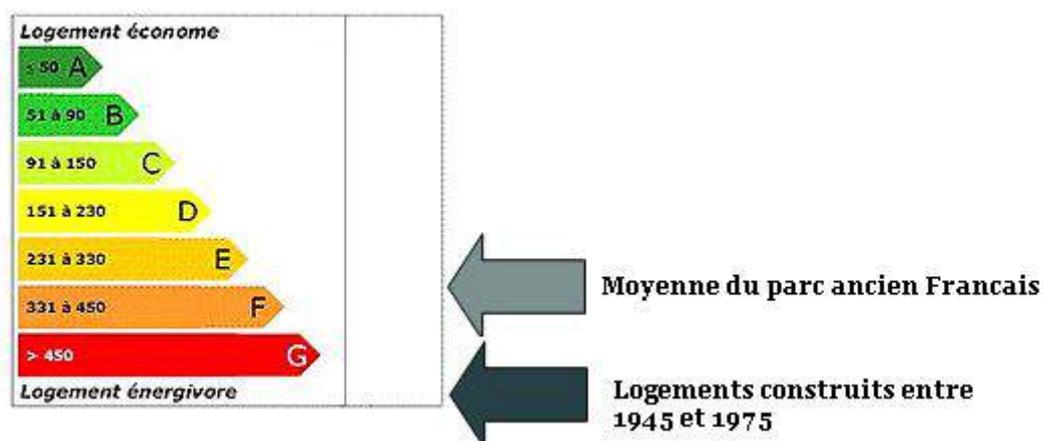


Figure 65 : picbleu.fr, NEGE, 2016.

Pour le territoire de l'Ouest Vosgien:

- 6 communes n'ont aucun logement construit entre 1945 et 1970,
- 45 communes ont une part de logements construits entre 1945 – 1970 comprise entre 1% et 10 %,
- 11 communes ont une part de logements construits entre 1945 – 1970 comprise entre 10 % et 20 %,
- 5 communes ont une part de logements construits entre 1945 – 1970 comprise entre 20 % et 30 %,

- Trois communes ont une part plus importante de leurs logements construits entre 1945 et 1970 : Morelmaison (36,4 %) et Villouxel (34,1 %) et Liffol-le-Grand (32,5).

Toutes les communes du territoire intercommunal de l'Ouest Vosgien ont au minimum 30% de logements construits avant 1970 au sein de leur parc de logements respectifs. Pour certaines cette part dépasse les 70% et peut atteindre dans certains cas 90% comme Domrémy-la-Pucelle ou encore Tranqueville-Graux.

Les deux anciennes Communautés de Communes (la CCBN et la CCPC) étaient engagées depuis des années dans l'amélioration de l'habitat. Ainsi les deux territoires ont mis en place plusieurs opérations.

Pour l'ancienne CCBN, les différentes opérations réalisées permettent de s'apercevoir que la quasi-totalité du territoire intercommunal a bénéficié d'opérations d'incitation à la réhabilitation :

- **L'OPAH « centre ville de Neufchâteau »** de 1983 à 1985. Elle a permis la réhabilitation de 45 logements locatifs (dont 35 vacants) et 10 logements de propriétaires occupants.
- **L'OPAH « Centres anciens de Neufchâteau, Rouceux, Noncourt (ces deux dernières sont deux communes qui ont fusionné avec Neufchâteau) et Liffol-le-Grand »** de 1993 à 1995 suivie d'un PIG en 1996. Les réhabilitations ont concernées 228 logements locatifs (dont 86 vacants) et 31 logements de propriétaires occupants.
- **L'OPAH « Entrées de ville de Neufchâteau »** de 1997 à 1999. Le périmètre portait sur 922 logements dont 34 vacants (3.7%). Au total, 130 logements locatifs (dont 81 vacants) ont été réhabilités ainsi que 46 logements de propriétaires occupants.
- **L'OPAH « SIVU Habitat »** de 1998 à 2001 qui regroupait 19 communes dont 10 de l'ancienne CCPN (toutes les communes rurales hormis Moncel-sur-Vair). Dans l'ensemble des communes, 65 logements locatifs (dont 38 logements vacants) ainsi que 260 logements occupés par leur propriétaire ont bénéficiés de subventions.
- Dans les années 2000, le dynamisme de la réhabilitation s'est poursuivi. Entre 2002 et 2004, 23 dossiers en moyenne (de propriétaires occupants), ont été financés par an. L'aide moyenne observée est de l'ordre de 2 300 euros, soit une subvention proche du plafond. Des

propriétaires de quasiment toutes les communes de l'ancienne CCBN ont bénéficié de ces subventions.

- Parallèlement, entre 2002 et 2004 des dossiers ont également été déposés par les propriétaires bailleurs dans le cadre de la réhabilitation. En moyenne 27 logements dont 20 vacants ont été subventionnés par an. La subvention moyenne pour des logements situés en majorité à Neufchâteau est de l'ordre de 4600 euros. Quelques rares logements ont été conventionnés mais la plupart des propriétaires ont préféré recevoir une subvention moindre et continuer à pratiquer des loyers libres.
- **L'OPAH de 2007 à 2010** regroupait 13 communes du territoire de l'ancienne CCBN. Il a globalement atteint ses objectifs en ce qui concerne l'enveloppe financière consommée des propriétaires occupants.

L'ancienne CCPC s'était également engagée depuis sa création en 1995 à mener des actions relatives à l'amélioration de l'habitat favorisant la qualité de vie des habitants sur son territoire :

- **Pour intensifier sa politique de valorisation de ses espaces** bâtis et en réponse à une demande importante recensée auprès des habitants, l'ancienne Communauté de Communes a mené 4 **opérations de ravalement de façade**, en partenariat avec le Conseil Général des Vosges. Au total, 337 façades ont été financées par le biais du programme. Avec l'intégration de 7 nouvelles communes dans son périmètre, le Pays de Châtenois avait souhaité relancer une opération « façade » qui a débuté en mai 2013. Le nombre de dossiers pour cette opération a été fixé à 30. L'aide publique est de 30 % du montant des dépenses plafonnée à 1 000 euros par immeuble (750 euros de la Communauté de Communes du pays de Châtenois + 250 euros de la commune). L'opération a été renouvelée également sur le budget de 2015 avec 20 nouveaux dossiers.
- **L'ancienne CCPC a également participé financièrement au programme « Habiter Mieux »**. Il s'agit d'un programme de lutte contre la précarité énergétique des logements qui vise à subventionner les travaux permettant à des propriétaires (sous certaines conditions : être propriétaire occupant, logement construit il y a plus de 15 ans et condition de ressources) de bénéficier d'aides financières intéressantes de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la CCPC ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour réaliser des travaux de

rénovation thermique afin d'obtenir un gain énergétique de 25 % minimum (isolation des combles et toiture, isolation des murs, des planchers, changement de système de chauffage, remplacement des fenêtres). L'aide financière versée par la CCPC est de 500 euros par dossier. Au total 49 dossiers ont été aidés dont 30 jugés « très modestes » et 19 jugés « modestes ».

L'action d'incitation à la réhabilitation et la campagne de ravalement de façades se sont poursuivies entre 2012 et 2017.

De plus, il y a également un programme de valorisation du patrimoine qui a été mis en place. La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien souhaite redonner au Site Patrimonial Remarquable de Neufchâteau sa vitalité et sa qualité architecturale en accompagnant financièrement les porteurs de projets dans la réhabilitation de leur immeuble. En parallèle, des aides sont également mises en place pour les ravalements de façades sur l'ensemble du territoire communautaire. Ces aides sont cumulables avec celles du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) pour les propriétaires occupants et avec celles du dispositif de l'Anah en faveur des propriétaires bailleurs.

Pour la réhabilitation des logements et l'amélioration de la performance énergétique des logements, il existe d'autres outils que les OPAH. En effet les Programmes d'intérêt Général (PIG) répondent également à ces objectifs.

Le territoire est couvert par un **PIG qui est prolongé jusqu'en décembre 2017**. Le PIG « précarité énergétique » a permis d'apporter gratuitement plusieurs aides : des subventions majorées pour la réalisation de travaux ainsi qu'un service de conseils techniques et financiers. Il a permis un financement des projets de réhabilitation avec des taux de subvention minimum de 40% pouvant même atteindre 100% du montant des travaux dans certains cas. Le Programme d'Intérêt Général a donc offert la possibilité aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement technique gratuit et de solliciter des aides publiques pour :

- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé,
- Améliorer le confort thermique des logements et réduire ainsi les consommations et les factures énergétiques,
- Favoriser l'autonomie de la personne par l'adaptation et l'accessibilité du logement.

Ce programme a bénéficié uniquement aux propriétaires occupants répondant à des conditions de ressources établies par l'Agence nationale de l'Habitat qui a distingué deux catégories de foyers : modestes et très modestes.

Pour donner un ordre d'idée, le dispositif PIG Habitat de l'ancienne Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, après 3 années de mise en œuvre, plus de 700 ménages ont été rencontrés, 440 projets ont été étudiés et 165 financés pour un montant de travaux générés de 2,821 millions dont 1,638 million d'euros subventionné tous financeurs confondus. Les travaux ont été réalisés pour l'essentiel par des entreprises artisanales locales.

5. Le parc de logements potentiellement indigne

L'habitat indigne est défini dans la loi MOLLE du 25 mars 2009 ainsi : « constituent un habitat indigne les locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

**

6. Ancienneté d'occupation des logements : la fidélité des ménages



Figure 66 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

La population intercommunale est relativement « sédentaire », fixement implantée sur son territoire. D'après les données ci-dessus, **61,9 % des ménages sont installés sur le territoire depuis 10 ans ou plus**. Cela représente deux habitants sur trois. Cette proportion est supérieure de 6 points à la moyenne départementale (55,7%).

Depuis le milieu des années 2000, le nombre d'implantations de nouveaux ménages sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien présente une intensité moins marquée (38,1% soit - 6 points par rapport à la moyenne départementale). Parmi ces ménages, 24 % sont venus s'installer sur le territoire depuis moins de quatre ans.

Le renouvellement de la population est donc assez faible, indicateur clé d'un cadre de vie agréable et d'un territoire attractif.

ANCIENNETÉ D'AMÉNAGEMENT DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE EN 2013 DE LA COOV

					Entre 10 et 19 ans	Entre 20 et 29 ans	Depuis 30 ans ou plus
Aouze	ans	Entre 2 et 4 ans	4	60	14	14	32
Aroffe	2	4	7	28	7	4	17
Attignéville	15	9	14	77	23	16	38
Autigny-la-Tour	0	12	19	45	10	7	28
Autreville	8	18	15	30	8	9	12
Avranville	1	4	3	25	5	4	15
Balléville	3	8	5	32	7	15	9
Barville	3	10	3	28	7	4	17
Bazoilles-sur-Meuse	23	35	47	162	46	27	90
Brechainville	1	6	3	16	5	5	6
Certilleux	5	7	9	78	22	7	49
Châtenois	95	131	123	388	119	91	178
Chermisey	1	3	9	30	11	8	11
Circourt-sur-Mouzon	7	11	10	54	12	11	31
Clérey-la-Côte	1	3	2	14	3	3	8
Courcelles-sous-Châtenois	3	4	6	24	9	3	12
Coussey	25	49	63	169	47	31	91
Darney-aux-Chênes	1	2	3	18	8	2	9
Dolaincourt	5	3	4	20	6	5	9

Dommartin-sur-Vraie	14	7	10	62	24	8	30
Domrémy-la-Pucelle	2	5	3	40	11	8	21
Frebécourt	18	15	16	88	30	31	27
Fréville	5	7	8	39	10	7	22
Gironcourt-sur-Vraie	37	53	57	262	69	39	154
Grand	9	10	23	146	37	30	80
Greux	5	4	13	47	16	11	20
Harchéchamp	3	9	8	23	9	5	9
Harmonville	8	12	19	47	19	9	20
Houéville	2	3	2	11	4	3	4
Jainvillotte	1	7	9	21	6	7	8
Jubainville	4	3	5	24	6	3	15
La Neuveville-sous-Châtenois	11	24	16	105	33	18	54
Landaville	6	11	8	101	29	18	54
Lemmecourt	0	0	0	13	3	6	3
Liffol-le-Grand	72	124	112	682	170	133	380
Liffol-le-Petit	9	20	11	93	24	19	50
Longchamp-sous-Châtenois	1	5	10	23	6	9	8
Maconcourt	1	4	6	26	8	3	15
Martigny-les-Gerbonvaux	1	10	10	30	8	5	17
Maxey-sur-Meuse	11	12	13	69	26	18	26
Ménil-en-Xaintois	11	15	7	44	10	8	26
Midrevaux	3	13	16	57	11	11	35
Moncel-sur-Vair	2	8	5	69	22	18	29
Mont-lès-Neufchâteau	18	30	16	55	12	15	27
Morelmaison	3	10	11	53	14	9	30
Neufchâteau	474	645	475	1690	538	392	760
Ollainville	3	4	3	20	7	3	10
Pargny-sous-Mureau	7	12	17	47	13	6	28
Pleuvezain	2	8	6	15	4	0	11
Pompierre	10	12	13	66	13	12	41
Punerot	3	10	12	44	17	9	18
Rainville	3	13	15	82	22	16	43
Rebeuville	14	15	12	81	23	17	40
Removille	10	10	9	58	14	13	31
Rollainville	8	11	11	96	27	21	48
Rouvres-la-Chétive	12	28	29	120	38	29	53

Ruppes	2	11	9	35	7	10	18
Saint-Menge	0	11	8	36	12	3	21
Saint-Paul	8	7	11	28	10	7	11
Sartes	0	3	6	36	9	6	21
Seraumont	7	2	0	12	5	3	4
Sionne	9	5	10	38	5	14	19
Soncourt	1	3	2	18	2	2	14
Soulosse-sous-Saint-Élophé	22	45	45	140	28	40	72
Tilleux	0	5	6	26	2	7	17
Trampot	0	3	3	42	9	7	25
Tranqueville-Graux	5	6	4	24	7	4	12
Villouxel	2	4	5	32	6	7	19
Viocourt	4	6	13	46	17	10	20
Vouxe y	7	10	6	44	19	10	15

Tableau 38 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

7. Le parc social du territoire

a. Le parc social au sein du territoire

Le parc social locatif est uniquement composé de logements de l'OPAC des Vosges (Vosgelis). Les logements sociaux situés sur la commune de Liffol-le-Petit (faisant partie du département de Haute-Marne) appartiennent à un autre bailleur.

Selon l'Enquête sur le Parc Locatif Social, en 2015, le territoire de l'Ouest Vosgien compte **1590 logements sociaux, soit 12,9 %** (soit un point de plus que le département qui dénombre 11,8 % de logements sociaux en 2015).

Aucune commune n'est soumise, de par son niveau démographique et son appartenance géographique, aux obligations de logements sociaux liées à la loi SRU. **Néanmoins il convient de maintenir une offre de logements sociaux adaptée à la demande pour les ménages qui y sont éligibles mais aussi pour favoriser le parcours résidentiel.**

Le tableau suivant indique les communes qui comptent, au sein de leur parc immobilier, des logements sociaux. Le parc social est réparti sur 12 communes (soit 17% des communes de la CCOV). Tandis que certaines communes telles

que Mont-lès-Neufchâteau ou encore Plevezain ont très peu de logements sociaux (respectivement de 1 logement et 2 logements), d'autres absorbent une grande partie du parc social.

La majorité des logements sociaux se situe au sein de la commune de Neufchâteau (1004 logements, soit un peu plus de 2 000 personnes résidant dans ces logements). Dans une moindre mesure, Châtenois et Liffol-le-Grand comptent un certain nombre de logements sociaux (243 logements pour Châtenois et 201 pour Liffol-le-Grand).

LE PARC SOCIAL DES COMMUNES DE LA CCOV

Communes	Nombre de logements 01/01/2015	Part en % de LS	OPH
Bazoilles-sur-Meuse	27	8,9	VOSGES
Châtenois	243	28,7	VOSGES
Coussey	28	8	VOSGES
Gironcourt-sur-Vraine	35	7,9	VOSGES
Grand	26	9,8	VOSGES
Landaville	6	4,1	VOSGES
Liffol-le-Grand	201	17	VOSGES
Liffol-le-Petit	13	7,8	HAUTE MARNE
Mont-lès-Neufchâteau	1	0,8	VOSGES
Neufchâteau	1004	25,8	VOSGES
Plevezain	2	5,7	VOSGES
Rebeuville	4	3	VOSGES
CCOV	1590	12,9	

Tableau 39 : VOSGELIS & DDT88, NEGE, 2016.

	FINANCEMENTS									
	HLMO	PLA-I	PLUS	éco prêt	PALULOS	PAM	PLA	PLATS	PLUS+	PSR/PLR
Liffol-le-Petit	8		5							
Bazoilles-sur-Meuse	8				12		7			
Coussey	18		4				6			
Grand	18				2		6			
Landaville					6					
Liffol-le-Grand	36			41	120	20				
Mont-lès-Neufchâteau							1			
Neufchâteau	199	14	10	227	370	35	58	11	18	105
Rebeuville							4			
Châtenois			27	36	160	20				
Gironcourt-sur-Vraine				30			5			
Pleuvezain					4					
CCOV	287	14	46	334	674	75	87	11	18	105

Tableau 40 : VOSGELIS & DDT88, NEGE, 2016.

Liste des acronymes du tableau : HLMO : habitation à loyer modéré ordinaire, PLA-I. : prêt locatif aidé d'intégration, PLUS : prêt locatif à usage social, - PALULOS : prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PAM : Prêt à la réhabilitation, PLA : prêt locatif aidé, PLATS : prêt locatif aidé très social, PLUS +, PLR : programme à loyer réduit - PSR : programme social de relogement

Les données renseignées par le bailleur social et la DDT des Vosges donnent des indications sur le type de financement des logements du parc social privé.

Généralement Le logement locatif social bénéficie de trois grands types de financements publics liés à la production, à la construction ou à l'achat de logements sociaux :

- Les subventions de l'Etat,
- Les prêts bonifiés de la Caisse des dépôts et consignations,
- Les aides fiscales qui se décomposent en : exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs publics et semi-publics, TVA à 5,5 % sur la construction et avantages fiscaux pour les bailleurs privés.

Les prêts de la Caisse des dépôts sont programmés selon le type de logement social souhaité. Plus les plafonds de ressources des locataires à l'entrée dans le logement et le plafond de loyer pratiqué est bas, plus le prêt est bas. Il existe actuellement 5 types de prêts :

- Le PLUS (Prêt locatif à usage social) permet de créer du logement accessible à plus de 60 % de la population française.
- Le PLA-I (Prêt locatif aidé d'insertion) a pour objectif d'aider à la création de logements accessibles aux ménages ayant des ressources inférieures.
- La PALULOS, prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, a vocation à permettre l'amélioration des logements aux propriétaires de logements sociaux conventionnés.
- Le PLS (Prêt locatif social) est octroyé pour la production de logements destinés à des ménages aux revenus supérieurs à ceux des plafonds du PLUS.
- Le PLI (prêt locatif intermédiaire) peut également être alloué à un producteur de logement social pour créer du logement accessible, qui n'ouvre pas droit à l'APL. Ce prêt est indexé sur le taux du Livret d'épargne populaire (LEP).

L'éco-prêt et le PALULOS sont les types de financements les plus représentés. L'éco-prêt concerne 334 logements et le PALULOS 674 logements.

L'éco-prêt, destiné aux bailleurs sociaux, permet de financer la rénovation énergétique des logements sociaux.

Le PALULOS est une subvention de l'état destinée également à l'amélioration des logements locatifs sociaux permettant ainsi la réhabilitation de ces logements.

La majorité des logements sociaux du parc immobilier de la CCOV a donc été concerné par un programme de réhabilitation.

b. Période de construction des logements sociaux : un parc ancien mais qui est progressivement réhabilité

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA CCOV

	Construits avant 1950	Construits de 1950 à 1969	Construits de 1970 à 1989	Construits de 1990 à 1999	Construits de 2000 à 2009	Construits depuis 2010
Bazoilles-sur-Meuse		12	14	1		
Châtenois		60	156		16	11
Coussey			24		4	
Gironcourt-sur-Vraine		30		5		
Grand		12	14			
Landaville			6			
Liffol-le-Grand		146	54			
Liffol-le-Petit			13			
Mont-lès-Neufchâteau				1		
Neufchâteau		401	488	47	2	43
Ollainville			1			
Pleuvezain		2				
Rebeuville			4			
CCOV	0	663	774	54	22	54
	0%	42,3%	49,3%	3,4%	1,4%	3,4%

Tableau 41 : VOSGELIS & DDT88, NEGE, 2016.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COOV

- Construits avant 1950
- Construits de 1950 à 1969
- Construits de 1970 à 1989
- Construits de 1990 à 1999
- Construits de 2000 à 2009
- Construits depuis 2010

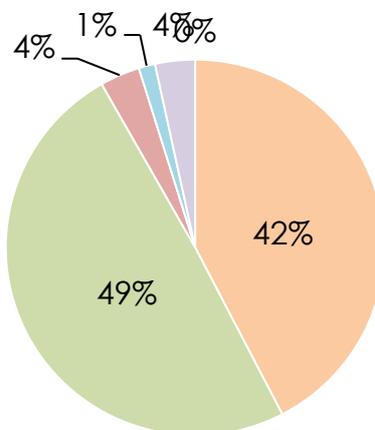


Figure 67 : VOSGELIS & DDT88, NEGE, 2016.

Les données ci-dessus indiquent que les logements sociaux de la CCOV sont plutôt anciens. En effet, **près de 45 % des logements ont été construits avant 1979**. Au total, **81,6 % des logements ont été construits avant 1990**. La part des logements sociaux construits depuis le début des années 2000 est assez faible, **4,8 %**.

Toutefois, si le parc social de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien peut être considéré comme ancien, le bailleur social Vosgelis a souligné le fait qu'il était plutôt en bon état (pour une grande partie) du point de vue de la consommation énergétique. Vosgelis a mené des opérations de réhabilitation sur son parc immobilier. Les 2/3 des logements du parc ont déjà été réhabilités (isolation par l'extérieur etc.).

Ainsi, **70 % du parc total a été réhabilité**, permettant une réduction de la consommation énergétique de près de 40 %. Les efforts de réhabilitation du parc se poursuivent.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX : ÉCHELLES DE COMPARAISON

	Construits avant 1950	Construits de 1950 à 1969	Construits de 1970 à 1989	Construits de 1990 à 1999	Construits de 2000 à 2009	Construits depuis 2010
CC du Pays de Mirecourt	0,0	51,8	42,5	4,0	1,8	0
Département des Vosges	1,2	33,7	48,8	7,2	5,1	4,0

Tableau 42 : VOSGELIS & DDT88, NEGE, 2016.

A titre de comparaison, la moitié des logements sociaux de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt a été construite avant 1970. A l'échelle départementale, cette part est plus faible (33,7 % des logements sociaux ont été construits avant 1970).

Il convient de prendre en compte les dernières lois liées au développement durable et notamment les obligations liées à la loi du 3 août 2009 sur les bâtiments existants de logements sociaux. Ainsi la consommation annuelle de ces logements devra être ramenée à moins de 150 kWh/m² (étiquette énergétique C). **L'amélioration du parc de logements existants est également primordiale dans un contexte de développement de logements neufs. Il faut en effet veiller à éviter que les logements neufs vident les logements les plus anciens tout en continuant d'accompagner la dynamique de construction de logements neufs.**

Depuis 2008, tous les logements sociaux de la CCOV ont fait l'objet d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Ce DPE permet de renseigner sur la performance énergétique d'un logement, ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Le contenu et les modalités d'établissement du DPE sont réglementés. Le DPE décrit le bâtiment ou le logement (surface, orientation, murs, fenêtres, matériaux, etc), ainsi que ses équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement et de ventilation. Il indique, suivant les cas, soit la quantité d'énergie effectivement consommée (sur la base de factures), soit la consommation d'énergie estimée pour une utilisation standardisée du bâtiment ou du logement. La lecture du DPE est facilitée par deux étiquettes à 7 classes de A à G (A correspondant à la meilleure performance, G à la plus mauvaise) :

- l'étiquette énergie pour connaître la consommation d'énergie primaire,
- l'étiquette climat pour connaître la quantité de gaz à effet de serre émise.

La performance énergétique du parc social privé de la CCOV est la suivante :

- 19,4 % des logements sont classés de A à C (dont 2 classés A à Châtenois),
- 67,8 % des logements sont classés de D à E,
- 12,7 % des logements sont classés de F à G.

Dans l'ensemble, le parc immobilier social est relativement ancien mais les opérations de réhabilitations lui ont permis de tendre vers des meilleures performances énergétiques.

c. Typologie du parc social : des logements adaptés aux besoins et à la demande

	Typologie de logements	
	Collectif	Individuel
Bazoilles-sur-Meuse	12	15
Châtenois	220	23
Coussey		28
Gironcourt-sur-Vraine		35
Grand		26
Landaville		6
Liffol-le-Grand	139	61
Liffol-le-Petit		13
Mont-lès-Neufchâteau		1
Neufchâteau	926	55
Ollainville		1
Pleuvezain		2
Rebeuville	4	

Tableau 43 : VOSGELIS & DDT88, NEGE, 2016.

CARACTÉRISTIQUES DU PARC SOCIAL (INDIVIDUEL ET COLLECTIF)

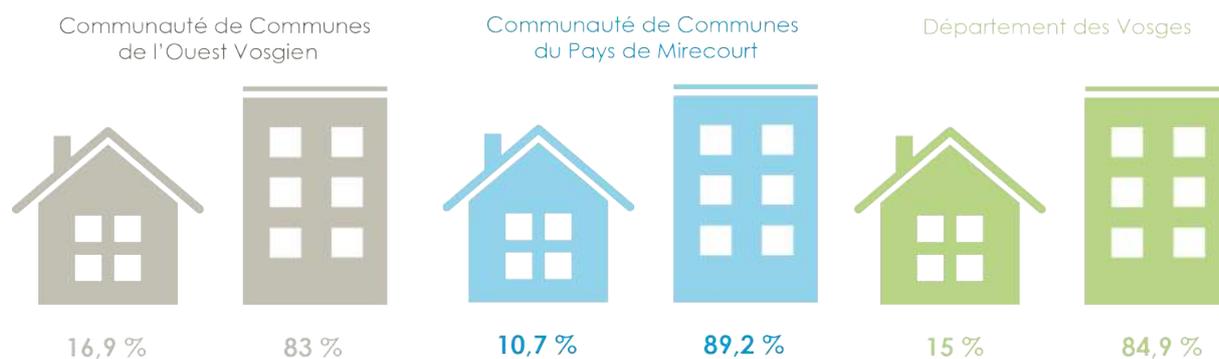


Figure 68 : DDT88, NEGE, 2016.

Le parc social de la CCOV **est majoritairement composé de logements collectifs (83% en 2016)**. L'habitat social individuel représente **16,9%**. A titre comparatif, le parc social de la CCOV est similaire à celui des Vosges.

Les logements sociaux collectifs se trouvent au sein de 5 communes : Neufchâteau (936 logements), Châtenois (220 logements), Liffol-le-Grand (139 logements) et dans une moindre mesure Bazoilles-sur-Meuse (12 logements) et Rebeuville (4 logements).

LES LOGEMENTS SOCIAUX SELON LE NOMBRE DE PIÈCES

	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et plus
Bazoilles-sur-Meuse		2	4	18	3	
Châtenois	17	47	97	72	10	
Coussey				28		
Gironcourt-sur-Vraine		3	12	17	3	
Grand			6	18	2	
Landaville			1	4	1	
Liffol-le-Grand		28	82	76	14	
Liffol-le-Petit		1	2	4	6	
Mont-lès-Neufchâteau			1			
Neufchâteau	63	130	407	334	47	
Ollainville					1	
Pleuvezain				2		
Rebeuville	1	2	1			

Tableau 44 : VOSGELIS & DDT88, NEGE, 2016.

D'après les données précédentes, **42,2 % des logements sociaux sont des logements constitués de 4 à 5 pièces** (dont l'essentiel est des T4). Il n'y a aucun logement composé de 6 pièces ou plus. Les T3 représentent également une part non négligeable : **39,1 %**.

Le parc social compte également des petits logements (**1 à 2 pièces qui représentent 18,8 % du parc**).

Les logements sociaux individuels sont essentiellement composés de 4 pièces et sont de différents types (mitoyenneté, pavillon etc.).

La surface habitable des logements (en m²) varie de 17 à 20 m² pour les plus petits logements à environ 100m² pour les plus grands.

LOGEMENTS SOCIAUX SELON LE NOMBRE DE PIÈCES EN 2016 Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



Figure 69 : VOSGELIS & DDT88, NEGE, 2016.

Vosgelis mène une politique de redéploiement (plutôt que de construction) de son parc afin de s'adapter aux besoins actuels de la population (afin de répondre au parcours résidentiel. Ainsi, des T4/T5 sont transformés en T3 par le biais de l'abattement d'une cloison etc.) avec un ajustement du loyer.

type de logement	Nombre de demandes de logement en attente CCOV 31/12/2015		Nombre de logements attribués CCOV en 2015	
	En nombre	En %	En nombre	En %
Chambre	0	0,0	0	0,0
T1	31	13,6	23	10,6

T2	67	29,4	37	17,1
T3	79	34,6	76	35,2
T4	49	21,5	69	31,9
T5	2	0,9	11	5,1
T6 et plus	0	0,0	0	0,0

Tableau 45 : demande-logement-social.gouv.fr, NEGE, 2016.

Le nombre de demandes de logement social en attente au 31 décembre 2015 est relativement bien réparti même s'il se concentre principalement sur des T2, T3 et T4.

d. Un parc apprécié dont la vacance est quasiment inexistante, souvent en meilleur état que le parc banal du territoire

Le parc social a très peu de vacance. En effet, **98,5 % du parc est occupé** en 2016. Les logements vacants sont assez ponctuels. Les logements sociaux de Vosgelis sont appréciés pour leur qualité technique. En effet, au sein du parc banal, il y a un grand nombre de logements qui sont en très mauvais état.

Aux qualités techniques s'ajoute également le fait que Vosgelis offre des services de proximité particulièrement appréciés permettant ainsi une certaine fidélisation des locataires. Par exemple il y les services suivants : agent de groupement, point de connexion, développement de services à la personne etc. En milieu rural ces services sont d'autant plus appréciés que la population vieillit et doit faire face à des problématiques comme l'isolement ou encore la mobilité.

C'est pourquoi le taux de rotation⁶ des logements sociaux est le suivant :

- 2014 : 16,6 %,
- 2015 : 14,1 %,
- 2016 : 12,7 % (parmi eux, il y a 17% de rotation interne dû au parcours résidentiel).

Parmi les locataires qui ont quitté le parc social pour aller vivre au sein d'un logement dans le parc privé, il y en a certains qui reviennent un voire deux ans après au sein du parc locatif social. L'état du parc et le niveau des loyers lui confèrent une forte attractivité.

⁶ Le taux de rotation est le rapport entre le nombre de départs et le nombre d'entrants.

e. Programme de démolition et objectifs de construction

Sur l'ensemble du département, il y a un programme de démolition (700 logements environ, soit 150 par an). Toutefois sur le territoire de la CCOV il n'y a pas de projet de démolition identifié. Les opérations de démolition ont déjà été réalisées dans le passé. Cependant il y a tout de même deux démolitions prévues à Liffol-le-Grand. La démolition des deux bâtiments représente 8 logements.

Par ailleurs, il n'y a pas d'objectifs de construction de logements sociaux au sein de la CCOV.

f. Profil des occupants et des demandeurs : Politique de redéploiement afin de s'adapter aux besoins des ménages du territoire

Le profil des demandeurs est similaire à celui des occupants. Souvent, il s'agit **de ménages composés en moyenne de deux personnes. Les personnes seules ou les familles monoparentales représentent également une part importante des demandeurs.** A l'échelle du département des Vosges, les personnes seules représentent 53 % des demandeurs et les couples sans enfant représentent environ 15 % de la demande.

Il y a de plus en plus de séniors chez les demandeurs mais aussi chez les occupants (ce qui correspond au vieillissement constaté de la population).

30% de la demande est interne (c'est-à-dire qu'il s'agit de locataires en place qui désirent un logement mieux adapté à ses besoins). Le reste de la demande est extérieur au parc social. Toutefois, parmi les demandeurs, certains font des demandes très ciblées (localisation, pavillon type T4 etc.). Ne pouvant répondre à cette demande le bailleur est contraint de rechercher des potentiels locataires pour maintenir un taux d'occupation satisfaisant du parc. En milieu rural la demande la plus formulée est celle du logement pavillonnaire locatif.

g. Quel impact de la vente de logements sociaux ?

La vente est une obligation de l'Etat aux bailleurs dans le cadre des conventions d'utilité sociale mise en œuvre au 30 juin 2010 afin de financer la construction de logements neufs. Les six principales Entreprises Sociales pour l'Habitat de France se sont ainsi engagées à vendre 1% de leur parc tous les ans.

Sur la totalité du parc immobilier de Vosgelis (sur l'ensemble du département des Vosges), 10 % du parc est en vente. La réglementation précise que la vente est d'abord dédiée au locataire en place. Ce dernier a deux mois pour se décider. Passé ce délai, la vente est ouverte à l'extérieur à condition que le logement soit une résidence principale. Une vente est estimée à environ 53 000 euros.

Sur le territoire de la CCOV, il y a peu de logements en vente.

7. Le marché immobilier

1. Les prix de l'immobilier

Les prix de l'immobilier présentés ci-dessous sont ceux de la chambre des notaires actualisés au 1er juin 2010 par les références des agences immobilières sur le site « *meilleurs agents.com* », courtier en agences immobilières. Les moyennes indiquées ici sont à prendre avec précaution car elles dépendent du nombre d'annonces publiées. Elles permettent cependant de situer le marché immobilier des communes du territoire de l'Ouest Vosgien par rapport à celui des territoires voisins et à celui du département.

Il est cependant difficile d'estimer le prix moyen au m² des maisons, le prix de ces dernières dépendant également de la surface du terrain vendu (ici non connu).

Dans l'ensemble, les prix immobiliers sont peu élevés dans l'Ouest Vosgien comme l'indique la carte ci-dessous.

PRIX MOYEN AU M² AU 01.02.2017

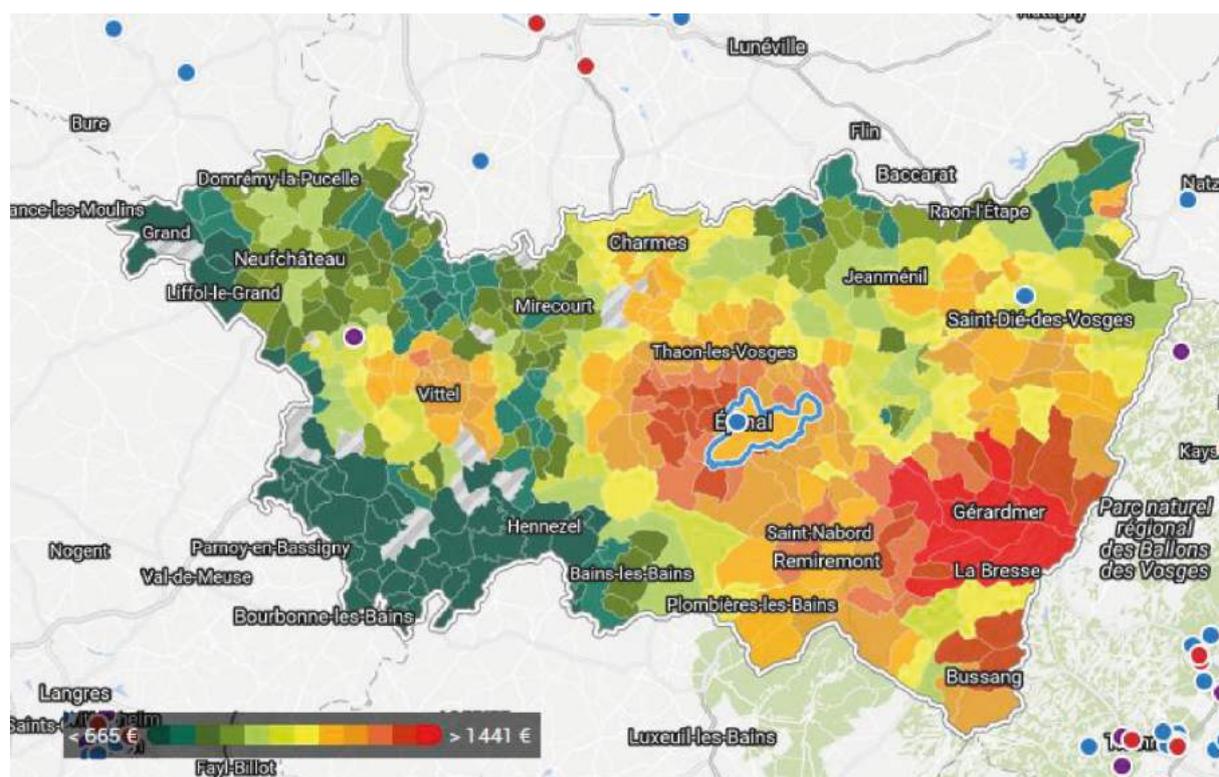


Figure 70 : meilleursagents.com, NEGE, 2016.

DÉTAIL DES PRIX MOYENS AU M² POUR UNE MAISONS PAR COMMUNE AU 01.02.2017

Commune	Prix m ² moyen maison
Aouze	719 €
Aroffe	786 €
Attignéville	754 €
Autigny-la-Tour	822 €
Autreville	964 €
Avranville	696 €
Balléville	811 €

Commune	Prix m ² moyen maison
Liffol-le-Petit	557 €
Longchamp-sous-Châtenois	884 €
Maconcourt	742 €
Martigny-les-Gerbonvaux	869 €
Maxey-sur-Meuse	861 €
Ménil-en-Xaintois	681 €
Midrevaux	734 €

Barville	842 €
Bazoilles-sur-Meuse	836 €
Brechainville	499 €
Certilleux	859 €
Châtenois	827 €
chermisey	794 €
Circourt-sur-Mouzon	860 €
Clérey-la-Côte	847 €
Courcelles-sous-Châtenois	904 €
Coussey	883 €
Darney-aux-Chênes	859 €
Dolaincourt	827 €
Dommartin-sur-Vraine	715 €
Domrémy-la-Pucelle	868 €
Frebécourt	881 €
Fréville	830 €
Gironcourt-sur-Vraine	635 €
Grand	563 €
Greux	820 €
Harchéchamp	776 €
Harmonville	840 €
Houéville	781 €
Jainvillotte	810 €
Jubainville	854 €
La Neuveville-sous-Châtenois	823 €
Landaville	816 €

Moncel-sur-Vair	857 €
Mont-lès-Neufchâteau	833 €
Morelmaison	704 €
Neufchâteau	897 €
Ollainville	885 €
Pargny-sous-Mureau	609 €
Pleuvezain	821 €
Pompierre	806 €
Punerot	901 €
Rainville	788 €
Rebeuville	891 €
Removille	795 €
Rollainville	889 €
Rouvres-la-Chétive	829 €
Ruppes	888 €
Saint-Menge	754 €
Saint-Paul	749 €
Sartes	673 €
Seraumont	850 €
Sionne	847 €
Soncourt	773 €
Soulosse-sous-Saint-Élophé	880 €
Tilleux	797 €
Trampot	560 €
Tranqueville-Graux	780 €
Villouxel	532 €

Lemmecourt	-
Liffol-le-Grand	577 €

Viocourt	839 €
Vouxey	790 €

Tableau 46 : meilleursagents.com, NEGE, 2016.

Les communes où le prix moyen au m² d'une maison est le plus élevé sont :

- Autreville : 964 €
- Courcelles-sous-Châtenois : 904 €
- Punerot : 901 €

Les communes où le prix moyen au m² d'une maison est le plus bas sont :

- Brechainville : 499 €
- Villouxel : 532 €
- Liffol-le-Petit : 557 €
- Trampot : 560 €
- Grand : 563 €
- Liffol-le-Grand : 577 €

Le prix moyen au m² pour une maison pour l'ensemble du territoire de la CCOV est d'environ 790 €.

L'Indicateur de Tension Immobilière (ITI) élaboré par Meilleursagents.com vise à mesurer le rapport de force entre l'offre et la demande. Cet indice constitue une clé de lecture qui sert à comprendre et anticiper les évolutions des prix de l'immobilier. L'ITI est calculé en divisant le nombre total d'acheteurs actifs par le nombre total de vendeurs actifs.

L'interprétation de l'ITI est la suivante :

- Un ITI supérieur à 3 (3 fois plus d'acheteurs actifs que de vendeurs actifs) indique une tendance à la hausse des prix immobiliers
- Un ITI compris entre 2 et 3 indique une tendance à la stabilité des prix immobiliers
- Un ITI inférieur à 2 indique une tendance à la baisse des prix immobiliers

L'ITI sur le territoire est d'environ 0,4 acheteurs actifs pour un bien en vente.

Les prix immobiliers ont donc tendance à baisser.

Les données issues du site « meilleurs agents.com » indiquent la variation des prix depuis un an (correspondant ainsi à l'ITI). Le marché immobilier local a baissé (indice d'évolution des prix - 2,30%), ce qui correspond également à la

tendance départementale. Le coût moyen d'achat d'une maison est donc peu élevé sur le territoire. Par rapport à d'autres communes situées dans le département des Vosges et dans le département de Meurthe-et-Moselle, les prix sont inférieurs sur le territoire de la CCOV. Toutefois, le prix moyen au m² des maisons à Mirecourt est globalement similaire à celui pratiqué au sein de plusieurs communes du territoire intercommunal.

PRIX MOYEN AU M² D'UNE MAISON : ÉCHELLES DE COMPARAISON AU 01.02.2017

	Prix m ² moyen maison
Colombey-les-Belles	992
Épinal	1207
Mirecourt	857
Toul	1284
Vittel	1198

Tableau 47 : meilleursagents.com, NEGE, 2016.

Le marché des terrains à bâtir (terrains viabilisés) indique également des prix au m² assez bas. Parmi les annonces qui ont pu être recensées, un échantillon a pu être établi. Les prix moyens au m² varient entre 10 et 30 euros.

Les réponses aux questionnaires font état d'une demande existante pour des terrains à bâtir pour certaines communes : Ménil-en-Xaintois, Pleuvezain, Gironcourt-sur-Vraine, Aouze, Rollainville.

ESTIMATION DES PRIX DES TERRAINS A BATIR AU 01.02.2017

Estimation des prix des terrains à bâtir	Surface en m ²	Prix	Prix moyen/m ²	Viabilisé
Rollainville	878 m ²	19 316	22	oui
Châtenois	868 m ²	25 650	30	oui
Gironcourt-sur-Vraine	1 893 m ²	18 000	10	oui
Liffol-le-Grand	1 029 m ²	17 493	17	oui

Tableau 48 : terrain-construction.com & les-terrains.com, NEGE, 2016.

2. Les niveaux de loyers

LES PRIX DE L'IMMOBILIER A LA LOCATION –LOYER MENSUEL/M² EN EUROS AU 01.02.2017

Les prix de l'immobilier à la location - loyer mensuel moyen/m ² en euros	studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces et plus	Tous type de bien
Neufchâteau	10,7	7,4	5,9	4,9	5,7
Châtenois	10,7	5,6	6,3	5,2	5,7
Liffol-le-Grand	10,7	6,9	6,5	5,8	5,8
Mirecourt	8	6,6	6,1	5,3	5,8
Épinal	10,4	8,4	7,1	6	7
Vittel	10,6	8,4	6,6	6,1	6,5
Colombey-les-Belles	13,2	9,9	6,9	5,8	6
Toul	9,6	8,1	7,2	5,8	6,6

Tableau 49 : meilleursagents.com, NEGE, 2016.

Les niveaux de loyers des communes de Neufchâteau, Châtenois et Liffol-le-Grand sont inférieurs à ceux des communes d'Épinal, Vittel, Colombey-les-Belles et Toul. En revanche, les niveaux de loyers des petits logements (type studio) sont assez élevés par rapport aux communes de référence. Cette spécificité s'explique en grande partie par la faiblesse d'offre de petits logements.

3. Quelle accessibilité des ménages au parc de logement ?

SIMULATION D'INVESTISSEMENT POUR UNE MAISON DE 100M² A NEUFCHATEAU

Prix moyens	89 700 €
Frais de notaire (7,5 %)	6 727 €
Divers (frais d'emménagement, peinture etc)	1 000 €
Total achat	97 427 €
Apport initial (frais de notaire)	6 727 €
Taux d'intérêt (avec assurance)	1,80%
Durée de remboursement	20 ans
Remboursement mensuel	486 €

Tableau 50 : NEGE, 2016.

Le revenu médian par unité de consommation (en euros) pour le bassin de Neufchâteau est de 18 054 euros. Ramené au mois, cela correspond à 1 542 euros (soit une moyenne de 3 084 euros à deux par mois). Le remboursement mensuel correspondrait à 15,7 % des revenus déclaratifs.

Le revenu médian par unité de consommation (en euros) pour le Pays de Châtenois est de 17 760 euros. Ramené au mois, cela correspond à 1 480 euros (soit une moyenne de 2 960 euros à deux par mois). Le remboursement mensuel correspondrait à 16,4 % des revenus déclaratifs.

B. La réponse aux populations à besoins spécifiques

1. Les ménages aux revenus modestes

CONTEXTE LÉGISLATIF

La loi Engagement National pour le Logement et la loi pour le Droit Au Logement Opposable ont rappelé et renforcé les obligations de logement des personnes les plus fragiles, cumulant bien souvent difficultés sociales et financières.

Le territoire de la CCOV se caractérise par l'hétérogénéité sociale de ces habitants. En proportion, il accueille plus de ménages modestes, voire très modestes, que la moyenne du département. Ainsi, en 2013, 43,9% des ménages fiscaux de l'ancienne CCBN étaient non imposables et 44,3% des ménages fiscaux de l'ancienne CCPC étaient non imposables (contre 41,7 % en moyenne pour les Vosges).

Ces ménages en situation de précarité financière, peuvent connaître une amplification de leurs difficultés en cas de situation de « mal logement » (taux d'effort élevé, suroccupation, dépenses énergétiques élevées...).

La poursuite du développement du parc social doit donc se faire sur le territoire à des niveaux de loyers contrôlés, pour ne pas mettre en difficulté cette population précaire. D'autres types d'offres permettent de répondre aux besoins spécifiques de ces ménages. Il s'agit de logements dit « très sociaux » ou de structures d'hébergement.

Actuellement le territoire de la CCOV accueille deux structures d'hébergement à destination des personnes en difficulté :

- Un établissement pour adultes et familles en difficulté à Liffol-le-Grand,
- Un établissement pour adultes en difficulté à Neufchâteau.

2. Le logement des personnes âgées

A l'image du département, la population de la CCOV vieillit, ce qui génère de nouveaux besoins en matière de logements. Il y a un phénomène de transvasement des classes d'âges les plus jeunes vers les classes les plus âgées entre 2007 et 2013.

La population en âge de la retraite représente une part importante de la population : 29,3 % de 60 ans et plus en 2013, soit plus que la moyenne départementale (27,6 %) et régionale (23,9 %).

Leur nombre au sein de la CCOV a progressé depuis 2007, comme dans l'ensemble du département. L'augmentation est plus marquée chez les 60 à 75 ans (15 % en 2007 contre 18 % en 2013) que les 75 ans et plus (9,8 % en 2007 contre 11,4 % en 2013).

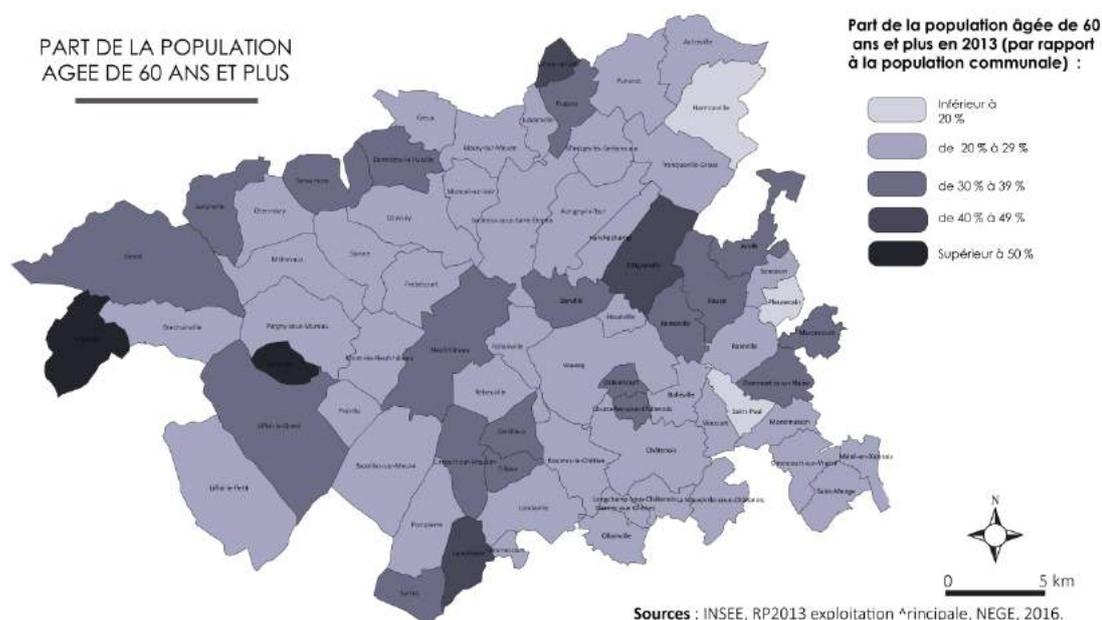


Figure 71 : INSEE, RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

La part des 60 à 74 ans représente 18% (+ 4 points par rapport à 2007) et la part des séniors (75 ans et plus) compte 11,4 % d'individus (9,7 % en 2007). Le nombre de personnes ayant 75 ans ou plus a augmenté de manière plus importante sur le territoire de la CCOV que sur l'ensemble du département vosgien.

De ce fait, les besoins en logement de cette part de la population évoluent en fonction du degré d'autonomie. Le besoin en logement des personnes âgées varie non pas selon leur âge mais plutôt selon leurs capacités à vivre en autonomie ou à entretenir leur logement actuel. Le besoin de l'adaptation de la situation du logement peut en effet s'exprimer bien avant la perte d'autonomie de la personne, lorsque par exemple l'entretien d'une grande propriété devient difficile ou la solitude trop pesante. Dès lors, il convient de ne pas réduire la question du logement des personnes âgées à celle de l'hébergement en maison de retraite. Répondre à leurs besoins c'est également apporter une réponse au parcours résidentiel des ménages qui permet d'apporter un logement à chaque étape de la vie d'un individu.

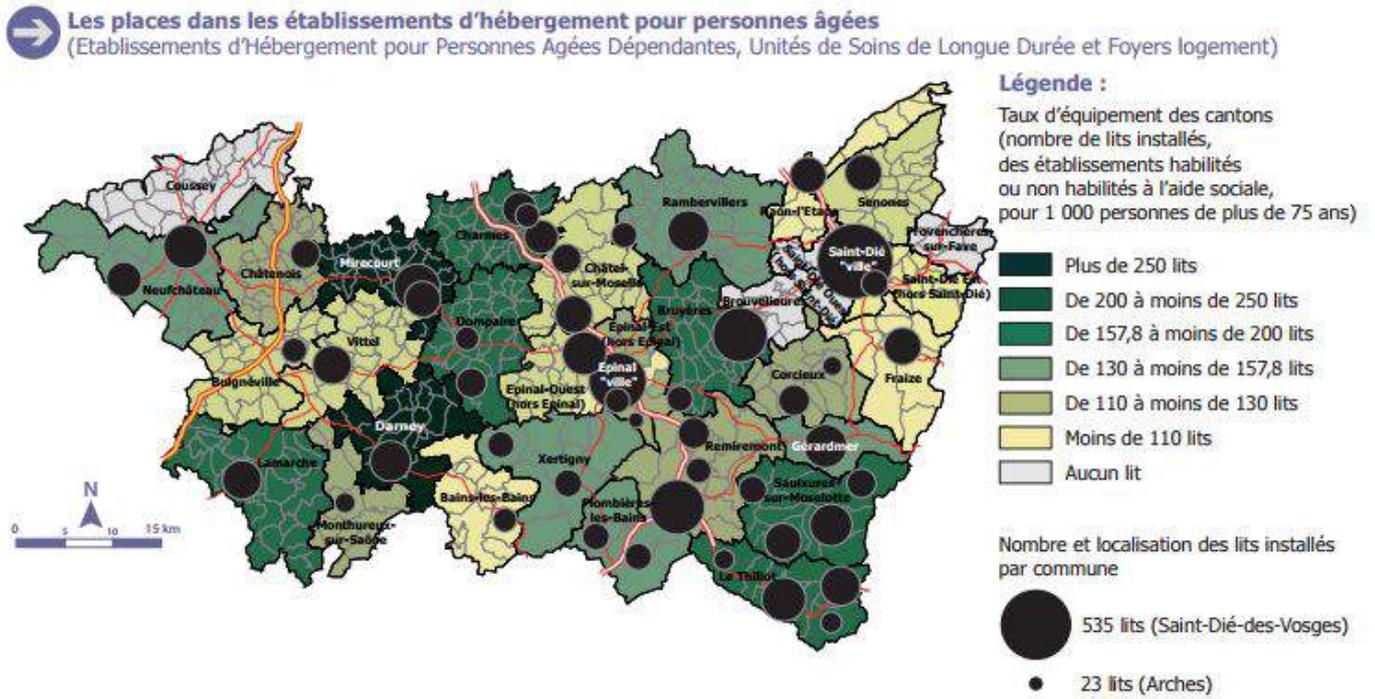
Il y a cinq hébergements à destination des personnes âgées dépendantes pour un total de 418 places (soit 154 places par 1000 habitants de 75 ans ou plus). Cette offre se regroupe essentiellement au sein de trois communes : Dommartin-sur-Vraine, Liffol-le-Grand et Neufchâteau. Le territoire de la CCOV se situe dans la moyenne départementale (157,8 places d'hébergement pour 1 000 personnes de plus de 75 ans). Toutefois, d'autres territoires du département ont une offre d'hébergement plus fournie (Territoire de Mirecourt avec plus de 250 lits pour 1000 personnes de plus de 75 ans ou plus).

LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES : CCOV

Offre d'hébergement à destination des personnes âgées	Maison de retraite	
	Libellé	Nombre de places
Dommartin-sur-Vraine	Maison de retraite Raynald Merlin	83
Liffol-le-Grand	Résidence le Pont du Gue	50
	Maison de retraite Saint Simon	67
Neufchâteau	Maison de retraite du Val de Meuse	150
	Maison de retraite Justine Pernot	68
CCOV	5	418

Tableau 51 : INSEE Base des équipements 2014 & FINES.Santé.gouv.fr, NEGE, 2016.

LES PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DANS LES VOSGES EN 2013



- **157,8** places d'hébergement pour 1 000 personnes de plus de 75 ans au 31 décembre 2011, l'un des taux les plus élevés au niveau national
- **4 881** lits installés dans 63 établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) habilités à l'aide sociale
- **502** lits installés dans 9 établissements (EHPAD) non habilités à l'aide sociale
- **558** lits installés dans 13 foyers logement non habilités à l'aide sociale

Figure 72 : Conseil Départemental des Vosges, Les Vosges en Chiffres, 02.2013, NEGE, 2016.

Malgré un taux d'équipement plutôt satisfaisant, les hébergements pour personnes âgées du territoire de l'Ouest Vosgien sont destinés aux personnes dépendantes. Il n'y a pas de logements/foyers intermédiaires pour les personnes qui sont encore autonomes.

La réflexion sur le logement des aînés devient un enjeu social dans les politiques d'aménagement. Force est de constater que nous vivons plus longtemps et la question du parcours de vie se pose de plus en plus. Le seuil d'entrée dans la dépendance recule, il faut donc apporter en matière d'habitat et de services les réponses en fonction de leur autonomie tout en maintenant le lien social et en leur assurant une sécurité.

Ces structures intermédiaires sont intéressantes. Elles permettent à chaque locataire de disposer d'un logement à meubler, souvent équipé d'un sanitaire et d'un coin cuisine. Certains services, comme la restauration ou l'animation, sont mis à la disposition des locataires qui le souhaitent. Cette formule permet à chaque personne de garder un espace privatif tout en lui offrant la possibilité de bénéficier de services et d'activités en commun. Ce

type de structure a une place réelle dans le dispositif d'accueil des personnes âgées car il présente les avantages suivants :

- Combiner accessibilité financière,
- Vie à domicile,
- Rupture de l'isolement (qui peut être assez important en milieu rural).

Plusieurs expérimentations, projets ou réflexions émergent sur le territoire national afin de proposer une offre de logements intermédiaires qui aille dans ce sens.

Les personnes âgées expriment généralement le besoin de rester chez eux lorsqu'ils sont encore autonomes, au sein de leur logement mais celui-ci peut ne plus être adapté (logement trop grand par exemple). C'est pourquoi il faut apporter une réponse à cette population qui est de plus en plus représentée au sein du territoire de l'Ouest Vosgien.

Pour pallier ces difficultés, une des réponses pourrait être la réalisation de logements adaptés, de type T2-T3, afin que la personne puisse accueillir sa famille, ce qui permettrait de répondre à une partie de la demande. Par ailleurs, les réponses au questionnaire font état d'un besoin en logements locatifs sur certaines communes. En effet, il existe une demande qui émane des plus de 60 ans pour des logements locatifs.

Ces besoins soulèvent la question du maintien à domicile. Les évolutions législatives, et notamment la loi Handicap du 5 février 2005, favorisent la politique de maintien à domicile des personnes dépendantes. En effet, selon cette loi :

- Les bâtiments d'habitation collectifs neufs doivent être accessibles et permettre une adaptation ultérieure plus facile des logements aux personnes handicapées. Des exigences proches s'imposent également aux maisons individuelles neuves.
- Les bâtiments d'habitation collectifs existants doivent être rendus totalement accessibles en cas de réhabilitation importante. Les bailleurs sociaux et privés ont donc l'obligation de favoriser le développement d'un parc accessible et adaptable. L'ensemble des nouveaux logements respecte la loi de janvier 2005 qui impose des normes d'adaptation et d'accessibilité. La question du logement des personnes âgées fait désormais partie prenante des réflexions des bailleurs sociaux, notamment quant au développement de produits innovants.

Le maintien à domicile est généralement favorisé par l'existence de services de proximité et d'aides à domicile. Le territoire dispose de ce type de service :

- Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (Châtenois et Neufchâteau),
- L'adhésion à l'ADMR, service d'aide aux personnes âgées (aide à domicile en milieu rural (par exemple : Coussey, Liffol-le-Grand ou encore Neuchâteau),
- Mise en place d'aide à domicile, portage de repas en association avec la maison de retraite de Dommartin-sur-Vraine.

Le tissu associatif joue un rôle important et permet également aux seniors de conserver une activité sociale leur permettant de s'intégrer pleinement dans la société.

L'étude de la DRASS sur la prise en charge de personnes âgées en Lorraine définit le territoire de l'Ouest Vosgien comme une zone surtout marquée par le manque de professionnels de santé. A ce constat s'ajoutent des menaces dues à des départs en retraite programmés de professionnels de santé non forcément remplacés.

L'accroissement du maintien à domicile, voire même du logement intermédiaire, devra donc nécessairement s'accompagner du maintien et même d'une augmentation de services et de professionnels de santé. Au-delà des services d'accompagnement, la question du maintien à domicile pose celle de l'accessibilité et de l'adaptation intérieure du logement occupé.

Cet enjeu doit faire partie intégrante des réflexions pour les besoins des seniors. Les personnes à mobilité réduite risquent d'être plus nombreuses dans les années à venir. En effet, aux handicaps moteurs pouvant toucher toutes les tranches d'âge, viendra s'ajouter celui résultant du vieillissement d'une part de plus en plus conséquente de la population.

Le schéma départemental des Vosges Handicap et Dépendance tout au long des âges de la vie fait état de l'importance du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans de bonnes conditions et du manque de maillons intermédiaires entre le maintien à domicile de la personne et l'accueil en établissement.

3. Le logement des jeunes

a. Les jeunes, une population qui peut rencontrer des difficultés à s'installer sur le territoire

La question des jeunes couvre un large échantillon : jeune en décohabitation, jeune actif, couple accédant à son premier bien immobilier, étudiants etc. Ces individus sont davantage concernés par la mobilité résidentielle liée au cycle de la vie. Généralement ce spectre correspond à la tranche d'âge des 15 à 29 ans. Les jeunes qui peuvent rencontrer des difficultés pour se loger sont :

- Les étudiants présents sur le territoire (lycée professionnel, BTS, IFSI, stagiaires),
- Des jeunes défavorisés et/ou peu solvables (les loyers des petits logements élevés, des charges élevées, la multiplication des garanties demandées etc.),
- Les jeunes actifs.

Le territoire accueille proportionnellement moins de 15-29 ans (15,2%) que la région Grand Est (18,2 %), et cette situation a tendance à se renforcer puisque le poids et le nombre de jeunes de cette tranche d'âge ont diminué entre 2007 et 2013. En 2013, la catégorie des 15-29 ans est la moins représentée dans la population après les 75 ans et plus.

STRUCTURE DE LA POPULATION DE LA CCOV PAR AGE

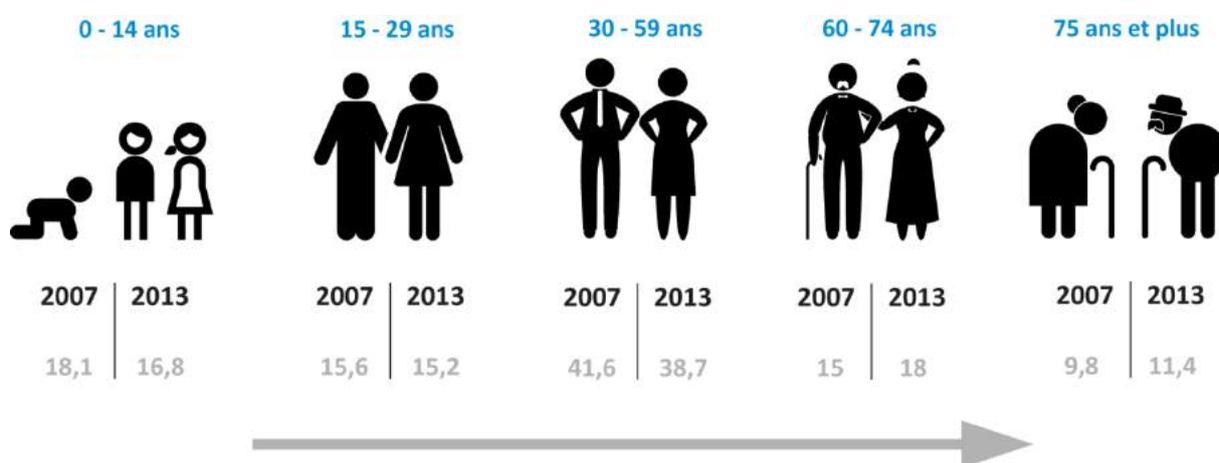


Figure 73 : INSEE RP2007 et RP2013 exploitations principales, NEGE, 2016.

Le faible nombre de 15-29 ans s'explique structurellement. En effet, le territoire dispose d'un seul lycée d'enseignement général, le lycée Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, où plusieurs des diplômes proposés au lycée sont par ailleurs orientés vers les métiers du bois et de l'ameublement : certificats d'aptitude professionnelle « arts du bois, option sculpteur ornementaliste », « ébéniste », « menuisier en sièges », « tapissier-tapisserie d'ameublement en sièges » et baccalauréat professionnel « artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement ».

La cité scolaire Pierre et Marie Curie propose également des formations en BTS. Il y a également la présence d'un institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants à Neufchâteau.

Il existe un centre de formation à Liffol-le-Grand : AFPIA Est-Nord. Ce centre de formation forme apprentis et salariés aux métiers de l'ameublement, de l'agencement et de la décoration.

Par ailleurs, le territoire de l'Ouest Vosgien ne dispose pas de structures d'enseignement supérieur. De ce fait, des jeunes quittent le territoire afin de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur au sein des agglomérations qui concentrent une offre pouvant répondre à leurs besoins (Nancy par exemple). Une fois partis du territoire, les jeunes ne reviennent pas forcément car ils ne trouvent pas sur le territoire un emploi pouvant répondre à leur niveau de qualification.

Ces éléments structurels expliquent que le poids de la population des 15-29 ans est assez faible et continue de baisser.

b. Qui sont les jeunes du territoire de l'Ouest Vosgien : photographie

2013		DÉMOGRAPHIE							
		Population des 15-29 ans		15 - 17 ans		18 - 24 ans		25 - 29 ans	
		en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
CCOV :		3621	15,2	844	23,3	1612	44,5	1165	32,2

SCOLAIRE							
Population des 15-29 ans scolarisés		15 - 17 ans scolarisés		18 - 24 ans scolarisés		25 - 29 ans scolarisés	
en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
1395	38,5	796	57,0	557	39,9	41	2,9

COMPOSITION								
Population des 15-24 ans	15 -19 vivant seuls		20 - 24 vivant seuls		15 -19 vivant en couple		20 - 24 vivant en couple	
en nombre	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
2455	50	2,0	208	8,5	35	1,4	356	14,5

Tableau 52 : INSEE, RP2013 exploitation principale, NEGE, 2016.

Les 15 à 29 ans représentent 15,2 % de la population de la CCOV. Parmi eux, la part des 18/24 ans est la plus importante : 44,5 % (dont la plupart sont scolarisés). La présence du centre de formation de Liffol-le-Grand, de formations BTS ou encore de l'institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants contribuent à alimenter cette catégorie.

Beaucoup de jeunes vivent au sein du domicile familial de leurs parents. En revanche d'après les données ci-dessus, 10,5% des 15 à 24 ans vivent seuls et 15,9% des 15 à 24 ans vivent en couple. Ces jeunes ont des besoins spécifiques liés à leurs parcours résidentiels. Leurs moyens financiers et leurs situations professionnelles peuvent limiter les choix de logements sur le territoire.

c. Quelle réponse aux jeunes au sein du territoire de l'Ouest Vosgien ?

Leur entrée dans la vie active ou dans la vie étudiante est une étape importante qui se traduit en général par une recherche de logement autonome qui peut être de différents types :

- Hébergement en structure dédié (résidence étudiante, foyer de jeunes travailleurs...),
- Logement en location dans le parc banal (public ou privé) en général vers de petits logements
- Pour les plus âgés et les plus autonomes la recherche d'une première accession à la propriété.

La phase d'insertion dans la vie professionnelle est de plus en plus longue. Elle est marquée par le fractionnement et l'instabilité de l'emploi qui peuvent se traduire par une alternance des phases d'emploi et de formation mais également une mobilité résidentielle forte. Ces évolutions concernent les jeunes mais également une certaine catégorie d'actifs et génèrent un besoin de logement temporaire auquel le parc banal n'apporte pas toujours une réponse. Ce cycle fait partie du parcours résidentiel d'un individu.

Ces jeunes peuvent rencontrer des difficultés à se loger dans le parc banal du fait du déficit de logements locatifs et de petits logements. En effet, avec des revenus limités, ces jeunes ont souvent recours au parc locatif du fait d'un faible apport personnel ne leur donnant pas les moyens d'accéder à la propriété.

Les résultats du questionnaire envoyé aux élus de la CCOV nous révèlent que pour un certain nombre de communes, il existe une demande pour du logement locatif (parc privé et social). Cette demande varie d'une commune à l'autre (de faible à très élevée).

Des communes ont indiqué que la demande provient notamment des individus qui ont entre 20 et 30 ans, voir même jusque 40 ans. En effet, les familles monoparentales par exemple, pour des raisons financières, peuvent exprimer le besoin d'un logement plus petit en locatif.

Pour les jeunes étudiants, il n'existe aucune offre dédiée, hormis l'internat de la cité scolaire, l'internat du CFA de Liffol-le-Grand ou quelques logements HLM. Pour se loger, ils peuvent être soit chez leur parent ou alors ils résident au sein du parc existant dans des petits logements. Or, le territoire se caractérise par un double déficit : un déficit de petits logements et un déficit de logements locatifs.

Les pistes de réflexion :

- Des hébergements type résidence universitaire sur Neufchâteau pourraient être une réponse aux jeunes étudiants du territoire,
- Des logements locatifs type T2-T3 pour des jeunes actifs.

3. Les besoins des personnes handicapées

Les besoins des populations handicapées sont difficiles à connaître. Ils sont avant tout liés à la nature du handicap des personnes concernées. Il y a deux types de réponses aux besoins en logement des personnes handicapées :

- Le parc banal adapté : La loi, sur les logements neufs et l'accessibilité des immeubles, les aides de l'ANAH ou la Prestation de Compensation du Handicap favorisent l'adaptation des logements au handicap. Il est cependant très difficile de connaître l'impact et le nombre de logement adapté sur un territoire dans le parc privé ou public.
- Les structures d'hébergement dédiées : Au sein de la CCOV, l'offre est essentiellement concentrée au sein de Neufchâteau et Châtenois dans une moindre mesure.

CONTEXTE LEGISLATIF

La loi du 11 février 2005 reconnaît l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Pilier essentiel de la loi, l'accessibilité doit répondre à toutes les situations de handicap et s'impose tout particulièrement au cadre de vie le plus quotidien, celui du logement. Depuis le 1er janvier 2007, les textes d'application de cette loi ont ainsi rendu obligatoires des règles de construction et des prescriptions techniques qui imposent l'accessibilité des logements neufs mais aussi celle des logements existants dans lesquels sont réalisées des travaux.

Neufchâteau

- Une structure d'hébergement pour enfants handicapés
- SESSAD Neufchâteau : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
- Des services pour adultes handicapés
- Foyer d'hébergement « RAPADI » : Réseau d'Accompagnement Public pour Adultes Déficients Intellectuels de la Plaine des Vosges
- IMT : Institut Médico-Educatif (IME) de Neufchâteau

Châtenois

- Un service à domicile ou ambulatoire pour les enfants handicapés
- Foyer d'accueil spécialisé Le Château : structure d'hébergement pour les adultes handicapés

4. Les gens du voyage

CONTEXTE LÉGISLATIF

D'après Les lois n° 90-449 du 31 mai 1990 et n° 2000-614 du 5 juillet 2000, ainsi que l'article L 121-1- 2° de la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, le Schéma départemental de l'accueil des gens du voyage 2011-2016 arrêté le 17 février 2011

Ce schéma propose pour le territoire l'installation progressive des équipements nécessaires à l'accueil des gens du voyage. La Ville de Neufchâteau a ouvert en avril 2012 une aire d'accueil des gens du voyage de 24 places au « Caravansérail », sur la route de Nancy.

Analyse de la consommation des espaces au cours des dix dernières années

Sources législatives

Conformément aux attentes de l'**article 151-4 du code de l'urbanisme**, le rapport de présentation « [...] analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques [...] ».

Sources des données utilisées

L'analyse de la consommation des espaces au cours des dix dernières années sur le territoire de l'Ouest Vosgien a été faite à partir de plusieurs sources de données :

- Les fichiers **Majic**. Les fichiers fonciers sont des données issues de l'application MAJIC de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cette base de données renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires.
- Les données **INSEE**,

A. Occupation du sol du territoire de l'Ouest Vosgien : les espaces naturels, agricoles et forestiers

Globalement, en France, **la superficie totale d'espaces naturels, agricoles et forestiers se restreint**. L'Etat, conscient de cet enjeu, désire un urbanisme mieux maîtrisé et plus respectueux de l'environnement. Limiter l'étalement urbain est donc devenu primordial pour le territoire national afin de préserver

96,2 % du territoire
couvert par les espaces
naturels, agricoles et boisés

les espaces naturels, forestiers et agricoles.

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est couvert à 96,2 % (soit 67 813 ha) d'espaces naturels, agricoles et boisés.

Les espaces naturels concernent essentiellement les zones de jachères, de friches, de landes, ou de jeunes peuplements forestiers. Les espaces agricoles regroupent les cultures, les vergers et les vignes. Dans le détail, le territoire est couvert à :

- 51,1 % d'espaces agricoles,
- 4 % d'espaces naturels,
- 41,1% d'espaces boisés,
- 0,1 % d'espaces couverts par l'eau,
- 3,8 % de surfaces artificialisées,

Entre 1999 et 2014, pour la CCOV, 137,06 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été artificialisés par l'habitat (surface parcellaire totale). Cette augmentation correspond à la mise sur le marché de 906 nouveaux logements.

Les surfaces artificialisées sont concentrées sur environ 3,8 % du territoire. Toutefois, toutes les communes n'ont pas le même profil. Tandis que certaines ont un rythme de construction soutenu, d'autres ont vu leur surface bâtie peu augmenter entre 1999 et 2014. L'artificialisation des sols sur le territoire de la CCOV est surtout liée à l'habitat.

La carte suivante illustre le caractère rural et préservé du territoire intercommunal avec une prédominance des surfaces agricoles et boisées.

OCCUPATION DU SOL DE LA CCOV

Source : Données MAJIC 2, 2014

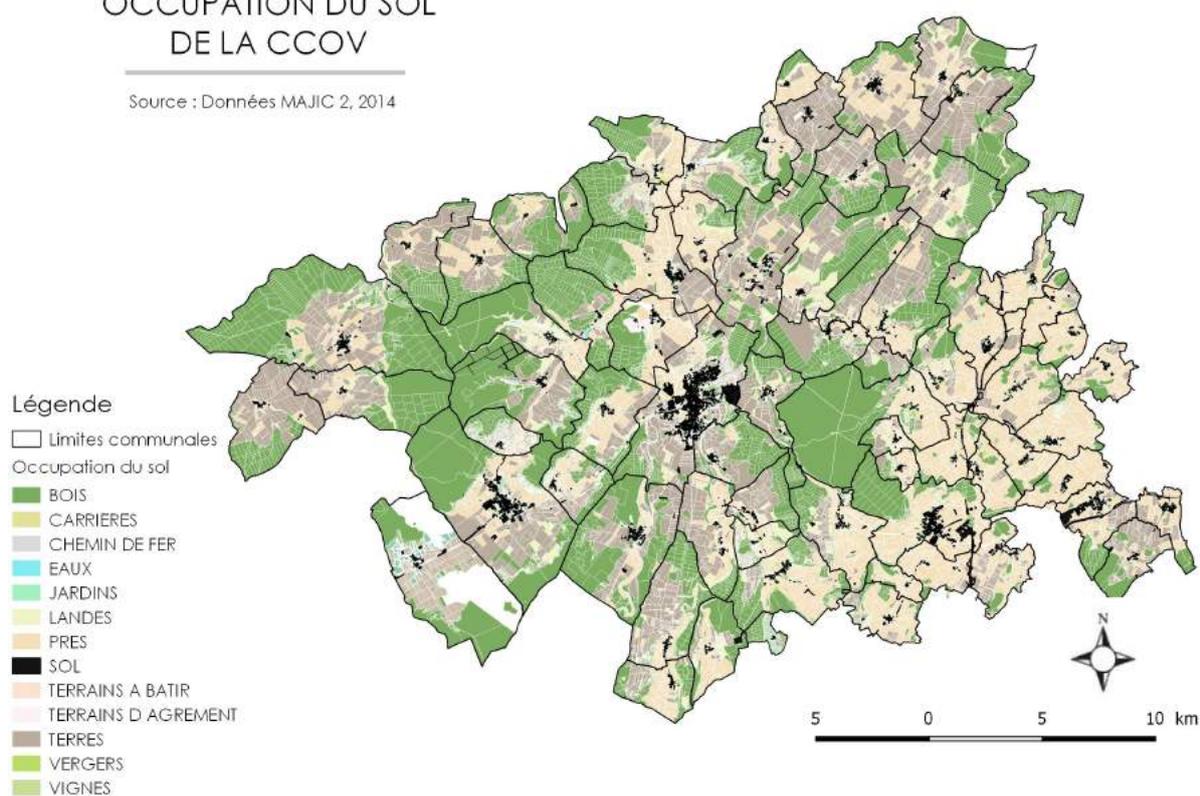


Figure 74 : Données MAJIC 2, NEGE, 2017.

OCCUPATION DU SOL PAR COMMUNE EN 2014

Communes	Surface sol	Surface agricole	Surface boisée	surface naturelle	Surface eau
	%	%	%	%	%
Aouze	5,6	71,8	21,5	0,9	0,2
Aroffe	3,3	55,6	36,3	4,6	0,2
Atignéville	2,4	57,5	37,3	2,8	0,0
Autigny-la-Tour	1,7	45,8	38,3	14,1	0,0
Autreville	1,2	59,1	33,1	6,6	0,0
Avranville	0,7	55,2	37,4	6,8	0,0
Balléville	6,5	76,2	16,7	0,3	0,3
Barville	1,7	40,2	54,7	3,4	0,1
Bazoilles-sur-Meuse	4,5	37,8	57,1	0,6	0,0
Brechainville	0,4	42,4	52,7	4,4	0,0
Certilleux	4,5	43,0	39,8	12,7	0,0
Châtenois	8,6	51,5	39,2	0,5	0,2
Chermisey	2,1	59,0	35,2	3,8	0,0
Circourt-sur-Mouzon	3,6	69,7	17,5	9,2	0,0

Clérey-la-Côte	2,5	66,2	24,3	7,0	0,0
Courcelles-sous-Châtenois	3,8	67,2	24,9	3,8	0,4
Coussey	4,6	54,0	39,2	2,0	0,2
Darney-aux-Chênes	3,5	66,2	28,9	1,0	0,5
Dolaincourt	2,4	68,6	22,5	6,5	0,0
Dommartin-sur-Vraine	3,8	85,8	9,3	0,3	0,8
Domrémy-la-Pucelle	1,9	26,8	68,3	2,7	0,2
Fréville	2,5	54,8	36,3	6,3	0,0
Frebécourt	9,4	51,9	36,5	2,0	0,1
Gironcourt-sur-Vraine	12,7	64,0	22,1	0,8	0,5
Grand	1,1	28,8	67,9	2,1	0,0
Greux	2,6	48,4	41,6	7,5	0,0
Harchéchamp	1,6	37,7	54,2	6,6	0,0
Harmonville	2,9	51,2	43,0	2,9	0,1
Houéville	0,9	44,7	47,4	6,9	0,1
Jainvillotte	3,1	44,1	46,2	6,5	0,0
Jubainville	1,8	65,6	30,1	2,5	0,0
Landaville	2,7	54,0	41,3	1,9	0,1
Lemmecourt	2,5	41,3	54,0	2,1	0,0
Liffol-le-Grand	5,0	39,8	51,1	4,0	0,1
Liffol-le-Petit	1,7	45,7	52,4	0,1	0,0
Longchamp-sous-Châtenois	4,2	88,5	6,8	0,4	0,1
Ménil-en-Xaintois	8,1	75,4	14,9	1,3	0,3
Maconcourt	2,6	78,3	18,8	0,3	0,0
Martigny-les-Gerbonvaux	1,8	59,5	35,5	3,2	0,0
Maxey-sur-Meuse	1,6	39,6	53,3	5,4	0,1
Midrevaux	1,5	23,1	62,7	12,2	0,4
Moncel-sur-Vair	2,8	69,0	16,8	11,4	0,0
Mont-lès-Neufchâteau	2,2	47,7	46,4	3,6	0,0
Morelmaison	5,2	86,6	7,8	0,0	0,4
Neufchâteau	21,9	49,8	25,6	2,7	0,1
La Neuveville-sous-Châtenois	6,0	78,3	14,9	0,5	0,3
Ollainville	3,8	74,8	18,9	2,1	0,4
Pargny-sous-Mureau	1,9	26,2	66,0	5,5	0,3
Pleuvezain	3,0	80,9	15,9	0,0	0,1
Pompierre	1,9	50,7	39,7	7,7	0,0
Punerot	4,1	73,7	20,8	1,3	0,1
Rainville	4,1	78,2	17,4	0,2	0,1
Rebeuville	4,3	41,2	52,6	2,0	0,0

Removille	5,2	64,6	22,9	7,1	0,2
Rollainville	3,5	44,0	46,2	6,3	0,0
Rouvres-la-Chétive	4,2	63,2	26,5	6,1	0,0
Ruppes	4,4	85,0	9,6	0,9	0,1
Saint-Menge	2,8	62,6	32,8	1,7	0,2
Saint-Paul	3,4	84,5	11,3	0,0	0,8
Sartes	2,8	54,1	37,6	5,5	0,0
Seraumont	1,1	35,6	59,5	3,9	0,0
Sionne	1,3	23,5	73,5	0,9	0,8
Soncourt	2,9	91,4	4,8	0,7	0,2
Soulosse-sous-Saint-Élophe	4,6	56,7	34,9	3,8	0,0
Tilleux	2,6	48,5	28,8	20,0	0,0
Trampot	2,2	66,3	28,9	2,5	0,0
Tranqueville-Graux	0,7	47,3	38,5	13,5	0,0
Villouxel	1,1	41,1	52,6	5,1	0,1
Viocourt	4,1	75,4	20,2	0,0	0,3
Vouxey	1,1	21,8	75,6	1,5	0,0

CCOV %	3,8	51,1	41,1	4,0	0,1
CCOV ha	2 657	35 977	28944	2814	79

Tableau 53 : Données MAJIC 2, NEGE, 2017.

Le tableau ci-dessus révèle le caractère rural et préservé du territoire. Les surfaces agricoles sont majoritaires sur le territoire (51,1 %). Des communes ont une surface agricole importante, notamment les communes au Sud-Est, situées au sein de la plaine agricole :

- Saucourt (91,4),
- Saint-Paul (84,5 %),
- Dommartin-sur-Vraine (85,8%),
- ou encore Morelmaison (86,6%).
-

Cette partie du territoire est délimitée par la Côte de Moselle au Nord et à l'ouest. Cette plaine accueille de vastes étendues agricoles légèrement vallonnées par les cours d'eau. Les constructions sont regroupées en « villages lorrains » implantés à proximité de l'eau et entourés de vergers. Des boisements épars contrastent avec les vastes parcelles de prairies et de cultures.

Au Nord-est du territoire, des communes présentent également des superficies agricoles importantes puisqu'elles se situent au sein d'une plaine agricole vallonnée :

- Punerot (73,3 %),
- Ruppes (85 %),
- ou encore Autreville (59 %).

L'ensemble des côtes (Côte de Meuse à l'ouest et Moselle à l'Est) et la vallée du Vair au Nord, structurent le paysage. Les boisements se trouvent sur les hauteurs tandis que la vallée est occupée par des cultures et des pâturages.



Figure 75 : Vue panoramique sur la vallée de la Meuse, INSITU 2016.

En revanche, les communes situées sur la tranche Ouest du territoire présentent des surfaces agricoles moins importantes mais des surfaces boisées plus conséquentes. Elles sont localisées au sein d'un grand plateau boisé et déboisé. Cet espace comporte un vaste espace forestier. La part des surfaces boisées peut dépasser 60% pour certaines communes :

- Pargny-sous-Mureau (66 %),
- Midrevaux (62,7 %),
- Domrémy-la-Pucelle (68,3 %),
- Ou encore Sionne (73,5 %).

Les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire sont plutôt bien préservés. Ces espaces sont importants pour le maintien de la biodiversité. Ils contribuent également à l'identité du territoire.

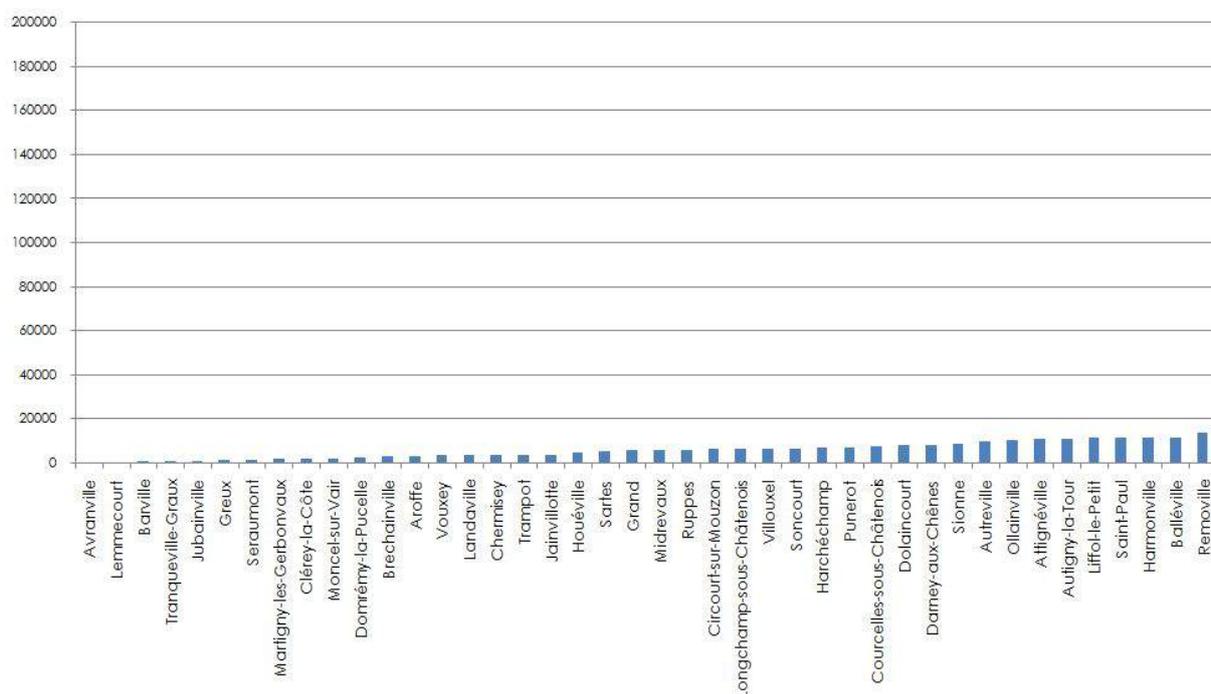
L'étude de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 1999 et 2014 illustre le caractère hétérogène du territoire de l'Ouest Vosgien puisque l'urbanisation s'est faite de manière différenciée entre les communes.

B. Artificialisation des sols entre 1999 et 2014 sur le territoire de l'Ouest Vosgien

1. Artificialisation des sols liée à l'habitat : un rythme de construction différents entre les communes

Au regard des données issues de la base MAJIC 2, il y a une augmentation de la surface artificialisée par l'habitat entre 1999 et 2014. Cette surface artificialisée supplémentaire représente 137 hectares (surface parcellaire) à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. **Cette augmentation correspond à la mise sur le marché de 906 nouveaux logements** (soit 853 maisons et 53 appartements).

ARTIFICIALISATION DES SOLS LIÉE A L'HABITAT PAR COMMUNES ENTRE 1999 ET 2014 (en m²)



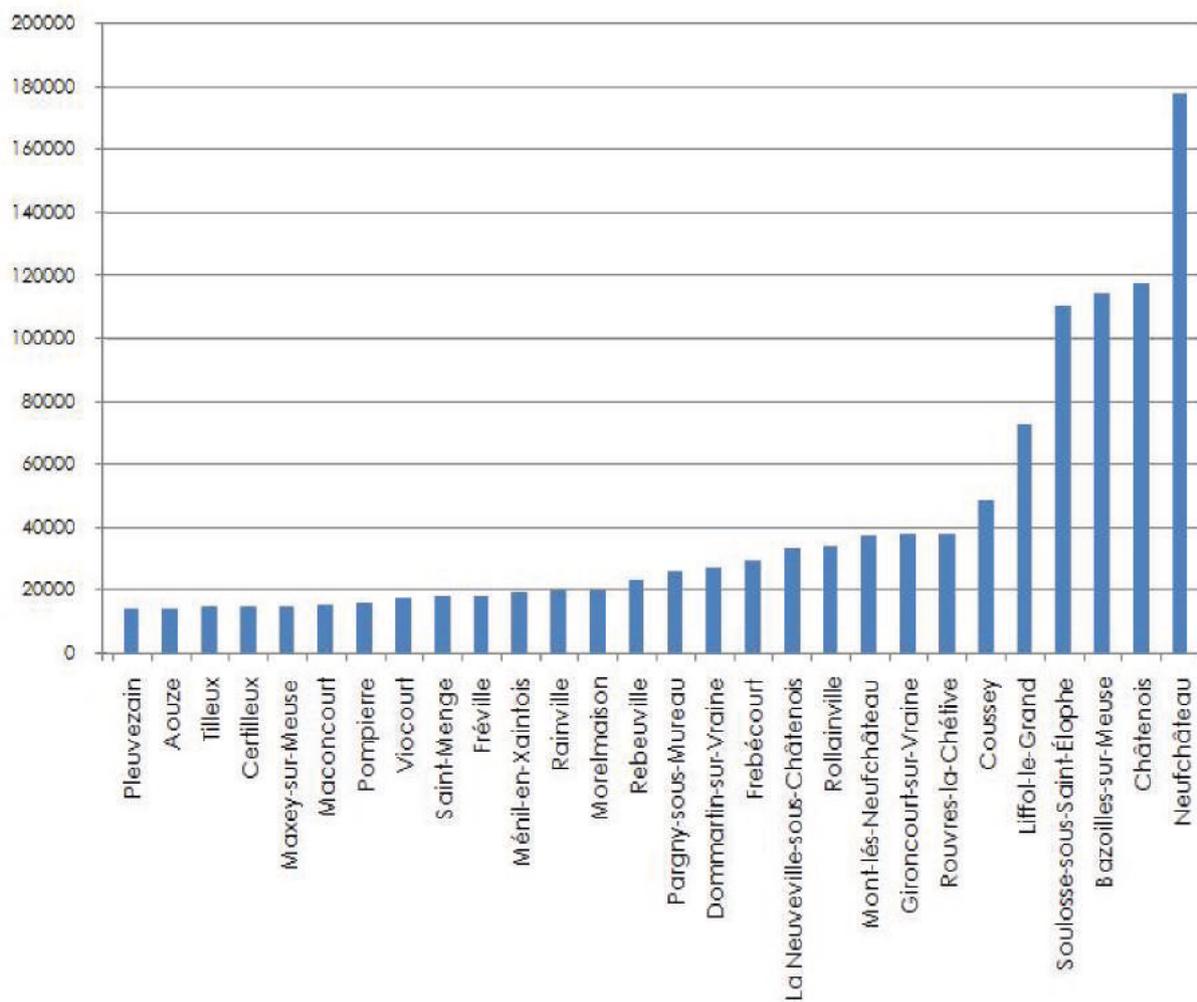


Figure 76 : Données MAJIC 2, NEGE, 2017.

Entre les 70 communes de la CCOV, toutes n'ont pas eu le même rythme de construction sur la période observée, 1999 – 2014. En effet, à partir de la base de données MAJIC 2, trois catégories de communes peuvent être distinguées :

- Celles dont le rythme de construction a été soutenu entre 1999 et 2014,
- Celles dont la consommation des espaces a été moins importante sur la même période,
- Celles dont l'artificialisation des sols a été quasi nulle, voir nulle.

Des communes connaissent une forte pression foncière depuis plusieurs années (Soulosse-Sous-Saint-Élophé par exemple), tandis que d'autres ont des croissances urbaines plus faibles.

Les trois polarités du territoire, Neufchâteau, Châtenois et Liffol-le-Grand, regroupent 30% de la consommation foncière destinée au développement résidentiel.

D'autres communes ont également une consommation foncière significative entre 1999 et 2014 :

- Soulosse-Sous-Saint-Élophé avec 66 nouveaux logements,
- Bazoilles-sur-Meuse avec 45 nouveaux logements,
- Gironcourt-sur-Vraine avec 38 nouveaux logements,
- Ou encore Coussey avec 39 nouveaux logements.

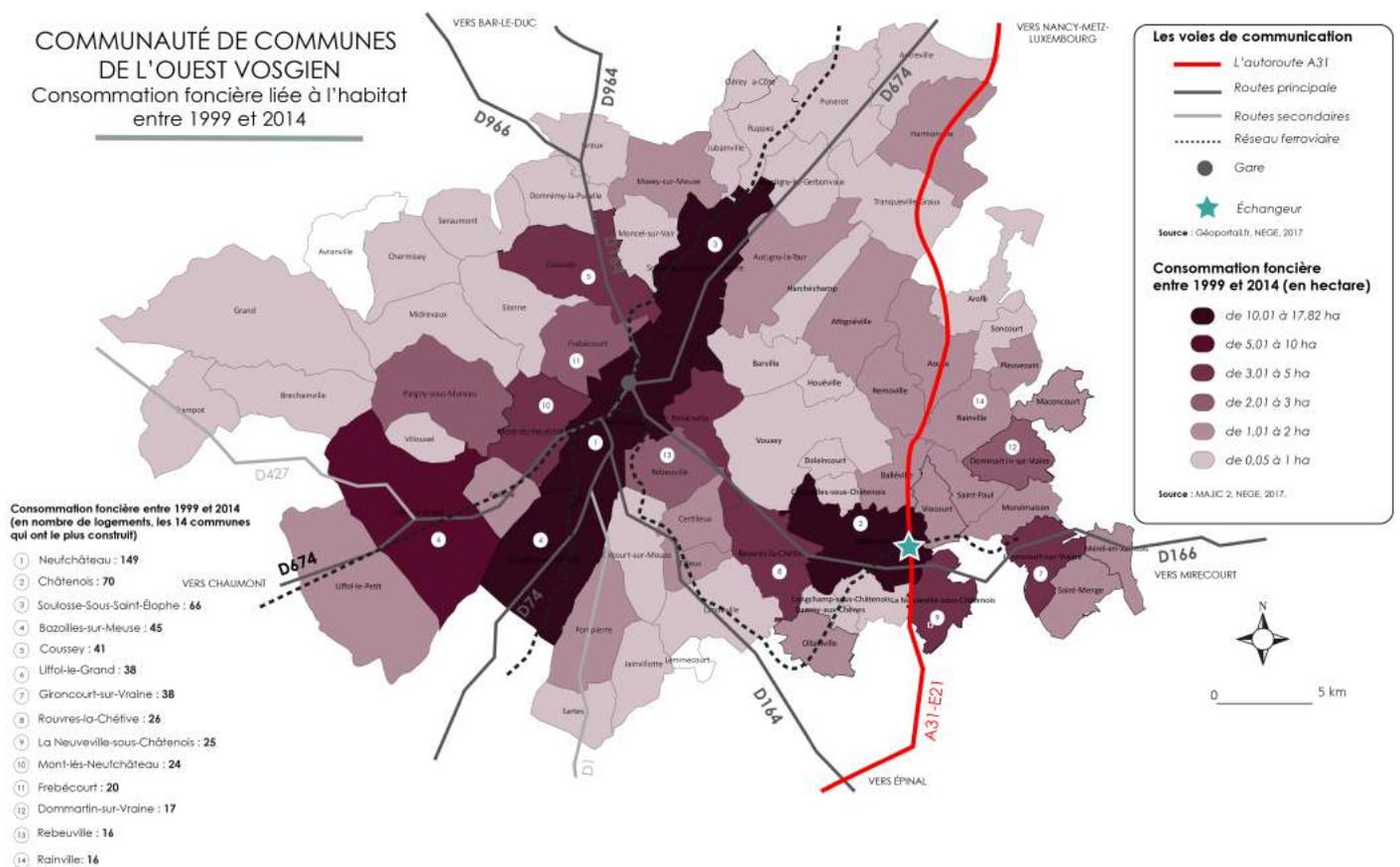


Figure 76 : Données MAJIC 2 & Géoportail.fr, NEGE, 2017.

Note : Les communes en blanche n'ont construit aucuns nouveaux logements entre 1999 et 2014.

Les communes situées autour de Neufchâteau connaissent une croissance urbaine importante. Au final, 65% des nouvelles constructions sont concentrées au sein de 14 communes entre 1999 et 2014 (dont 16,4 % à Neufchâteau, 7,7 % à Châtenois et 7,2 % à Soulosse-Sous-Saint-Élophé). A l'inverse, 16 communes ont accueilli peu de nouvelles constructions sur la période observée (de 1 à 2 nouveaux logements) et ont de ce fait, peu consommé d'espaces naturels au profit de l'habitat.

ARTIFICIALISATION DES SOLS LIÉE A L'HABITAT PAR COMMUNES ENTRE 1999 ET 2014

Communes	Nombre de nouvelles constructions entre 1999 et 2014	Superficie totale des parcelles urbanisées (en m ²)	Superficie totale des parcelles urbanisées(en ha)
Barville	2	542	0,05
Tranqueville-Graux	1	573	0,05
Jubainville	2	624	0,06
Greux	2	1275	0,12
Seraumont	2	1357	0,13
Martigny-les-Gerbonvaux	1	1600	0,16
Clérey-la-Côte	2	1929	0,19
Moncel-sur-Vair	2	1950	0,19
Domrémy-la-Pucelle	1	2030	0,2
Brechainville	1	2606	0,26
Aroffe	1	2995	0,3
Vouxey	4	3174	0,31
Landaville	4	3293	0,33
Chermisey	4	3326	0,33
Trampot	2	3373	0,34
Jainvillotte	1	3500	0,35
Houéville	2	4342	0,43
Sartes	2	4967	0,5
Grand	6	5383	0,53
Midrevaux	8	5688	0,56
Ruppes	5	5840	0,58
Circourt-sur-Mouzon	7	5967	0,59
Longchamp-sous-Châtenois	4	5976	0,6
Villouxel	5	6087	0,6
Soncourt	4	6215	0,62
Harchéchamp	4	6519	0,65
Punerot	4	6830	0,68
Courcelles-sous-Châtenois	3	7035	0,7
Dolaincourt	5	7621	0,76
Darney-aux-Chênes	4	7929	0,8
Sionne	5	8340	0,83
Autreville	8	9370	0,93
Ollainville	2	10290	1,02
Attignéville	10	10773	1,07

Autigny-la-Tour	11	10913	1,09
Saint-Paul	9	10995	1,09
Liffol-le-Petit	9	10983	1,09
Harmonville	10	11293	1,12
Balléville	10	11326	1,13
Removille	9	13725	1,37
Aouze	6	14339	1,4
Pleuvezain	5	14331	1,43
Tilleux	8	14584	1,45
Certilleux	7	14631	1,46
Maxey-sur-Meuse	11	14895	1,48
Maconcourt	8	15250	1,52
Pompierre	11	15589	1,55
Viocourt	14	17278	1,72
Saint-Menge	7	17859	1,78
Fréville	10	18204	1,82
Rainville	16	19531	1,9
Ménil-en-Xaintois	11	19244	1,92
Morelmaison	14	19694	1,96
Rebeuville	16	23286	2,32
Pargny-sous-Mureau	13	25737	2,57
Dommartin-sur-Vraine	17	26838	2,68
Frebécourt	20	29377	2,93
La Neuveville-sous-Châtenois	25	33370	3,33
Rollainville	12	33800	3,38
Mont-lès-Neufchâteau	24	37222	3,7
Gironcourt-sur-Vraine	38	37565	3,75
Rouvres-la-Chétive	26	37673	3,76
Coussey	41	48458	4,84
Liffol-le-Grand	38	72646	7,26
Soulosse-sous-Saint-Élophe	66	110463	11,04
Bazoilles-sur-Meuse	45	114323	11,43
Châtenois	70	117608	11,76
Neufchâteau	149	178268	17,82
Avranville	0	0	/
Lemmecourt	0	0	/
CCOV	906	1370617 m²	137,06 ha

Tableau 54 : Données MAJIC 2, NEGE, 2017.

La surface consommée par l'habitat par commune tient compte de la parcelle en sa totalité. Pour se rapprocher au mieux de la réalité, le tableau ci-dessous indique la surface réellement urbanisée par le bâti.

ARTIFICIALISATION DES SOLS LIÉE A L'HABITAT PAR COMMUNES ENTRE 1999 ET 2014
(SELON L'EMPRISE DE LA CNSTRUCTION)

Commune	Surface urbanisée réelle (en m ²)	Surface urbanisée réelle (en ha)	Nouvelles constructions entre 1999 et 2014
Aroffe	30	0,003	1
Domrémy-la-Pucelle	196	0,01	1
Jainvillotte	166	0,01	1
Jubainville	155	0,01	2
Seraumont	186	0,01	2
Tranqueville-Graux	100	0,01	1
Barville	292	0,02	2
Bréchainville	289	0,02	1
Clérey-la-Côte	222	0,02	2
Greux	216	0,02	2
Houéville	205	0,02	2
Martigny-les-Gerbonvaux	118	0,02	1
Moncel-sur-Vair	298	0,02	2
Ollainville	273	0,02	2
Trampot	205	0,02	2
Courcelles-sous-Châtenois	368	0,03	3
Sartes	346	0,03	2
Chermisey	476	0,04	4
Harchéchamp	465	0,04	4
Landaville	454	0,04	4
Soncourt	485	0,04	4
Darney-aux-Chênes	563	0,05	4
Villouxel	527	0,05	5
Vouxey	503	0,05	4
Pleuvezain	638	0,06	5
Punerot	658	0,06	4
Aouze	702	0,07	6
Dolaincourt	797	0,07	5
Grand	758	0,07	6
Ruppes	787	0,07	5

Maconcourt	791	0,07	8
Longchamp-sous-Châtenois	786	0,08	4
Midrevaux	812	0,08	8
Sionne	879	0,08	5
Certilleux	997	0,09	7
Saint-Menge	997	0,09	7
Tilleux	946	0,09	8
Autreville	1139	0,11	8
Balléville	1117	0,11	10
Liffol-le-Petit	1243	0,12	9
Circourt-sur-Mouzon	1298	0,12	7
Attignéville	1357	0,13	10
Autigny-la-Tour	1332	0,13	11
Fréville	1319	0,13	10
Maxey-sur-Meuse	1390	0,13	11
Remonville	1420	0,14	10
Ménil-en-Xaintois	1411	0,14	11
Pompierre	1626	0,16	11
Rollainville	1681	0,16	12
Removille	1723	0,17	9
Morelmaison	1834	0,18	14
Saint-Paul	1889	0,18	9
Viocourt	1988	0,19	14
Pargny-sous-Mureau	2009	0,2	13
Rebeuville	2123	0,21	16
Dommartin-sur-Vraine	2648	0,26	17
Rainville	2606	0,26	16
Frebécourt	2846	0,28	20
Mont-lès-Neufchâteau	2987	0,29	24
La Neuveville-sous-Châtenois	3838	0,38	25
Rouvres-la-Chêtive	4015	0,4	26
Gironcourt-sur-Vraine	4830	0,48	38
Coussey	5097	0,5	41
Liffol-le-Grand	5215	0,52	38
Bazoilles-sur-Meuse	6284	0,62	45
Soulosse-sous-Saint-Élophé	8194	0,81	66
Châtenois	10594	1,05	70
Neufchâteau	19211	1,92	149
CCOV	123950	12,39	906

Tableau 55 : Données MAJIC 2, NEGE, 2017.

Finalement, six catégories peuvent être observées au regard des données ci-dessus (surface urbanisée réelle) en fonction du rythme de construction entre 1999 et 2014 :

- Les communes ayant eu un rythme de construction assez soutenu, entre 19 211 m² et 8 194 m². Il s'agit de Neufchâteau, Châtenois et Sulosse-Sous-Saint-Élophé qui regroupent au total 285 nouveaux logements (soit 31% des logements construits entre 1999 et 2014 à l'échelle intercommunale).
- Les communes ayant eu un rythme de construction moins soutenu mais non négligeable, entre 4 830 m² et 2 846 m². Il s'agit de Bazoilles-sur-Meuse, Liffol-le-Grand, Coussey, Gironcourt-sur-Vraine, Rouvres-la-Chétive, La Neuveville-sous-Châtenois, Mont-lès-Neufchâteau et Frebécourt. Ces communes rassemblent au total 28,3 % des nouvelles constructions entre 1999 et 2014.
- Les communes ayant eu un rythme de construction peu soutenu (entre 10 et 20 logements, soit entre 2 648 m² et 1 300 m²).
- Les autres communes du territoire ont peu consommé d'espaces naturels au profit de l'habitat (inférieur à 1 300 m²).
- Aroffe a consommé 30 m², cela correspond une construction neuve entre 1999 et 2014.
- Deux communes n'ont eu aucune construction entre 1999 et 2014 : Avranville et Lemmecourt.

Les communes qui consomment le plus d'espace au profit de l'habitat sont les communes les plus importantes du territoire en termes de population, de commerces et de services (Neufchâteau et Châtenois). Les prix des terrains, la qualité des espaces publics, la présence d'écoles, la desserte de transports en commun ou encore l'accessibilité sont des critères qui influent les ménages sur leur choix d'installation et expliquent donc les différences de consommation entre les communes.

Le manque de terrains constructibles au sein de certaines communes peut également expliquer l'artificialisation des sols moins importante.

SYNTHESE NOUVELLES CONSTRUCTIONS D'HABITATION ET EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA CCOV

	Population
1999	24 819
2013	23 781
Evolution population 1999 – 2013	- 1038 habitants
Habitants/an	-74
surface urbanisée par l'habitat	12,39 ha
surface urbanisée par l'habitat par an	0,88 ha/an
Nombre de nouveaux logements	906
Nouveaux logements par an	65 logements neufs / an

Tableau 56 : Données MAJIC 2 & INSEE RP2013, exploitation principale, NEGE, 2017.

En 14 ans, l'artificialisation des sols s'est faite au rythme d'environ 0,88 ha/an (surface réelle urbanisée), ce qui correspond à la mise sur le marché d'environ 65 nouveaux logements par an. L'urbanisation de ces dernières années a contribué à l'étalement du bâti des communes. Pourtant, malgré la construction de nouvelles habitations, la population intercommunale a baissé sur la même période (1 038 habitants en moins entre 1999 et 2013).

2. Typologie des nouvelles constructions

TYPOLOGIE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION (ENTRE 1999 ET 2014)

	CCOV	
	Nombre	(%)
Maison	853	94,2
Appartement	53	5,8
Nombre de constructions	906	100

Tableau 57 : Données MAJIC 2, NEGE, 2017.

Les nouvelles constructions d'habitation sur le territoire intercommunal entre 1999 et 2014 sont essentiellement des maisons individuelles (94,2 %). Le nombre d'appartement construits sur le territoire de l'Ouest Vosgien est relativement faible (53 appartements, soit 5,8 % des nouveaux logements).

Neufchâteau est la commune qui a le plus construit d'appartements (19 appartements).

La maison individuelle représente l'essentiel des nouvelles constructions d'habitation. Le territoire intercommunal a plus tendance à offrir des terrains viabilisés destinés à accueillir ce type d'habitation. Ces nouvelles constructions se répartissent entre les bordures de villages, le long des voies de communication et les opérations de lotissements. Pour certaines communes, l'artificialisation des sols a participé à l'extension des surfaces bâties et a créé, dans certains cas, des portions de voiries supplémentaires.

TYPLOGIE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION PAR COMMUNE (ENTRE 1999 ET 2014)

Communes	Maison	Appartement
Aouze	6	0
Aroffe	1	0
Attignéville	9	1
Autigny-la-Tour	11	0
Autreville	6	2
Avranville	0	0
Balléville	10	0
Barville	2	0
Bazoilles-sur-Meuse	44	1
Brechainville	2	0
Certilleux	7	0
Châtenois	67	3
Chermisey	4	0
Circourt-sur-Mouzon	6	1
Clérey-la-Côte	2	0
Courcelles-sous-Châtenois	3	0
Coussey	38	1
Darney-aux-Chênes	4	0
Dolaincourt	5	0
Dommartin-sur-Vraine	17	0
Domrémy-la-Pucelle	1	0
Fréville	10	0
Frebécourt	19	1
Gironcourt-sur-Vraine	36	2
Grand	6	0
Greux	1	1

Harchéchamp	4	0
Harmonville	10	0
Houéville	2	0
Jainvillotte	1	0
Jubainville	2	0
Landaville	4	0
Lemmecourt	0	0
Liffol-le-Grand	37	1
Liffol-le-Petit	9	0
Longchamp-sous-Châtenois	4	0
Ménil-en-Xaintois	10	1
Maconcourt	8	0
Martigny-les-Gerbonvaux	1	0
Maxey-sur-Meuse	9	2
Midrevaux	7	1
Moncel-sur-Vair	1	1
Mont-lés-Neufchâteau	20	4
Morelmaison	14	0
Neufchâteau	130	19
La Neuveville-sous-Châtenois	24	1
Ollainville	2	0
Pargny-sous-Mureau	10	3
Pleuvezain	5	0
Pompierre	11	0
Punerot	4	0
Rainville	16	0
Rebeuville	15	1
Removille	7	2
Rollainville	12	0
Rouvres-la-Chétive	23	3
Ruppes	5	0
Saint-Menge	7	0
Saint-Paul	9	0
Sartes	2	0
Seraumont	2	0
Sionne	5	0
Soncourt	4	0
Soulosse-sous-Saint-Élophé	65	1

Tilleux	8	0
Trampot	2	0
Tranqueville-Graux	1	0
Villouxel	5	0
Viocourt	14	0
Vouxey	4	0

Tableau 58 : Données MAJIC 2, NEGE, 2017.

3. Artificialisation des sols liée aux activités économiques

Sur l'ensemble de la CCOV, entre 1999 et 2014, il y a 153 nouveaux locaux à usage professionnel (industriel ou commercial). Cela représente 224 565 m² de surfaces (des parties professionnelles) et concerne 68 ha (surface parcellaire). Les trois communes qui ont le plus construit de bâtiments professionnels sont les trois polarités du territoire :

- Neufchâteau : 73 nouveaux locaux,
- Châtenois : 17 nouveaux locaux,
- Liffol-le-Grand : 13 nouveaux locaux.

Au total, elles regroupent près de 70% des nouvelles constructions à usage professionnel.

Commune	Surface des parties professionnelles sur la parcelle	Surface de la parcelle	Nombre de nouveaux locaux
Autigny-la-Tour	437	259	3
Barville	537	1110	1
Bazoilles-sur-Meuse	1583	4375	7
Châtenois	58336	135094	17
Coussey	5171	16189	4
Darney-aux-Chânes	480	768	1
Dommartin-sur-Vraine	118	1800	1
Domrémy-la-Pucelle	73	10914	1
Fréville	4359	13896	2
Frebécourt	80	110	1

Gironcourt-sur-Vraine	2012	930	2
Grand	2602	5420	4
Greux	531	1562	1
Harmonville	1024	72408	1
Jubainville	280	1430	1
Landaville	1813	2897	1
Liffol-le-Grand	11805	49055	13
Liffol-le-Petit	3815	21730	5
Maxey-sur-Meuse	136	2618	1
Midrevaux	200	610	1
Morelmaison	30	3402	1
Neufchâteau	99979	162234	73
Neuveville-sous-Châtenois	2510	15864	5
Rebeuville	25532	10536	2
Rollainville	536	1991	1
Soulosse-sous-Saint-Élophé	575	5626	2
Tranqueville-Graux	10	143896	1
CCOV	224 564 m² (soit 22,45 ha)	686 724 m² (soit 68,67 ha)	153

Tableau 59 : Données MAJIC 2, NEGE, 2017.

Note : Il peut y avoir plusieurs locaux sur une même parcelle.

Enfin, il faut également préciser qu'il y a eu entre 1999 et 2014, 22 nouvelles constructions mixtes. (*Définition : une construction mixte contient une partie principale d'habitation et une partie professionnelle*).